



MAJID OUKACHA

# Il était une foi, l'islam...

*L'histoire de celui qui voulait  
diviniser pour mieux régner*



TATAMIS

Majid Oukacha

Il était une  
foi, l'islam...

*L'histoire de  
celui qui voulait  
diviniser pour  
mieux régner*



# Editions Tatamis

*À Divi, à Baba, à  
Bebo, à Viki.*

« Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque

procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

# SOMMAIRE :

## AVANT-PROPOS 9

## I – POURQUOI LA CRITIQUE DE L'ISLAM EST-ELLE AUSSI INÉVITABLE QUE NÉCESSAIRE ? 15

## II - SANS LA LUMIÈRE D'UN DOUTE. 43

### II - A. L'autrui d'autrui.

46

II - B. La tentation

élémentaire. 66

II - C. Savoir ignorer. 82

III - LECTURE

PHILOSOPHIQUE DU

CORAN ET DES HADÎTS

SAHIH. 121

III - A. Le goût de

l'antidote. 140

III - B. La mort qui donne

un sens à sa vie. 229

III - C. L'associé de

l'idole qui voulait être la  
seule idole d'un monde  
sans association. 270

IV - DÉFENSE ET  
PRÉDICATION DE LA FOI  
ISLAMIQUE DANS UN  
MONDE OÙ LES FAITS  
PRÉCÈDENT L'EFFET.  
342

IV - A. Cette affaire de  
fond qu'aucun vice de  
forme ne saurait clore. 342

IV - B. Tel épris qui

croyait éprouver. 396

V - CONCLUSION

POLITIQUE. 423

VI - LA MISSION

IMPENSABLE QUI

RENDRAIT L'OMISSION

IMPOSSIBLE ? 436

En ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, en France, l'islam est très certainement devenu LE sujet explosif par excellence, et dans la hiérarchie des causes et des conséquences perpétuellement débattue par mes contemporains à

conscience politique, je m'interroge souvent sur le fait que ce sujet ultrasensible de l'islam pourrait bien plus être la conséquence d'un problème qu'un problème en lui-même... *IL ÉTAIT UNE FOI, L'ISLAM...*, je l'ai écrit dans une France où les gens qui osent critiquer cette religion en public courent parfois le

risque de s'attirer de très gros ennuis. Dans le meilleur des cas, ces gens pris au milieu de disputes virulentes qu'ils n'espéraient peut-être pas provoquer tenteront de se disculper d'accusations de racisme, de xénophobie ou de néofascisme. Dans le pire des cas, la force des mots ne suffira pas à venir à bout

d'assaillants bien décidés à venger l'affront de la critique orale en cognant.

Il existe deux façons de traiter ces problèmes qui font courir au libre penseur islamocritique le risque de procès Maccartistes ou de représailles physiques capables de faire prendre

conscience des vertus du silence. Soit le droit souverain et le pouvoir judiciaire confortent les Hommes dans leur liberté de pouvoir exprimer la critique, l'aversion et la crainte que leur inspire n'importe laquelle des idéologies qui puisse exister. Soit le droit souverain et le pouvoir judiciaire choisissent de

faire juger et condamner, tel un criminel, tout homme qui aurait critiqué la religion islamique, au prétexte, par exemple, que l'expression de cette critique offenserait la sensibilité émotionnelle et morale de certaines personnes ou qu'elle inciterait d'autres personnes à haïr.

Faire taire toute

critique à l'encontre de l'islam mais ne jamais s'opposer à sa promotion, c'est précisément le genre d'outil politique qui doit permettre d'imposer à l'opinion publique un délit de blasphème qui ne dit pas son nom. Mais pourquoi donc le « véritable islam », « religion de paix,

d'amour et de tolérance », devrait-il être un dogme indiscutable et pas un simple point de vue aussi librement admissible que contestable ? Affirmer qu'« Allah est un Dieu qui a envoyé pour message à l'humanité un livre du Coran sexiste, liberticide, guerrier et esclavagiste » : pourquoi serait-ce plus une critique

qu'un constat ? Les droits libertaires et égalitaires promus et défendus par les lois juridiques de la France d'aujourd'hui sont-ils vraiment plus menacés par l'islamophobie que par l'islam ?

Le livre du Coran dont le prophète Muhammad a fait récit

aux Hommes (il y a très  
longtemps déjà,  
officiellement entre 610  
et 632 après J.C.) n'est  
pas un simple recueil de  
songes œcuméniques  
qu'il conviendrait de  
mettre en pratique de  
façon exclusivement  
individuelle et apolitique.  
À partir du moment où  
elles deviennent la force

culturelle dominante dans  
une communauté  
humaine donnée, les  
paroles de ce livre,  
paroles d'un Dieu  
Suprême qui ordonne  
sans jamais recevoir  
d'ordre de quiconque,  
finissent toujours par  
produire les mêmes  
résultats, partout dans le  
monde et à toutes les  
époques. Voilà pourquoi

l'amoureux de la France  
et de la démocratie que je  
suis se méfie des  
aptitudes progressistes du  
minoritaire « islam de  
France » d'aujourd'hui  
tout autant qu'il se méfie  
des promesses du vivre-  
ensemble d'une France de  
demain majoritairement  
peuplée de gens pensant  
que le Coran serait un  
livre divin, salutaire et

utile. Si la France en arrive un jour à devenir (par la voie démocratique ou non) une République de droit coranique, le nom France ne sera alors selon moi plus qu'une signature linguistique capable de désigner une zone géographique de la planète Terre. Le Coran promet une

religion/façon de vivre et un code juridique/socle de valeurs morales qui n'ont rien à voir avec les idéaux et les ambitions portés par la France de l'Edit de Nantes, du premier article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ou du Général de Gaulle. Je ne connais pas une seule autre culture

passée ou présente en ce monde capable de diviser et d'opposer les Hommes entre eux comme la culture tribaliste, anti-individualiste et phallocratique du Coran le peut. Si aujourd'hui vous pouvez entendre tout et son contraire au sujet de ce livre de lois sacrées qui semble figer bien des peuples de notre monde

moderne dans  
l'homéostasie d'un  
immuable âge de pierre  
intellectuel, c'est qu'il y  
a forcément un camp qui  
(se) trompe. Soit ce sont  
la lecture et la  
compréhension du Coran  
par les islamophobes et  
les islamistes chariacrates  
les plus littéralistes qui  
sont une erreur ou une

tromperie. Soit ce sont les musulmans droit-de-l'Homnistes et leurs alliés non-musulmans mais islamophiles qui mentent ou se trompent au sujet du contenu du Coran. La Parole d'Allah révélée par le prophète Muhammad, source originelle du message de l'islam, peut-elle être « un message de paix,

d'amour et de tolérance »  
et en même temps « un  
message de guerre, de  
haine et d'intolérance » ?  
Libre à vous mes lecteurs  
de penser que le message  
du Coran serait  
assimilable à l'une ou  
l'autre de ces deux  
devises, voire même à  
tout autre chose encore,  
pourvu que ce livre que  
vous tenez entre vos

mains vous aide au moins à comprendre les raisons motivant votre point de vue sur ce qui deviendra le premier courant de pensée idéologique, en nombre de partisans, au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle.

-  
Après l'avoir longtemps cherché sans jamais réussir à le

trouver, j'ai finalement créé pour vous ce que j'ai toujours souhaité qu'il puisse être accessible à tous... Un livre ni moraliste ni manichéen qui se veut un constat objectif et clairvoyant sur cet islam dicté et enseigné par son fondateur, (en) le Coran. Parce que je me suis donné pour principal

objectif de faire le tour de la question de cette thèse vulgatique que beaucoup de commentateurs de la vie

publique/médiatique/politique nomment le « véritable islam », j'ai consacré autant de temps à étudier et approfondir les arguments antagonistes de ma pensée que j'en ai passé à élaborer et

défendre mes propres arguments. Cette volonté d'étudier l'islam en travaillant sur la pluralité des points de vue qu'il inspire était une nécessité méthodologique avant même d'être un souci d'honnêteté intellectuelle. Le seul son de cloche des exigences capables de contenter mon esprit

analytique ne me suffira pas à vous convaincre de la justesse de mes observations et raisonnements. Les plus illustres arguments auxquels je reproche de vouloir faire passer les textes sacrés islamiques pour ce qu'ils ne sont pas ont besoin de rencontrer un public prêt à accepter des mensonges qui

rassurent, et c'est justement face à cette entreprise de désinformation, agissant pour des causes aussi diverses que variées, que mon travail critique de comparaison et de débat prend tout son sens.

Je crois en la légitimité de mon droit de pouvoir critiquer l'islam,

non pas parce que ce droit ressemblerait à un devoir, ni même parce que j'aurais su apporter des réponses concrètes et concluantes en vue de défendre ce droit, mais tout simplement parce que les censeurs qui font taire certaines opinions critiques et pas d'autres agissent comme une

police de la pensée en  
laquelle je ne crois pas.

M.



# AVANT-PROPOS

- La déité (ou l'essence divine) -

Qui est Celui que vous nommez « Dieu » ?  
Posez-vous donc la question ! Ce Dieu est-Il Seul et Solitaire ou bien est-Il Accompagné et Agoraphile ? Fait-Il

partie d'un groupe, d'une famille ? Fait-Il partie d'une espèce ayant un patrimoine génétique commun ? Que fait-Il en ce moment-même ? Quel regard porte-t-Il sur l'Homme et son règne hégémonique à la surface de la Terre ? Le regard d'un acteur interventionniste et régulateur ? Le regard

d'un spectateur neutre et indifférent ? Dieu, qui qu'Il soit et où qu'Il soit, a-t-Il des projets bien précis pour l'espèce humaine ? Voit-Il au-delà des apparences, du temps ou de la raison de ce que nous appelons « les lois de la nature » ?

À contre-courant de ce qu'il est tellement

facile de pouvoir lire ou entendre sur les différents Dieux monothéiques que beaucoup trop de croyants idéalisent (amour à sens unique oblige), je ne m'interdis pas d'imaginer la possibilité d'un Dieu Unique qui n'attendrait rien des Hommes et dont les Hommes n'auraient rien à attendre non plus.

Et si l'Homme n'existait sans autre but que celui de survivre et de répondre à des désirs égoïstes, loin des offices religieux et des sacrifices par abnégation ? Et si son esprit s'éteignait définitivement à la mort de son corps, loin du Salut post-mortem et du Jugement dernier ? Et si la présence de l'Homme

sur Terre (et pas ailleurs)  
n'avait rien à voir avec  
les agissements  
personnels d'un  
extraterrestre animé par  
une volonté  
passionnelle ? Et si ce  
Dieu qui créé les  
Hommes n'était en fin de  
compte que l'ensemble  
des outils et processus  
biologiques qui  
permettent aux croyants

et aux incroyants de naître à point nommé et de survivre le plus longtemps possible ? Et si le Dieu qui fait que vous et moi existons ne ressemblait en rien à ce que les livres religieux et les clergés attestent sur Lui ?

Sauriez-vous concevoir que la déité (ou

l'essence divine) que vous ne savez ni nier ni ignorer pourrait habiter un corps auquel il manquerait un entendement et un esprit pensant ? Que serait donc (un) Dieu sans conscience ? Ce pourrait être la simple matière d'un corps à l'état solide, liquide, plasmatisque ou gazeux ? Un phénomène

physique/chimique qui  
donne du mouvement à la  
matière ? Un concept ?  
Autre chose ?

Le seul Dieu que  
j'ai jamais « connu » dans  
ma vie fut un être  
conscient qui pense  
activement et agit  
librement. Lorsque j'étais  
musulman, ce Dieu Tout-  
Puissant auquel je pensais

ne jamais pouvoir  
échapper S'imposait à  
moi comme étant une  
évidence, un combat  
perdu d'avance pour ceux  
qui osent Le défier, le  
chemin de ceux qui  
savent, la seule issue  
donnant un sens à  
l'existence humaine. Bien  
plus que LE personnage  
central de toute l'Histoire

de l'idéologie religieuse  
monothéiste du monde  
dans lequel je vivais, mon  
Dieu à moi était le Dieu  
de tous les Hommes,  
déistes, théistes,  
agnostiques ou athées,  
instruits, visionnaires,  
hypocrites ou ignorants.  
J'ai avec moi toutes les  
raisons de pouvoir douter  
de l'existence du Dieu  
Unique en lequel je ne

crois désormais plus,  
puisque Celui-ci brille  
surtout par sa légendaire  
inaccessibilité, et tout  
autant de raisons de  
continuer à ignorer avec  
humilité ce que  
l'inéluctable mort qui  
viendra tôt ou tard à ma  
rencontre fera de moi.  
Aussi loin que je m'en  
souviens, je n'ai jamais  
vu le Dieu Allah produire

devant mes yeux grands  
ouverts une quelconque  
manifestation capable de  
démontrer formellement  
Son existence ou une de  
Ses propriétés. Il me  
semble également tout  
aussi difficile de pouvoir  
me remémorer un épisode  
de ma vie durant lequel  
ce Dieu se serait adressé  
directement à moi,

audiblement et à  
découvert, sans  
camouflage ni  
intermédiaire, afin de me  
raconter une de Ses  
quatre volontés ou un de  
Ses caprices d'être  
omnipotent. Si le Dieu  
Allah décrit par le corpus  
coranique existe  
vraiment, qu'Il  
comprenne que je ne me  
sens ni convaincu ni

concerné par Son islam, religion que je juge aussi contestable sur le fond que douteuse sur la forme.

Je ne cherche pas à opposer raison et émotion lorsque j'étudie les Paroles d'Allah, depuis le livre du Coran. Je me refuse cependant à la tentation de voir des liens de corrélation établis

entre mes goûts ou intérêts personnels d'un côté, et la vérité des faits de l'autre. Je ne voudrais pas que mon point de vue sur l'islam soit assimilable à des réflexions tendancieuses telles que « *Je n'aime pas les lois juridiques du Coran, donc le Dieu du Coran n'existe pas* » ou

bien « *Si le Dieu du Coran existait et qu'Il souhaitait convaincre les Hommes de Son existence, Il aurait fait ce que j'aurais souhaité qu'Il fasse* ». Je ne suis par ailleurs pas du genre à repousser par pur esprit de contradiction le héraut convaincu et concerné qui vient à ma rencontre afin de m'enseigner les vertus

de la foi ou les mérites du droit chemin, et ce, même si celui-ci n'a en définitive rien d'autre à me proposer que les oracles d'un maître qui ne fait que promettre, menacer, culpabiliser ou assujettir... Pour autant, je ne vais pas me forcer à refouler ma disposition naturelle à la méfiance vis-à-vis de celui qui me

demande de succomber à la peur, loin de la raison et de l'esprit critique, fut-il le messenger d'un Dieu démiurge qui propose (et impose) un Salut post-mortem aux cadavres de tous temps et de tous lieux.

Quels qu'aient pu être vos rapports avec

le(s) Dieu(x) qui vous sont chers, sachez en tout cas que, de mon côté, personne n'a encore été en mesure de pouvoir me convaincre ou me démontrer qu'il a été capable de vivre une expérience mesurable techniquement ou physiologiquement et attestant de l'existence de(s) Dieu(x), s'il en est.

Cela n'empêche toutefois pas bon nombre des théistes contemporains que j'ai pu côtoyer à différents moments de ma vie de continuer à trouver des liens de cause à effet entre certaines manifestations appréhendables par des outils techniques/organes sensoriels humains et des Dieux référencés dans des

livres religieux. Je n'exclus pas qu'une cause divine puisse se cacher derrière certaines expériences techniques, physiologiques ou métaphysiques que nous, les Hommes, pouvons réaliser/éprouver au quotidien... Pour autant, je ne vais pas jusqu'à vivre avec l'intime

conviction qu'un Dieu ou des Dieux orchestre(nt) sciemment certaines péripéties du monde extérieur qui interagissent avec mon système nerveux central (plus que d'autres) en fonction de ce que je choisis de faire, de dire ou de penser.

Spectre légendaire ayant tourmenté l'esprit

de bon nombre de nos  
lointains ancêtres les plus  
ignorants et  
influençables, pour  
certains, être conscient  
devant guider le sens  
moral et le comportement  
de tout être humain  
désirant la bénédiction et  
le Salut sur lui et ses  
descendants, pour  
d'autres... Si je devais  
tenter de formuler la

définition socio-  
historique la plus honnête  
possible pour qualifier ce  
que fut le Dieu-Créateur  
du musulman que je ne  
suis plus, cela donnerait :

DIEU n.m. (du latin deus)  
/ [Avec une majuscule] :  
Entité consciente s'auto-  
proclamant suprême et  
toute-puissante qui a jugé  
utile et opportun de

n'adresser ses inaudibles  
commandements de la foi  
en son être et du culte de  
sa personnalité et ses  
toutes aussi inaudibles  
lois sociétales qu'à de  
seuls êtres humains dotés  
d'un phallus, durant des  
temps où rayonnaient les  
bouche-à-oreille- et  
papyrus-technologies,  
avant d'arborer  
soudainement, depuis

l'avènement de l'écho international des probantes et éloquentes photo- et vidéo-technologies, une attitude mutique et une ligne de conduite hors de portée de toute expérience sensorielle humaine qui se voudrait à la fois éveillée, lucide et subie.

En parallèle, il est

intéressant de pouvoir constater que si je devais tenter de définir ce même Dieu-Créateur d'un point de vue purement pragmatique et scientifique (scientifique au sens le plus anti-sacralisé du terme), j'obtiendrais :

DIEU n.m. (du latin deus)  
/ [Avec une majuscule] : ?

Dois-je alors en déduire que l'absence de preuves expérimentales sur Dieu

serait un argument probant tendant à démontrer l'inexistence de Celui-ci ? À cette question je répondrai assurément non tant il m'apparaît à la fois absurde et excessif d'envisager que le caractère discret des hypothétiques agissements ou non-agissements de ce Dieu tout aussi hypothétique sonneraient le glas de Son existence. Cela relève-t-il vraiment de la science-

fiction d'envisager que Dieu, à défaut de n'être rien, ait choisit de ne rien dire aux Hommes (voire même de les ignorer) ? Peut-on être autre chose qu'un rabat-joie de cartésien anthropocentriste et résigné quand on s'évertue à ne croire que ce que l'on voit ? Admettre qu'en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et des possibilités offertes par les outils techniques à notre

portée, nous, les Hommes du début du XXI<sup>ème</sup> siècle, ne pouvons pas encore prouver quoi que ce soit sur ce Dieu... Cela suffit-il à clore toutes les discussions et tous les débats Le concernant ?

Et si raisonner sur Dieu ne devait finalement se résumer qu'au désir de moyens qui ne mènent à aucune fin ou à

l'exploitation de  
solutions qui ne  
répondent à aucun  
problème ?



# I – POURQUOI LA CRITIQUE DE L'ISLAM EST-ELLE AUSSI INÉVITABLE QUE NÉCESSAIRE ?

Parce que les musulmans  
ne sont même pas  
d'accords entre eux  
lorsqu'il s'agit de définir  
ce qu'est l'islam.

-  
Sur une planète  
Terre peuplée par près  
d'un milliard et demi de  
personnes vivant avec la  
conviction qu'Il n'y a de  
Dieu qu'Allah et que  
Muhammad est Son  
envoyé, il est possible  
qu'un jour vous vous  
soyez déjà posé la  
question suivante :  
« Qu'est-ce qu'un

musulman ? ». Selon-  
vous, comment peut-on  
distinguer un musulman  
d'un non-musulman ?  
Peut-on l'identifier en  
jetant un simple coup  
d'œil sur les vêtements  
qu'il porte ? Ou bien  
l'identifier en écoutant ce  
qu'il dit et avec quel  
langage il le dit ? Et en  
pointant une tranche de

bacon au bout d'un bâton  
en direction de sa  
bouche ?

Certains  
musulmans pensent qu'on  
ne peut pas se définir  
comme musulman et,  
dans le même temps,  
s'abstenir de fréquenter  
les mosquées et de  
pratiquer la salât pour des  
raisons autres que

médicales. D'autres musulmans, beaucoup moins enclins à penser que la valeur d'un esprit se mesure aux actes du corps qu'il contrôle, définissent comme musulman toute personne au moins habitée par la foi qu'Il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est Son envoyé. Je n'irai pas

jusqu'à prétendre que la  
foi sincère en ces deux  
vérités dogmatiques  
dispense le croyant qui la  
partage de la pratique de  
la salât, de la  
fréquentation des  
mosquées ou de  
l'observance des interdits  
comportementaux et  
cognitifs définis par le  
cadre juridique

coranique... Cependant, au regard de l'ensemble des versets coraniques traitant de la question du comportement individuel que la religion islamique érige en modèle vertueux/salutaire, il m'apparaît clair qu'un Homme qui croit en l'existence de plusieurs dieux en dehors du Seul Dieu Allah ou qui ne

reconnaît pas Muhammad en tant que sceau des prophètes du Seul Dieu Allah perd son temps à vouloir se persuader qu'il serait dans la droite ligne tracée par la mission prophétique de Muhammad. En réalité, le Coran, en sa qualité de « retranscription écrite des messages prophétiques de

Muhammad », a au moins réussi à mettre d'accord l'ensemble des musulmans de la planète qui le divinisent sur ces deux assertions fondamentales : Il n'y a de Dieu que le Dieu Allah et Muhammad est Son prophète. Le consensus unanime s'arrête néanmoins à ces deux

seuls dogmes. En dehors de cette double-assertion, quelque autre élément qui concerne la religion islamique s'avèrera en effet être un potentiel sujet à dissension parmi les musulmans qui voient en le livre du Coran un message divin à leur attention.

Il existera toujours un musulman qui sera

capable de douter de  
l'exactitude ou de la  
véracité de n'importe  
laquelle des autres bases  
dogmatiques ou  
juridiques qui vous  
paraissent  
indiscutablement  
approuvées par le Coran  
ou la Sunna du prophète  
Muhammad<sup>{1}</sup>. Exemple  
remarquable : la question

de la consommation du porc et du vin. Depuis notre bonne vieille France du XXI<sup>ème</sup> siècle où il est facile de trouver du porc et du vin dans n'importe quel supermarché apportant une réponse aux besoins d'étanchéité et de satiété des clients n'ayant pas oublié leur portefeuille à la maison, des

musulmans se refusent à manger de la viande de porc et à boire du vin parce qu'ils pensent que le Dieu Allah désapprouve formellement la consommation de ces denrées alimentaires. Pour moi, si l'on s'en réfère au Coran, seul recueil de textes reconnu à la fois par les

musulmans sunnites <sup>{2}</sup> et chiites comme étant le support des paroles du Dieu Allah adressé aux Hommes depuis la période du prophétat de Muhammad, cela semble être une attitude raisonnable et prudente pour qui aspire à une vie paisible et heureuse dans le monde de l'au-delà.

Plus de 1300 ans après la mort du prophète Muhammad, ces musulmans qui ne mangent pas de porc et ne boivent pas de vin estiment sans doute que ces interdits juridiques du Coran codifiant le comportement humain dans le domaine de l'alimentation ne seraient pas des interdits

circonstanciels que l'on pourrait aujourd'hui même juger facultatifs ou abrogés. À côté de cette norme (interdit accepté par la quasi-totalité des musulmans), il existe pourtant quelques rares individus ayant foi en Le Dieu Unique Allah et en Son prophète Muhammad qui se refusent à juger illicite la consommation

de porc ou de vin... En partant du principe selon lequel la viande des porcs français d'aujourd'hui serait moins dangereuse que la viande des porcs impropres à la consommation qui vivaient sur la Péninsule Arabique au temps du prophète Muhammad, ou du principe voulant que

seule la consommation de vin menant à ou maintenant un état d'ébriété avancé serait mal vue par Dieu, ces musulmans des plus inhabituels ne chercheraient-ils pas à décriminaliser des comportements pourtant clairement déclarés illégaux par le cadre juridique du Coran ?

Puisqu'Allah ordonne  
clairement aux  
musulmans, depuis le  
Coran, de ne pas  
consommer la viande de  
porc qui leur est interdite  
(sourate 2, verset 173) ni  
le vin, grand péché  
(sourate 2, verset 219),  
abomination et œuvre du  
Diable (sourate 5, verset  
90), et puisque ces deux  
proscriptions n'ont

jamais été remises en cause à aucun moment par le moindre texte sacré citant les Paroles d'Allah ou la Sunna de Muhammad : que doit-on penser du « musulman bon vivant » ? Qu'il ne connaît que partiellement le contenu des lois juridiques et scripturales édictées par

Muhammad ? Qu'il  
cherche des raisons  
extérieures au Coran afin  
de contourner les interdits  
définis par Allah surtout  
lorsque ces interdits ne  
lui plaisent pas ? Qu'il vit  
avec l'intime conviction  
que les interdictions de  
consommer du porc et du  
vin sont une contrainte  
excessive voire  
illégitime ?

Autre exemple tout aussi significatif : bien que le Dieu Allah ait toujours pris la position de tolérer la pratique de l'esclavage dans le Coran, la plupart des musulmans français de notre époque qui connaissent bien le cadre juridique institué par le Coran sur la question de l'esclavage

semble pourtant peu encline à prendre position sur ce jugement de façon claire, précise et sereine... Il n'est certes pas difficile de concevoir qu'un musulman qui juge criminelle la pratique de l'esclavage ait en général beaucoup de mal à accepter que son Dieu, indiscutablement Juste et

Parfait à ses yeux, puisse tolérer l'esclavage. Le trouble résultant de cette approche dilemmatique confronte ce musulman au choix suivant : « Le problème vient-il de mon sens moral ou de celui de mon Dieu indiscutablement Juste et Parfait ? ». Attention cependant à ne pas adjoindre les états d'âme

véhiculés par ce genre de questionnement existentiel à tous les musulmans qui ont déjà lu le Coran mais qui ni n'ont cependant jamais consenti à posséder le/la moindre esclave dans leur vie. Ne pas s'adonner à la pratique de l'esclavage ne signifie pas nécessairement que l'on s'oppose à cette pratique,

de même que refuser de s'adonner à la pratique de l'esclavage n'est pas toujours la conséquence directe d'un regard de mépris ou de répulsion porté à l'égard de cette pratique. Que seulement 1% d'une population musulmane masculine donnée possède au moins un(e) esclave ne signifie

en aucune façon que les 99 autres % de cette même cette population sont personnellement opposés à l'esclavage. Des moyens financiers insuffisants ou la peur des sanctions pénales de la justice anti-esclavagiste du pays impie dans lequel on vit peuvent tout autant motiver le refus d'asservir qu'une leçon

de morale collective ou la bonne conscience de tout un chacun.

Deux positions antagoniques peuvent diviser la population des musulmans coranistes sur la question des principes moraux et juridiques par lesquels leur religion traite du sujet de la pratique de l'esclavage. D'un côté, la position de

musulmans coranistes qui pensent que la pratique de l'esclavage serait autorisée aux musulmans parce qu'Allah juge que Muhammad l'esclavagiste est un exemple à suivre pour les croyants, ou encore parce que le cadre juridique du Coran tolère diverses actions que seuls des

propriétaires d'esclaves  
peuvent mettre en  
pratique. Souvenez-vous  
d'ailleurs à ce propos que  
je n'écarte nullement la  
possibilité que ces  
croyants qui jugent  
l'islam et l'esclavage  
compatibles peuvent tout  
à fait déplorer  
moralement ce droit que  
le Dieu Allah leur  
accorde sans pour autant

le refuser ou s'abstenir d'en jouir. *A contrario*, nous avons la position de musulmans coranistes qui pensent que leur Dieu désapprouverait le comportement de l'un d'entre eux à user du droit liberticide de propriété sur un être humain. Ces croyants vous diront sans doute que l'asservissement d'un

Homme est une disposition juridique réservée pour une durée limitée aux musulmans de la Péninsule Arabique du VII<sup>ème</sup> siècle qui recueillaient des miséreux, ou bien que les éditeurs et traducteurs professionnels des Corans les plus démocratisés de France ont traduit par le

terme « *esclave* » la  
synthèse du sens  
« *employé de maison libre  
de partir quand ça lui  
chante et de ne faire  
l'amour que lorsqu'il y  
consent* ».

● **Coran, sourate 70, du  
verset 19 au verset 31** ●  
*Oui, l'homme a été créé  
instable très inquiet ;  
quand le malheur le*

*touche, il est abattu ; et quand le bonheur le touche, il est orgueilleux. Sauf ceux qui pratiquent la Salat qui sont assidu à leurs Salats, et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé, la Zakat, pour le mendiant et le déshérité ; et qui déclarent véridique le Jour de la Rétribution, et ceux qui craignent le*

châtiment de leur  
Seigneur car vraiment, il  
n'y a nulle assurance  
contre le châtiment de  
leur Seigneur ; et qui se  
maintiennent dans la  
chasteté et n'ont pas de  
rappports qu'avec leurs  
épouses ou les esclaves  
qu'ils possèdent car dans  
ce cas, ils ne sont pas  
blâmables, mais ceux qui

cherchent leur plaisir en  
dehors de cela, sont des  
transgresseurs ;

● **Hadith Muslim, livre  
001, numéro 0131** ● *Le  
Saint Prophète a dit :*  
« *Quand un esclave  
s'enfuit de chez son  
maître, sa prière n'est  
pas acceptée.* ».

Normalement, le  
témoignage ci-dessus du

prophète Muhammad devrait interpeller les musulmans sunnites qui pensent qu'Allah a interdit la pratique de l'esclavage aux croyants via Son Coran ou qu'Allah juge cette pratique blâmable et transgressive. Pourquoi Allah refuse-t-Il la prière d'un esclave qui s'enfuit de chez son maître ? Un

« *employé de maison libre de partir quand ça lui chante et de ne faire l'amour que lorsqu'il y consent* » ne peut-il donc pas disposer de sa propre personne comme bon lui semble, quoi qu'en dise un supposé maître s'adjudgeant un droit de propriété sur sa vie pourtant censé être

désapprouvé par Dieu  
Lui-même ?

● **Coran, sourate 34,  
verset 28** ● *Et Nous ne  
t'avons envoyé qu'en tant  
qu'annonciateur et  
avertisseur pour toute  
l'humanité. Mais la  
plupart des gens ne  
savent pas.*

● **Coran, sourate 6,  
verset 115** ● *Et la parole*

de ton Seigneur s'est  
accomplie en toute vérité  
et équité. Nul ne peut  
modifier Ses paroles. Il  
est l'Audient,  
l'Omniscient.

● **Coran, sourate 6,  
verset 19** ● *Dis : “Qu'y  
a-t-il de plus grand en  
fait de témoignage ? ”  
Dis : “ Allah est témoin  
entre moi et vous ; et ce  
Coran m'a été révélé pour*

que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra.” Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Allah d'autres divinités ? Dis : “Je n'atteste pas”. Dis [aussi]: “Il n'y a qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez”.

● **Coran, sourate 46,**

**versets 5 et 6** • Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés [pour le Jugement] elles seront leurs ennemies et

*nieront leur adoration  
[pour elles].*

● **Coran, sourate 20, du verset 100 au verset 101** ● *Quiconque s'en détourne (de ce Coran), portera au jour de la résurrection un fardeau ; ils resteront éternellement dans cet état, et quel mauvais fardeau pour eux au Jour de la Résurrection,*

Parce qu'elle  
concerne toute l'humanité  
et que personne ne peut la  
modifier ou s'en  
détourner, la parole  
divine du Coran n'est ni  
adaptable à notre Monde  
Occidental démocratique  
et évolutif, ni apte à  
accepter des  
améliorations ou des

compléments juridiques  
qui viendraient à  
contredire ses lois. Si l'on  
en juge au contenu des  
citations des hadîts Sahih  
ci-dessous, ce n'est  
certainement pas le  
prophète Muhammad qui  
irait prétendre le  
contraire à ce sujet...

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 9, livre 88,**

**numéro 174** • [...] *le Prophète ajouta : « [...] Très éloignés (de la miséricorde), très éloignés (de la miséricorde) sont ceux qui changent (la religion) après moi. »*

• **Hadith Bukhari, volume 3, livre 49, numéro 861** • *L'apôtre d'Allah a dit : « Si quelqu'un innove dans*

*quelque chose qui ne soit pas en harmonie avec les principes de notre religion, cette chose est rejetée. ».*

Le Coran, vu comme la prophétie finale du Dieu Allah délivrée aux Hommes par la voix/voie du prophète Muhammad (si l'on en

croit ceux qui en divinisent les récits), n'aurait donc pas vocation à guider ou avertir les Hommes depuis une dimension géographique ou temporelle limitée. Allah l'affirme très clairement dans le Coran et Muhammad confirme cela tout aussi clairement dans les hadîts Sahih :

l'islam est une religion non-modifiable, valable pour tous les Hommes, et ce jusqu'au jour du Jugement dernier.

Puisque la prophétie de Muhammad est censée révéler une religion irrévocable et « universelle » tandis que, dans le même temps, j'ai pu constater que la

question des  
réglementations  
juridiques entourant  
l'esclavage traitée à de  
nombreuses reprises par  
les textes sacrés citant  
Allah ou Muhammad ne  
semble jamais restreinte à  
des dimensions spatio-  
temporelles exclusives, je  
me pose la question  
suivante : « *Pourquoi*

*trouve-t-on, à notre époque, des musulmans coranistes capables de juger que l'esclavage serait contraire à l'islam ou condamné par Allah ?* ».

Au sein des hadîts Sahih, à quel moment Muhammad témoigne-t-il du fait que le musulman qui possède une esclave et couche avec se verra reprocher ce

comportement au jour du Jugement dernier ? Et à quel moment le message coranique parachevant les prophéties d'Allah évoque-t-il l'idée que posséder la vie d'un être humain serait un comportement blâmable ?

Je n'ai jamais trouvé nulle part, ni dans le Coran ni dans les hadîts Sahih, une seule

parole au sein de laquelle Allah ou Son prophète Muhammad jugerait que l'esclave ait le droit de s'auto-affranchir de son maître, quoi que ce dernier en pense, et encore moins une de leurs paroles décrivant l'esclavage comme une pratique définitivement inique, obsolète ou

immorale. Pire : le Coran et les hadîts Sahih invitent même plutôt le musulman à agir dans un cadre légal reconnaissant et acceptant la possibilité d'avoir des esclaves et des droits sur ces esclaves. Si l'on en croit ce que disent les textes sacrés de la religion islamique, la tolérance d'Allah à l'égard du

musulman esclavagiste  
semble aussi peu  
conjoncturelle que Son  
aversion à l'égard du  
croyant polythéiste. Le  
contenu de ces textes  
n'empêche cependant pas  
les musulmans  
libertariens qui  
reprochent à leurs  
« frères »  
fondamentalistes ou  
intégristes de s'éloigner

de l'esprit des textes  
sacrés islamiques de se  
sentir eux-même éloignés  
moralement de l'esprit de  
versets coraniques  
attestant du  
comportement  
esclavagiste de leur  
prophète Muhammad. Il  
est certes facile de mettre  
de la bonne volonté dans  
l'exécution d'offices

chorégraphiques  
agrémentés de proses  
psittacidaires et dans le  
refus de manger la viande  
comestible d'un animal  
quelconque... Ces deux  
comportements, l'un  
comme l'autre, ne  
contredisent en rien les  
idéaux manichéens ou la  
morale droit-de-  
l'Homme des sociétés  
occidentales modernes.

Le sens de ce genre de devoirs religieux semble rarement mal interprété, contextuel ou allégorique pour le musulman occidentalisé, barbe rasée de près et chevilles cachées par un ourlet de pantalon trop conséquent. Torturer éternellement des gens pour cause de « délit d'opinion » ou couper la main des

voleurs, c'est en revanche déjà beaucoup moins facile à juger utile ou raisonnable pour ceux qui se laissent pervertir par l'ordre juridico-moraliste d'une France qui reconnaît le droit individuel à la liberté de conscience ou apporte une réponse pénale capable de laisser ses

deux mains à l'enfant pris en flagrant délit de vol de sucettes chez un confiseur.

● **Coran, sourate 2, verset 85** ● *Quoique ainsi engagés, voilà que vous vous entre-tuez, que vous expulsez de leurs maisons une partie d'entre vous contre qui vous prêtez main forte par péché et*

agression. Mais quelle contradiction ! Si vos coreligionnaires vous viennent captifs vous les rançonnez alors qu'il vous était interdit de les expulser (de chez eux). Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette

vie, et au Jour de la  
Résurrection ils seront  
refoulés au plus dur  
châtiment, et Allah n'est  
pas inattentif à ce que  
vous faites.

Demandez-vous  
donc, vous, les  
musulmans, s'il vous est  
possible d'admettre que  
tout ne vous plaît pas

dans les lois du système juridique coranique. En dépit de votre foi en la mission prophétique de Muhammad, pouvez-vous réussir à vous suggérer à vous-mêmes que quelque chose puisse vous mécontenter ou vous chagriner dans les Jugements ou commandements du Dieu Allah ? Quelle que soit la

considération  
embarrassante vers  
laquelle votre sens moral  
pourrait vous précipiter,  
gardez-vous bien  
cependant d'aller  
divulguer publiquement  
ce que la déplorable agora  
politique et diplomatique  
de la France  
d'aujourd'hui ne saurait  
admettre, à savoir que la  
religion de l'islam serait

tout sauf innocente,  
inoffensive et  
bienveillante.

Parce que les raisons  
justifiant la critique de  
l'islam ne sont pas moins  
sacrées que les raisons  
justifiant la foi en  
l'islam.

Faire toute la lumière sur les idéaux et les valeurs morales que l'islam défend, c'est s'attaquer à un sujet qui cristallise une somme de tabous, d'interrogations, d'illusions et d'hypocrisie comme aucun autre sujet de nos débats publics contemporains ne peut en accumuler. Depuis ma

position d'observateur ou d'acteur de débats traitant de la véritable nature idéologique des prophéties (coraniques ou hadithiques) de Muhammad, il apparaît que la démarche d'un esprit islamophobe/islamocritique est rarement acceptée par les musulmans comme

étant autre chose qu'une crainte justifiée de façon inepte ou un préjugé diffamatoire. Cependant, parce que les meilleures intentions ne mènent pas toujours vers les meilleurs choix et parce que les bons choix opérés pour de mauvaises raisons n'en demeurent pas moins de bons choix, juger la qualité de la

dialectique

islamophobe/islamocritique

en fonction des intentions

de ceux qui la portent me

paraît être une entreprise

vaine. Il n'est pas

nécessaire de haïr l'islam

ou les musulmans pour

comprendre que l'auteur

du Coran envoie les

incroyants en Enfer sur la

seule base d'une

juridiction criminalisant

les convictions illicites.  
Les intentions qui ont  
motivé mon intérêt pour  
une étude approfondie du  
Coran ou les émotions qui  
se sont emparées de moi  
pendant cette étude ne  
changeront rien au  
contenu  
mécréanophobe/mécréano  
du Coran.

À en croire  
l'écrasante majorité des  
musulmans avec lesquels  
j'ai débattu jusqu'alors,  
ceux qui ne sont pas  
musulmans et qui  
critiquent ou condamnent  
la religion de l'islam  
seraient soit des individus  
xénophobes  
(arabophobes, néo-  
fascistes...), soit  
d'ignorants polémistes

(débattant d'un sujet complexe vis-à-vis duquel ils ne connaissent rien) ou encore des éponges à préjugés (se contentant de véhiculer des prises de positions précipitées et alarmistes faisant sensation à la une des journaux télévisés). Ces raccourcis diabolisateurs ou

subversifs servent  
essentiellement à  
incriminer ou intimider  
tout mouvement de libre  
pensée qui ferait fi du  
traitement de faveur dont  
bénéficie l'islam depuis  
le champ d'action de la  
liberté d'expression<sup>{1}</sup>  
du monde  
médiatique/politique, en  
France. Il existe une

raison islamophobe qui, à tort ou à raison, peut craindre, désapprouver ou mépriser l'islam en tant que religion, leitmotiv existentiel ou code civil, loin de tout lien de cause à effet vis-à-vis d'un sentiment de haine à l'égard des individus ayant foi en l'islam. Malheureusement, dans la mesure où la bien-

pensance française  
d'aujourd'hui suspecte de  
cécité intellectuelle tout  
Homme qui souhaiterait  
exprimer un(des)  
reproche(s) à l'encontre  
de l'islam, le monde  
politico-médiatique  
dominant par les bons  
sentiments, à la fois  
censeur et censuré, n'a  
pour l'heure aucune  
raison de se presser pour

admettre que des opinions négatives à l'encontre de l'islam peuvent naître loin de l'étroitesse d'esprit et de la haine. Pour ceux qui ne voient en la culture  $\left\{\frac{1}{2}\right\}$  qu'un simple sujet de promotion ou de marketing, il va de soi que le respect philique et le plaidoyer sont des outils indispensables pour

juger l'islam.  
L'islamophobie, en tant que sentiment de peur ou d'antipathie à l'égard de l'islam, ce ne pourrait être qu'une surestimation de soi, une sous-estimation de l'autre, bref : tout ce que l'égalitarisme culturel et l'angélisme éducatif ne sauraient admettre.

Dans la France de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, il est plus facile de louer le caractère fréquentable et inoffensif de la foi/spiritualité islamique que de défendre le point de vue de ceux qui dénigrent le système juridique et l'ordre moral portés en triomphe par le livre du

Coran. En ce point du continuum espace-temps, l'information, le dialogue et le débat demeurent en effet des modalités de partage, d'échange et de confrontation de points de vue sclérosés par les sermons ostracistes et les campagnes de culpabilisation que doivent supporter tous ceux qui osent émettre un

avis critique ou méprisant à l'encontre de l'islam (religion des pauvres, des victimes du racisme, des minorités ethniques tiers-mondistes dont les lointains ancêtres souffrirent jadis de l'esclavage et de la colonisation). Bref, à l'époque où les anti-anti et les chanteurs à l'émotion ne peuvent pas

ne pas avoir raison, il  
existera toujours plus de  
raisons de taire une  
pensée péjorative à  
l'égard de l'islam qu'il  
n'y en aura de l'exprimer  
librement... Quoi qu'en  
disent les donneurs de  
leçons capables de  
trouver les pires  
intentions chez celui qui  
ose critiquer l'islam

ouvertement, le livre du Coran est un message politique sexiste, liberticide, guerrier, esclavagiste et immuable par nature ! Lorsque vous aurez attentivement lu le troisième chapitre de ce livre, vous comprendrez du reste pourquoi un musulman qui agrée les enseignements et les préceptes du Coran ne

peut qu'être une personne  
censée trouver juste ou  
tolérable le fait  
qu'environ 80% de  
l'humanité qui vit  
actuellement sur Terre  
soit torturée  
éternellement dans l'au-  
delà (après la mort, en  
Enfer), par la faute de  
convictions religieuses  
différentes. Ce que  
j'affirme là n'a rien d'une

provocation, c'est  
simplement l'expression  
d'une intuition  
ophtalmologique basée  
sur la vérité de faits cités  
par le Coran. Créer un  
logo qui symbolise un  
mouton en train d'égorger  
un barbu afin de certifier  
que la viande sous  
l'emballage n'est pas  
halal, ça c'est de la

provocation ! Affirmer que l'islam est une religion qui institutionnalise la torture punitive à l'égard de la pensée différente, ça n'est en revanche ni plus ni moins que la triste réalité accessible à tous ceux qui se sont donné la peine de lire le Coran au moins une fois dans leur vie.

Contrairement au livre du Coran, le livre que vous tenez entre vos mains n'a pas vocation à faire des généralités manichéennes sur les Hommes en fonction de leurs croyances religieuses... Et encore moins vocation à criminaliser la première des libertés individuelles qui soit : celle autorisant

tout Homme à commettre un acte bénéfique ou nuisible qui n'aurait d'impact que sur sa seule et propre vie. *IL ÉTAIT UNE FOI, L'ISLAM...* se contente de vous informer de la façon la plus claire et la plus didactique qui soit à mes yeux sur ce que l'islam du Coran (et de la Sunna) est mais surtout

sur ce qu'il n'est pas. Si vous vous gargarisez d'être pour la libre critique des idées ou contre les procès d'intentions, vous n'avez en théorie aucune raison de vous sentir révoltés par l'idée que je me fasse le vecteur ou l'inspirateur de modes de pensées islamophobiques/islamocr

*Si a contrario* vous êtes

un juge bien-pensant qui aime la liberté d'opinion modérée, j'ose alors espérer que la mal-pensance m'ayant poussé à partager avec vous mes lectures et analyses de textes sacrés de l'islam ne me verra pas reprocher par vous la moindre bonne raison d'être censuré. Il est possible que je me

trompe mais je me pense  
suffisamment ouvert  
d'esprit pour accepter  
l'idée qu'un ressentiment  
à l'égard des arguments  
rationnels de mes écrits  
ne dépende pas de seuls  
jugements moralistes ou  
affectifs. Si les outils  
analytiques et les  
diagnostics de ces écrits  
qui n'ont pourtant que

pour seul but d'inviter mes lecteurs à la découverte de la véritable nature idéologique des textes sacrés islamiques vous rendent favorables à leur interdiction de mise en vente libre à l'attention du grand public, je suis cependant prêt à vous suggérer des pistes de réflexions capables d'expliquer quel

danger anthropocidaire  
latent viendrait à se  
cacher sous ma plume...  
Vous pourriez par  
exemple me reprocher  
d'inciter des gens que je  
ne connais pas à éprouver  
un sentiment de haine  
envers une RACE  
d'individus à cause de ma  
critique d'une RELIGION  
(le lien entre la race,  
innée et physique, et la

religion, acquise et  
métaphysique, saute aux  
yeux, bien  
évidemment !). Ou bien  
vous pourriez tout  
simplement me reprocher  
d'attrister des gens qui  
aiment l'islam avec mon  
témoignage écrit  
(reproche applicable à  
tout livre qui critique  
n'importe quel

programme politique,  
n'importe quelle religion  
ou n'importe quel  
système de pensées,  
puisque toutes les  
idéologies, même les plus  
absurdes et inutiles, ont  
leurs partisans).

J'estime avoir des  
raisons légitimes de  
pouvoir faire des  
reproches à l'islam voulu

par le Dieu Allah et Son prophète Muhammad en le Coran et les hadîts, tellement cette religion semble être un puits sans fonds à lois juridiques nuisibles pour les libertés individuelles élémentaires auxquelles je tiens le plus personnellement... Pour autant, il ne me viendrait pas à l'idée de vouloir

interdire à des  
antagonistes de ma  
pensée de vouloir  
glorifier les textes sacrés  
de l'islam, en leur prêtant  
par exemple des vertus  
qu'ils n'ont pas. Je suis  
pour la liberté  
d'expression de ses  
propres opinions et je suis  
surtout pour le droit de se  
tromper ou d'être la

victime consentante de sa propre ignorance. Peut-être que les mécréants de notoriété publique (artistes, élus politiques, écrivains, porte-parole d'associations...) qui parlent de l'islam dans les grands médias nationaux pour ne tenir que des propos élogieux, flatteurs ou apaisants à l'égard de cette religion

sont de vilains menteurs.  
Ou peut-être sont-ils juste  
leurrés par leurs illusions  
ou leurs utopies ? Parce  
que je ne juge pas la  
qualité d'un argumentaire  
qui se veut rationnel en  
fonction des intentions de  
son auteur, je vais  
accorder un bénéfice du  
doute à ces personnalités  
qui ont sûrement  
beaucoup d'espoir à

vendre et des esprits très ouverts aux idées qui ne contredisent pas les leurs. Pourquoi donc irais-je leur souhaiter la censure ou la potence au motif que leur islamophilie me chagrine ou m'incite à les haïr ? Je me dois d'être cohérent : je ne vais pas commencer à faire à autrui ce que je

déplorerais que cet autrui  
me fasse. Aux  
communicants qui  
refusent de se convertir à  
l'islam mais qui pourtant  
sont incapables de trouver  
le moindre défaut à cette  
religion tandis qu'ils en  
parlent sous l'œil d'une  
caméra, devant un pupitre  
d'estrade ou derrière un  
micro radiophonique qui  
émet, je préfère de toutes

façons opposer une critique intellectuelle de la pensée plutôt que de chercher à tout prix à faire taire ou criminaliser l'arrière-pensée.

L'idiot utile qui pense réellement et sincèrement que l'islam en lequel il ne croit pas serait compatible avec les bases fondamentales de la Déclaration universelle

des Droits de l'Homme  
de 1948 ou les idéaux  
motivant l'esprit des  
principales lois de la  
France d'aujourd'hui ne  
connaît hélas que trop peu  
de choses sur le Dieu du  
Coran et la vie du  
prophète Muhammad. Le  
« véritable islam » qui  
plaît à ce genre  
d'individus ne repose

d'ailleurs en général ni sur des démonstrations « versets coraniques à l'appui », ni sur des statistiques, des chiffres ou des faits historiques, ni même sur des textes de lois de pays du monde dirigés par des pouvoirs politico-judiciaires chariacratiques, et encore moins sur des citations du prophète Muhammad

issues de sa Sunna authentique... Très loin de tout cela, je n'ai entendu de cette voix que des discours nébuleux et inconsistants formulés sur le ton de l'agacement. Il n'en ressort du reste que des solutions qui causent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent, des constats qui masquent plus de

vérités essentielles qu'ils n'en dévoilent ou des prétentions qui se vérifient plus dans les mots que dans les actes. Si les sbires et les pontes de la voix de cet ordre moral dogmatique étaient vraiment sûrs de la viabilité des doctrines envers lesquelles ils prêtent allégeance (et de

la justesse des diagnostics  
qui encouragent celles-  
ci), ils n'auraient pas  
besoin d'afficher  
publiquement leur  
inquiétude à l'égard de la  
libre expression accordée  
à l'islamophobie par les  
médias les plus difficiles  
à censurer (Internet, les  
réunions publiques de  
citoyens, l'éducation  
parentale dans le foyer

familial). Pourquoi ne prennent-ils donc pas l'islamophobie comme un simple point de vue ou un mode de pensée idéologique au lieu d'en faire exclusivement un instrument dont l'expression aurait nécessairement des conséquences d'ordre pratique ? De quoi devraient-ils donc avoir

peur si la raison est de leur côté et que le tort est du côté de ceux qu'ils souhaiteraient pourtant ne jamais voir émerger du silence ? Et si, dans la France du XXI<sup>ème</sup> siècle, nous pouvons avoir le droit d'exprimer toutes les opinions que nous voudrions exprimer aussi bien sur l'islam que sur la

foi en cette idéologie, et cela ne serait-ce que parce que la liberté de croyance si chère aux Français musulmans minoritaires qui vivent ici, chez eux tout autant que chez nous, ne peut pas se dissocier de la liberté de nous autres à ne pas les croire dans le droit chemin ?

Parce qu'un apostat de l'islam peut parfois arriver à comprendre ce qu'un musulman n'a pas nécessairement l'envie ni le besoin de comprendre.

Je sais que le récit de faits impossibles à constater par la vue, l'ouïe, le toucher, le goût ou l'odorat et qui sont

décrits dans le Coran font de l'islam une religion, tandis que les commandements juridiques et universalistes issus de ce même Coran font de l'islam une idéologie politique (donc un islamISME)... Je ne vois cependant pas au nom de quoi l'ordre politico-

juridique du Coran déformerait le système de valeurs et de croyances issues des dogmes factuels de ce même Coran, ni même au nom de quoi la motivation privée qu'est la foi islamique contredirait la légitimité du Coran à inspirer un projet soci(ét)al de nature politique. Vous faire

accepter que le système de croyances dogmatiques « islam » et le système politico-juridique/autocratique « islamisme » seraient deux choses incompatibles revient indirectement à vous faire croire que le Coran lu par des musulmans du Monde Occidental qui y trouvent (officiellement) de la

paix, de l'amour et de la tolérance serait un livre différent du Coran violent, tribaliste, misogyne et asservisseur lu par des talibans, chariacrates ou salafistes vivant dans des pays où les musulmans deviennent musulmans en naissant et pas par choix. Plus qu'un simple mode

de vie inspiré par une foi théologique, la religion islamique définie par le Coran est aussi et surtout une idéologie politique et totalitaire qui use fièrement du contrôle par la terreur et de la contrainte par le chantage afin d'obtenir l'obéissance et la soumission de ses fidèles. Pour finir de convaincre

les musulmans que ceux qui approuvent les condamnations et les menaces de la révélation suprême sont dans le droit chemin, les créateurs de l'islam, Allah et(/ou) Muhammad, n'ont du reste rien laissé au hasard... D'un côté, Allah menace, condamne, méprise et insulte explicitement, dans le

Coran, tout individu qui aurait dans l'idée d'adopter des convictions personnelles qui contrediraient le modèle de la foi salutaire islamique. De l'autre, Muhammad a établi de son vivant, Sunna authentique à l'appui, une loi pénale qui veut que l'apostat de l'islam

mérite d'être sanctionné  
d'une peine de mort<sup>{1}</sup>.  
Ne nous étonnons donc  
pas si les libertés de  
quitter et critiquer l'islam  
sont criminalisées par les  
pays du monde  
d'aujourd'hui qui se  
soumettent aux lois du  
Coran. Et ne nous  
étonnons pas non plus si,  
à notre époque, les

musulmans modernistes  
et occidentalisés (seule  
vision et représentation  
de l'islam ayant droit de  
cité dans les médias de  
masse du Monde  
Occidental) entretiennent  
un climat de  
désinformation autour du  
réel contenu des textes du  
Coran et de la Sunna... Si  
vous vous demandez ce  
que la religion de l'islam

a de plus beau et vertueux, ils vous parleront de l'empreinte que l'histoire anthropique d'un islam post-mahométan aura laissée dans certaines œuvres littéraires ou architecturales, mais certainement pas du Jugement dernier du Dieu Allah. Et si vous vous posez des questions sur ce

que la religion de l'islam  
a de plus dangereux et  
absurde, ils  
s'empresseront alors de  
vous exposer des pensées  
et des commentaires  
islamophiles d'Averroès,  
Ibn khaldun ou Avicenne  
(des êtres humains qui  
n'ont ni entendu l'Ange  
Djibril ou le Dieu Allah  
leur parler, ni participé à

la fondation de la religion islamique), mais certainement pas des discours de Muhammad sur le Jihad au nom d'Allah. Ces musulmans ayant pour la plupart une lecture sélective du sens de leur religion n'ont guère d'autres choix et ils le savent pertinemment. Discréditer ce qu'ils considèrent être de la

médiance et de la  
diffamation en portant en  
référence les  
appréciations et  
jugements du prophète  
Muhammad, seul  
fondateur d'une religion  
islamique qui n'a que  
faire de ce que pensent  
Averroès ou Mustaphix le  
Sarrazin, ce serait  
certainement là le  
meilleur moyen de

démontrer que la réalité doctrinale des textes sacrés de l'islam est encore pire que ce que la rumeur en dit.

Croyez-le ou non mais, en général, plus un musulman coraniste est perméable aux idéaux moraux et intellectuels du Monde Occidental moderne et moins il passe

de temps à défendre  
l'islam en répondant  
précisément aux  
questions que le  
détracteur mécréant lui  
pose sur les dogmes des  
textes sacrés  
islamiques... Il me fait  
souvent beaucoup de  
peine le musulman à la  
fois coraniste et droit-de-  
l'Homme qui, entre  
schizophrénie et

hypocrisie, se soulage du poids de ses propres questionnements existentiels à l'aide de raisonnements circulaires, de liens de cause à effet arbitraires et invérifiables ou d'un relativisme partisan ayant pour but de démontrer que l'islam est la meilleure des religions puisque les autres

religions sont pires. Ce genre de croyants entre deux Mondes a en tout cas au moins un point en commun essentiel qu'il partage avec le musulman chariacrate assumant sa haine de l'Occident libertaire devant n'importe quel mécréant : une foi reposant avant tout sur la peur de l'Enfer

éternel. Rares sont les musulmans que j'ai rencontrés dans ma vie qui osent clairement admettre que la principale motivation qui les empêche de douter de leur foi en l'islam est le chantage permanent à l'Enfer auquel ils sont tous irrémédiablement liés. Par contre, pour avancer le plus

sérieusement du monde  
(sans honte ni second  
degré) des diagnostics  
superstitieux capables  
d'expliquer l'apostasie à  
l'islam, là, ça se  
bouscule ! Le fameux  
acharnement haineux des  
islamophobes,  
l'envoûtement par la  
sorcellerie, la possession  
par un djinn, l'intrusion  
du doute par le Sheitan,

l'égarement divin (ou prédestination)... En somme, tout ce qui pourrait écarter l'hypothèse selon laquelle les réflexions nées de l'esprit critique et des doutes d'un apostat qui a remis en cause sa foi en l'islam seraient fondées ou intéressantes à entendre.

Contester les  
raisonnements et  
démonstrations de  
l'opposition s'avère  
souvent utile pour les  
croyants (musulmans ou  
non) qui sont incapables  
de défendre leurs propres  
convictions à la lumière  
de la logique rationnelle  
et des faits observables.  
Demandez donc à  
n'importe quel musulman

créationniste de vous  
expliquer en quoi la  
théorie créationniste  
s'avèrerait  
scientifiquement  
prouvable ! Vous  
n'obtiendrez en guise de  
démonstration  
scientifique que le  
raisonnement par effet de  
levier voulant que la  
théorie de l'évolution des

espèces (de Charles Darwin) serait erronée et absurde afin de valoriser, par opposition, la théorie du lapin blanc sorti tout droit du chapeau noir du magicien.

Les logiques et les raisons qui font la religion islamique ne seront jamais aussi bien observées et comprises

que par celui qui est capable d'étudier le Coran, en profondeur, sans jamais partir du principe irréfutable selon lequel les versets du Coran retranscriraient les paroles du Dieu Allah ni celui selon lequel le Dieu Allah ne pourrait avoir tort ni mentir. Quoi qu'en pensent les musulmans qui prétendent être

capables de se prouver à eux-mêmes que le Dieu Allah dont parle le Coran existe bel et bien, adhérer aux croyances et aux dogmes du livre du Coran avec sincérité et confiance n'aide en rien à évaluer et à crédibiliser le rôle d'intermédiaire divin que tient Muhammad... Bien au contraire.

Si l'on en croit le

contenu du livre du Coran, l'individu qui, de bonne foi (au sens figuré), n'est pas convaincu par les arguments et preuves coraniques énoncés par Muhammad et tendant à démontrer l'existence du Dieu Allah serait 1. soit coupable d'un refus volontaire et obstiné

d'accepter la vérité 2. soit  
victime de lacunes  
cognitives. Nulle part  
dans le Coran Allah  
n'envisage la possibilité  
que les raisons de  
l'athéisme ou de  
l'agnosticisme puissent  
compromettre ou  
discréditer le caractère  
trompeur des piètres tours  
de prestidigitacion  
rhétoricienne (mon avis

personnel, dur et sans concession, certes) qu'Il ose tout de même qualifier de « *preuves évidentes* » ou « *illuminantes* », en ce même livre. Pourquoi le Dieu d'une religion qui se prétend à destination de toute l'humanité et valable jusqu'au jour du Jugement dernier a-t-Il donc omis de traiter de

cet état de conscience  
philosophique qu'est  
l'agnosticisme ou de cette  
prise de position  
théologique qu'est  
l'athéisme ? Pourquoi  
l'athée devrait-il se  
soucier du récit des  
paroles d'une personne  
décédée qui prétend  
transmettre les  
commandements et les

menaces d'un Dieu inaccessible ? Que perd l'agnostique en ne se posant pas la question de savoir si le Dieu du Coran existe ?

Il est selon moi plutôt aisé de comprendre en quoi l'esprit d'un athée ou d'un agnostique peut douter des religions apocalyptiques actuelles.

Les rouages de l'écrasante majorité de celles-ci (pour ne pas dire de toutes) semblent irrémédiablement liés à la même trame scénaristique...

L'inévitable invisibilité des forces immortelles qui s'intéressent à la vie des Hommes (dieux, anges, diables et autres créatures volatiles dont

les exploits appartiennent à un lointain passé ou futur forcément, l'un comme l'autre, insondable), la morale binaire opposant une conformité idéologique jugée comme le Bien de tout autre comportement ou mode de pensée divergeant qui ne pourrait alors qu'être associé au

Mal, les intermédiaires prophétiques et autres guides incapables d'accomplir le moindre miracle pléonastiquement extraordinaire, devant témoins, ou d'échapper à une mort accidentelle ou criminelle. De là à en déduire que le (ou les) Dieu(x) de ce genre de religions n'existe(nt) pas, il n'y a qu'un pas que je

m'abstiendrai cependant de franchir, agnosticisme oblige. Cette position qui fait de moi un être plus ouvert d'esprit et moins lâche qu'il n'y paraît contredit bien évidemment celle qui consiste à s'enorgueillir d'être en possession d'un savoir indémontrable. L'exercice critique qui m'amène à justifier mon

absence de foi en les savoirs indémontrables de ces religions théologiques m'oblige, de toutes façons, à admettre mes propres limites (celles de l'ensemble des savoirs communs ou personnels auquel j'ai accès, en fait), et donc à accepter que j'ignore tout de ce qui pourrait se passer après

ma mort.

Je sais qu'aucun fondement expérimental ne permet encore à ce jour d'accréditer ou d'écarter efficacement l'hypothèse selon laquelle il existerait un(des) « être(s) extraterrestre(s), conscient(s) et responsable(s) de l'humanité », sous quelque forme qu'il(s)

soi(en)t et quelque sorte de religion qu'il(s) représente(nt). Pour autant, je ne me sens pas le besoin de me persuader de l'inexistence d'un pouvoir divin qui régenterait la nature, ses lois ou l'avenir de l'humanité, en reprochant à ce même pouvoir de s'écarter de capacités et propriétés dont il ne

pourrait se défaire et qui demeurent imputées à sa « personne » par des livres écrits de la main d'Hommes. Peut-être qu'il existe un Dieu et que ce Dieu est, comme toute créature vivante, en proie à la finitude. Peut-être bien aussi que ce Dieu a suffisamment d'humour pour savoir rire

des meilleures blagues humaines le moquant. Et peut-être que ce Dieu qui ne vivra « que » 863 millions de millions de trillions d'années (et qui par conséquent a dû naître ou commencer à exister) est doté d'une puissance très très très colossale, mais pas illimitée au point que l'on puisse lui attribuer des qualités

d'omnipotence ou de toute-puissance.

Les limites de cette foi islamique promise et résolue ayant trop longtemps manœuvré mes convictions les plus intimes m'ont un jour sauté aux yeux parce que je ne me suis pas embarrassé de l'interdit du doute ce jour-là, osant

me poser les bonnes questions, avec discernement et sérénité. Bien avant que ma conscience réfléchie ne se penche sur les réponses existentielles qui allaient me faire basculer vers l'agnosticisme, j'étais comme tous mes anciens coreligionnaires... Je défiais tellement ma

propre foi en l'existence  
du Dieu Allah et en le  
caractère divin du livre  
du Coran que j'en venais  
inconsciemment à  
m'abstenir d'explorer  
toutes les pistes de  
réflexion capables  
d'expliquer comment naît  
CONCRÈTEMENT et  
OBJECTIVEMENT la foi  
du musulman. Et en  
même temps : comment

pouvait-il en être autrement ? Lorsque l'on est un musulman persuadé que la parole « universelle » (car adressée à toute l'humanité) et valable pour le reste de l'ère de l'humanité (car valable jusqu'au jour du Jugement dernier) de son Dieu Allah est véridique et juste, comment peut-on

ne pas demeurer dans la pleine certitude que ce même Dieu ne puisse sceller sa mosaïque de prophéties autrement qu'à l'aide d'une révélation suprême dont la valeur doctrinale serait le point d'orgue de la morale et de la culture ?

En tout état de cause et de quelque

manière qu'il le vive, le musulman lié à des convictions dogmatiques que son sens moral et son psychisme vont accepter et défendre, à défaut de pouvoir les juger contestables ou évolutives, ne saurait être amené à examiner avec détachement et impartialité des aspirations et des

questionnements qui éloignent, compromettent ou discréditent la foi... Au mieux, il se contentera de les relativiser ou de les nier. Au pire, il prétendra s'accommoder aisément de tous les songes et de toutes les réflexions sur lesquels les tabous et les censures du Coran jettent pourtant l'opprobre. Ce

caractère hermétique qui  
sauvegarde et apaise la  
confiance que le  
musulman éprouve à  
l'égard de sa foi est un  
handicap psychologique  
qui prémunit ce dernier  
de l'esprit critique et de  
la logique rationnelle,  
deux outils  
philosophiques  
indispensables sans

lesquels le musulman ne saura jamais à quel point il peut être épanouissant et enrichissant de ne rien s'interdire de croire.



# II - SANS LA LUMIÈRE D'UN DOUTE.

## HELLEN

- Préambule au chapitre II

-

Hellen est-il un  
personnage réel ou  
imaginaire ?

Hellen n'est pas un être humain qui dispose d'un « corps » au sens matériel du terme ou d'une quelconque autre forme de présence esthétique appréciable par la vue, mais il a la voix, l'esprit et la conscience d'un vivant parmi les Hommes. S'il n'a ni âge ni date de naissance, il

admet pourtant qu'il mourra, un jour, comme toute créature finitudaire... Ce que vous devez savoir d'Hellen, c'est que cet être pensant est un individu à part entière, déterminé et droit, doté d'un savoir et d'une sensibilité affective qui lui sont propres, et qui représente l'antithèse

cartésienne et laïque de la  
personnalité d'Akbar  
(musulman surnommé  
*Le-Croyant* et dont le  
sens moral, à la fois  
coraniste et droit-de-  
l'Homme, tolère  
difficilement l'esprit  
critique). La présence  
d'Hellen, individu  
autonome, éveillé et  
communiquant avec  
lequel Akbar peut

converser, me permet de  
pouvoir expliciter, d'une  
part, les principes et les  
motivations qui dirigent  
la rhétorique de la  
croyance religieuse du  
musulman coranisto-  
droit-de-l'Hommeiste  
d'aujourd'hui et, d'autre  
part, d'illustrer les  
manœuvres trompeuses et  
les réflexions caduques  
qui justifient et

sauvegardent ces mêmes principes et motivations... Tout cela autour d'un ensemble de trois débats de pensées et d'idées entre deux individus que l'islam divise.

Cette forme dialoguée illustrant la force de conviction et l'habileté avec lesquelles

Akbar sait se prémunir de  
questionnements  
existentiels lucides  
m'apparaît être la  
structure la plus  
appropriée et la plus  
éloquente en vue de  
démontrer le triomphe  
des arguments émanant  
de l'entendement et de la  
logique rationnelle sur  
ceux émanant de la  
conviction « sans preuves

et sans reproches » et de la peur (face à l'inconnu, à la menace et au doute).

Hellen est-il l'ami ou l'ennemi d'Akbar ?

Ni l'un ni l'autre. Hellen ne veut certes causer aucun tort à Akbar, ni même tirer un quelconque avantage personnel de lui, mais il

ne cherche pas non plus pour autant à lui montrer de la bienveillance ou de l'estime, à le flatter, à le valoriser, ou encore à préserver la sensibilité émotionnelle de ce dernier de tout sentiment de mécontentement.

Dialoguer pour comprendre et se faire comprendre : voilà bien

là la meilleure maxime capable de résumer la soif de vérité qui anime Hellen, un être innocent de tout sentiment d'adversité, de mépris ou d'inimitié vis-à-vis de la personne d'Akbar. Si ceux de mes lecteurs mahométans les plus ouverts d'esprit se risquaient à voir en lui l'incarnation de

fantasmes de liberté de  
penser non-assumés,  
d'angoisses tues ou de  
doutes ignorés, qu'ils  
sachent que la première  
ambition d'Hellen reste  
d'user de sa sagesse et de  
sa finesse d'esprit en vue  
de délier le vrai du faux,  
de disqualifier les  
illusions du paraître, tout  
cela sans jamais  
dénaturer sa propre

pensée, claire et assumée,  
à mille lieues de toutes  
ces insupportables formes  
de compromission anti-  
conflictuelle...

Apparaissant

comme un véritable  
élément déstabilisateur  
capable de tirer la  
quintessence du sens du  
discours de  
l'interlocuteur auquel sa

pensée s'oppose, Hellen est déterminé à faire comprendre à Akbar ce que ce dernier refuse pourtant d'entendre, à savoir que la religion de l'islam est une idéologie manichéenne et sectaire :

1. qui impose des liens de domination et de

dépendance  
entre des  
individus  
hiérarchisés par  
la différence de  
sexe, de statut  
social ou  
d'opinion,

2. qui porte en  
référence  
salutaire et  
vertueuse des  
lois juridiques,

dictatoriales et  
supra-  
individualistes  
s'inscrivant  
dans une  
doctrine sacrée  
de laquelle nul  
ne peut dévier  
(chantage à la  
douleur  
physique  
oblige),

3. et qui empêche

l'esprit humain  
de jouir de  
sentiments/choix  
personnels qui  
rendent sa  
pensée libre,  
rationnelle et  
évolutive.

## **II - A. L'autrui d'autrui.**

### **Hellen**

Pourquoi les musulmans  
n'ont-ils pas le droit de  
manger de porc ?

### **Le-Croyant**

Au sein du Coran, Allah  
déclare aux croyants que

la consommation de porc  
leur est proscrite. Alors  
étant donné que tout  
musulman se doit d'obéir  
à Dieu, en se conformant  
à Ses commandements  
prophétiques, afin de  
faire pencher le Jugement  
dernier en sa faveur au  
jour de la Résurrection,  
j'obéis.

## **Hellen**

Donc, tu ne consommes pas de viande de porc parce que cette proscription est un interdit juridique du Coran.

## **Le-Croyant**

Oui, mais sache toutefois que cet interdit est aussi

et avant tout un acte de  
piété et de confiance en  
Le Maître qui nous a tous  
créés.

## **Hellen**

Et pourquoi Allah a-t-Il  
décidé de proscrire la  
viande de porc et pas la  
viande de bœuf ou de  
lapin ?

## **Le-Croyant**

À vrai dire : je ne sais pas exactement... Il existe tellement d'explications.

## **Hellen**

Par exemple ?

## **Le-Croyant**

Il se peut que cela te fasse

rire mais sache que je  
connais quelques  
musulmans très instruits  
sur les textes sacrés de  
l'islam qui m'ont déjà  
affirmé que les porcs  
étaient à l'origine des  
Hommes... (Rire) Enfin,  
plus sérieusement, cette  
explication ne me  
satisfait pas du tout alors  
je vais t'exposer quelques  
autres raisons que l'on

m'a déjà données et que  
je juge être les plus  
raisonnables, à mon sens,  
en ce qui concerne cet  
interdit.

**Hellen**

Très bien.

**Le-Croyant**

Alors déjà, selon certains

musulmans, il n'est pas à exclure que l'interdiction de consommer de la viande de porc vise à honorer la mémoire du prophète Muhammad, qui serait mort en mangeant du porc. D'autres prétendent qu'Allah interdit la consommation de cette viande du fait que celle-ci serait impure, sale et mauvaise pour la

santé. Et en dehors de cette seconde explication présentant le porc comme un animal souilleur ou un vecteur de maladies, j'ai même déjà entendu, dans un tout autre registre, que le porc est une sorte d'animal sacré dans l'islam.

**Hellen**

En fait, tu ignores la véritable raison qui pousse ton Dieu à t'interdire de manger du porc.

## **Le-Croyant**

Le Coran stipule clairement qu'il est interdit de consommer de la viande de porc : la

voilà ma raison !

## **Hellen**

Et si je désire une réponse  
claire et précise sur la  
raison de cet interdit  
alimentaire, que dois-je  
faire ?

## **Le-Croyant**

Je l'ignore, tout comme

j'ignore si cette raison est stipulée dans le Coran, mais je suis sûr qu'Allah n'a pas choisi de prohiber la consommation de la viande de porc par hasard.

## **Hellen**

Tu pourrais directement aller voir si la raison de cet interdit est présente ou non dans le Coran au

lieu de te contenter des  
divers dessous de  
l'interdit, tels que  
d'autres croyants ont su  
te les exposer.

Le-Croyant

À ce jour, je n'ai jamais  
lu le Coran dans son  
intégralité...

**Hellen**

Mais ne serait-il pas plus  
bénéfique de renforcer  
ton instruction à la Parole  
d'Allah en envisageant de  
lire le Coran entièrement,  
au moins une fois ? Déjà,  
ne serait-ce que pour  
savoir si les parties du  
Coran que tu n'as pas  
encore lues donnent ou  
non la réponse à la  
question de savoir

pourquoi Allah interdit de  
manger du porc...

## **Le-Croyant**

Le lire du début à la fin,  
ça me paraît tout de  
même assez long !

## **Hellen**

Le Coran est quand même  
le fondement du sens de

ta religion ! Ça ne  
t'intéresserait donc pas de  
le lire en entier ?

## **Le-Croyant**

Oui, évidemment.  
Pourquoi pas ? Tu sais, il  
y a des musulmans qui le  
connaissent et ont  
l'habitude de le lire,  
d'autres qui le lisent

moins souvent, voire très peu, mais l'essentiel c'est d'avoir foi en Allah et de savoir réciter par cœur le nombre minimum de sourates nécessaire pour la pratique de la salât.

## **Hellen**

Mais, ta foi en la divinité du livre du Coran, d'où sort-elle exactement ?

## Le-Croyant

Je ne pense pas être capable de pouvoir prouver à n'importe qui l'existence de Dieu grâce au livre du Coran, mais sache que, pour moi, c'est évident : Il n'y a de Dieu que Allah et Muhammad est Son envoyé ! C'est ça la foi !

# Hellen

Certes, mais qu'est-ce qui  
te prouve que ta foi en  
l'existence du Dieu Allah  
et en le rôle de sceau de  
Ses prophètes de  
Muhammad est une idée  
juste de la réalité et pas  
une erreur de jugement  
véhiculée par ton

éducation ?

## **Le-Croyant**

Tu sais, contrairement à la Bible et à la Torah, le Coran est le seul livre sacré matérialisant la parole divine de façon pure, sans aucune altération, et...

**Hellen**

Et en quoi le prétendu caractère fallacieux ou mensonger des messages de la Bible et de la Torah te permet-il de penser que la crédibilité des faits exposés par un Coran que tu n'as jamais lu entièrement s'avère renforcée ? Je ne comprends pas.

# Le-Croyant

(Soupir) D'abord, sache que le Coran est un livre d'une très grande profondeur sémantique et philosophique. Être capable de le comprendre et d'accepter les réalités exposées par son contenu, ce n'est pas à la portée de n'importe quel esprit.

## Hellen

À tes yeux, je suppose que l'esprit faible en crise d'identité qui choisirait de se convertir à l'islam, après avoir lu le Coran, serait plus en proie à la raison ou à la clairvoyance qu'un esprit serein et critique qui, aussi lucide et sensé soit-

il, ne saurait être  
convaincu par l'existence  
du Dieu Allah, au contact  
de ce même Coran ?

## **Le-Croyant**

L'imam de la mosquée du  
centre-ville a toujours  
affirmé que la perfection  
du Coran résidait dans sa  
complexité.

## Hellen

Pourquoi la complexité serait-elle plus parfaite et plus divine que la simplicité ? Et pourquoi n'essaies-tu donc pas de te faire ta propre idée de l'islam, en étudiant personnellement et sérieusement le Coran dans une approche où la

curiosité et l'esprit critique surplomberaient les obligations de la foi, au lieu de laisser ta confiance en le point de vue d'autres croyants t'inciter à l'ignorance ?

## **Le-Croyant**

Connaître 100% du contenu du Coran est

certainement très utile  
mais, tu sais, être un bon  
musulman est avant tout  
une question de  
comportement individuel.

Pour bien juger de la  
valeur d'une personne, il  
faut la juger sur ses  
agissements et pas  
seulement sur ce qu'elle  
sait ou ignore.

**Hellen**

D'après ce qu'en dit Allah dans le Coran, les bonnes actions rapprochent du Paradis mais les actions des mécréants ne peuvent qu'être de vaines œuvres dans la mesure où l'absence de foi envoie automatiquement en Enfer. Puisque ton Dieu envoie les mécréants en

Enfer pour le crime d'une  
pensée libre et insoumise  
qu'aucune action ne  
saurait racheter, il va  
donc de soi que Lui  
contrairement à toi peut  
juger de la valeur d'une  
personne en se focalisant  
uniquement sur ce que  
cette dernière sait ou  
ignore.

# Le-Croyant

Tu peux prendre n'importe quel morceau de phrase ou n'importe quel verset du Coran, au hasard d'une lecture, et le sortir de son contexte... Et

à partir de cette interprétation hors-contexte, tu peux prétendre que l'islam est habité par des

immoralités

incompatibles avec les valeurs que notre prophète a toujours défendues. Sache cependant que tout verset coranique, du plus juridique au plus poétique, faire partie d'une sourate faisant elle-même partie du Coran, livre qui, dans son

ensemble, peut expliciter  
un contexte en vue de  
justifier une décision  
divine pouvant paraître  
injuste au premier abord.

## **Hellen**

Les versets coraniques  
ont été récités par  
Muhammad sur plus  
d'une vingtaine d'années  
alors je doute que ta

justification naïve sur  
l'interdépendance de  
thématiques aussi variées  
qu'éloignées dans le  
temps, l'espace et les  
circonstances puisse faire  
émaner des contextes  
justifiant toujours à  
échelle macroscopique ce  
qui pourtant est déjà  
suffisamment éloquent à  
comprendre dans un  
simple verset... Des faits

motivés par des raisons et des volontés sont décrits dans le Coran, et le contexte, comme tu sais si bien le nommer, n'altère en rien le sens de ces faits.

## **Le-Croyant**

Je t'invite grandement à commencer à suivre des

cours de religion  
islamique dans une école  
coranique ! Si seulement  
tu savais à quel point cet  
islam sauvage et  
archaïque que tu complais  
tellement à regarder de  
haut est contraire aux  
enseignements et actions  
du prophète  
Muhammad...

**Hellen**

Tous ceux qui vont dans ton école coranique sont déjà musulmans. Ils n'ont pas besoin de faire un lourd effort intellectuel pour accepter ce que l'on va leur enseigner là-bas...

Et moi je t'invite grandement à lire entièrement le Coran au moins une fois dans ta vie avant de t'autoriser le

comportement de  
fanfaronner sur son  
contenu.

## **Le-Croyant**

Tu n'es même pas  
musulman et tu penses  
pouvoir me donner des  
leçons sur la  
compréhension de l'islam  
ou du Coran !

## Hellen

Les musulmans qui divinisent le Coran le lisent en ayant la foi, cette foi les obligeant alors à accepter le contenu de ce livre d'une manière ou d'une autre, tandis que les individus comme moi, qui lisent le Coran avec la simple

envie de découvrir et  
comprendre un récit vis-  
à-vis duquel ils ne se  
sentent obligés de rien,  
peuvent parfaitement  
admettre que tout ne leur  
plait pas dans la Parole  
d'Allah. Mon absence de  
foi en l'origine divine du  
Coran me rend sans doute  
plus impartial qu'un  
musulman dans cet

exercice qu'est la  
compréhension du Coran.

## **Le-Croyant**

La foi du musulman se  
consolide avec un état  
d'esprit allant bien au-  
delà des seules  
problématiques  
techniques et  
méthodologiques que sont  
la lecture et la

compréhension. Ne te contente pas de lire le Coran pour le seul loisir de le comprendre... Le travail de méditation qu'inspire ce livre, vis-à-vis de ses propres faiblesses et du sens que l'on souhaite donner à sa vie, c'est un effort indispensable pour arriver à ressentir et partager la foi du musulman.

## **Hellen**

Ta foi te permet juste de croire en l'existence de ce qui semble tellement évident mais qui pourtant n'est que tellement invérifiable.

**Le-Croyant**

Tu n'arriveras jamais à  
comprendre sur quoi  
repose la foi d'un  
musulman aussi bien que  
le musulman lui-même.

## **Hellen**

Ta foi ne repose que sur  
ta capacité à accepter ce  
que le peu que tu as lu de  
ton Coran t'a appris ou ce  
que des gens en qui tu as

confiance t'ont raconté  
sur ce livre. Ton Dieu  
Allah n'est donc  
finalement que ce que ta  
raison accepte qu'Il  
soit... C'est pour cela que  
tu ne le verras jamais, ne  
l'entendras jamais ni ne  
le toucheras jamais. Il  
n'existe que dans ta  
psyché : admet-le !

# Le-Croyant

Je n'ai pas besoin de vivre une expérience sensorielle tactile, visuelle ou auditive pour croire en l'existence d'Allah. Le Coran est la Parole d'Allah, Le Transcendant, je le sais, même si c'est difficile à expliquer à une personne qui n'a jamais cru en

Dieu... Ce que je sais  
d'Allah est  
l'aboutissement d'une  
profonde et complexe  
réflexion qui ne peut pas  
être comparée à la seule  
réaction mécanique de la  
vue, du toucher ou de  
l'ouïe.

**Hellen**

D'après les légendes qui encadrent ta croyance, la totalité des versets du Coran provient de la bouche de Muhammad, un humain parmi les humains, tandis que jamais ce Dieu Allah en lequel tu crois n'a pris la peine de dicter Ses versets coraniques en sortant de Sa cachette.  
Allah L'Omnipotent

aurait en effet pu  
s'adresser directement à  
Muhammad, à découvert  
et devant une foule de  
témoins, mais Il a  
toujours préféré  
s'adresser à Muhammad  
par l'intermédiaire d'un  
Ange affirmant Le  
représenter et ne parlant à  
Muhammad qu'en  
privé... Cela signifie

donc que pour que  
j'arrive à avoir foi en  
l'existence du Dieu Allah,  
il me faille déjà  
nécessairement avoir  
confiance en les  
prétentions prophétiques  
de Muhammad, un  
humain parmi les  
humains. Jusque là, tu me  
suis ?

**Le-Croyant**

Je ne l'aurais pas dit  
exactement de cette  
manière-là, mais, dans la  
conclusion, oui, je suis  
d'accord...

## **Hellen**

Tu as donc conscience du  
fait que toi, le musulman,  
a confiance en le  
caractère divin du livre

retranscrivant le récit de  
prophéties de l'être  
humain qu'est  
Muhammad, tandis que  
moi, l'incrédule, non.

## **Le-Croyant**

Dans quelles dispositions  
as-tu besoin d'être pour  
accorder ta confiance en  
la mission prophétique

d'un être humain élu pour  
représenter Dieu ? Tu  
attends de ce témoignage  
retranscrit dans le livre  
du Coran qu'il te dise ce  
que tu aimerais  
entendre ? Tu aurais  
préféré un autre support  
que celui des pages d'un  
livre ?

**Hellen**

Justement, c'est là tout le problème... Pour moi, la seule affirmation de l'existence d'un fait ne prouve rien du tout. Il me faut des preuves matérielles et des actes pour juger de la véracité de faits. Je n'ai rien contre le livre en tant que support du message, mais j'attends plus que des affirmations et des

prétentions pour  
considérer que le message  
ne serait ni mensonge ni  
tromperie. J'ai lu le  
catalogue de faits  
invérifiables et de  
commandements  
contraignants qu'est le  
livre du Coran, et je n'ai  
vu en lui qu'un conte  
mythologique issu de  
l'imagination d'un

gourou sectariste.

## **Le-Croyant**

...Un gourou ?

## **Hellen**

Si ton Dieu Allah veut me prouver qu'Il existe, il devra s'y prendre autrement. Il peut venir me parler quand Il le

souhaite, en tout cas.

## **Le-Croyant**

Dieu envoie des prophètes justement dans le but de ne pas avoir à s'adresser 100 fois par an à tous les êtres humains de la Terre, dans toutes les langues, depuis la nuit des temps, pour que les derniers arrivés ne soient

pas les derniers informés.  
Sinon ce serait trop  
facile ! Si Allah  
fonctionnait comme ça, il  
n'y aurait alors plus  
personne à tester, à  
convaincre ou à  
récompenser.

## **Hellen**

Je ne crois que ce que je

vois parce que je ne peux  
pas obéir à tous les  
prophètes auto-proclamés  
en même temps.

Logistiquement, ça m'est  
impossible. Il n'y a que  
24 heures dans une seule  
journée et les agissements  
ordonnés par certains  
contredisent directement  
les interdits arrêtés par  
d'autres.

# **Le-Croyant**

J'ai foi en le message de  
l'islam et en les valeurs  
défendues par le prophète  
Muhammad, et je n'ai pas  
besoin de voir ni  
d'entendre Allah pour  
savoir qu'Il existe.

## **Hellen**

Tant mieux pour toi !

Sache quand même que la foi en l'islam ou en une autre religion, ce n'est pas une caractéristique naturelle distribuée de façon aléatoire ou génétique... Ta foi en l'islam, elle te vient de ton éducation et c'est un héritage culturel qui peut se transmettre de père en fils, de mère en fils, de

père en fille ou de mère  
en fille, s'inscrire dans les  
traditions d'une  
communauté comme dans  
les lois d'un pays. Partant  
de là, dans la mesure où  
ta certitude dans  
l'existence d'Allah n'est  
pas un fondement  
physiologique dépendant  
de ton ADN mais bien  
une conviction intégrée à  
ton jugement depuis ton

enfance, comment peux-tu te prouver à toi-même qu'Allah est réel, toi qui ne l'a jamais vu, ni entendu, ni même touché, humé ou goûté ?

## **Le-Croyant**

Tu ne peux pas comprendre ! Tu n'es qu'un typique anthropocentriste focalisé

sur l'être humain comme  
étant ses propres causes  
et solutions.

## **Hellen**

(Soupir) S'il te plaît, je  
fais l'effort de poser de  
simples questions, certes  
parfois faussement  
candides, mais toujours  
suffisamment claires...

Alors sois gentil : arrête de masquer ton manque d'imagination avec ce genre de slogans ! Je me fiche de savoir quelle place l'être humain occupe, avec ou sans dieux. Essaie déjà de réaliser que mes raisonnements te renvoient à la limite de tes propres arguments et à ton incapacité à pouvoir

te prouver à toi-même  
que ton Dieu imaginaire  
existe véritablement.

## **Le-Croyant**

Tu es tellement fermé  
que, quoi qu'il arrive, le  
jour où Allah t'enverra un  
signe de Sa présence, tu  
passeras à côté ou  
refuseras d'y croire.

# Hellen

Mais Allah n'envoie de signe à personne. Et pas plus à toi qu'à un autre... Tu es né dans une famille qui croit en l'existence du Dieu du Coran. Tu viens d'un quartier dans lequel tu as été amené, depuis ta plus tendre enfance, à côtoyer d'autres enfants

venant de familles  
musulmanes. En  
commençant à fréquenter  
les mosquées, on t'a  
conforté dans ta croyance  
théorique en l'existence  
d'un Dieu qui n'a jamais  
daigné s'adresser à  
découvert à ta propre  
personne ni même à un  
quelconque autre être  
humain ayant eu la  
présence d'esprit de se

saisir d'un appareil photo  
ou d'un caméscope... Je  
peux t'assurer que vivre  
en sachant que Dieu  
existe est loin d'être une  
disposition que la nature  
impose à l'entendement  
humain. Alors accepte  
donc la réalité voulant  
que ta foi n'est que la  
certitude d'un esprit  
influencé par son  
environnement !

# **Le-Croyant**

...

## **Hellen**

Et accepte aussi l'idée  
que chaque fidèle d'une  
religion se sent un peu  
chanceux de vivre dans la  
vraie foi, contrairement

aux fidèles des autres religions qui, eux, se complaisent dans l'ignorance et la superstition.

## **Le-Croyant**

J'en ai conscience, mais cela ne m'empêche pas de constater, en toute objectivité, que l'islam est la religion la plus

logique et la plus sensée  
qui soit en ce monde...

Dans l'islam, on ne déifie  
pas des vaches, comme le  
font les hindous, et on ne  
donne pas à de simples  
hommes le pouvoir  
d'absoudre des péchés ou  
de légiférer à la place de  
Dieu, comme le font les  
chrétiens.

**Hellen**

Pour un hindou,  
l'hindouisme est la  
religion la plus logique et  
sensée qui soit en ce  
monde. Pour un chrétien,  
le christianisme est la  
religion la plus logique et  
sensée qui soit en ce  
monde. Et pour un juif,  
tiens-toi bien, tu vas être  
surpris : le judaïsme est

la religion la plus logique  
et sensée qui soit en ce  
monde... Le discours  
convictionnel que tu tiens  
là n'a rien d'étonnant.

## **Le-Croyant**

Ignorerais-tu que le  
Coran reconnaît le  
caractère divin des livres  
sacrés des juifs et des  
chrétiens ?

# Hellen

L'islam du Coran s'attribue peut-être un lien de filiation avec le judaïsme et le christianisme, mais ce lien de filiation est loin d'être reconnu par la Bible hébraïque ou le Nouveau Testament...  
Sinon, moi aussi je peux

créer ma propre religion  
abrahamique me  
proclamant prophète  
divin et prétendre que  
celle-ci s'inscrit dans la  
lignée des dogmes  
littéraires judaïques,  
chrétiens et islamiques,  
tout ça en même temps,  
contradictions incluses, et  
quoi que ces derniers en  
pensent.

# **Le-Croyant**

Je te déconseille de te lancer dans cette entreprise. Tu ne serais pas crédible une seule seconde comme prophète.

## **Hellen**

Contrairement à ton prophète ventriloque qui a réussi à te convaincre

de l'existence d'un Dieu  
que tu ne verras ni  
n'entendras jamais ?

## **Le-Croyant**

Pourquoi es-tu à ce point  
obsédé par ce Dieu  
fantasmé qui aurait  
besoin de se faire voir des  
Hommes et de leur parler  
directement ? Tu n'as  
jamais vu le vent de tes

propres yeux mais tu sais  
pourtant qu'il existe.

Alors pourquoi ne  
pourrait-il pas en être de  
même avec Allah ?

## **Hellen**

Je peux sentir le vent  
souffler contre ma peau et  
constater qu'il peut  
balayer les feuilles  
mortes au pied d'un arbre

ou emporter du sable sur son passage. Je ne peux en revanche pas identifier le Dieu coranique Allah, que Celui-ci se cache derrière Son propre visage, le vent ou n'importe quel autre élément qui soit, coloré ou transparent.

**Le-Croyant**

Et l'amour ! C'est un  
sentiment qui existe.

Pourtant personne ne peut  
le voir.

## **Hellen**

Serais-tu en train de  
comparer l'amour, qui est  
une abstraction  
indissociable de l'activité  
d'un esprit, avec Allah,  
un esprit conscient censé

être capable de survivre  
au trépasement du  
dernier de ceux qui  
croient en Lui ?

## **Le-Croyant**

Dans la mesure où tu  
juges que la religion et  
l'expérience sont  
contradictoires, je ne vois  
vraiment pas comment

nous pourrions nous  
comprendre toi et moi.

**Hellen**

Je n'ai jamais pensé cela.

**Le-Croyant**

Tu sais combien il y a de  
musulmans dans le  
monde ?

# Hellen

Et toi tu sais combien il y a d'hindous ou de chrétiens dans le monde ?

La véracité d'une croyance ne dépend pas du nombre de croyants qui la partagent. Ce n'est pas parce que vous êtes nombreux à croire en du mensonge que celui-ci va soudainement se

transformer en de la  
vérité, une fois passé le  
cap du million ou du  
milliard de croyants.

## **Le-Croyant**

Tu ne vas sans doute pas  
me croire mais, plus je  
suis assidu dans les  
horaires de mes salâtes et  
fais des actions agréées par

Dieu, et plus il m'arrive de bonnes choses dans la vie. Tu peux y voir là un simple hasard ou un état d'esprit superstitieux me faisant voir le verre à moitié plein quand ça m'arrange, mais moi j'y vois plutôt une récompense de mes efforts par le soutien et le secours d'Allah.

# Hellen

As-tu déjà vu à la télévision des reportages sur la vie de richissimes fornicateurs impies de notre planète qui, sans jamais se soucier ni du Dieu Allah ni du Coran, ont réussi leur vie personnelle et leur vie professionnelle ? Allah, Il a l'air de bien les aider,

eux aussi, dans leur vie de  
tous les jours.

## **Le-Croyant**

...

## **Hellen**

Chacun à sa façon de  
supporter les difficultés  
du quotidien. Certains

comptent sur le soutien  
de leurs amis, de leur  
famille ou d'un compte  
en banque suffisamment  
bien garni pour exhausser  
tous leurs souhaits  
matériels. D'autres noient  
leur chagrin dans l'alcool.

D'autres encore se  
tournent vers Dieu... Tu  
me dis que Ton Dieu  
Allah peut estimer  
l'assiduité de tes preuves

de piété et t'aider en  
conséquence, mais  
comment peux-tu être sûr  
que certaines péripéties  
de ton existence, plus que  
d'autres, sont directement  
imputables à Lui et pas à  
un autre Dieu ?

## **Le-Croyant**

Tu te poses trop de  
questions.

# Hellen

Et toi, tu ne t'en poses pas  
suffisamment.

## B. La tentation élémentaire

### Le-Croyant

Ces derniers temps, j'ai lu pas mal de livres traitant des miracles scientifiques du Coran<sup>{1}</sup>, et j'aimerais donc, si tu le permets, pouvoir t'en soumettre

quelques-uns... Ces miracles que je vais te citer sont des récits coraniques portant sur des faits scientifiques confirmés par de grands spécialistes en médecine, en biologie, en astronomie ou en géologie, alors tu auras du mal à nier le caractère hautement rationnel des Paroles d'Allah.

## **Hellen**

J'ai déjà lu le Coran, à de nombreuses reprises, et ses soi-disant récits scientifiques hautement rationnels ne m'ont pas sauté aux yeux.

## **Le-Croyant**

Je te fais la lecture ?

# **Hellen**

Je t'en prie.

# **Le-Croyant**

Dans la sourate 21, au verset 30, il est écrit :  
« Ceux qui ont mécru n'ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient

une masse compacte ?  
Ensuite Nous les avons  
séparés et fait de l'eau  
toute chose vivante. Ne  
croiront-ils donc pas ? ».

Tu vois, le Coran parle  
des origines de l'univers.  
C'est la théorie du big-  
bang ! Comment  
Muhammad, qui était  
illettré et vivait dans un  
7<sup>ème</sup> siècle de grande

ignorance scientifique,  
aurait-il pu savoir ça,  
bien avant les modernes  
que nous sommes, en se  
passant d'une  
intervention divine ?

## **Hellen**

Tu prétends que  
Muhammad était illettré  
pourtant rien ne le  
prouve. Muhammad était

peut être un simulateur  
qui faisant semblant de ne  
savoir ni lire ni écrire.  
Enfin bon, ça n'est pas le  
sujet. Focalisons-nous  
plutôt sur l'expression  
« les cieux et la terre » du  
verset coranique que tu  
cites là... « Les cieux et  
la terre », c'est une  
expression bien vague et,  
à ma connaissance, les  
principaux termes qui la

composent ne sont définis  
nulle part en le Coran. Par  
ailleurs, il n'y a aucune  
précision, ni sur la durée,  
ni sur les modalités du  
déroulement du  
phénomène de séparation  
de ces deux entités que tu  
assimiles d'emblée à  
l'occidentale et  
mécréante théorie du big-  
bang.

## **Le-Croyant**

Le Coran n'a pas vocation à détailler le plus possible la définition de chaque mot ou expression de chaque sujet dont il traite et il a un nombre de pages limité, tu sais... Tu penses peut-être savoir mieux que Dieu Lui-même comment est né

l'univers ?

## Hellen

Je pense surtout me sentir  
la légitimité de trouver  
douteux ce Dieu qui  
s'auréole d'autant de  
qualités que ne le fait le  
Dieu Allah dans le Coran,  
et qui dans le même  
temps choisirait de

définir sommairement le  
big-bang comme la  
séparation de deux  
grossières entités  
nommées terre et cieux.  
« Terre et cieux, partez  
chacun de votre côté ! »,  
c'est là la définition pré-  
moyenâgeuse et  
sommaire d'un homme  
qui n'y connaît rien du  
tout en astrophysique ! À  
côté du mythe des

divinités Ouranos et Gaia,  
l'auteur du Coran semble  
avoir inventé l'eau  
tiède... Si vraiment Il  
avait voulu parler du big-  
bang dans Ses révélations  
à Muhammad, ton Dieu  
Allah aurait pu expliquer  
au moins une fois, plus ou  
moins concrètement, que  
le big-bang est l'étape  
initiale de l'expansion  
d'un univers spatio-

temporel qui, en même  
temps qu'il perdra en  
densité et en chaleur, va  
faire émerger différentes  
planètes, dont la nôtre,  
Terre, à partir  
d'accrétions de tas de  
matières solides,  
gazeuses ou...

**Le-Croyant**

Le Coran est un livre universaliste qui se veut accessible à tous, du scientifique diplômé universitaire en astrophysique à l'enfant d'un pays pauvre qui n'a pas la chance de pouvoir aller à l'école. Tes exigences de spéléologue sémantique et tes longues phrases plus proches de l'élucubration que de la

démonstration s'opposent  
à ce but.

## **Hellen**

J'essaie seulement de te  
démontrer que ton Coran  
aborde aussi  
explicitement la théorie  
du big-bang que ne le fait  
le dernier bottin de la  
Franche-Comté... Alors

arrête de me faire croire  
que le Coran peut parler  
d'un sujet aussi complexe  
que la théorie du big-bang  
quand déjà il n'est même  
pas capable de parler de  
bases élémentaires telles  
que la position et le  
mouvement de chacune  
des différentes planètes  
du système solaire, la  
forme et la composition  
matérielle et énergétique

de l'univers, les  
différentes fluctuations  
que subit ce même  
univers, ou déjà  
simplement de la nature  
stellaire de l'astre solaire.

## **Le-Croyant**

Le Coran parle du big-  
bang avec simplicité car  
il fut révélé à des  
hommes et des femmes

ayant vécu, dans le désert  
d'Arabie, au 7<sup>ème</sup> siècle.

## **Hellen**

Le Coran parle de  
différents sujets pouvant  
concerner le domaine des  
sciences physiques,  
naturelles ou chimiques  
avec la simplicité des  
paroles d'un bédouin du

7<sup>ème</sup> siècle qui ne  
connaissait rien à une  
théorie scientifique aussi  
complexe que celle du  
big-bang. Le Coran ne  
résume l'univers qu'à une  
terre située sous des cieux  
et depuis laquelle il est  
possible de voir briller le  
soleil et la lune, et tu  
voudrais me faire croire  
qu'il va nous permettre

de comprendre ce que fut  
l'univers il y a environ 14  
milliards d'années à  
l'aide des objets d'études  
« terre » et « cieux »... La  
vérité, c'est qu'aucun  
musulman n'a jamais  
parlé de la théorie du big-  
bang prétendument  
énoncée par le Coran  
avant que des mécréants  
ne commencent à  
l'élaborer. Et si demain

nous étions capables  
d'ébranler la théorie du  
big-bang et l'emprunte du  
fond diffus cosmologique  
qui la rend crédible à  
l'aide de nouveaux  
éléments portant  
indubitablement en  
triomphe une théorie  
radicalement différente  
d'elle, ton Coran et son  
modèle cosmologique aux  
phases aussi simplistes

qu'imprécises, et de  
surcroît non argumentées,  
pourraient de toutes  
façons s'y adapter sans le  
moindre souci.

**Le-Croyant**

...

**Hellen**

Le big-bang est une hypothèse scientifique qui est acceptée ou tolérée par bon nombre des meilleurs scientifiques de ce début de siècle, et qui est née et s'est consolidée au 20<sup>ème</sup> siècle, loin du Monde Musulman, grâce aux idées, observations et théories de grands

hommes de science tels  
que Friedmann, Lemaître,  
Einstein ou Hubble,  
quelques mécréants qui, il  
me semble, n'ont pas eu  
besoin du Coran pour  
fonder leurs travaux.

## **Le-Croyant**

Reconnais quand même  
que la similitude des faits  
est assez troublante ?

# Hellen

Je reconnais que la version coranique du big-bang est troublante d'insipidité... Elle est tellement simpliste et abstraite qu'elle nécessite une profonde extrapolation de ses termes-clefs.

# **Le-Croyant**

Je poursuis... Un peu plus loin dans la sourate 21, au verset 33, il est écrit :  
« Et c'est Lui qui a créé, la nuit et le jour, le soleil et la lune, chacun voguant dans une orbite ».

## **Hellen**

...

**Le-Croyant**

...

**Hellen**

Oui... Et donc ?

**Le-Croyant**

Un simple Homme qui

vivait au 7<sup>ème</sup> siècle  
aurait-il pu avoir  
connaissance des orbites  
de deux astres comme le  
soleil et la lune ?

## **Hellen**

Cette sourate ne nous  
apprend en fait qu'une  
seule chose : c'est que le  
soleil et la lune ont une

orbite. Cela me donne  
alors l'impression que  
Muhammad pensait, au  
même titre que  
l'écrasante majorité des  
habitants de la toute aussi  
écrasée terre plate du  
monde géocentrique de  
son époque, que les astres  
lunaire et solaire voguent  
tous deux autour de la  
Terre.

# Le-Croyant

Je te donne des preuves  
claires et concrètes,  
accessibles aux  
contemporains du  
prophète, mais tu les  
repousses par pur esprit  
de contradiction, sans  
même chercher à  
comprendre quoi que ce  
soit.

# Hellen

Pour toi, celui qui comprend, c'est celui qui va dans ton sens, mais si le Coran était aussi instructif que tu le prétends, personne n'aurait besoin d'interpréter de façon extrapolée son contenu car ses explications

scientifiques seraient déjà  
claires et précises.

## **Le-Croyant**

Je continue. Sourate 16,  
verset 15 : « Et Il a  
implanté des montagnes  
immobiles dans la terre  
afin qu'elle ne branle pas  
en vous emportant avec  
elle de même que des  
rivières et des sentiers,

pour que vous vous guidiez, ». Sourate 21, verset 31 : « Et Nous avons placé des montagnes fermes dans la terre, afin qu'elles ne s'ébranlent pas en les entraînant. Et Nous y avons placé des défilés servant de chemins afin qu'ils se guident. ». Tu vois, Allah dit qu'Il a fermement placé les

montagnes dans la terre  
et...

## **Hellen**

Ton premier verset est  
faux ! C'est sûr qu'à  
l'échelle d'une vie  
humaine, les montagnes  
paraissent immobiles et  
fermement ancrées dans  
la terre, mais à l'échelle

des temps géologiques,  
sur des millions d'années,  
c'est loin d'être le cas...  
Sache que les Alpes n'ont  
pas toujours existé et  
qu'elles disparaîtront un  
jour.

**Le-Croyant**

...

**Hellen**

...

## **Le-Croyant**

Tu savais qu'à la sourate 24, au verset 43, il est écrit : « N'as-tu pas vu qu'Allah pousse les nuages ? Ensuite Il les réunit et Il en fait un amas, et tu vois la pluie sortir de son sein. » ?

## **Hellen**

Oui. Et ? Qu'est-ce que ce verset t'a enseigné de si formidable ?

## **Le-Croyant**

Bah...C'est vrai ! La pluie vient des nuages.

# Hellen

(Rire) Bravo Sherlock Holmes ! Vous venez de démontrer ce que n'importe quel homo sapiens binoculaire aurait pu comprendre, à savoir que pour qu'il y ait de la pluie, la présence de nuages est nécessaire.

**Le-Croyant**

Tu ne me fais pas rire du  
tout

## **Hellen**

Je peux aisément le  
comprendre. Quand on a  
été habitué au niveau  
d'humour dans lequel le  
Coran joue, on ne se  
laisse pas si facilement

divertir par le premier  
esprit cartésien moqueur  
venu...

## **Le-Croyant**

Tu ne me laisses pas  
d'autre choix que d'aller  
directement à la preuve  
scientifique  
incontestable. Je voulais  
la garder pour la fin, mais  
bon...

## **Hellen**

J'en trépigne  
d'impatience, tu t'en  
doutes.

## **Le-Croyant**

Les versets 12, 13 et 14  
de la sourate 23 : « Nous  
avons certes créé  
l'homme d'un extrait

d'argile, puis Nous en  
fîmes une goutte de  
sperme dans un reposoir  
solide. Ensuite, Nous  
avons fait du sperme une  
adhérence ; et de  
l'adhérence Nous avons  
créé un embryon ; puis,  
de cet embryon Nous  
avons créé des os et Nous  
avons revêtu les os de  
chair. Ensuite, Nous

l'avons transformé en une  
tout autre création. Gloire  
à Allah le Meilleur des  
créateurs ! »... Ces versets  
que je te cite là avancent  
une description du  
développement  
embryonnaire très précise  
que tu ne retrouveras dans  
aucun autre témoignage  
écrit qui retranscrit les  
paroles d'un homme

ayant vécu au 7<sup>ème</sup> siècle  
!

**Hellen**

Ça y est... Tu as fini ?

**Le-Croyant**

Oui.

**Hellen**

C'est quoi cet extrait  
d'argile qui précède le  
sperme ?

## **Le-Croyant**

(Soupir)... Je ne sais pas  
et je n'ai pas sélectionné  
ces versets dans le but de  
parler de ce sujet.

**Hellen**

Tu as bien dit : « Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon » ?

**Le-Croyant**

Oui. Pourquoi ?

**Hellen**

Et quand l'ovule intervient-il dans tout ça ? Il faut deux gamètes pour faire un embryon : un ovule et un spermatozoïde. Ces deux gamètes sont aussi importants l'un que l'autre. Or, pour Allah, tout se passe comme si le sperme s'auto-transformait seul pour

donner un embryon.

## **Le-Croyant**

L'ovule est qualifié de  
reposoir par le Coran.

## **Hellen**

Si le reposoir dont parle  
le Coran correspond à la  
cellule de l'ovule, alors

pourquoi Allah le décrit-  
Il comme solide ?

## **Le-Croyant**

Je ne sais pas mais, de  
toutes façons, ces versets  
concernant l'embryologie  
humaine ne nient  
nullement l'existence  
d'un ovule.

**Hellen**

Ne pas nier un fait ne signifie pas que l'on reconnaît l'existence de ce fait. Tu sais, Attila le Hun n'a jamais nié le fait qu'un atome d'oxygène possède huit fois plus d'électrons qu'un atome d'hydrogène.

**Le-Croyant**

Je vois dans ces versets  
une description d'étapes  
successives vulgarisées,  
donc à la portée de tous  
les esprits, qui me  
satisfait pleinement.

## **Hellen**

À bien y réfléchir, ce qui  
m'interpelle le plus dans  
ce passage coranique que

tu m'as cité, c'est  
l'affirmation « Nous  
avons créé des os et Nous  
avons revêtu les os de  
chair. »... Les os viennent  
toujours après la chair  
dans le développement  
embryonnaire, mais dans  
la description caduque  
formulée par Allah, les os  
sont créés dans un  
premier temps, et ensuite  
seulement la chair vient à

exister afin de les  
recouvrir.

## **Le-Croyant**

...

## **Hellen**

Laisse-moi donc te dicter  
une succession d'étapes  
du développement  
embryonnaire coranique

appuyant ma théorie  
selon laquelle Allah  
ignore l'existence de  
l'ovule... Au verset 5 de  
la sourate 22 du Coran, on  
peut lire ceci : « Ô  
hommes ! Si vous doutez  
au sujet de la  
Résurrection, C'est Nous  
qui vous avons créés de  
terre, puis d'une goutte de  
sperme, puis d'une

adhérence puis d'un  
embryon ». Au verset 11  
de la sourate 35, on peut  
lire cela : « Et Allah vous  
a créés de terre, puis  
d'une goutte de sperme, Il  
vous a ensuite établi en  
couples. ». Enfin, voilà ce  
que l'on peut lire au  
verset 67 de la sourate  
40 : « C'est Lui qui vous a  
créés de terre, puis d'une  
goutte de sperme, puis

d'une adhérence puis Il  
vous fait sortir petit  
enfant ».

## **Le-Croyant**

Je déjà eu l'occasion de  
pouvoir survoler ces  
passages que tu me cites-  
là au travers de mes  
lectures.

**Hellen**

Voici donc trois débuts de versets qui stipulent qu'Allah a créé l'homme à partir de terre, cette terre ayant précédé le sperme, et aucune étape qui précède ou succède à celle-ci n'inclut d'ovule.

Le reposoir solide du Coran, un élément passif dans la création

embryonnaire décrite par Allah, serait ainsi, au mieux, une mystérieuse composante solide située à l'intérieur de la femme, va savoir ce qu'en pensait Allah ou Muhammad, mais sûrement pas un ovule dont ces derniers ignoraient certainement l'existence...

**Le-Croyant**

Les versets du Coran sont un récit cohérent et sensé.

Tu n'arriveras pas à me prouver le contraire.

## **Hellen**

L'embryon humain créé à partir d'un sperme lui-même créé à partir de terre, ça te semble être une hypothèse

scientifique cohérente et  
sensée ?

## **Le-Croyant**

Cette terre qui a créé les  
Hommes, c'est juste une  
expression métaphorique.  
C'est une vision imagée  
de la création humaine.

**Hellen**

Ah ! Alors tout à l'heure,  
les versets abstraits et  
simplistes traitaient de  
faits expérimentaux  
avérés et complexes, et  
maintenant, des versets  
précis et développés mais  
faux, ce sont en fait des  
figures de style qui ne  
doivent être comprises  
que selon leur seule  
perspective

métaphorique... Ça  
t'arrange bien finalement  
de démontrer la science à  
partir de l'abstrait, de  
noyer la science de la  
superstition dans la soupe  
de la métaphore...

## **Le-Croyant**

Tu ne me comprends pas,  
ou alors je m'exprime

peut-être mal... Les scientifiques, les imams et les conférenciers savent mieux expliquer que moi le sens des versets scientifiques du Coran, c'est certain.

## **Hellen**

Permet-moi de te poser une simple question...

# **Le-Croyant**

Je t'écoute.

## **Hellen**

Sais-tu pourquoi Allah n'a jamais pu parler de l'athéisme et de l'agnosticisme, des continents américain, arctique et antarctique ou encore des dinosaures

dans ses révélations au prophète Muhammad ?

**Le-Croyant**

Je ne sais pas.

**Hellen**

C'est pourtant très simple. Il aurait été impossible à Allah de

parler de ces états de  
conscience, continents ou  
créatures préhistoriques  
dans la mesure où  
Muhammad lui-même en  
ignorait l'existence... Tu  
comprends où je veux en  
venir ?

## **II - C. Savoir ignorer.**

### **Hellen**

Je te lis quelques paroles du prophète Muhammad issues de la Sunna Sahih et tu me dis ce que tu en penses. Celles-ci sont tirées d'un hadith que tu peux trouver au numéro 301 du livre 6 du premier

volume du recueil des hadîts Bukhari. « Un jour, l'Apôtre d'Allah est allé à Musalla pour la prière d'Al Fitr. Il passa alors devant des femmes et dit, “Ô Femmes ! Faites l'aumône parce que j'ai vu que la majorité des occupants du feu de l'Enfer étaient vous, les femmes.”. Elles

demandèrent, “Pourquoi en est-il ainsi, Ô Apôtre d'Allah ?”. Il répondit, “Vous jurez fréquemment et vous êtes injustes envers vos maris. Je n'ai jamais rien vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous. Un homme raisonnable et prudent pourrait être égaré par quelques-unes d'entre

vous.”. Les femmes demandèrent, “Ô Apôtre d'Allah ! Qu'y a t-il de déficient dans notre intelligence et notre religion ?”. Il dit, “La preuve apportée par deux femmes n'est-elle pas équivalente à celle d'un seul homme ?”. Elles répondirent par l'affirmative. Il dit, “C'est là qu'est leur

déficiência en  
intelligence. N'est-il pas  
vrai qu'une femme ne  
peut ni prier ni jeûner  
pendant ses règles ?”.

Les femmes répondirent  
par l'affirmative. Il dit,  
“C'est là qu'est leur  
déficiência en  
religion.”. »

Le-Croyant

Je n'étais pas là le jour où Muhammad s'est opposé à ces femmes. Je ne pense pas que d'un échange de paroles comme celui-ci on puisse tirer pour conclusion que le prophète de l'islam faisait des généralités sur les gens en fonction de leur sexe... Lui qui aimait et respectait sincèrement la femme, la

considérant même  
comme l'égal juridique et  
social de l'homme, s'est  
peut-être adressé à ces  
femmes en tant qu'esprits  
avec leurs qualités et  
leurs défauts avant de  
s'adresser à elles en tant  
qu'êtres humains du sexe  
féminin.

**Hellen**

Ton discours évoquant un prophète Muhammad soucieux de considérer la femme comme l'égal juridique et social de son homologue masculin tranche nettement avec celui d'un Coran depuis lequel le Dieu Allah atteste clairement de la supériorité de l'homme sur la femme.

## **Le-Croyant**

Non, non, non... Ce que tu dis là est totalement faux ! Allah n'a jamais pu faire dire au prophète Muhammad que l'homme serait supérieur à la femme ou que l'homme aurait un droit naturel de la dominer.

## **Hellen**

Ni même que l'homme  
aurait un quelconque  
droit sur la femme que la  
femme ne pourrait avoir  
en retour sur l'homme ?

## **Le-Croyant**

Toutes ces sottises ne  
sont que des idées

reçues !

## **Hellen**

Au verset 34 de la sourate  
4 du Coran, on peut  
pourtant lire ceci : « Les  
hommes ont autorité sur  
les femmes, en raison des  
faveurs qu'Allah accorde  
à ceux-là sur celles-ci, et  
aussi à cause des  
dépenses qu'ils font de

leurs bien. Les femmes vertueuses sont obéissantes à leurs maris, et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à

vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! ».

Et au verset 228 de la sourate 2, on peut lire cela : « Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues ; et il ne leur est pas permis de taire ce

qu'Allah a créé dans leurs  
ventres, si elles croient en  
Allah et au Jour dernier.  
Et leurs époux seront plus  
en droit de les reprendre  
pendant cette période,  
s'ils veulent la  
réconciliation. Quant à  
elles, elles ont des droits  
équivalents à leurs  
obligations,  
conformément à la  
bienséance. Mais les

hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage. ». Alors maintenant, explique-moi comment Muhammad pouvait à la fois acquiescer ces considérations prophétiques dictées par le Dieu qu'il respecte et dont il transmet Les Paroles et, dans le même

temps, considérer  
personnellement ce que tu  
prétends qu'il considéra,  
à savoir que la femme  
serait l'égal juridique et  
social de l'homme ?

## **Le-Croyant**

Le fameux verset 34 isolé  
du reste de la sourate 4 à  
laquelle il appartient...

## Hellen

Ce verset du Coran précise que les hommes ont autorité sur les femmes, que c'est la vertu des femmes d'être obéissantes à leurs maris, et surtout que l'homme a le droit de frapper son épouse s'il craint que celle-ci ne lui désobéisse.

Les différentes  
instructions exprimées  
dans ce verset sont  
tellement simples à  
comprendre et  
compatibles entre elles  
qu'effectivement, je  
comprends tout à fait  
qu'il te mette mal à  
l'aise.

**Le-Croyant**

Je pense que tu interprètes un peu trop à ta convenance la soi-disant partie de ce verset qui traiterait du droit de l'homme à pouvoir frapper une épouse désobéissante. Dans l'islam, le mari a pour devoir de protéger sa femme et de prendre soin d'elle... La frapper

n'aidera en rien à  
l'accomplissement de  
cette mission.

## **Hellen**

Quand Allah dit dans son  
Coran qu'il est interdit de  
consommer de la viande  
de porc, peux-tu me dire  
ce que tu interprètes ?

# Le-Croyant

...

## Hellen

Pourquoi le verset autorisant l'homme musulman à frapper une épouse désobéissante pourrait-il être sujet à interprétation et pas celui interdisant la

consommation de viande  
de porc ?

## **Le-Croyant**

Tu sais, il est aussi écrit dans la 30<sup>ème</sup> sourate, au verset 21 : « Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et

Il a mis entre vous de  
l'affection et de la bonté.  
Il y a en cela des preuves  
pour des gens qui  
réfléchissent. »

## **Hellen**

Je ne vois pas pourquoi  
un musulman devrait  
juger comme  
incompatibles les  
sentiments d'affection ou

de bonté envers son épouse et le possible comportement de battre cette épouse lorsque celle-ci en vient à lui désobéir. Alors si tu cherches à me prouver que la sourate que tu viens de me citer à l'instant peut faire oublier la sourate autorisant l'homme à battre l'épouse dont il

aurait à craindre la désobéissance que j'ai citée précédemment, crois-moi, tu perds ton temps ! Pourquoi mon verset à moi n'annulerait pas ton verset à toi, plutôt ? Que tu le veuilles ou non, aucune sourate de ton vénérable Coran ne stipule que la femme doit être protégée de la

violence conjugale,  
verbale ou physique, ou  
même simplement qu'elle  
est l'égale de l'homme au  
regard des lois de l'islam.  
Ces absences ne font que  
renforcer le poids de  
l'autorité du verset  
coranique qui impose à la  
femme musulmane  
d'obéir à son époux sous  
peine, notamment, de  
châtiments corporels.

# Le-Croyant

Oublie un peu ton 21<sup>ème</sup>  
siècle ! Ce précepte  
coranique utilise  
l'exemple d'un modèle de  
couple habituel au 7<sup>ème</sup>  
siècle afin d'être plus  
facilement compris par  
les contemporains du  
prophète Muhammad à

qui il en est fait récit...  
Ce couple de base liait un  
homme chef de l'autorité  
et protecteur à une femme  
protégée et rassurée de  
l'être, certes. Et alors ?  
Le verset 34 de la sourate  
4 n'interdit ni à la femme  
de commander dans son  
couple ni à l'homme de  
vouloir faire plaisir à sa  
femme. Il cite un  
exemple de situation de

mésentente ou de déséquilibre du couple marié dans le but de faire comprendre qu'il faut éviter autant que possible les divorces... Et surtout dans le but de mettre face à leurs responsabilités les hommes qui négligent leurs épouses.

**Hellen**

En quoi le fait de frapper  
une épouse dont je  
craindrais la  
désobéissance  
permettrait-il d'éviter un  
divorce entre elle et moi  
ou une fuite de mes  
responsabilités d'époux  
bienveillant, aussi bien au  
temps du prophète  
Muhammad qu'à notre  
époque ?

## Le-Croyant

Je ne sais pas mais, crois-moi : tu fais fausse route ! La venue de l'islam a été un soulagement et une source d'espoir pour tant de femmes opprimées qui sont nées en période préislamique mais qui ont cependant eu la chance de

pouvoir connaître le prophète Muhammad et le message qu'il est venu leur délivrer, à elles et à leurs époux.

## **Hellen**

Le Coran est un livre qui n'accorde que peu d'importance à tes fantasmes égalitaristes.

La femme musulmane  
doit obéissance à son  
époux, et une  
désobéissance d'elle, bien  
évidemment évaluable  
par le seul regard de  
l'époux, suffit à justifier  
la violence conjugale qui  
peut s'exercer à son  
encontre.

**Le-Croyant**

À t'entendre, les femmes  
musulmanes feraient  
mieux de rester  
célibataires durant toute  
leur vie afin de ne jamais  
perdre la moindre  
parcelle de leur espace de  
liberté.

## **Hellen**

Je ne suis pas certain que  
les femmes musulmanes

célibataires sont plus libres que les femmes musulmanes mariées...

Les femmes musulmanes célibataires ne peuvent quitter le tutorat de leur père qu'en passant par le tutorat de leur époux.

C'est comme ça partout dans le Monde Musulman parce que le Coran qui inspire les lois des États

islamiques ne parle des femmes que comme des sujets à la disposition du bon vouloir de leur monarque de droit phallique. C'est la raison pour laquelle, où qu'elle vive dans le Monde Musulman, la femme restera toujours dépendante des choix d'un tuteur masculin, qu'elle soit célibataire,

mariée, veuve ou esclave.

**Le-Croyant**

Attends, attends, attends !

**Hellen**

Quoi ?

**Le-Croyant**

Les esclaves, ça n'existe

pas dans le Monde  
Musulman. Le prophète  
Muhammad a été le  
premier grand chef d'État  
à faire abolir  
l'esclavage... Bien des  
siècles avant que le  
Monde Occidental ne  
s'émeuve des méfaits de  
cette pratique.

**Hellen**

Ah oui ?

**Le-Croyant**

Oui.

**Hellen**

Pourtant, du verset 1 au verset 6 de la sourate 23, ton précurseur libertarien a cité ceci :

« Bienheureux sont certes  
les croyants , ceux qui  
sont humbles dans leur  
Salat, qui se détournent  
des futilités, qui  
s'acquittent de la Zakat, et  
qui préservent leurs sexes  
de tout rapport, si ce n'est  
qu'avec leurs épouses ou  
les esclaves qu'ils  
possèdent , car là  
vraiment, on ne peut les

blâmer ; ». Et, du verset  
19 au verset 31 de la  
sourate 70 : « Oui,  
l'homme a été créé  
instable [très inquiet] ;  
quand le malheur le  
touche, il est abattu ; et  
quand le bonheur le  
touche, il est orgueilleux.  
Sauf ceux qui pratiquent  
la Salat qui sont assidu à  
leurs Salats, et sur les  
biens desquels il y a un

droit bien déterminé, [la Zakat], pour le mendiant et le déshérité ; et qui déclarent véridique le Jour de la Rétribution, et ceux qui craignent le châtiment de leur Seigneur car vraiment, il n'y a nulle assurance contre le châtiment de leur Seigneur ; et qui se maintiennent dans la chasteté et n'ont pas de

rapports qu'avec leurs  
épouses ou les esclaves  
qu'ils possèdent car dans  
ce cas, ils ne sont pas  
blâmables, mais ceux qui  
cherchent leur plaisir en  
dehors de cela, sont des  
transgresseurs ; ».

Conclusion : les  
musulmans qui couchent  
avec leurs esclaves ne  
sont ni blâmables ni

transgresseurs, selon le  
Dieu du Coran.

## **Le-Croyant**

Ces deux sourates que tu  
cites sont des sourates  
pré-hégires, il me semble.

## **Hellen**

Et alors ?

# Le-Croyant

Il s'agit de recadrer ces versets coraniques dans leur contexte  
puisque Allah a choisi de rendre illicite la pratique de l'esclavage de façon transitoire, en douceur, afin de ne pas ébranler les mœurs de l'époque avec brutalité, du jour au lendemain...

# Hellen

Dans le Coran, Allah exprime le jugement selon lequel coucher avec des esclaves ne serait un comportement ni blâmable ni transgressif. Qu'il soit ou non limité dans le temps ou par la dimension contextuelle

de toute autre nature qui te plait, que penses-tu de ce jugement juridique déclarant non-criminelle la pratique du musulman qui couche avec un être humain dont il possède la vie ? Contrairement à ton Dieu, pour moi, avoir des esclaves et les soumettre à un viol me semble immoral en tout temps et en toutes circonstances.

## Le-Croyant

Un viol ! (Soupir) Tout de suite, les grands mots ! D'abord, sache que ces esclaves devaient êtres épousées par leur maître afin que l'acte sexuel avec elles soit effectivement jugé non-blâmable par Allah. Ensuite, le consentement

de ces esclaves ne pouvait être négligé, tant pour le mariage que pour l'acte sexuel en lui-même.

## **Hellen**

Allah dissocie clairement, dans son discours, les épouses des esclaves. Et Il n'a jamais précisé que les musulmans désirant

coucher avec leurs  
esclaves devaient les  
épouser ou obtenir d'elles  
leur consentement. Alors  
cesse donc de faire dire à  
Allah ce qu'Il n'a pas  
dit !

## **Le-Croyant**

Si Allah ne parle pas du  
consentement de  
l'esclave qui est

demandée en mariage,  
c'est parce qu'il est  
évident pour Lui que le  
consentement mutuel est  
obligatoire entre deux  
personnes qui se marient  
ensemble.

## **Hellen**

Dans la première partie  
du 25<sup>ème</sup> verset de la

sourate 4 du Coran, Allah dit ceci : « Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des femmes libres (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celles de vos esclaves croyantes. Allah connaît mieux votre foi, car vous êtes les uns des autres (de la même religion). Et épousez-les

avec l'autorisation de leurs maîtres (Waliy) et donnez-leur un mahr convenable; (épousez-les) étant vertueuses et non pas livrées à la débauche ni ayant des amants clandestins. ». Si, comme tu le dis si bien, le caractère indispensable du consentement mutuel de deux personnes qui se marient ensemble paraît

tellement évident pour Allah qu'Il préfère s'abstenir d'en faire mention, le droit d'une esclave à pouvoir se marier en se passant du consentement du maître auquel elle appartient semble en revanche déjà moins évident pour Allah... Réfléchis un peu ! Pourquoi Allah

ferait-Il donc l'effort de parler du consentement du maître de l'esclave tandis qu'il omettrait pourtant sciemment, au sein du même ordre juridique concernant le mariage de l'esclave, d'aborder la question du consentement de l'esclave elle-même ? Si le mariage d'une esclave ne peut avoir lieu sans le

consentement du maître  
de l'esclave ni celui de  
l'esclave elle-même,  
alors pourquoi n'exiger  
qu'un seul de ces deux  
consentements pour  
mieux omettre  
volontairement de citer  
l'autre ?

## **Le-Croyant**

Arrête donc de chercher

des problèmes là où il n'y  
en a pas ! Chez les  
musulmans, lorsque deux  
personnes veulent se  
marier, tous les gens qui  
veulent leur bonheur s'en  
réjouissent et personne ne  
leur met de bâtons dans  
les roues.

**Hellen**

Si j'en crois ce que dit ton Dieu dans le Coran, le consentement unanime de deux personnes libres ou d'un trio homme libre-femme esclave-maître esclavagiste est loin d'être suffisant pour rendre un mariage possible et valable.

Sourate 2, verset 221 :  
« Et n'épousez pas les

femmes associatrices <sup>{1}</sup>  
tant qu'elles n'auront pas  
la foi, et certes, une  
esclave croyante vaut  
mieux qu'une  
associatrice, même si elle  
vous enchante. Et ne  
donnez pas d'épouses aux  
associateurs tant qu'ils  
n'auront pas la foi, et  
certes, un esclave croyant  
vaut mieux qu'un

associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associeuteurs] invitent au Feu ; tandis qu'Allah invite, de part Sa Grâce, au Paradis et au pardon. Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent ! ». C'est on ne peut plus clair : Allah interdit aux musulmans de se marier avec des associatrices à

moins que celles-ci ne se convertissent à l'islam.

Conclusion : si, un jour, tu trouves l'âme sœur, ce que je te souhaite très sincèrement, mais que cette âme sœur est une polythéiste qui s'obstine à croire en ses faux Dieux, quoi que tu lui dises ou fasses, vous ne pourrez jamais vous marier ensemble ! Ton

Dieu t'interdit de te marier avec la femme que tu aimes et qui t'aime en retour si celle-ci croit en un Dieu différent du Dieu du Coran. Bonjour la tolérance vis-à-vis de la liberté de penser !

## **Le-Croyant**

Allah veut que les enfants

d'un couple marié ne soit pas tiraillés entre deux modes de vies opposés, d'un côté l'islam du père, de l'autre le catholicisme, le polythéisme ou le judaïsme de la mère. Et moi-même je veux que mes enfants soient musulmans donc je n'épouserai qu'une musulmane. Tout homme veut épouser une femme

qui lui ressemble un minimum moralement et intellectuellement...

Bref ! Pour en revenir au sujet de l'esclavage, sache qu'au 36<sup>ème</sup> verset de la sourate 4, Allah a tout de même dit :

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé.

Agissez avec bonté envers vos père et mère,

les proches, les orphelins,  
les pauvres, le proche  
voisin, le voisin lointain,  
le collègue et le  
voyageur, et les esclaves  
en votre possession, car  
Allah n'aime pas, en  
vérité, le présomptueux,  
l'arrogant ». Allah impose  
aux musulmans d'agir  
avec bonté vis-à-vis des  
esclaves.

# Hellen

Agir avec bonté, selon les lois coraniques, ça signifie quoi au juste ? À mon avis, Allah aurait dû adjoindre au verset que tu me cites là une notice explicative précise capable de mettre tout le monde d'accord sur ce qu'il convient de faire et surtout de ne pas faire

quand on veut agir avec bonté... Quelles limites le musulman est-il donc censé s'abstenir de franchir avec ce genre de verset ?

## **Le-Croyant**

La bonté est une qualité universelle très simple à définir... C'est un acte

pacifique ou paisible qui,  
loin de la méchanceté et  
de la haine, consiste à  
faire plaisir à son  
prochain ou à le rendre  
heureux.

## **Hellen**

Pour moi, la bonté est  
plus un état d'esprit  
soumis au jugement de la  
morale ou de l'émotion

qu'une expérience  
scientifique à partir de  
laquelle on pourrait  
déduire un algorithme...  
Voilà pourquoi la notion  
ultra-subjective de la  
bonté me semble autant  
de fois possible à définir  
qu'il est d'Hommes  
capables de s'en faire une  
idée ! Il n'est nul besoin  
d'être du côté des  
méchants pour haïr et nul

besoin d'agir  
pacifiquement ou  
paisiblement pour faire  
plaisir à son prochain ou  
le rendre heureux. Haïr la  
guerre ou le nazisme ne  
fera pas de moi un être  
réfractaire à la bonté, de  
même qu'agir avec  
hostilité et cruauté envers  
des gens que mon  
méchant prochain déteste

au plus profond de son être peut participer au bonheur de ce prochain.

## **Le-Croyant**

Alors disons, pour être un peu plus précis, que la bonté consiste en le fait de faire à autrui ce que l'on aimerait bien que cet autrui fasse pour soi en retour.

## Hellen

Il me semble que tu as compris que la bonté est une affaire sociale mais tu donnes à cette qualité des définitions tellement ambiguës ! Tu sais, être bon envers soi-même, c'est au mieux de la survie et au pire l'assouvissement d'un

plaisir égoïste... C'est aussi et surtout à celui qui reçoit le geste de bonté d'un autre de déterminer si ce qui lui est donné est réellement de la bonté ou non, et pas seulement à cet autre qui lui en fait don. Parce que c'est une propriété relationnelle conditionnée au jugement d'un être sensible qui la

subit activement ou  
passivement, avec ou sans  
son consentement, la  
bonté peut ne plus en être  
une si la personne à qui tu  
offres ta bonté estime  
qu'elle réproouve les  
conséquences de ton geste  
pourtant bienveillant à  
son égard, quoi que tu en  
penses.

**Le-Croyant**

Je n'ai rien contre le sens  
de tes réflexions  
philosophiques sur ce  
sujet, mais je ne vois pas  
ce que tu essaies de me  
dire précisément.

## **Hellen**

Tu penses que l'on peut  
être un esclavagiste et,  
dans le même temps,

faire preuve de bonté  
envers une vie humaine  
que l'on estime être sa  
propriété matérielle ?

N'aurais-tu donc pas  
préféré que la loi  
coranique « agissez avec  
bonté envers les esclaves

EN VOTRE  
POSSESSION » eut été  
l'adage « avoir des  
esclaves en votre

possession ce n'est pas  
agir avec bonté envers  
eux puisque la possession  
d'esclaves est un  
péché » ?

## **Le-Croyant**

Cette loi était destinée à  
des esclavagistes dont  
Allah a TOUJOURS  
réprouvé le  
comportement

asservisseur. Elle leur fixait juste un cap moral à franchir pour les habituer en douceur à la future et irrévocable privation d'esclaves qui les attendait.

## **Hellen**

Dans le 30<sup>ème</sup> verset d'une sourate comme la

sourate pré-hégire  
numéro 70, Allah juge  
que les musulmans  
couchant avec des  
esclaves auxquelles ils ne  
sont pas mariés ne  
seraient des gens ni  
blâmables ni coupables  
d'une transgression.

Donc, c'est faux : Allah  
n'a pas toujours réprouvé  
le comportement  
esclavagiste puisqu'Il

peut être capable  
d'émettre un jugement  
qui déclare ouvertement  
non-criminelle la pratique  
de l'esclavage. Il aurait  
pu affirmer à ces  
musulmans esclavagistes  
que coucher avec leurs  
esclaves, une action  
certes tolérée  
temporairement, demeure  
un comportement  
moralement inacceptable

en toutes circonstances,  
partout et en tout temps...  
Or Il ne l'a jamais fait, ni  
dans cette sourate ni nulle  
part ailleurs dans le  
Coran.

## **Le-Croyant**

De toutes façons, il existe  
des versets coraniques  
post-hégire qui obligent

les musulmans à  
affranchir tous les  
esclaves.

## **Hellen**

Tu te trompes ! Aussi  
bien dans les sourates  
pré-hégire que post-  
hégire, Allah tolère la  
pratique de l'esclavage...  
À ma connaissance, nulle  
part dans les lois

juridiques du Coran et des  
hadîts Sahih il n'est  
imposé au musulman  
l'interdiction de posséder  
un ou une esclave ou  
d'acquérir un ou une  
esclave, de même que ces  
lois n'imposent  
aucunement au musulman  
l'obligation d'affranchir  
tous les esclaves en sa  
possession. Le cadre  
juridique islamique se

contente au mieux, d'une  
part, d'inciter des maîtres  
musulmans à la libération  
d'ESCLAVES

MUSULMANS en vue  
d'être récompensé par  
Allah, d'après certains  
hadîts, et, d'autre part,  
d'inviter des maîtres  
musulmans à  
l'affranchissement  
d'esclaves afin qu'ils se

fassent pardonner un péché ou qu'ils puissent offrir des épouses à d'autres musulmans.

Allah déclare par ailleurs, via le verset 33 de la sourate 24, que les croyants peuvent libérer tout esclave qui désire un contrat

d'affranchissement, à la condition toutefois que le maître reconnaisse du

bien dans l'esclave en  
quête et requête de  
liberté. On peut ainsi lire  
dans ce fameux verset :  
« Et que ceux qui n'ont  
pas de quoi se marier,  
cherchent à rester chastes  
jusqu'à ce qu'Allah les  
enrichisse par Sa grâce.  
Ceux de vos esclaves qui  
cherchent un contrat  
d'affranchissement,  
concluez ce contrat avec

eux si vous reconnaissez  
du bien en eux; et  
donnez-leur des biens  
d'Allah qu'Il vous a  
accordés. Et dans votre  
recherche des profits  
passagers de la vie  
présente, ne contraignez  
pas vos femmes esclaves  
à la prostitution, si elles  
veulent rester chastes . Si  
on les y contraint, Allah

leur accorde après  
qu'elles aient été  
contraintes, Son pardon et  
Sa miséricorde. ». À  
première vue, cela paraît  
être un précepte aimable  
et généreux envers  
l'esclave. Mais à en tirer  
pleinement le sens  
exprimé : il n'en est rien !

**Le-Croyant**

Vraiment ?

**Hellen**

Oui. Cette Parole d'Allah expose clairement le fait que la libération de l'esclave ne pourrait avoir lieu sans le concours du jugement du maître et de la capacité de ce dernier à pouvoir évaluer le bien en son

esclave. Or, pour un  
esclavagiste qui possède  
la vie d'un ou plusieurs  
êtres humains : qu'est-ce  
qu'une personne qui a du  
bien en elle ? Serait-ce  
une personne qui se  
comporte et pense de  
manière à contenter les  
exigences et les goûts de  
l'intellect d'un homme  
aussi bon et admirable

que l'esclavagiste se  
pense être ? Plus que de  
condamner un  
esclavagiste ayant vécu  
au 7<sup>ème</sup> siècle depuis mon  
point de vue moderne, ce  
que je veux te faire  
comprendre c'est, d'une  
part, le fait que le Dieu  
Allah accorde sa  
confiance en le jugement  
d'un esclavagiste afin de

reconnaître du bien en  
l'esclave qui désire être  
affranchi, et, d'autre part,  
le fait que le jugement de  
ce même esclavagiste  
demeure une condition  
*sine qua non* à la  
libération de l'esclave...

Qui ne peut par  
conséquent décider seul  
de ce que sera sa vie.

**Le-Croyant**

...

## **Hellen**

Allah aurait mieux fait de  
proclamer l'ordre  
« libérez les esclaves,  
tous les esclaves, sans  
condition ! », ou « les  
esclaves, tous les  
esclaves, auto-libérez-  
vous, quoi qu'en pensent

vos maîtres ! ».

## **Le-Croyant**

L'esclavage demeure une infamie pour Allah, et cela, même si Ce Dernier a pu l'autoriser durant une période limitée.

**Hellen**

Tu ne trouveras nulle part, NULLE PART, ni dans le Coran ni dans les hadîts Sahih, une seule parole d'Allah ou de Son prophète Muhammad qui viendrait à proclamer à l'esclave le droit de s'auto-affranchir quand il le souhaite, que cet affranchissement soit justifié ou non par le principe selon lequel

l'esclavage serait une pratique inique ou immorale, et que le maître de cet esclave le veuille ou pas... Je te parle là du genre de parole qui, si elle avait réellement existé dans les textes sacrés de l'islam, aurait certainement pu accréditer ton idée de préceptes coraniques pro-

esclavagistes transitoires  
ayant vocation à  
disparaître  
irrévocablement.

## **Le-Croyant**

Ne va pas croire que les  
esclaves des musulmans  
évoqués par le Coran  
seraient, tel que ton  
imaginaire veut bien  
l'entendre, des

marchandises à stocker dans un placard ou des animaux domestiques à promener en laisse. Il ne faut pas tout interpréter au premier degré, selon le seul sens d'une littéralité brute et brutale qui serait dictée par les fantasmes idéalistes de notre monde moderne.

**Hellen**

Non ! Je suppose qu'il ne faut prendre au littéral premier degré que ce qui t'arrange. Par exemple, quand Allah dit dans le Coran qu'il ne faut pas manger de porc ou qu'il faut faire la salât, tu comprends alors au littéral premier degré qu'il ne faut pas manger

de porc ou faire la salât,  
bien naturellement,  
puisque ces deux  
commandements invitent  
à la pratique de  
comportements n'entrant  
nullement en  
contradiction avec les  
idéaux manichéens ou la  
morale droit-de-  
l'Homme des sociétés  
occidentales modernes.  
En revanche, quand Allah

affirme, toujours depuis  
le Coran, qu'il est  
autorisé pour les hommes  
musulmans de battre  
leurs épouses  
désobéissantes ou de  
coucher avec leurs  
esclaves, tu es alors bien  
content de te réfugier  
dans le déni de la  
littéralité de ce genre de  
paroles pourtant toutes  
aussi explicites que celles

concernant le porc ou la  
salât !

**Le-Croyant**

(Soupir)

**Hellen**

Le sens du  
positionnement pro-  
esclavagiste d'Allah saute

littéralement aux yeux à la lecture du Coran ! Des versets comme le verset 6 de la sourate 23, les versets 31 et 58 de la sourate 24, le verset 30 de la sourate 70 ou les versets 3 et 24 de la sourate 4 attestent très explicitement du fait que les esclaves sont la propriété de leurs maîtres. Et Muhammad

n'échappe pas non plus à ce privilège : Allah affirme également, via le verset 52 de la sourate 33, que les esclaves de Muhammad lui appartiennent. Dès lors, cesse donc de vouloir constamment nier le caractère esclavagiste des textes sacrés islamiques et accepte l'éloquence des faits.

# Le-Croyant

...

## Hellen

Drôle d'exemple ce prophète qui, selon toi, serait censé annoncer, tôt ou tard, en son nom ou en celui du Dieu Allah, ce

qu'il n'a pourtant jamais  
annoncé durant son  
prophétat, à savoir une  
irrévocable interdiction  
juridique de la pratique  
de l'esclavage !

## **Le-Croyant**

Même si l'esclavage fut  
toléré un certain temps  
durant le prophétat de  
Muhammad, je suis

certain qu'il doit exister  
au moins un verset  
coranique, pas  
nécessairement juridique,  
au sein duquel Allah  
soutient l'idée que les  
raisons de la pratique de  
l'esclavage sont  
contraires à l'ensemble  
des valeurs et des idéaux  
défendus par la religion  
islamique.

# Hellen

Tu te trompes.

## Le-Croyant

Je me trompe peut-être  
mais, à t'entendre, on  
croirait que la religion de  
l'islam n'a que des  
aspects négatifs...

Pourquoi ne parles-tu  
donc jamais des aspects

de cette religion qui te  
semblent positifs ?

## **Hellen**

Contrairement à toi, moi  
je ne m'interdis pas de  
trouver des aspects  
négatifs au Coran.

## **Le-Croyant**

À tes yeux, le Coran a

peut-être le tort de ne pas  
avoir cherché à occulter  
la question de  
l'esclavage, mais je te  
rappelle qu'il fut révélé à  
destination de toute  
l'humanité en un temps  
où pratiquement tous les  
peuples de la Terre  
toléraient l'esclavage.

**Hellen**

L'esclavage, la  
considération inégalitaire  
des sexes féminin et  
masculin à l'avantage des  
hommes notamment dans  
le champ d'action des lois  
juridiques concernant la  
répartition d'un héritage  
ou la valeur du  
témoignage lors de la  
contraction d'une dette,  
les restrictions et interdits

dans le domaine des  
libertés de pensée et des  
libertés de choix  
individuels par  
interaction sociale  
consentie mutuellement,  
la violence conjugale  
licite pour les hommes  
qui craindraient la  
désobéissance de leurs  
épouses, le devoir de  
combattre les Gens du  
Livre qui ne croient ni en

Allah ni au Jour dernier,  
les tortures physiques de  
l'Enfer éternel promis  
aux gens qui pensent  
différemment... Avec le  
Coran, les sujets non-  
occultés qui discréditent  
l'islam ne manquent pas.

## **Le-Croyant**

Savais-tu que le prophète  
Muhammad a pu diffuser

le message du Coran sur  
toute la Péninsule  
Arabique en l'espace de  
seulement deux  
décennies ? De nombreux  
historiens occidentaux  
ont d'ailleurs reconnu  
l'extraordinaire vitesse de  
persuasion du message de  
l'islam.

**Hellen**

Et alors ? En quoi la  
vitesse d'expansion de la  
religion d'un gourou qui a  
converti par la menace  
physique pourrait-elle  
accréditer la véracité des  
prétentions  
prophétiques qui  
légitiment ce gourou ?

**Le-Croyant**

Le prophète Muhammad,  
qui n'a rien d'un gourou,  
a été choisi par Allah  
pour être la voix du  
message coranique auprès  
des gens convaincus par  
ce message et pour  
convaincre les indécis de  
la grandeur de ce message  
en étant à l'écoute de  
leurs doutes et de leurs  
incertitudes. Muhammad

était un messager de paix et il a toujours cherché à éviter la guerre. Pour rallier les mécréants à sa cause, Muhammad s'est toujours servi des mots et jamais de la menace physique.

## **Hellen**

Si tu connais la célèbre citation de ton prophète

où celui-ci atteste avoir  
été « désigné pour  
combattre les gens aussi  
longtemps qu'ils ne  
disent pas : il n'y a de  
Dieu qu'Allah. », citation  
que tu peux trouver au  
numéro 29 du premier  
livre des hadîts Muslim,  
alors tu sais que la  
légende qui dit que le  
prophète Muhammad  
était un homme qui

diffusait l'islam par les  
mots et non par l'épée  
n'est qu'une simple  
légende, au sens le plus  
dépréciatif du terme !

## **Le-Croyant**

Quoi que tu penses de  
l'islam, le message  
coranique se présente  
sous la forme d'un livre,

symbole de savoir et de  
partage, et non sous la  
forme d'une épée.

## **Hellen**

Mais au départ, ton Coran  
était surtout une histoire  
de bouche à oreille avant  
que le calife Uthman,  
jamais annoncé par Allah  
dans le Coran, ne vienne à  
compiler, avec son

jugement profane et sous  
la forme d'un corpus  
définitif, le récit de textes  
que tous les musulmans  
d'aujourd'hui  
vénèrent [1](#). Et puis, les  
temps changent ! À notre  
époque, tu peux trouver le  
message de l'islam sur  
tous types de supports,  
sous forme numérique par  
exemple, directement sur

Internet, ou bien sur le  
drapeau de l'Arabie  
Saoudite qui établit un  
manifeste amalgame  
entre la profession de foi  
« Il n'y a de Dieu  
qu'Allah et Muhammad  
est Son envoyé » et un  
sabre.

## **Le-Croyant**

C'est la Parole d'Allah

qui détermine la véritable nature idéologique de l'islam, pas les symboles de pays aussi rétrogrades que l'Arabie Saoudite.

## **Hellen**

Les lois de ce pays que tu qualifies de rétrograde sont en tout cas bien plus en accord avec la réalité des textes du Coran et de

la Sunna du prophète  
Muhammad que les lois  
occidentales qui plaisent  
aux gentils musulmans  
dans ton genre.

## **Le-Croyant**

On peut très bien être un  
musulman moderne qui  
tolère la liberté de pensée  
et de croyance de son

voisin et, dans le même  
temps, respecter les  
préceptes du Coran.

## **Hellen**

Toi qui es un musulman  
tolérant qui aime  
interpréter  
l'interprétation, comment  
interprètes-tu ce verset  
coranique : « Combattez  
ceux qui ne croient ni en

Allah ni au Jour dernier,  
qui n'interdisent pas ce  
qu'Allah et Son messager  
ont interdit et qui ne  
professent pas la religion  
de la vérité, parmi ceux  
qui ont reçu le Livre,  
jusqu'à ce qu'ils versent la  
capitation par leurs  
propres mains, après  
s'être humiliés. Les Juifs  
disent : “Uzayr est fils  
d'Allah” et les Chrétiens

disent : “Le Christ est fils  
d'Allah”. Telle est leur  
parole provenant de leurs  
bouches. Ils imitent le  
dire des mécréants avant  
eux. Qu'Allah les  
anéantisse ! Comment  
s'écartent-ils de la vérité  
? » ?

**Le-Croyant**

...

**Hellen**

...

**Le-Croyant**

C'est toujours facile de citer le Coran avec ton regard actuel, hors du contexte de l'époque.

# Hellen

Je ne fais que te demander ton avis sur un des versets du livre du Coran. Je ne décontextualise rien du tout... Il ne te plait pas le verset que je cite là ?

**Le-Croyant**

Aucun verset du Coran ne  
me déplaît.

## **Hellen**

Si ce verset ne te déplaît  
pas, alors j'imagine que  
l'anéantissement de juifs  
et de chrétiens justifié par  
le fait que ceux-ci  
mécroient en l'islam ne te  
chagrine pas le moins du  
monde ?

## **Le-Croyant**

Est-ce intolérant, selon  
toi, des juifs et des  
chrétiens qui s'attaquent  
à des musulmans ?

## **Hellen**

Par ce verset, Muhammad  
qui cite Allah affirme

souhaiter anéantir ces  
mécréants au seul motif  
que ces derniers  
s'écartent de la vérité en  
croyant qu'Uzayr ou  
Jésus-Christ seraient, l'un  
ou l'autre, le fils d'Allah.  
Il n'est nullement évoqué  
par ce passage du Coran  
l'idée voulant que ces  
mécréants à anéantir  
soient des meurtriers qui  
déciment des populations

musulmanes innocentes.

Ces mécréants sont passifs, ils se contentent juste de croire en des mensonges qui les font s'écarter de la vérité. Est-ce là une attitude qui justifie leur anéantissement, tant au 7<sup>ème</sup> siècle qu'à notre époque ?

# **Le-Croyant**

Comme si aucun  
musulman n'avait jamais  
été attaqué par des  
chrétiens ou des juifs,  
aussi bien au 7<sup>ème</sup> qu'au  
21<sup>ème</sup> siècle...

## **Hellen**

Te rends-tu compte que

ce constat que tu fais là  
n'a strictement rien à voir  
avec le contenu du verset  
que je viens de te citer ?

## **Le-Croyant**

Il est inutile de t'obstiner  
à focaliser toute ton  
attention sur le récit de  
péripiéties  
circonstanciennes vis-à-vis  
desquelles le Coran peut

parfois prendre parti au point d'en omettre d'analyser les vrais concepts spirituels qui, loin des conflits et du juridique, définissent la religion musulmane... Au sein du Coran et de la Sunna, les images et les symboles donnent souvent plus de sens à la foi que la narration de faits ou la prescription de

lois.

## **Hellen**

Je crois surtout que tu définis le sens du contenu des livres sacrés de ta religion seulement en fonction de ce que ta conscience est prête à accepter.

# Le-Croyant

Le problème vient plutôt de ta façon de lire et interpréter les textes sacrés de ma religion. Tantôt ça t'arrange de faire le procès du fond d'un texte en lui opposant des questions de forme, et tantôt ça t'arrange de faire le procès de la forme sur des questions

de fond.

## **Hellen**

Pour en revenir à l'histoire du drapeau Saoudien associant la profession de foi islamique à un sabre, savais-tu que Muhammad a affirmé que le Paradis d'Allah se trouve à l'ombre des épées ? Au numéro 4314 du livre 19

du recueil des hadîts

Muslim, il témoigne ainsi de cette réalité devant des musulmans à qui il expose des recommandations concernant la rencontre face à l'ennemi, au moment du combat. Au numéro 73 du livre 52 du volume 4 du recueil des hadîts Bukhari, Muhammad cite à

nouveau la même  
formule. Alors, sur le  
fond ou sur la forme,  
qu'en penses-tu de ce  
Paradis à l'ombre des  
épées ? Selon toi, est-ce  
une simple image  
porteuse d'un sens  
apologétique ou bien est-  
ce plutôt un simple fait  
matériel ? Ou peut-être  
les deux à la fois ?

## **Le-Croyant**

Franchement, je n'en sais rien et je m'en fiche.

## **Hellen**

Évidemment que tu t'en fiches puisque tu ne prends de ta religion que ce qui va dans le sens de tes intérêts personnels ou de ce qui te donne bonne

conscience.

## **Le-Croyant**

C'est surtout dur de trouver des réponses capables de satisfaire une personne qui cherche constamment à avoir raison.

**Hellen**

Quel mal y a-t-il à  
chercher à avoir raison  
constamment ? Tu en  
connais beaucoup des  
gens qui cherchent à avoir  
tort ?

**Le-Croyant**

(Soupir)

**Hellen**

Soupire tant que tu veux !  
Le jour où tu auras enfin  
compris que cet islam de  
paix et de tolérance qui  
t'inspire tant n'est qu'une  
construction de l'esprit  
capable de concilier les  
résolutions issues de tes  
peurs et les goûts issus de  
ton sens moral, tu...

**Le-Croyant**

Eh bien oui, je me considère comme un musulman pacifiste et tolérant et je crois en cet islam pacifique et tolérant. Oui, et alors ? En quoi cela te gêne-t-il ?

**Hellen**

Ça ne me pose aucun problème.

## **Le-Croyant**

Et je connais tellement de musulmans qui sont tout aussi pacifistes que moi et qui croient en le respect, l'amour et la tolérance en dépit de la différence, que celle-ci soit sexuelle, raciale ou religieuse.

## Hellen

Et moi je connais plein de musulmans qui croient bien pratiquer leur religion, qui détestent tous ceux qui mécroient en le Coran, et qui considèrent les femmes célibataires qui fornicquent avant le mariage comme des

dépravées ! Alors  
pourquoi devrais-je croire  
en la bonne foi, au sens  
propre, de tes musulmans  
pacifistes plus qu'en celle  
de mes musulmans  
intolérants ? Le fait que  
la version de l'islam de  
tes musulmans pacifistes  
soit plus rassurante à tes  
yeux ne signifie pas pour  
autant que leur version de

l'islam est plus  
coraniquement correcte  
que la version de mes  
musulmans  
intransigeants.

## **Le-Croyant**

Tes musulmans  
intransigeants, d'où  
sortent-ils ? D'un  
reportage télévisé tourné  
en caméra cachée ? Je

pense que ton  
acharnement sur l'islam  
en dit long sur les maux  
qui doivent tourmenter ta  
conscience.

## **Hellen**

Si demain je devais  
cesser de m'acharner et  
guérir des maux qui  
tourmentent ma  
conscience, ça ne

changerait strictement  
rien au contenu du Coran.

## **Le-Croyant**

Ils m'amuse beaucoup  
les gens qui sont aussi  
étroits d'esprit que toi,  
mais qui pensent pourtant  
être capables de juger  
l'islam avec objectivité et  
légitimité.

## Hellen

Je n'ai pas plus ou moins  
de légitimité que toi à  
pouvoir juger l'islam et  
ma position  
d'islamophobe ne me  
rend pas moins objectif  
dans ce travail de  
jugement que toi,  
l'islamophile... Je vais  
même te dire mieux : tu

n'as pas plus de  
légitimité à pouvoir  
défendre ton point de vue  
sur l'islam que n'en a le  
kamikaze jihadiste qui  
souhaite actionner la  
ceinture d'explosifs  
autour de sa taille afin de  
tuer des gens innocents,  
au nom d'Allah.

**Le-Croyant**

Je n'ai strictement rien à voir avec ton terroriste qui, si vraiment il voulait donner une bonne image de l'islam en lequel il prétend croire, ne servirait pas de la destruction, de la violence ou de la peur.

**Hellen**

Le kamikaze jihadiste dont je te parle n'agit pas dans ce but précis en général. Il veut juste actionner des explosifs dans le but de tuer des gens, de mourir en tuant des gens, d'aller au paradis ou d'envoyer un message d'hostilité... Ou tout ça à la fois !

# Le-Croyant

Des kamikazes et des terroristes, il y en a toujours eu et il y en aura toujours, partout, chez tous les peuples et dans toutes les religions, aux quatre coins du monde...

Entre autres, parmi le milliard et demi de musulmans qui vivent sur Terre, la présence de

kamikazes et de  
terroristes, aussi faible  
soit-elle, est  
malheureusement  
inévitabile.

## **Hellen**

Il a effectivement  
beaucoup de kamikazes et  
de terroristes qui, sur  
Terre, ne vivent pas avec

l'intime conviction que  
Muhammad est le sceau  
des prophètes du Dieu  
Allah... Mais des  
assassins qui sont  
capables de tuer par haine  
de l'incroyant et qui  
pensent que mourir dans  
cette entreprise sera  
récompensé par leur  
Dieu, à ma connaissance,  
tu n'en trouveras que  
parmi des musulmans

jihadistes.

## **Le-Croyant**

Tu ne comprends donc pas que les médias capteront toujours plus d'audience avec la minorité de criminels détraqués qui se disent musulmans plutôt qu'avec l'écrasante majorité de musulmans

qui ne sont que de  
simples parents,  
travailleurs,  
contribuables, et aussi et  
avant tout des citoyens  
honnêtes et ordinaires qui  
ne demandent qu'à vivre  
en paix dans ce monde...  
Ces soi-disant musulmans  
qui s'attaquent à des  
populations civiles, à des  
touristes ou à des bureaux

de vote, au nom du  
jihadisme qui semble  
tellement t'intéresser, ce  
sont justes des cinglés  
assoiffés de violence qui,  
parce qu'ils demeurent  
inaccomplis socialement,  
se tuent afin de jouer les  
héros martyrs adulés par  
des gens aussi cinglés  
qu'eux !

**Hellen**

Le champ des motivations du jihadisme semble vraiment restreint depuis le monde dans lequel tu vis étant donné que les terroristes ou kamikazes musulmans que tu décris paraissent seulement motivés par un goût prononcé pour la destruction ou un sentiment de manque

affectif... En aucune manière tu n'envisages la possibilité que ceux-ci soient portés par les idéaux défendus par leur foi religieuse ou la parole exemplaire du prophète Muhammad, ce qu'ils clament pourtant très clairement dans la quasi-totalité des cas où ils souhaitent justifier

solennellement de leurs  
actes de violences  
prémédités. Ta façon  
d'analyser leurs  
intentions est un total  
déli de leur légitimité à  
défendre un point de vue  
de l'islam différent du  
tien.

## **Le-Croyant**

Un jihadiste qui se tue au

cours d'un attentat  
suicide faisant des  
dizaines ou des centaines  
de morts innocentes, je ne  
vois pas comment Allah  
pourrait voir en lui  
l'auteur d'un acte de  
piété, d'abnégation, de  
courage ou de sagesse.

## **Hellen**

Ce jihadiste défend sa

vision de l'islam et toi tu défends ta propre vision de l'islam. En théorie, c'est sa parole contre la tienne... Dans les faits cependant, son islam de terreur et d'intolérance s'inspire bien plus du contenu des textes sacrés du Coran et de la Sunna que ton islam pacifique et tolérant ne le fait.

# Le-Croyant

Seul Dieu connaît le véritable islam. Mon interprétation des textes sacrés est une hypothèse personnelle qui détermine le sens de ma propre vie comme l'interprétation personnelle des textes sacrés par le jihadiste est une toute autre hypothèse

qui définit les principes et les causes d'une toute autre vie... Je laisse à

Allah le soin de confirmer ou d'infirmier mon interprétation personnelle du message de l'islam, au jour du Jugement dernier, car tel est Son rôle.

**Hellen**

Contrairement à toi et au  
jihadiste, mon sort est  
déjà scellé... Vu que je  
n'attends strictement rien  
d'Allah et que les vérités  
dogmatiques du message  
coranique ne  
m'impressionnent ni sur  
la forme ni sur le fond,  
mon absence de foi  
causera de toutes façons  
ma perte lors de la venue

de l'improbable jour du  
Jugement dernier.

## **Le-Croyant**

Allah, mon Dieu et aussi  
ton Dieu, que tu le  
veuilles ou non, est un  
Dieu Juste et  
Bienveillant. Il observe et  
juge les Hommes mieux  
que toi, moi ou le

jihadiste ne le pourrions.

Au Jour de la

Résurrection, Il jugera  
l'ensemble des actes de  
ton existence mieux que  
toi-même tu ne pourrais

les juger et Il jugera  
également le jihadiste  
mieux que lui-même ne  
penserait pouvoir se  
juger... Nous ne sommes  
que des Hommes, et nous  
sommes tous faillibles.

Demande donc à cent  
Hommes de te définir la  
différence qui sépare le  
juste de l'injuste ou le  
bien du mal et tu  
obtiendras cent réponses  
différentes. Seule une  
voix ultime et parfaite  
peut et doit imposer un  
bon sens commun  
consubstantiel à  
l'humanité. Ce n'est pas à  
des créatures ayant le

goût de la survie et  
recherchant  
l'assouvissement de  
désirs éphémères de  
prendre les décisions que  
seul un juge éternel,  
omniscient et omnipotent  
doit prendre. Personne ne  
sait à l'avance ce qui sera  
décidé pour lui, au  
moment du Jugement  
dernier, lorsqu'Allah

jugera ses convictions,  
ses agissements, ses  
rêves, ses illusions, ses  
victoires, ses échecs, ses  
bonnes actions et ses  
péchés ! Personne, pas  
même toi !

## **Hellen**

C'est une très jolie tirade  
ton histoire sur les  
convictions, les rêves, les

victoires et les échecs  
mais, si j'en crois ce  
qu'en dit ton Dieu dans le  
Coran, dans une vie après  
la mort qui n'en finira  
jamais, je serai assuré  
d'être puni d'un  
châtiment éternel  
extrêmement douloureux  
à cause de mon absence  
de foi en le rôle de  
prophète divin de  
Muhammad, ton chef

politique incapable de tolérer ma liberté de ne pas le croire véridique.

## **Le-Croyant**

Le procès du jour du Jugement dernier n'est pas le procès de l'insouciance face à la menace ! Ce procès est un jugement équitable

qu'Allah établira sans  
jamais s'occuper ni de  
ton sexe, ni de la couleur  
de ta peau, ni des sommes  
d'argent placées sur ton  
compte en banque au  
crépuscule de ta vie, ni  
même de la beauté de ton  
visage durant les années  
de ta jeunesse.

**Hellen**

Mais Allah se  
préoccupera de ce en quoi  
j'ai cru durant ma vie et il  
m'enverra en Enfer pour  
punir ma liberté de penser  
différemment.

## **Le-Croyant**

Je pense que tu n'aurais  
rien à perdre à  
reconsidérer calmement  
et sereinement, loin de

nos débats animés, ta position vis-à-vis de la religion qui tôt ou tard deviendra le premier système de pensée idéologique au monde, que cela te plaise ou non... C'est aussi inévitable que le jour du Jugement dernier : un jour, l'islam gagnera la majorité des consciences

de l'humanité. Tu devrais relire le Coran que tu penses avoir déjà lu en toute ouverture d'esprit, non pas avec la défiance et l'orgueil qui te caractérisent si bien, mais plutôt avec cette envie de spiritualité et d'humilité qui anime le sentiment de piété des vrais croyants, ceux qui n'ont rien à prouver aux autres,

contrairement aux  
terroristes qui tuent et  
aux ayatollahs qui  
édicte des fatwas.

## **Hellen**

L'islam décrit par le  
Coran est une secte  
guerrière et apocalyptique  
qui criminalise la pensée  
différente. Ta naissance,  
ta vie de vrai croyant et ta

mort n'y changeront rien.

## **Le-Croyant**

L'islam est beaucoup plus complexe que ce seul résumé caricatural et grotesque que tu fais de lui.

**Hellen**

Rappelle-moi déjà quel  
fondement de ta religion  
je résume de façon  
caricaturale et grotesque  
lorsque j'affirme  
qu'Allah torturera  
éternellement en Enfer  
celui que Muhammad  
n'aura pas convaincu de  
la provenance divine du  
Coran ?



**III - LECTURE  
PHILOSOPHIQUE  
DU CORAN ET DES  
HADÎTS SAHIH.**

**INTRODUCTION**

- Quand les moyens  
justifient la fin -

**COMMENT**

**traduire**

## **sans trahir ?**

*Si vous prenez la peine d'étudier de façon globale l'architecture grammatico-lexicale de deux langues quelconques (vivantes ou mortes) ayant des racines civilisationnelles suffisamment éloignées, vous pourrez alors peut-être vous rendre compte*

*du fait que chacun des mots d'une de ces deux langues ne pourra pas toujours trouver son équivalent en sens au travers d'un unique autre mot de l'autre langue. Cela peut s'expliquer pour au moins deux raisons simples. Première raison : toutes les langues ne disposent pas de la même richesse*

*lexicale (qualitative et quantitative). Ce seul constat ne tire aucune conclusion capable de motiver le mépris ou la moquerie, n'en déplaît à ceux qui aiment les procès d'intention. Deuxième raison : les langues mortes ne peuvent tout simplement plus se mettre à jour et*

*ratrapper leur retard sur  
des langues vivantes qui,  
elles, peuvent continuer à  
référencer l'ensemble des  
nouveaux « objets »  
abstraites ou concrets qui  
s'imposent à la  
perception du quotidien  
des vivants  
d'aujourd'hui... Ou alors,  
allez donc trouver les  
mots latins qui désignent  
(l')hélicoptère, (le)*

pistolet, (la) télévision *et*  
Internet *ou les mots*  
*d'égyptien ancien qui*  
*désignent* (l')ADN, (le)  
laser, (l')hydrocarbure *et*  
(le) diabète, *et après, on*  
*en reparlera !*

*Qu'ils aient ou non*  
*conscience des*  
*perspectives*  
*argumentatives que*  
*soulèvent ces deux*

*raisons, certains musulmans arabophones osent avancer l'idée que des mots constituant le lexique de la langue arabe du Coran seraient très difficiles voire impossibles à traduire dans la langue française. Je tiens à préciser à mes lecteurs qu'à proprement parler, pour traduire*

*correctement, il faut faire passer un « sens, SUJET CONCEPTUEL en tant que tel » d'une langue à une autre, et non faire passer un « sens, PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE d'une langue » pour « un autre sens, PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE d'une autre langue ». La langue, comme tout code, est un ensemble de signes et de*

*combinaisons de signes  
convenus permettant aux  
différents individus qui  
l'emploient et le  
comprennent de  
communiquer. Plus que  
de désigner de la même  
façon des objets autant  
appréhendables qu'il n'y  
a d'« appréhendeurs », la  
langue permet avant tout  
à un individu de  
comprendre les autres et*

*de se faire comprendre  
par ces mêmes autres.  
Pensez-vous que l'animal  
que nous appelons en  
français (le) chat soit un  
animal bien différent de  
ceux que nos voisins  
anglais et espagnols  
qualifient respectivement  
de (the) cat et (el) gato ?  
Ces trois langues  
désignent bien le même*

*type d'animal selon  
différents phonèmes, c'est  
bien cela, non ? L'objet  
désigné par le mot  
espagnol gato, croyez-  
vous que ce soit le mot  
français chat ou bien  
l'objet en lui même que la  
langue française  
référence par le mot  
chat ? Si un Homme sait  
que le mot français chat,  
le mot anglais cat et le*

*mot                    espagnol gato  
désignent effectivement le  
même objet, doit-il alors  
en déduire qu'il n'a pas  
besoin de mettre un nom  
sur les choses afin de  
savoir ce qu'elles sont ?  
Voire en déduire que les  
objets que la pensée peut  
se            représenter            et  
identifier semblent déliés  
de            toute            forme  
d'expression exclusive ?*

*Il ne faut pas confondre deux étapes bien distinctes que présuppose l'usage du langage, aussi indissociables puissent-elles paraître au premier abord. Percevoir un objet ou son sens, c'est une chose. Connaître le signe linguistique qui désigne*

*cet objet ou son sens, c'en est une autre. Demandez donc à une personne à la fois arabophone et francophone quel mot de la langue arabe désigne l'animal que nous appelons en français (le) chat. Pour que votre interlocuteur bilingue fournisse une réponse juste à votre requête, celui-ci doit vous donner*

*le mot de la langue arabe  
qui signifie bien l'animal  
du chat dont vous parlez  
MAIS AUSSI ET AVANT  
TOUT identifier l'objet  
référéncé par le nom  
français chat.*

*« Appelons un chat  
un chat » dit le  
proverbe... Ou appelons  
le cat, gato, ou quelque  
autre nom qui vous passe  
par la tête, tant que*

*l'étiquette* renvoie  
toujours à cet objet qu'est  
l'animal du chat.

Tout objet  
perceptible par les sens  
élémentaires et qui serait  
appréhendé par la pensée  
ne peut théoriquement  
pas échapper au langage.  
En effet, les lexiques de  
toutes les langues

*fonctionnent selon le même principe de base : ils font de chaque signe arbitraire d'une longue liste de signes arbitraires le nom d'un objet distinct de tous les autres objets auquel il est possible de penser (...Aussi infime soit la nuance qui distingue le signe de cet objet d'un équivalent sémantique en terme de*

*représentation générale  
ou simpliste). Rien n'est  
plus simple que  
d'inventer un mot pour  
désigner le sens de  
quelque chose. L'objet  
désigné en langue  
française par le signe  
« magnéto-scope » aurait  
pu être désigné « capteur  
de réalité sono-  
picturale » ou  
« ABC2ZPX3 ». Et si*

vraiment cet objet  
quelconque devait tout de  
même échapper au  
langage, ce ne pourrait  
s'expliquer selon moi que  
pour deux raisons.  
Première raison : aucune  
des personnes qui  
connaissent cet objet ne  
lui a jamais attribué le  
moindre signe  
linguistique en guise de

*signifiant. Deuxième  
raison : personne ne  
connaît encore  
l'existence de cet objet.*

*Le langage associe  
les objets à des signes  
verbaux (et/ou écrits)  
mais il n'appartient  
qu'aux seuls sens et  
esprit de l'Homme de  
percevoir et identifier ces  
objets en tant que tels.  
Vous pouvez certes*

*appréhender un objet par la pensée sans pour autant réussir à lui déterminer un mot attitré en guise de signifiant, mais vous ne pouvez pas affirmer que le sens du signe d'une langue quelconque serait exclusif à celle-ci au point de ne pouvoir s'exprimer en le(s) signe(s) d'une toute autre langue. Si une*

langue est capable de créer la désignation d'un objet par un ou des signes linguistiques, pourquoi les autres ne le pourraient-elles donc pas ? Tout au plus, une langue peut exprimer la référence lexicale d'un objet plus facilement (subjectif) que la référence équivalente en

*sens issue d'une autre langue, mais il ne saurait être juste de penser qu'un sens soit inexprimable ailleurs que dans le seul langage qui lui ait donné un mot, une locution ou un symbole en guise de signifiant.*

*Si un musulman à la fois arabophone et francophone s'estime*

*incapable de pouvoir traduire en français un mot arabe du livre du Coran, en prétextant que ce mot arabe n'a pas son équivalent en sens au travers d'un autre mot de la langue française... Qu'est-ce qui peut donc l'empêcher de traduire ce mot arabe à l'aide d'une phrase en langue française ?*

# **POURQUOI**

**soupçonner la langue originelle du Coran de ne pas exprimer le sens de la paix, de l'amour et de la tolérance que certains musulmans voient pourtant en ce livre ?**

*Certains de mes détracteurs se feront un malin plaisir de me reprocher d'avoir exposé le sens des sourates du Coran pour le public français, non pas depuis un exemplaire du Coran en langue arabe, mais bien à partir d'une traduction en langue française, à savoir celle du professeur Muhammad*

*Hamidullah révisée par  
La Présidence Générale  
des Directions des  
Recherches Scientifiques  
Islamiques, de l'Ifta, de  
la Prédication et de  
l'Orientation Religieuse  
(Riyad, Royaume  
d'Arabie Saoudite).  
L'ouvrage coranique à  
partir duquel je formule  
mes études, travaux et*

*réflexions, bien qu'il constitue l'une des principales références francophones en matière de traduction du sens des versets du Coran, pourrait en effet être le prétexte à l'utilisation d'une simple question que beaucoup de musulmans considèrent comme l'un des plus illustres arguments capables de*

*ridiculiser ou faire avorter toute possible critique à l'encontre du contenu du livre Saint de la religion islamique... Vous l'aurez certainement deviné, le fameux : « Pourquoi critiques-tu un livre du Coran écrit dans une langue autre que la langue arabe dans laquelle il fut révélé ? ».*

*Ayant pour souci de vous aider à relativiser le sentiment de pertinence que pourrait vous inspirer cette question, je me permets de vous exposer 3 énoncés qui, je l'espère, vous donneront la force de croire que les horreurs que l'on peut trouver dans le Coran en langue arabe peuvent*

*offusquer dans bien  
d'autres langues que  
l'arabe.*

1. Quand je lis le livre du Coran dans la langue française, une langue autre que la langue arabe dans laquelle il fut révélé, et que je constate que des paroles formulées par Allah en ce livre mécontentent mon sens

moral, que dois-je alors en conclure ? Que le caractère déplaisant des récits du Coran peut s'exprimer dans d'autres langues que sa langue originelle ? Ou bien en déduire que la retraduction des versets coraniques de la langue française vers la langue arabe annulera nécessairement toute

forme de répulsion ? Le couple de croyants modèles promu par Allah dans le verset 34 de la sourate 4, relation dans laquelle l'homme a toujours autorité sur sa femme (notamment grâce à la Volonté d'Allah) tandis que la femme doit s'évertuer à obéir à celui-ci : est-ce une réalité

beaucoup plus équitable et bienveillante envers les femmes lorsque c'est lu dans la langue arabe du Coran ? Et qu'en est-il des très (trop !) nombreux passages du livre du Coran au sein desquels Allah juge que celui qui ne croit pas en Son existence, en la provenance divine des versets du Coran ou en le

rôle prophétique de Muhammad mérite d'être torturé en Enfer pour l'éternité ? Sont-ce là des messages que cette langue arabe va aisément magnifier de tolérance ?

2. Heureusement qu'il existe des pays musulmans où la langue officielle est l'arabe (du Maghreb à la Péninsule

Arabique...)) et au sein  
desquels les  
imams/oulémas prêchent  
une religion proche de  
son sens originel. L'arabe  
y est ainsi si bien compris  
que l'on sait que les  
imams/oulémas de ces  
asiles philosophiques se  
sont unanimement  
empressés d'inscrire dans  
leurs enseignements

religieux à l'égard des croyants (Corans en langue arabe à l'appui) l'interdiction totale de frapper une épouse sous le prétexte du constat de sa désobéissance ou encore le droit d'apostasier l'islam et de se convertir à une autre religion... Et cela, même si ces louables instructions n'ont jamais

été compatibles avec la moindre des différentes traductions coraniques en langue française qui soient jamais tombées entre mes mains. En effet, aussi incroyable que cela puisse paraître, tous les corans écrits en langue française que j'ai jamais lu dans ma vie ont toujours exprimé et défendu la misogynie, la

phallocratie et la guerre  
contre les incroyants.  
Plait-il vraiment à Allah  
de savoir que l'ultime  
révélation de tous Ses  
messages religieux soit  
aussi facilement « mal  
traduite » ou  
« manipulée » ? Dois-je  
crier à la conspiration ?  
En dépit du pléthore de  
prétentions admirables

mais invérifiables que le Dieu coranique Allah S'auto-attribue, pourquoi ai-je le sentiment que Son Saint Coran ne fédère autour de son contenu que dans les seuls pays où le blasphème anti-islamique est reconnu comme étant un crime passible de châtiments corporels lourds voire irréversibles ?

3. C'est un lieu commun que peu de musulmans coranistes et arabophones ignorent : il n'y a qu'un seul Coran envoyé par Allah au prophète Muhammad, donc qu'un seul Coran originel. Reconnaître qu'il existe plusieurs versions du Coran originel, distinguables entre elles

par les mots et les idées,  
ça serait là un discours  
tendant à supposer que le  
Coran serait un message  
ambigu voire  
contradictoire. S'il existe  
différentes versions du  
livre universel qu'est le  
Coran, cela signifie alors  
qu'aucun livre du Coran  
ne peut être qualifié de  
suprême, à proprement

parler, puisque n'importe lequel des différents livres du Coran peut être contesté par l'autorité et la véracité de chacun des autres livres.

Quand un musulman lit une traduction française du Coran de base, version démocratisée que vous pouvez trouver un peu partout en France, et qu'il

dit « Ils ont traduit le mot “*idriboohunna*” par l’expression “*frappez-les*” alors que le vrai sens français de cette expression est “*séparez-vous d’elles*” ! », que doit-on alors en conclure ? Personnellement, je pense que l’on peut soulever deux hypothèses à partir de ce genre de situation. Première

hypothèse : l'unique Coran originel en langue arabe fait apparemment comprendre des sens très différents aux différentes personnes arabophones qui le lisent. Seconde hypothèse (pas incompatible avec la première, loin de là !) : l'un des traducteurs ment ou se trompe...

Il m'est déjà arrivé de nombreuses fois dans ma vie de rencontrer des musulmans arabophones pensant que le Coran originel en langue arabe comporte de nombreux mots polysémiques capables chacun d'avoir plusieurs significations très diverses voire contradictoires entre

elles. Je n'ai rien contre  
cette théorie fort  
intéressante, je trouve  
cependant troublant que  
ceux qui l'agrément se  
résolvent  
irréremédiatement aux  
deux mêmes  
systématismes...

Systematisme numéro 1 :  
ne voir des mots  
polysémiques/dichotomiques

que lorsque son sens moral est chagriné. Systématisme numéro 2 : partir du principe selon lequel le mot à multiples sens qui dérange aurait été employé par Allah dans le but de signifier le sens le moins chagrinant possible pour son propre sens moral. Ces musulmans qui ne voient de lexique coranique

équivoque que parmi les versets qui les dérangent se rendent-ils compte de leur incapacité à trancher parmi les différents sens d'un mot coranique panaché autrement qu'en se servant des valeurs morales qui leur plaisent ?

Selon moi, cette lecture

psychoaffectivement  
correcte du Coran est  
l'œuvre de résolutions  
nées dans des esprits qui  
préfèrent dévaloriser ou  
fuir le doute plutôt que de  
devoir lui faire une place  
dans leur vie ou  
l'affronter en toute  
objectivité. Les plus  
illustres arguments  
capables de justifier les

méthodes amenant à ce genre de lecture sortent d'ailleurs essentiellement de la bouche des musulmans les plus capables de douter qui soient : les musulmans à la fois coranistes et droit-de-l'Hommistes (des musulmans coranistes influencés par les valeurs morales et les idéaux intellectuels du Monde

Occidental moderne). Si vous voulez avoir connaissance de versets coraniques capables de signifier une chose pour un traducteur et une chose très différente pour un autre, il vous faudra aller à la rencontre du musulman coranisto-droit-de-l'Homme qui, lui, préfère adapter le contenu du Coran à son

propre sens moral plutôt que d'adapter son propre sens moral au contenu du Coran. Vous aurez alors la possibilité de découvrir que les pires lois et jugements de valeur du Coran expriment un fort potentiel de synecdoque abstractive ou de métonymie... Les versets parlant des mécréants qui

méritent d'être  
éternellement torturés en  
l'enfer, du statut social  
inférieur des femmes ou  
des différences qui  
distinguent le croyant du  
mécréant ou l'homme  
libre de l'esclave seront  
bien plus volontiers  
visibles sous différents  
angles sémantiques que  
les versets dont vous  
n'entendrez jamais

aucune polémique sur le caractère imprécis ou erroné de la traduction en langue française qui les expose. Quand Allah affirme dans n'importe quel Coran en langue arabe qu'il faut faire la salât et croire en Lui Seul, les « réinterprétations » des traducteurs nous font toujours comprendre à

l'arrivée qu'il faut faire  
la salât et croire en  
L'existence du Dieu  
Unique Allah. En  
revanche, pour ce qui  
concerne le droit d'un  
homme à pouvoir battre  
une épouse désobéissante  
ou le châtement de l'Enfer  
éternel punissant les  
coupables de délit  
d'opinion, la lecture

unique issue du  
vocabulaire polysémique  
semble soudainement  
mettre à jour des  
subtilités lexicologiques sur  
lesquelles peu de barbus  
sans moustache se sont  
penchés jusqu'à lors.  
Paradoxalement, ces  
subtilités n'apportent en  
fait pour seul résultat que  
la transformation  
d'anciens mots univoques

et clairs en nouveaux  
mots imprécis voire  
équivoques.

Il faudrait qu'on  
m'explique comment  
l'expression arabe  
« *idriboohunna* » (أَضْرِبُوهُنَّ)  
phonétisé en alphabet  
latin) du verset 34 de la  
sourate 4 du Coran  
(verset autorisant la  
violence conjugale des

hommes envers leurs  
épouses désobéissantes),  
traduite dans diverses  
langues lexicalement  
riches et développées à  
travers des millions  
d'exemplaires de Coran  
distribués dans le monde  
au sens de « *frappez-  
les/battez-les* (pour des  
femmes) », est  
soudainement devenue,  
dans le français des

Corans subtilement  
équivoques, une notion  
plus abstraite telle que  
« *corrigez-les* » ou  
« *sévisez contre elles* » !  
Je me permets d'ailleurs  
de porter à la  
connaissance des  
arabophones avertis le  
fait que la racine verbale  
« daraba » (phonétique,  
en alphabet latin, du  
verbe français

« frapper/battre » traduit en arabe), que l'on peut trouver dans de nombreux versets coraniques autres que le 34<sup>ème</sup> verset de la sourate 4, est pourtant bien traduite, dans l'indifférence générale, au sens de « frapper physiquement/violemmen

Le Coran donne quelques illustres exemples à titre

de comparaison : au verset 60 de la sourate 2 « *frappe/idrib le rocher de ton bâton* », au verset 93 de la sourate 37 « *il se mit furtivement à les frapper/darban de sa main droite* », au verset 4 de la sourate 47 « *lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en/fadarba les cous* », au verset 27 de

la sourate 47 « *les anges  
les achèveront,  
frappant/yadriboona  
leurs faces et leurs dos* ».

Vous n'entendrez jamais  
de controverse sur le  
caractère polysémique de  
ces autres exemples de  
verbes décrivant l'acte de  
frapper

physiquement/violemmen  
Il n'y aurait semble-t-il  
donc que la racine verbale

« daraba » du verset autorisant la violence conjugale à l'encontre de l'épouse qui serait porteuse d'un sens ambiguë voire pluriel... Curieux, n'est-ce pas ? Pourquoi la même racine verbale « daraba » ne pourrait-elle pas être traduite au sens de frapper DÉNOTÉ AU

PREMIER DEGRÉ dans son emploi conjugué en le verset 34 de la sourate 4 ? Parce que frapper un rocher ou un combattant ne serait pas un acte aussi méprisable et honteux que celui consistant à frapper une épouse désobéissante ? Parce qu'aucun ange qui frappe un quelconque être humain ne sera déféré

devant un tribunal occidental (contrairement à l'homme qui userait de violence conjugale pour sanctionner la désobéissance perpétrée à son égard par son épouse) et qu'aucune personne ayant été frappée par un ange ne pourrait voir sa plainte jugée crédible dans un commissariat de police (contrairement à la

plainte d'une femme battue par son époux) ?

Personnellement, je n'ai jamais rencontré, lu ou entendu un seul imam francophone et arabophone qui remette en question la traduction « *frappez-les/battez-les* » du terme arabe « *idriboohunna* » du

verset 34 de la 4<sup>ème</sup>  
sourate du Coran, ni  
même rencontré des  
musulmans arabophones  
qui aient déjà protesté  
publiquement contre les  
autorités religieuses et les  
traducteurs du Monde  
Arabo-Musulman qui  
valident ou réalisent cette  
traduction coranique qui  
prône la violence

conjugale pour un motif phallocratique. J'ai en revanche déjà rencontré quelques croyants coranistes et droit-de-l'Hommistes qui préfèrent plutôt prendre le seul risque d'arguer, en cercle privé restreint, devant le mécréant qui parle du sujet de cette traduction, que le mot arabe « *idriboohunna* »

aurait plusieurs sens bien différents, mais qui pourtant omettent de se demander pourquoi ce soi-disant mot multiforme est traduit au sens de « frapper physiquement/violemment » par des traducteurs du Coran issus du Monde Arabo-Musulman. Les traducteurs du Coran issus de pays musulmans

dont la langue maternelle est depuis plusieurs siècles l'arabe, ne sont-ce donc pas des experts qualifiés pour comprendre et étudier la langue arabe ? Pourquoi Allah enverrait-Il donc un mot polysémique qui peut faire comprendre un sens capable d'inviter à un comportement de

violence conjugale chez  
le bon musulman qui  
souhaite s'évertuer à  
appliquer les  
commandements de son  
Dieu ? N'y a-t-il donc pas  
un mot arabe capable de  
simplement signifier  
« frapper » au sens de  
battre

physiquement/violemmen  
Ce verbe de base, aussi  
commun dans n'importe

quel lexique de n'importe  
quelle langue vivante  
humaine que les noms  
feu, eau, main et oeil ou  
les verbes manger, boire,  
dormir et souffrir, ne  
peut-on donc même pas le  
trouver dans la langue  
originelle du livre de  
l'ultime (et universelle)  
prophétie de Dieu ?

*J'espère que ces*

*trois énoncés vous aideront à relativiser la valeur de cet argument qui voudrait que la langue arabe du Coran serait capable de faire en France ce qu'elle n'a jamais su faire, ailleurs, depuis le Monde Arabo-Musulman passé ou présent... C'est le Coran, livre loin d'être aussi*

*bienveillant et utile que ce que la plupart des musulmans occidentalisés aiment à voir en lui, qui explique l'état des sociétés du monde qui se soumettent au divin droit islamique. Oubliez les légendes mondaines qui font de Muhammad un guide spirituel réfractaire à la guerre et à la misogynie, et oubliez*

également la danse du ventre, le marchandage de tapis, le charme de serpent et les pâtisseries au miel. L'islam voulu par ses textes sacrés sera toujours une secte apocalyptique qui se nourrit de la peur et de l'ignorance des Hommes pour mieux les asservir et les opposer, quoi qu'en disent les vœux pieux des

*doux rêveurs et quels que  
soient les folklores locaux  
totalement ignorés par les  
interdits et  
commandements  
juridiques du Coran. La  
Parole d'Allah n'est  
vouée qu'à produire les  
mêmes fins, peu importe  
quelles intentions  
légitiment les moyens  
qu'elle pose en mode*

*d'emploi. Ceux qui veulent changer cette parole ou la moderniser ne le pourront pas, fussent-ils animés par les meilleurs bons sentiments. Réformer ou compléter ce livre sexiste, liberticide, guerrier et esclavagiste qu'est le Coran n'est de toutes façons pas possible parce que le Coran est un*

*message qui se veut  
inaliénable, valable en  
tous temps, et ce jusqu'au  
jour du Jugement dernier.*

**COMMENT le livre du  
Coran peut-il changer la  
vie de ceux qui ne sont  
pas musulmans... Et  
surtout POURQUOI ?**

*Le livre du Coran,*

*même appliqué seulement à moitié, au tiers ou au dixième, sera toujours un danger pour les libertés civiles et individuelles auxquelles je tiens le plus. Ce livre est considéré par près d'un milliard et demi d'hommes et de femmes peuplant cette planète comme la parole de Dieu*

*et, dans un monde globalisé comme celui de la planète Terre d'aujourd'hui, un monde dans lequel la part des musulmans ne cesse de croître parmi l'ensemble de l'humanité au point d'en devenir le premier courant de pensée religieux au monde en nombre de croyants, je m'autorise le droit de me*

*poser des questions et ne  
m'interdis pas de  
m'inquiéter... D'abord,  
parce que les cultures, les  
sociétés et les conflits  
s'importent et s'exportent  
au-delà des frontières  
nationales,  
essentiellement par les  
flux humains (naturalisés,  
migrants expatriés,  
clandestins) et  
idéologiques (actualité,*

*chevaux de Troie  
déguisés en information,  
dogmes religieux et  
mondialistes qui  
recrutent des héros  
devant agir au nom de  
principes universels  
supérieurs aux lois de  
n'importe quelle  
juridiction nationale qui  
soit). Ensuite, parce que  
la forte et irrésistible*

*croissance  
démographique de la  
population musulmane de  
la France (comme celles  
d'autres pays européens  
d'ailleurs) va donner de  
plus en plus d'importance  
aux préoccupations  
existentielles et volontés  
de cette même population,  
démocratie oblige.*

*Si un jour, en ce*

*XXI<sup>ème</sup> siècle, l'écrasante  
majorité de la population  
française en âge de voter  
demeure persuadée qu'il  
n'y a de Dieu qu'Allah et  
que Muhammad est Son  
envoyé, qu'est-ce qui  
pourrait donc empêcher  
un hypothétique intérêt  
général islamique défini  
par cette même majorité  
du peuple français de*

*plébisciter un Président  
de la République et des  
parlementaires capables  
de coraniser les pouvoirs  
législatif, exécutif et  
judiciaire de nos  
institutions ? Les  
aspirations et les  
convictions du peuple  
français sont en  
perpétuelle évolution  
étant donné que chaque  
citoyen qui le compose*

*n'a pas toujours été là,  
qu'il va mourir un  
jour  $\left\{ \frac{1}{2} \right\}$  et qu'il peut  
sanctionner  
l'incompétence d'un  
mandataire du pouvoir ou  
se laisser convaincre par  
de nouvelles promesses  
lors d'un scrutin  
électoral intermédiaire.  
En ce sens, l'intérêt  
général de la France telle*

que vous la connaissez  
actuellement ne peut  
empiriquement pas  
demeurer un enjeu  
constant ou incontestable.  
En démocratie, ce n'est  
pas la raison la plus juste  
ou la plus sensée qui  
l'emporte sur les autres  
raisons de l'échiquier  
électoral mais seulement  
la raison sur laquelle la  
majorité des électeurs ou

*élus se mettent d'accord, à un instant T. Si demain la majorité de ces mêmes électeurs/élus s'entend sur l'idée que le Coran aidera la France à aller mieux et que les méfaits dus à l'application partielle du Coran se résorberont avec encore davantage d'application du Coran, qu'est-ce que vous voulez que votre*

*voix antagonique et  
minoritaire puisse y  
changer ? Parce qu'elle  
n'y changera rien et que  
vous voudrez vous battre  
pour défendre les libertés  
et les droits interdits par  
la France coranisée mais  
qui pourtant vous plaisent  
tant, vous ne serez ni plus  
ni moins qu'un insurgé  
ennemi de la démocratie*

*et un terroriste qui veut imposer à la majorité sa vision du monde. Comment ça « Mais je me battrai pour ma liberté de choisir ou quitter n'importe quelle religion et pour ma liberté de pouvoir faire l'amour avant le mariage ! » ? Si vous êtes une minorité dans une démocratie et que vous souhaitez vous*

*soustraire au droit commun pour réhabiliter un pays d'antan dont vous êtes nostalgique, vous croyez que votre définition du bien et du juste vaudra quelque chose face à la définition contraire voulue par la majorité du peuple et par la classe politique dirigeante qu'elle aura fait élire ? Les pratiques,*

*goûts et faveurs des  
acteurs supérieurs par le  
pouvoir*

*politique/militaire et par  
le nombre, en une zone  
géographique donnée, ont  
vocation à définir l'ordre  
moral dominant en cette  
même zone... Le sens de  
l'Histoire des  
civilisations humaines est  
ainsi fait !*

*Le Coran n'est certes qu'un livre. Il n'est pas un Homme et il ne choisira pas à la place des Hommes quel bulletin de vote glisser dans l'urne... Pour autant, doit-on voir en ce livre une simple œuvre littéraire parmi d'autres ? Vous croyez qu'il vient d'où l'islam de*

*tous ces pays musulmans  
mécréanophobes, sexistes  
et tribalistes ? Que leur  
culture qui nie l'existence  
de l'individu en dehors du  
groupe s'inspire de quelle  
doctrine ? Que leurs lois  
qui nient la souveraineté  
des femmes sur leur  
propre corps et leurs  
propres choix de vie en  
dehors du sillage de leur*

tuteur masculin  
s'inspirent de quelle  
législation ? Que  
l'apostat qui y est vu  
comme une maladie  
contagieuse à éradiquer  
doit les persécutions qu'il  
subit à quels  
commandements ? Inutile  
de chercher à rêver le  
plus longtemps possible  
et le plus loin possible de  
la réalité ! Les dernières

*illusions cosmétiques du  
vivre-ensemble ne  
survivront pas à  
l'avènement de l'ordre  
moral dominant défini  
par une force culturelle  
islamique qui gagnera,  
par la voie démocratique,  
la légitimité de dicter à la  
société française ce qui  
sépare le bien du mal, la  
liberté de l'interdit ou la  
vérité du mensonge. Le*

*jour où elle en aura la  
capacité, l'idéologie  
politique, conquérante et  
dogmatique qu'est l'islam  
défendu par le Coran,  
message du prophète  
Muhammad au nom du  
Dieu Unique Allah, ne  
devrait pas se contenter  
d'une sphère privée qui  
n'a pas son mot à dire sur  
les jours fériés, les lois*

*pénales et le contenu des manuels scolaires publics d'une civilisation christiano-laïque dont les jours se meurent. Le vivre-ensemble qui se présente comme un moyen de souder la nation française et d'éviter l'opposition de ses différentes communautés (communautés que le droit français ne*

*reconnaît cependant pas)  
n'est selon moi de toutes  
façons pas possible entre  
la majorité musulmane  
d'un pays et la minorité  
impie de ce même pays...  
Ça ne l'a jamais été par  
le passé, nulle part dans  
le monde, et, jusqu'à  
preuve du contraire, ça  
n'existe nulle part dans le  
monde actuellement.  
Comble de l'ironie : cette*

*étiquette commerciale  
portant pour desseins la  
dissolution du lien entre  
identité individuelle et  
nation, la  
déchristianisation  
culturelle et  
populationnelle de notre  
peuple, et la colonisation  
humanitaire du territoire  
français pourrait même  
accélérer encore plus*

*rapidement les effets qu'elle s'est pourtant donnée pour mission officielle de combattre.*

*La négation du problème que l'islam pose de plus en plus à la France apparaît de moins en moins pertinente depuis le moment où la question du vivre-ensemble est devenue une problématique politique,*

*tandis qu'elle aurait pu  
rester cantonnée à la  
seule appréciation des  
vies privées du peuple. Je  
n'ai pas peur de regarder  
en face ce problème  
qu'est l'islam  
universaliste et juridique  
voulu par ses pères  
fondateurs parce que mes  
opinions personnelles ne  
sont pas conditionnées  
par le politiquement*

*correct, la culpabilisation  
anti-raciste ou la  
diabolisation de la mal-  
pensance, mais aussi et  
surtout parce je connais  
le lien évident qui relie le  
livre du Coran à cet islam  
de musulmans qui  
cherchent à convertir, à  
convaincre ou à dominer  
par le pouvoir politique.  
Sans ce livre du Coran*

*qui se transmet de parent à enfant et d'imam à croyant, comment pensez-vous que les musulmans sauraient que telle viande animale plutôt que telle autre est interdite à la consommation, que telle pratique est obligatoire, ou encore que telle créature invisible, silencieuse et immatérielle existe ?*

*La clef de cet exercice critique qu'est l'analyse globale et systémique de la religion islamique réside dans la compréhension du Coran, source d'inspiration/de connaissance commune à tous les musulmans et point de chute de toutes les réflexions qui viseraient à s'interroger*

*sur ce que serait l'islam  
voulu par le Dieu Allah et  
sur ce qu'il ne serait pas.  
Le chapitre que vous allez  
découvrir maintenant est  
le fruit de nombreuses  
années de travail passées  
à étudier les textes sacrés  
de l'islam et à réfléchir  
sur ce que peuvent en  
faire les musulmans  
sensibles aux idéaux*

*individualistes,  
libertaires et égalitaires  
du Monde Occidental  
moderne. J'ambitionne de  
vous aider à vous poser  
les bonnes questions et de  
vous donner des réponses  
concrètes et concluantes  
en vue de pouvoir  
comprendre à quel point  
le Coran, parole divine  
faisant de Muhammad un  
guide pour l'humanité, ne*

*peut pas faire de l'islam  
une religion de paix,  
d'amour et de tolérance.*

# I - A. Le goût de l'antidot

◆ Lecture philosophique  
introductive ◆

● **Coran, sourate 3, verset 29** ● *Dis : « Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines ou bien vous le divulguiez, Allah le sait. Il connaît tout ce*

*qui est dans les cieux et sur la terre. Et Allah est Omnipotent. »*

● **Coran, sourate 10, verset 65** ● *Que ce qu'ils disent ne t'afflige pas. La puissance toute entière appartient à Allah. C'est Lui qui est l'Audient, l'Omniscient.*

● **Coran, sourate 18,**

**verset 29** ● *Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie. ». Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages.*

*Quelle mauvaise boisson  
et quelle détestable  
demeure !*

Je sais que le libre-  
arbitre demeure ce  
pouvoir présent en chaque  
Homme et faisant que  
chacun de nous peut se  
déterminer, prendre une  
décision ou agir  
indépendamment de toute  
emprise niant ou

étouffant notre volonté personnelle. Je sais aussi qu'il serait toutefois illusoire de penser que l'Homme doué d'un libre-arbitre ne pourrait être soumis qu'aux seul(e)s impératifs ou pressions issu(e)s de lui-même, en total détachement vis-à-vis du monde extérieur. Faire

preuve de bon sens dans un but égoïste, agir en tenant uniquement compte de ses seuls intérêts, se tourner vers les réflexions de sa propre conscience réfléchie sans jamais chercher à comprendre ce que ferait autrui dans la même situation, ou encore répondre à ses instincts personnels (tels

que la survie, la peur ou le désir) quelque conséquence que d'autres puissent subir : tout ça ne suffit pas à rendre un Homme libre de ses choix ! Si seulement il suffisait de penser que l'on est libre pour que cela soit effectivement le cas...

Il est intéressant de

pouvoir constater  
qu'Allah, l'auto-  
Proclamé Dieu  
Omniscient et  
Omnipotent, a un jour  
pris la peine d'admettre,  
lors d'une de ses  
révélation à  
Muhammad :

*« Quiconque le veut, qu'il  
croit et quiconque le veut  
qu'il mécroit. »... Soit.*

Seulement voilà, à partir de cette parole qui à première vue apparaît être une louable recommandation invitant au respect de la liberté de conscience pour qui aime le juridisme métaphorique, je pense qu'il serait erroné d'aller comprendre le sens « Je ne jugerai ni ne sanctionnerai jamais les

Hommes en fonction de ce qu'ils croient ou non. ». Affirmer que chaque Homme est libre de croire ou de ne pas croire ne sous-entend pas que l'on émet un jugement de valeur ou un cadre juridique tolérant l'application et les conséquences de chacun de ces deux choix. Allah ne fait peut-être ici que

constater que chacun peut choisir de croire ou de ne pas croire, sans pour autant nier que la volonté de chacun est dirigée par le destin (suite logique absurde, certes) ou que la mécréance Lui déplâit fortement...

● **Coran, sourate 16, verset 36** ● *Nous avons*

envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: « Adorez Allah et écartez-vous du Tagut. ». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs.

● **Coran, sourate 7,**  
**versets 178 et 179** ●

Quiconque Allah guide,  
voilà le bien guidé. Et  
quiconque Il égare, voilà  
les perdants. Nous avons  
destiné beaucoup de  
djinns et d'hommes pour  
l'Enfer. Ils ont des cœurs,  
mais ne comprennent pas.  
Ils ont des yeux, mais ne  
voient pas. Ils ont des  
oreilles, mais n'entendent

*pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciantes.*

● **Coran, sourate 6, verset 39** ● *Et ceux qui traitent de mensonges Nos versets sont sourds et muets, dans les ténèbres. Allah égare qui Il veut ; et Il place qui Il veut sur un chemin droit.*

● **Hadith Muslim, livre 033, numéro 6397** ● *Le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit : Allah, l'Exalté et Glorieux, a nommé un ange en tant que gardien de l'utérus, et il a pu dire : - Mon Seigneur, c'est désormais une goutte de sperme, mon Seigneur, c'est désormais une*

*adhérence, mon Seigneur,  
c'est désormais un  
embryon, et quand Allah  
décide de lui donner une  
forme définitive, l'ange  
dit : - Mon Seigneur,  
sera-t-il un homme ou une  
femme et sera-t-il une  
mauvaise ou une bonne  
personne ? Qu'en sera-t-il  
de ses moyens de  
subsistance et de son âge*

? Et tout cela est écrit dans l'utérus de sa mère. »

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 6, livre 60,**  
**numéro 473 ● [...]**

*L'Apôtre d'Allah dit alors : « Il n'y a personne parmi vous, et aucun esprit créé qui n'ai pas sa place écrite pour lui soit au Paradis ou dans le Feu de l'Enfer, et qui en plus*

*n'ai pas son heureux ou  
misérable destin dans  
l'Autre Monde écrit pour  
lui. » [...]*

Le Dieu Allah, qui  
choisit de bien guider  
certains Hommes tandis  
qu'Il choisit d'en égarer  
d'autres, pilote  
apparemment l'existence  
d'individus dont Il  
oriente délibérément le

sort *post-mortem*. Celui-ci atteste en effet très explicitement, à plusieurs reprises dans diverses sourates du Coran, qu'Il peut égarer qui Il veut et qu'Il égare effectivement qui Il veut égarer. Ceux qui s'entêtent à croire qu'Allah N'égare QUE ceux qui ont la volonté de suivre un chemin déviant

du droit chemin  
islamique ne font là que  
prêter des intentions  
infondées à Celui qui sait  
leur faire prêter ces  
intentions infondées...

Que l'on approuve  
ou pas et que l'on soit ou  
non musulman ne  
changera rien à  
l'affaire... Allah soumet  
tous les Hommes qui ont

peuplé, peuplent ou  
peupleront la Terre à  
l'ordre fataliste d'une  
résolution extra-  
existentielle aussi subie  
qu'immuable étant donné  
qu'Il établit un lien  
indivisible entre tout  
esprit humain auquel il  
donne vie et une place  
dans l'au-delà.  
Muhammad confirme lui-  
même cet axiome

coranique puisqu'il décrit, en sa Sunna authentique, un Dieu Allah décidant du destin extra-utérin et post-mortem de simples embryons pas encore sortis du ventre de leur mère. Plus que de prendre la décision génétique/anatomique de décider du sexe du futur

nouveau-né, Allah se permet carrément de lier l'embryon humain à une vie de bonne ou de mauvaise personne, à une durée de vie et à une place au Paradis ou en Enfer. Concrètement, cela signifie que si je suis amené à demeurer en vie sur Terre durant 74 années 5 mois 12 jours 4 heures 32 minutes et 9

secondes, Allah saura à tout moment de ma propre vie, entre la première seconde après ma naissance et la dernière seconde précédant ma mort, quelle destination éternelle m'attendra après le Jugement dernier (sans même que je ne puisse m'opposer à ce choix en m'y soustrayant puisque

personne ne peut empêcher les décisions et prédictions du Dieu unique omniscient et omnipotent de s'accomplir). Si Allah sait à l'avance et à tout moment de ma propre vie dans quel lieu je séjournrai dans l'au-delà, Il sait alors que le petit enfant âgé de 1 mois

que je fus (un être ni méchant, ni gentil, ni tourné vers la foi ou la mécréance à cet âge-là) fera ce qu'il n'a pourtant pas encore fait ni choisi de faire. Or, si je dispose d'un libre-arbitre personnel et de la liberté d'action allant avec, c'est que je dois être dans la capacité à pouvoir conduire mon existence

vers un futur qu'aucune volonté extérieure à la mienne ne peut imposer à mes mains, mes jambes, mon esprit et ma bouche. Le Dieu qui connaît déjà très précisément la totalité des « bonnes » ou « mauvaises » actions que je vais accomplir durant les journées du 28 octobre et du 19 décembre de l'année prochaine sait

tout aussi précisément  
que je suis un Homme  
dépourvu de libre-arbitre.  
Le Dieu qui sait à  
l'avance ce que chaque  
habitant de la planète  
Terre d'aujourd'hui fera,  
un jour pris au hasard  
dans environ vingt ans,  
savait sans doute déjà  
vingt ans avant  
aujourd'hui (lorsque que

je ne me posais pas la question d'écrire ce livre que vous tenez entre vos mains) que tout d'un coup, au beau milieu de cette phrase que vous lisez, je me mettrais à écrire cet incohérent, irréfléchi et impromptu

ajIXkl »!Sajhi/!srtoesif=jr

● **Coran, sourate 4, verset 88** ● *Qu'avez-vous à vous diviser en deux*

*factions au sujet des hypocrites ? Alors qu'Allah les a refoulés (dans leur infidélité) pour ce qu'ils ont acquis. Voulez-vous guider ceux qu'Allah égare ? Et quiconque Allah égare, tu ne lui trouveras pas de chemin (pour le ramener).*

Quel est donc l'intérêt pour Allah de me

juger et de me sanctionner (à mon bénéfice ou à ma perte) pour des actes résultant de causes imposées par Lui ? Comment ce Dieu-ci peut-Il m'empêcher de vouloir sortir de l'égarement, si tel est pourtant mon souhait ? Pourquoi Allah peut-Il m'imposer un égarement

dont il me serait impossible de revenir alors que Lui-même exècre ce choix de vie ? Peut-être Allah se contente-t-Il « seulement » de réaliser mes actes d'égarement en guidant ma détermination à les accomplir et les conséquences techniques/matérielles allant avec, ne me

laissant alors pour seul  
choix autonome que la  
liberté de mettre des  
(é)mot(ion)s sur ma  
mauvaise conscience...  
En sachant que je sens  
tellement la  
détermination qui est  
mienne lorsque j'agis  
comme étant mon  
exclusive propriété, je ne  
peux que m'incliner face  
à la capacité de ce Dieu

Allah à savoir être maître de mon destin à ma place tout en me laissant pourtant croire que je suis aux commandes du vaisseau de ma propre vie.

Loin de juger recevable cette idée de la vie où le résultat final du match existe alors même

que la partie dans laquelle  
je suis engagé n'est pas  
terminée, la  
problématique plurielle  
qui se pose à moi est de  
savoir si le libre-arbitre  
des Hommes peut  
coexister avec le choix de  
prédestination voulu par  
Allah, si ce libre-arbitre  
saurait être capable  
d'aider ces mêmes  
Hommes à se dépasser en

vue de pouvoir renverser la destinée divine du droit chemin qui est imposé à leur propre vie, et enfin de comprendre si les différents handicaps qui distinguent les Hommes à la naissance  $\{\frac{1}{2}\}$  et qui exercent une influence capitale sur l'esprit humain durant toute la durée de son existence

post-utérine et *pré-*  
*mortem* forment une  
donnée dont Allah tiendra  
compte en vue de  
déterminer le verdict de  
Son Jugement dernier.

« *Oui, dans Son  
jugement, Allah est plus  
indulgent avec ceux qu'Il  
a choisis d'égarer durant  
la vie terrestre et Il est  
moins indulgent avec  
ceux qu'Il a choisis de*

*guider durant la vie terrestre !* »... Cette réponse rassurante est très agréable à lire, mais hélas rien dans les textes sacrés retranscrivant les paroles d'Allah ou de Muhammad ne pourrait laisser présager une hypothétique application des faits évoqués par les suggestions raisonnables de cette réponse ! Allah

aurait pourtant pu inclure,  
dans Son jugement, un  
semblant d'indulgence  
envers les enfants nés  
dans des familles de  
parents mécréants, mais  
soutenir l'idée que cela  
soit prévu serait un  
grossier mensonge...  
Cette contrepartie  
appropriée (face à  
l'influence des divers

déterminismes  
psychologiques pesant sur  
l'esprit de l'enfant,  
depuis sa naissance),  
contrepartie qui n'a  
jamais été évoquée ni par  
Muhammad ni par Allah,  
ne pourrait que contredire  
le véritable caractère  
inique et cruel du destin  
islamique.

Pensez-vous que

j'exagère en qualifiant ce destin islamique d'inique et cruel ? Si vous n'arrivez pas à répondre à cette question, peut-être le pourrez-vous, indirectement, en répondant à cette autre question : pensez-vous qu'un Homme peut éviter le comportement de l'égarement (durant sa vie terrestre) et

l'enfermement dans le four de l'Enfer (après sa mort, en conséquence de cette vie terrestre d'égarement) qui lui seraient prédestinés par le Dieu Allah ?

● **Hadith Muslim, livre 033, numéro 6390** ● *Le Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit :*

*« En vérité votre création est en cela sage. Les constituants de chacun de vous sont collectés pendant quarante jours dans l'utérus de sa mère sous la forme de sang, après quoi ça devient une adhérence dans une autre période de quarante jours. Ensuite ça devient un embryon et quarante jours plus tard, Allah lui*

*envoie Son ange avec des instructions concernant quatre éléments, alors l'ange inscrit sa vie, sa mort, ses oeuvres, ses fortune et infortune. » [...]*

Comment l'Homme pourrait-il donc être libre d'agir et de choisir ce qu'il fera durant sa vie dans la mesure où les composantes essentielles

du scénario de son existence (« *sa vie, sa mort, ses œuvres, ses fortune et infortune* ») lui ont été imposées par Dieu, bien avant sa naissance ? En le voulant vraiment beaucoup ? En se bouchant très fort les oreilles ?

De toutes façons, il était écrit pour lui qu'il

penserait le vouloir  
vraiment beaucoup ce  
jeudi 23 et qu'il se  
boucherait très fort les  
oreilles le 6 du mois  
suivant.

Si vous ne faites de  
votre vivant que ce qui  
aura été décidé pour vous,  
sans/avant même que  
vous l'ayez choisi, c'est  
que vous n'êtes ni libre ni

responsable de vos  
agissements personnels.  
Que tout Homme soit  
prédestiné, depuis sa  
conception intra-utérine,  
à œuvrer de son vivant,  
du début à la fin, de la  
première à la dernière  
seconde, tel qu'il aura été  
décidé pour lui par Dieu  
et à entrer au Paradis ou  
en Enfer en conséquence  
d'un choix qu'il ne

maîtrise pas : c'est une vision de la réalité qui me laisse perplexe. Envisager l'idée que je fais partie de cette cosmologie existentielle subie me fait m'interroger sur le sens de ma « propre » vie et sur cette alliance objective censée lier la volonté qui m'anime aux agissements que mon

corps accomplit. Et si le destin, plus qu'une somme d'actes à accomplir qui s'accompliront quoi que l'on décide, était en fait la totalité du processus décisionnel donnant vie à l'acte, de la volonté qui motive l'intention d'agir à l'activité physique impulsée par les neurones moteurs ?

● **Coran, sourate 81, du verset 27 au verset 29**

● *Ceci n'est qu'un rappel pour l'univers, pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'univers.*

● **Coran, sourate 3, versets 151 et 152**

● *Nous allons jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Car ils ont associé à Allah (des idoles) sans aucune preuve descendue de Sa part. Le Feu sera leur refuge. Quel mauvais séjour que celui des injustes ! Et certes, Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa*

*permission vous les tuiez  
sans relâche, jusqu'au  
moment où vous avez  
fléchi, où vous vous êtes  
disputés à propos de  
l'ordre donné, et vous  
avez désobéi après qu'Il  
vous eut montré (la  
victoire) que vous aimez !  
Il en était parmi vous qui  
désiraient la vie d'ici bas  
et il en était parmi vous  
qui désiraient l'au-delà.*

Puis Il vous a fait reculer  
devant eux, afin de vous  
éprouver. Et certes Il  
vous a pardonné. Et Allah  
est Détenteur de la grâce  
envers les croyants.

● **Coran, sourate 6,**  
**verset 111** ● *Et si Nous*  
*faisons descendre les*  
*Anges vers eux, [comme*  
*ils l'avaient proposé] si*  
*les morts leur parlaient,*  
*et si Nous rassemblions*

*toute chose devant eux, ils ne croiraient que si Allah veut. Mais la plupart d'entre eux ignorent. »*

● **Coran, sourate 18, du verset 67 au verset 69**

● *[L'autre] dit :*  
*« Vraiment, tu ne pourras jamais être patient avec moi. Comment endurerais-tu sur des*

*choses que tu n'embrasses pas par ta connaissance ? ».* [Moïse] lui dit : « Si Allah veut, tu me trouveras patient ; et je ne désobéirai à aucun de tes ordres. ».

● **Coran, sourate 74, versets 55 et 56**

● Quiconque veut, qu'il se le rappelle. Mais ils ne se rappelleront que si Allah veut. C'est Lui qui est Le

*plus digne d'être craint;  
et c'est Lui qui détient le  
pardon.*

Apparemment, si  
l'on en croit le Coran :

- les Hommes ne peuvent  
vouloir le droit chemin  
que si Allah Lui-même le  
veut.

- Allah fait reculer des  
combattants qui tuaient

des mécréants sans  
relâche avec Sa  
permission (massacres  
justifiés par le fait que  
ces mécréants aient  
adopté une croyance  
religieuse différente de  
l'islam) et ensuite, Il leur  
pardonne cet acte de  
retrait que Lui-même leur  
a fait faire.

- Les Hommes ne peuvent

croire que si Allah veut qu'ils croient.

Pourquoi Allah pardonne-t-Il à des Hommes une action que Lui-même leur a pourtant fait faire ? Et pourquoi punit-Il les Hommes qui ne veulent pas du droit chemin alors qu'Il affirme que les Hommes ne peuvent vouloir le

droit chemin que s'Il  
consent à les faire le  
vouloir ? Nous, les  
Hommes, qui ne pouvons  
ni vouloir, ni agir, ni  
croire de façon libre et  
autonome, que sommes-  
nous exactement ?  
Sommes-nous vraiment  
capables de douter,  
d'hésiter et de choisir  
alors même que la  
responsabilité de nos

actes et (donc) du sens de nos vies dépend entièrement des décisions du maître Marionnettiste qui nous manipule ? Ne serions-nous donc destinés qu'à subir ce que nous pensons et ce que nous faisons ?



- **Coran, sourate 3,**

**verset 29** • *Dis : « Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines ou bien vous le divulguiez, Allah le sait. Il connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et Allah est Omnipotent. »*

• **Coran, sourate 10, verset 65** • *Que ce qu'ils disent ne t'afflige pas. La puissance toute entière appartient à Allah. C'est*

*Lui qui est l'Audient,  
l'Omniscient.*

● **Coran, sourate 33, verset 72** ● *Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est*

*chargé ; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant.*

Dans la continuité de la lecture philosophique introductive, je me devais simplement de rappeler aux musulmans que les cieux, la terre et les montagnes ont une

conscience/un  
entendement et que ces  
derniers peuvent ressentir  
un sentiment de peur face  
à la proposition d'Allah  
de leur assigner la  
responsabilité de porter  
les charges de faire le  
bien et d'éviter le mal...  
Une proposition à leur  
égard qui semblait  
toutefois inutile à  
formuler de la part

d'Allah dans la mesure où  
Celui-ci aurait dû  
« deviner », de par Ses  
omniscience et  
omnipotence, que ces  
incontournables éléments  
qui participent au décor  
ambiant du monde d'ici-  
bas se défileraient.

Des montagnes ou  
des cieux qui ont peur...  
Et dire que j'ai déjà

entendu des musulmans vanter le caractère hautement scientifique des vérités du Coran pour mieux se moquer des superstitions des fausses religions.



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 5, livre 58,**  
**numéro 236 ● *Khadija***

*est morte trois ans avant que le prophète ne parte à Médine. Il y est resté environ deux ans et il se maria ensuite avec Aïcha lorsqu'elle était une fillette âgée de 6 ans, et il consumma le mariage quand elle eut 9 ans.*

● **Hadith Muslim, livre 008, numéro 3311**

● *L'Apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) se*

*maria avec elle (Aïcha) lorsqu'elle avait sept ans, et il l'accueillit dans sa maison comme épouse quand elle eut neuf ans, et ses poupées étaient avec elles ; et quand il (le Saint Prophète) mourra elle était âgée de dix-huit ans.*

**● Hadith Muslim, livre 008, numéro 3310 (récit d'Aïcha) ● *Le Messager***

*d'Allah (la paix soit sur lui) m'a épousée quand j'avais six ans, et il m'a admis chez lui quand j'avais neuf ans.*

Après avoir parcouru l'ensemble des livres de Bukhari et Muslim (les deux recueils de hadîts qualifiés du niveau hiérarchique/de crédibilité optimum

*Sahih*, c'est-à-dire « authentique » (par les musulmans sunnites) en quête d'informations sur Aïcha, la troisième épouse du prophète Muhammad, j'en suis arrivé à trois conclusions. Première conclusion : les hadîts Sahih, qu'ils soient ou non un récit direct de propos d'Aïcha, attestent du fait que celle-ci a

consommé son mariage avec le prophète Muhammad à l'âge de 9 ans, soit la même année de vie que celle où elle alla s'installer chez lui.

Deuxième conclusion : majoritairement, les hadîts Sahih déclarent qu'Aïcha avait 6 ans lorsque le Prophète se maria avec elle. Un hadith cependant lui

donne plutôt 7 ans. Cela ne fait pas une grande différence. Ne sacralisant ni n'idéalisant aucun texte de hadith qui soit, je vais me fier au témoignage de la parole d'Aïcha elle-même, en le numéro 3310 du livre 8 du recueil des hadîts Muslim, et à l'avis majoritaire sur ce sujet en

les hadîts Sahih... Je vais donc considérer que la petite Aïcha avait 6 ans lorsque le prophète Muhammad se maria avec elle. J'aurais pu choisir de considérer qu'elle avait 7 ans lorsqu'elle se maria avec lui et pas 6, de toutes façons, cela n'aurait pas changé grand chose à mes raisonnements et analyses

sur la situation liant  
Aïcha à Muhammad.  
Troisième conclusion : si  
vous recherchez des  
sources historiques  
capables de dater les  
années de naissance et de  
mort du prophète  
Muhammad, vous  
tomberez normalement  
sur cette période : 570  
après J.C. - 632 après  
J.C.. On peut donc en

déduire que le prophète Muhammad est mort à l'âge de 62 ans et, dans la mesure où la Sunna Sahih atteste du fait qu'Aïcha avait 18 ans à la mort du prophète Muhammad et 9 ans lorsqu'elle a consommé son mariage avec celui-ci, on peut également en déduire que le prophète Muhammad

coucha avec sa jeune épouse de 9 ans lorsque lui-même avait l'âge de 53 ans. Enième déduction, que je peux tirer de la troisième conclusion : Muhammad avait 50 ans lorsqu'il se maria avec la petite Aïcha âgée d'à peine 6 ans (oui, je sais... C'est presque aussi choquant que si elle avait dû se marier avec

lui à l'âge de 7 ans !).

Dans votre  
entourage, connaîtriez-  
vous par hasard une petite  
fille âgée de 6 ans (que  
celle-ci soit la vôtre, celle  
d'une amie, celle d'un  
voisin) et un homme âgé  
de 50 ans (peu importe  
qui il est pour vous : un  
ami, un voisin, un  
membre de votre propre

famille) ? Si vous en connaissez effectivement et qu'il s'avère que ces personnes n'ont aucun lien de parenté, comment réagiriez-vous en apprenant que tous deux s'apprêtent à célébrer leur mariage dans les jours à venir et qu'ils ont l'intention de consommer cette union l'année où

l'un et l'autre auront respectivement 9 et 53 ans ? Quoi ? Quelque chose vous dérange ? Vous pensez qu'une petite fille de 6 ans n'est pas suffisamment mûre mentalement, psychologiquement et surtout physiologiquement pour entrer de plein fouet dans la vie conjugale ? Vous

pensez qu'une petite fille ayant l'âge de fréquenter la classe de CP d'une école élémentaire n'a pas les capacités cognitives nécessaires pour choisir un époux ou partager les goûts et les préoccupations existentielles d'un époux âgé de 50 ans ? Et que dire de cette énorme différence d'âge qui

sépare la petite fille pas encore en âge de travailler de son époux, 9 à 10 fois plus âgé qu'elle, qui commence peut-être à se poser la question du nombre d'années de travail avant lesquelles il devra envisager de prendre sa retraite ? Et que dire du fait que cet époux quinquagénaire

commencera à poser ses mains sur son épouse-enfant alors que celle-ci aura à peine l'âge de 9 ans ?

● **Coran, sourate 7, versets 157 et 158** ●

*Ceux qui suivent le*  
*Messenger, le Prophète*  
*illettré qu'ils trouvent*  
*écrit (mentionné) chez*  
*eux dans la Thora et*

*l'évangile. Il leur ordonne  
le convenable, leur  
défend le blâmable, leur  
rend licites les bonnes  
choses, leur interdit les  
mauvaises, et leur ôte le  
fardeau et les jougs qui  
étaient sur eux. Ceux qui  
croiront en lui, le  
soutiendront, lui  
porteront secours et  
suivront la lumière  
descendue avec lui ;*

*ceux-là seront les gagnants. Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son Messenger, le Prophète illettré qui croit en Allah*

*et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés ».*

● **Coran, sourate 34, verset 28** ● *Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas.*

● **Coran, sourate 33, verset 50** ● *Ô Prophète !*

*Nous t'avons rendu licites  
tes épouses à qui tu as  
donné leur mahr (dot), ce  
que tu as possédé  
légalement parmi les  
captives [ou esclaves]  
qu'Allah t'a destinées, les  
filles de ton oncle  
paternel, les filles de tes  
tantes paternelles, les  
filles de ton oncle  
maternel, et les filles de  
tes tantes maternelles, -*

celles qui avaient émigré  
en ta compagnie, - ainsi  
que toute femme croyante  
si elle fait don de sa  
personne au Prophète,  
pourvu que le Prophète  
consente à se marier avec  
elle : c'est là un privilège  
pour toi, à l'exclusion des  
autres croyants. Nous  
savons certes, ce que  
nous leur avons imposé

au sujet de leurs épouses  
et des esclaves qu'ils  
possèdent, afin qu'il n'eût  
donc point de blâme  
contre toi. Allah est  
Pardonneur et  
Miséricordieux.

Dans le livre du  
Coran, au milieu des  
leçons de morale, du  
chantage doctrinal et des  
autres vérités issues d'un

systeme de croyances réfractaire au droit à l'autodétermination individuelle, vous trouverez différentes lois juridiques comme celles concernant les conditions restreignant les possibilités d'un mariage entre un homme et une femme. Aucun de ces cadres juridiques ne définit un âge minimum

pour devenir l'époux ou l'épouse d'un couple marié. Allah ne se préoccupe d'ailleurs pas non plus d'expliquer aux hommes adultes qu'une épouse-enfant est trop facilement impressionnable et trop peu expérimentée pour fournir un consentement réfléchi sur son propre

mariage, ni même que deux personnes nubiles et adultes peuvent s'épouser en dépit de la désapprobation de leurs parents ou de la différence religieuse. Partant de là, comment un musulman lambda âgé de 40, 50 ou 60 ans est-il censé savoir qu'épouser une petite fille de moins de 10 ans et coucher avec

serait un comportement réprouvé par Allah ? Pourquoi le musulman d'aujourd'hui devrait-il donc se priver d'une épouse-enfant alors que l'Omniscient et Omnipotent Dieu Allah n'a pas estimé utile d'empêcher Muhammad, le prophète garant d'une morale valable jusqu'au jour du Jugement dernier,

de se marier avec une petite fille âgée de 6 ans et de la déflorer trois années après cette union ? Le Dieu Allah jugerait-Il donc que le mariage entre Son prophète Muhammad et une fillette de 6 ans ne serait en rien un acte criminel éloignant du Paradis ? Cet épisode de la vie de Muhammad fait-

il partie d'un de ces privilèges coraniques interdits aux croyants mais exonérés de toute réprimande à l'encontre du Prophète (Coran, sourate 33, verset 50) ?

À votre avis, peut-on être un croyant qui voit en Muhammad le messager de lois divines censées être valables pour

tous les Hommes,  
jusqu'au jour du  
Jugement dernier, et dans  
le même temps juger  
ignominieuse et  
condamnabile la relation  
de celui-ci avec Aïcha ?  
La vie maritale de  
Muhammad avec Aïcha  
est-elle compatible avec  
ce rôle d'ordonnateur du  
convenable et de  
condamnateur du

blâmable qu'Allah Lui a assigné (Coran, sourate 7, verset 157) ?

► Note additionnelle -

● **Hadith Muslim, livre 008, numéro 3310 (récit d'Aïcha)** ● *Le Messenger d'Allah (la paix soit sur lui) m'a épousée quand j'avais six ans, et il m'a*

*admis chez lui quand j'avais neuf ans.*

Pour rappel, ce hadith-ci est destiné aux musulmans sunnites qui pensent savoir mieux qu'Aïcha elle-même qu'elle était âgée de 16, 18 ou 20 ans au moment de son mariage avec Muhammad.

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 5, livre 58,**  
**numéro 235** ● *Le*

*prophète lui (Aïcha) a dit,*  
*« Tu m'as été montrée*  
*deux fois en rêve. Je t'ai*  
*vue représentée sur un*  
*morceau de soie et*  
*quelqu'un (m')a dit*  
*“C'est ton épouse.”.*  
*Quand j'ai découvert*  
*l'image, j'ai vu que*  
*c'était la tienne. J'ai dit*

*“Si c’est de la part d’Allah, ce sera fait.”.».*

Certains

musulmans droit-de-  
l’Hommistes vous diront  
que le prophète  
Muhammad a épousé la  
petite Aïcha uniquement  
dans le but de prendre  
soin d’elle et de la  
protéger. À ces

musulmans, je réponds qu'il est tout à fait possible d'aider une personne et de la protéger sans être obligé ni de l'épouser ni de coucher avec elle (et encore plus si cette personne n'est qu'une enfant). ◀



● **Hadith Bukhari,**

**volume 7, livre 62,  
numéro 18 •** *Le Prophète  
demanda a Abu Bakr la  
main d'Aïcha afin de  
l'épouser. Abu Bakr dit :  
« Mais je suis ton  
frère. ». Le Prophète dit :  
« Tu es mon frère dans la  
religion d'Allah et Son  
Livre, mais Aïcha est  
licite pour moi en  
mariage. ».*

À votre avis, à l'âge de 6 ans (ou même 7, 8 ou 9 ans), une enfant dispose-t-elle vraiment d'un bagage suffisant en vécu et en maturité psychologique afin de pouvoir prendre pleinement conscience de l'impact qu'un mariage peut avoir sur le cours de son existence ? Vous en connaissez beaucoup de

pays dans le monde qui considèrent qu'à 6 ans on peut être pénalement responsable de ses actes et habilité(e) à prendre une décision aussi importante que celle de choisir sa future moitié ? En général, dans le genre de pays où les petites filles de moins de 10 ans peuvent se marier, une

Aïcha âgée de 6 ans ne se marie qu'en suivant le choix de son tuteur quoi qu'elle en pense.

Muhammad a demandé la main d'Aïcha à Abu Bakr, le père d'Aïcha, ce qui laisse alors à penser que le consentement de ce dernier pouvait être une condition nécessaire à la validation de cette union.

En admettant qu'Aïcha ait été la seule à pouvoir décider en son nom de s'unir à Muhammad (ce qui induirait alors que la bénédiction de son père n'était pas une condition *sine qua non* pour la réalisation de ce mariage), je doute cependant que la demande de Muhammad s'adressa à une personne

intellectuellement  
crédible et suffisamment  
apte à gérer les  
responsabilités qu'une  
personne nubile ayant  
dépassé l'adolescence  
peut gérer. Du haut de vos  
6 ans, vous rappeliez-  
vous (vous, mes lectrices  
adultes) avoir été un jour  
dans la capacité à pouvoir  
sérieusement et

consciemment désirer et  
comprendre la portée/les  
conséquences d'un  
mariage qui vous aurait  
lié à un adulte ? Selon  
vous, est-il bon pour une  
petite fille de 6 ans  
d'épouser un  
quinquagénaire (9 à 10  
fois plus âgé qu'elle  
donc) alors qu'elle  
pourrait se fiancer (bien  
des années plus tard) à un

jeune homme de son âge  
qui sortira de l'innocence  
en même temps qu'elle et  
sera de surcroît bien plus  
apte à retarder une mort  
(celle d'un des deux  
époux) mettant un terme  
à la vie commune de deux  
êtres unis par les liens du  
mariage  $\{\frac{1}{2}\}$  ?

La vérité, c'est  
qu'une enfant de 6 ans

sous l'autorité de son père se contente d'écouter son père et de lui obéir. Si Abu Bakr a décidé que sa fille Aïcha, une enfant à peine âgée 6 ans, pouvait épouser un Muhammad en demande de mariage avec cette dernière, un probable refus de celle-ci à accepter ce mariage aurait semblé n'être qu'une déraison, un peu

comme tous les actes par lesquels les enfants de 6 ans contredisent les choix de leurs parents.

Finalelement,  
Muhammad n'aurait-il pas dû juger, avant de penser à sa propre personne, qu'il faille attendre qu'Aïcha ait un âge bien plus avancé avant de se marier avec

elle... Et cela, ne serait-ce que pour s'assurer que celle-ci agit en fonction de seuls désirs personnels produits par un corps et un esprit matures, et non en fonction de désirs décidés pour elle par les raisons d'un autrui que les réflexions candides d'un enfant ignorent.



Il m'est impossible de pouvoir prouver que la consommation du mariage entre Muhammad et Aïcha relève de la pédophilie, au sens d'un acte sexuel ou d'une relation sexuelle qu'un adulte fait subir à un(e) enfant impubère, étant donné que personne aujourd'hui ne peut

prouver qu'Aïcha était impubère l'année de ses 9 ans... Il m'est d'ailleurs tout aussi impossible de pouvoir prouver le contraire de cela, étant donné qu'aucune source écrite ne stipule (à ma connaissance) qu'Aïcha a déjà donné naissance à un enfant, que ce soit dans sa 9<sup>ème</sup> année d'âge durant

laquelle Muhammad consumma le mariage avec elle, durant les neuf années de vie maritale auprès de Muhammad qui suivirent sa défloration par lui, ou durant sa période de veuvage qui commença l'année de ses 18 ans. Concrètement : rien ne permet aujourd'hui de confirmer avec exactitude que les

premières fois durant lesquelles Muhammad posa ses mains sur Aïcha furent assimilables à des relations sexuelles entre un adulte et une enfant que la capacité physiologique à contribuer à la perpétuation de l'espèce humaine sépare.

En parallèle du sujet des limites posées

par cette dernière  
problématique, si j'avais  
la possibilité de prouver  
que le Dieu Allah autorise  
la pédophilie, au sens du  
droit pour un adulte de  
pouvoir coucher avec une  
épouse impubère, je  
serais alors évidemment  
en position de pouvoir  
attester que le cadre  
juridico-moraliste du

Coran considère comme licite et tolérable l'acte sexuel pédophile, que Muhammad se soit ou non adonné à cette pratique.

● **Coran, sourate 33, verset 49** ● *O vous qui croyez ! Quand vous vous mariez avec des croyantes et qu'ensuite vous divorcez d'avec elles*

avant de les avoir touchées, vous ne pouvez leur imposer un délai d'attente. *Donnez-leur jouissance [d'un bien] et libérez-les [par un divorce] sans préjudice.*

● **Coran, sourate 65, du verset 1 au verset 4** ● Ô Prophète ! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les

conformément à leur  
période d'attente  
prescrite ; et comptez la  
période ; et craignez  
Allah votre Seigneur. Ne  
les faites pas sortir de  
leurs maisons, et qu'elles  
n'en sortent pas, à moins  
qu'elles n'aient commis  
une turpitude prouvée.  
Telles sont les lois  
d'Allah. Quiconque

cependant transgresse les lois d'Allah, se fait du tort à lui-même. Tu ne sais pas si d'ici là Allah ne suscitera pas quelque chose de nouveau ! Puis quand elles atteignent le terme prescrit, retenez-les de façon convenable, ou séparez-vous d'elles de façon convenable; et prenez deux hommes intègres parmi vous

*comme témoins. Et  
acquitez-vous du  
témoignage envers Allah.  
Voilà ce à quoi est  
exhorté celui qui croit en  
Allah et au Jour dernier.  
Et quiconque craint  
Allah, il lui donnera une  
issue favorable, et lui  
accordera Ses dons par  
[des moyens] sur lesquels  
il ne comptait pas. Et  
quiconque place sa*

confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose. Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour

celles qui n'ont pas  
encore de règles. Et quant  
à celles qui sont  
enceintes, leur période  
d'attente se terminera à  
leur accouchement.

Quiconque craint Allah  
cependant, Il lui facilite  
les choses .

Selon Allah,  
lorsqu'un musulman  
divorce de son épouse,

cette dernière doit alors observer un délai d'attente (ce « délai d'attente » n'est pas défini précisément dans le Coran, ce qui n'a cependant que peu d'importance pour le développement de la réflexion qui va suivre, mais sachez que je n'ai jamais entendu le moindre théologien

musulman capable de le définir autrement que comme la période de chasteté durant laquelle la femme divorcée ne peut contracter un nouveau mariage). Toujours selon Allah, un musulman ne peut imposer de délai d'attente à une épouse avec laquelle il n'a jamais couché. Autrement

dit, la prescription du délai d'attente ne pourra jamais concerner une épouse toujours vierge.

Si l'on en croit le cadre juridique défini par la 65<sup>ème</sup> sourate du Coran, la période d'attente des femmes de musulmans qui sont âgées et n'espèrent plus avoir de règles doit durer trois

mois, de même que celle des femmes de musulmans qui n'ont pas encore de règles... Mais qui sont donc ces femmes « *qui n'ont pas encore de règles* » dont Allah parle ? Sont-ce les femmes ayant accouché et qui sont en attente d'un retour de couches ? Impossible, car le jour de l'accouchement d'une

femme enceinte met  
précisément un terme à la  
période d'attente. C'est  
Allah qui l'a dit dans le  
Coran : « *Et quant à  
celles qui sont enceintes,  
leur période d'attente se  
terminera à leur  
accouchement.* ». Alors  
qui sont-elles donc ?  
Sont-ce les cas rares de  
femmes ayant un  
problème de stérilité

congénitale qui les accompagnera toute leur vie, aussi bien durant l'enfance qu'à l'âge adulte ? C'est peu probable car, dans ce cas, il aurait mieux valu désigner ces femmes comme des femmes « qui N'AURONT JAMAIS de règles » et pas comme des femmes « qui N'ONT

PAS            ENCORE            de  
règles »... Ou alors s'agit-  
il            peut-être            tout  
simplement du cas moins  
rare (ironie volontaire)  
des femmes qui ne sont  
encore que des enfants  
impubères (redondance  
volontaire) ?

Je ne pense pas  
avoir tort en comprenant  
qu'une enfant impubère

mariée ou en cours de divorce soit, par définition, un genre d'épouse qui n'a pas encore de règles. Le Coran et ses lois juridiques me donne la possibilité de comprendre qu'Allah juge licite la sexualité pédophile dans la mesure où Il a instauré une loi permettant à un homme de choisir de

divorcer d'une femme pas encore réglée qui se verra alors imposé un « délai d'attente »

## JURIDIQUEMENT

indissociable d'un préalable mariage consommé. Si cela chagrinerait Allah de savoir qu'une enfant de moins de 10 ans soit mariée à un adulte de 40, 50 ou 60 ans

et déflorée par lui, Il aurait dû affirmer dans le Coran qu'un âge minimum coïncidant avec la puberté physiologique soit un pré-requis pour toute femme qui se marie, ou bien tout simplement affirmer que la relation de Muhammad avec Aïcha n'est pas un exemple à suivre pour les croyants.



● **Coran, sourate 2,**  
**verset 282** ● *Ô les*

*croyants ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce*

qu'Allah lui a enseigné; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Allah son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos

hommes ; et à défaut de  
deux hommes, un homme  
et deux femmes d'entre  
ceux que vous agréerez  
comme témoins, en sorte  
que si l'une d'elles  
s'égare, l'autre puisse lui  
rappeler. Et que les  
témoins ne refusent pas  
quand ils sont appelés. Ne  
vous laissez pas d'écrire la  
dette, ainsi que son terme,  
qu'elle soit petite ou

*grande : c'est plus  
équitable auprès d'Allah,  
et plus droit pour le  
témoignage, et plus  
susceptible d'écarter les  
doutes. Mais s'il s'agit  
d'une marchandise  
présente que vous  
négociez entre vous :  
dans ce cas, il n'y a pas  
de péché à ne pas l'écrire.  
Mais prenez des témoins*

*lorsque vous faites une transaction entre vous; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah. Alors Allah vous enseigne et Allah est Omniscient .*

En ce qui concerne la valeur du témoignage,

deux hommes équivalent à un homme et deux femmes, selon Allah, dans le Coran. La science divine du Coran est on ne peut plus claire à ce sujet, et Allah nous y rappelle d'ailleurs que la femme qui témoigne peut potentiellement être en proie à l'égarement, tandis que ce cas de confusion (imputable au

manque de lucidité,  
d'intellect ou de  
mémoire ?) n'est  
nullement envisagé par  
Lui pour le cas de  
l'homme qui fournit un  
témoignage.

► Note additionnelle - Si  
un(e) musulmane(e)  
venait à soutenir l'idée  
que l'égarement des

femmes dont traite ici Allah ne relève nullement d'une déficience affectant les facultés d'esprit de celles-ci, je me devrai alors de l'inciter à étudier de plus près la compréhension personnelle de ce verset par Muhammad :

● **Hadith Bukhari, volume 3, livre 48,**

**numéro 826** ● *Le Prophète a dit : « Le témoignage d'une femme n'équivaut-il pas à la moitié de celui d'un homme ? ». Les femmes dirent : « Oui. ». Le Prophète dit : « Cela est dû à la déficience de l'esprit de la femme. ».* ◀



● **Coran, sourate 4, verset 34** ● Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs bien. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé,

pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est

*certes, Haut et Grand !*

● **Coran, sourate 2, verset 228** ● *Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues ; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus*

*en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage.*

Le début du verset 34 de la sourate 4 du Coran déclare que les hommes ont autorité sur les femmes et que cette autorité est justifiée pour deux raisons. Première raison : les hommes ont autorité sur les femmes car Allah a accordé aux hommes des faveurs sur

les femmes ! Allah aurait pu demander aux humains de convenir entre eux des règles permettant de distribuer l'autorité d'une moitié sur une autre dans un couple, mais Il a plutôt choisi d'élever définitivement au rang de commandeur du couple l'homme qu'il favorise, arbitrairement, sur la femme. Soit. C'est Son

Choix. Deuxième raison : les hommes ont également autorité sur les femmes car ils ont des dépenses qu'ils font à partir de leurs biens (ce qui leur permet sans doute de subvenir à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux des femmes sous leur autorité depuis le monde patriarcal dans lequel ils vivent). Ce fait

établi qui sert de justification à l'autorité masculine signifie donc qu'un homme ayant une grande richesse matérielle aura toujours avec lui ses capacités et légitimité de pouvoir exercer son autorité sur son épouse tandis qu'un homme ayant perdu son emploi, ses biens, ses

économies et toute source de revenu aura sensiblement amoindri une partie de sa légitimité à exercer son autorité sur son épouse, tant que leur couple logera chez les parents de l'épouse ou chez des amis... Jusqu'à ce que la roue tourne. Si Allah avait affirmé que, dans un couple marié, sera désigné comme

titulaire de l'autorité  
celui ou celle qui assure  
la charge de ses propres  
besoins ou de ceux du  
foyer et que, dans le cas  
où les deux époux  
assurent (plus ou moins)  
équitablement cette  
charge, ceux-ci devront  
alors se partager l'autorité  
tout aussi  
équitablement... ET  
RIEN DE PLUS, alors la

femme musulmane aurait effectivement pu trouver matière à justifier son droit à ne pas être naturellement lésée dès sa naissance en ce qui concerne ses choix personnels et libertés individuelles de future moitié d'un couple marié. Malheureusement, Allah a non seulement évoqué

le seul cadre où ce sont  
les hommes qui  
pourraient faire des  
dépenses de leurs biens  
au point d'en légitimer  
leur rôle de commandeur  
de leurs épouses, mais Il  
a aussi pris la peine de  
justifier l'autorité de tout  
homme sur son épouse en  
accord avec les  
orientations de Ses  
propres faveurs. À votre

avis, si Allah juge vertueuses et raisonnables les conditions d'autorité basées sur le mérite par l'effort ou le revenu du travail, alors pourquoi n'a-t-Il pas évoqué, au sein du Coran, le cas de la réciprocité de l'autorité d'un des deux membres d'un couple marié sur son conjoint ? Et pourquoi a-t-Il choisi d'exprimer son

parti pris pour l'autorité de l'homme sur son épouse en le justifiant au moins du fait de Son bon vouloir divin ?

Il est inutile de chercher à nier le fait que l'homme, de par son équipement phallique, doive intrinsèquement diriger l'épouse à laquelle il est marié dans le

respect des lois du Coran. Les musulmans et musulmanes coranistes savent qu'Allah est Seul Juge et que le choix de Celui-ci de désigner unilatéralement l'homme en tant que commandeur du couple est forcément légitime. La femme musulmane ne pourra jamais remplir les deux conditions nécessaires

pour disposer d'une position d'autorité sur (ou avec) son époux puisque la femme ne bénéficie pas des faveurs divines dans la hiérarchie d'un couple marié et que, de toutes façons, ça ne vient même pas à l'Esprit d'Allah d'évoquer le cas de figure d'une femme qui aurait autorité sur son époux, à partir de problématiques

d'ordre matériel ou non  
d'ailleurs.

*« Quant à elles, elles ont  
des droits équivalents à  
leurs obligations,  
conformément à la  
bienséance. Mais les  
hommes ont cependant  
une prédominance sur  
elles. »*

Au sein du 228<sup>ème</sup>  
verset de la sourate 2, le  
Dieu Allah affirme que  
les femmes ont « *des  
droits équivalents à leurs  
obligations,  
conformément à la  
bienséance* ».

Malheureusement pour  
les musulman(e)s  
égalitaristes, cet extrait  
coranique n'établit de

comparaison qu'entre les droits des femmes et les obligations des femmes. Allah n'a jamais parlé, ni dans le verset 228 de la sourate 2 ni ailleurs dans le Coran, de femmes ayant « des droits équivalents aux droits de leurs homologues masculins ». L'égalité en droits et en devoirs pour les femmes et les

hommes n'a d'ailleurs jamais été citée ni par Allah au sein du Coran ni par Muhammad dans sa Sunna. La citation suivante « *Les hommes ont cependant une prédominance sur les femmes* » (succédant à la règle coranique de l'équivalence des droits des femmes et des obligations des femmes)

refroidit de toutes façons tout fantasme d'égalité de considération des deux sexes au sein de la doctrine sociale coranique. À cela, certaines musulmanes répondent alors que la prédominance masculine citée ici par Allah concerne la prédominance musculaire de l'homme

sur la femme. Or, non seulement cette musculature masculine supérieure n'a jamais été citée ici par Allah, mais en plus, dans la continuité des thématiques abordées depuis le début du 228<sup>ème</sup> verset de la Sourate 2 du Coran, il apparaît que cette prédominance masculine ne peut être

relative qu'au divorce ou à la question des droits dont peuvent jouir les femmes.

*« Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris) »*

En le verset 34 de la sourate 4 du Coran, Allah poursuit Sa validation de la domination de

l'homme sur la femme en affirmant que les femmes vertueuses sont celles qui demeurent obéissantes à leurs maris. Un modeste représentant de l'espèce humaine comme moi pourrait personnellement et spontanément vous citer (en accord avec les valeurs qui sont miennes) les premières vertus qu'une épouse se devrait

de mettre au service de son époux (et inversement) et qui ne s'inscriraient nullement dans le soutien d'une logique ou organisation hiérarchique de dominant à dominé, telles l'entraide, l'écoute, la confiance, la sincérité ou la tendresse. Allah cependant, depuis Son

point de vue intemporel  
s'affranchissant de toute  
base culturelle relative à  
une époque, à un lieu, à  
une civilisation ou à une  
nation, voit les choses  
tout autrement,  
essentialisme oblige.

*« Et quant à celles  
dont vous craignez la  
désobéissance, exhortez-  
les, éloignez-vous d'elles*

*dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! »*

Le verset 34 de la sourate 4 du Coran ordonne à l'époux musulman de frapper l'épouse dont il aurait à craindre la désobéissance

(et aucun autre verset du Coran ne vient à contredire ce commandement). Cela signifie donc qu'Allah considère comme juste et licite la violence conjugale que l'homme peut exercer contre son épouse dans le cas (ou contexte) où l'époux musulman jugerait que

son épouse pourrait refuser de lui obéir. La violence conjugale dont il est question ici est d'ailleurs non seulement partielle et asservissante au sens où c'est le seul droit des hommes sur leurs épouses (et non, de façon réciproque, tant celui des hommes sur leurs épouses que celui des femmes sur leurs

époux), mais elle l'est également au sens où elle s'exerce dans le but d'asseoir le droit des hommes à exiger que leurs épouses leur obéissent. J'en veux pour preuve supplémentaire la citation du cadre mettant un terme à l'exécution de la violence conjugale exclusive à l'époux « *si elles arrivent à vous*

*obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elle s »...* Citation

attestant du fait que les mesures punitives, dont fait partie l'exclusive violence conjugale masculine, ne doivent cesser que si l'épouse se résout à céder aux ordres de son époux. Bien évidemment, la nécessité

de sanctionner la désobéissance de l'épouse ne peut être évaluée que par l'époux, cet être infaillible qui fournit deux fois plus de preuves que sa femme. Qui pourrait donc empêcher l'homme floué par la crainte de la désobéissance de son épouse d'user de violence conjugale envers cette

dernière ? Au sein du Coran, Allah n'exige pas des hommes qu'ils créent des comités indépendants ou des palais de justice impartiaux visant à contrôler l'usage de la violence conjugale à l'égard des femmes... Alors tant pis pour la femme musulmane qui accepte le sort coranique correct

des coups de poings et des coups de pieds donnés par la victime de son insubordination. Elle y réfléchira à deux fois, la prochaine fois, avant de désobéir aux ordres du maître auquel elle est mariée.

Tous les musulmans sunnites ne le

savent pas mais le prophète Muhammad décrit dans la Sunna Sahih a déjà frappé son épouse Aïcha, sans aucune raison de légitime défense, au point de provoquer chez elle de la douleur. Je tiens à préciser cela car certains musulmans affirment que le prophète Muhammad n'a jamais frappé aucune

de ses épouses tandis que d'autres tentent de faire croire que le verbe « *frapper* » du verset 34 de la sourate 4 signifie « frapper moralement » alors que le verbe arabe « *daraba* » employé dans ce verset et traduit par le verbe français « *frapper* » signifie bel et bien « frapper physiquement/violemmen

Dans le hadith Muslim, au numéro 2127 du livre 4, Aïcha fait clairement le récit de la violence conjugale que Muhammad a exercé contre elle alors que celle-ci s'était contentée de lui raconter la vérité sur sa sortie nocturne. Voici donc les quelques échanges verbaux dont

témoigne ce long hadith  
incriminant Muhammad  
et qui démontrent bien  
que l'acte de violence  
conjugale de Muhammad  
envers Aïcha n'entre  
nullement dans le cadre  
absolu d'une légitime  
défense assurant une  
protection face à la  
violence physique  
exercée par un(e)  
conjoint(e) ● [...] *Je*

(Aïcha) lui (Muhammad) raconta toute l'histoire. Il dit : *Etait-ce l'obscurité de ton ombre que je vis devant moi ?*. Je dis : *Oui*. Alors il me frappa à la poitrine, ce qui me fit mal, et il dit : *Pensais-tu qu'Allah et Son Apôtre t'auraient traitée injustement ?*. [...] ●

● **Coran, sourate 6, verset 38** ● *Nulle bête*

*marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en c o m m u n a u t é . Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés.*

Certains

musulmans ayant compris qu'il était parfaitement

inutile de nier le fait qu'Allah autorise l'homme à pouvoir battre une épouse désobéissante tentent, dans un tout autre registre, de faire croire que l'expression « *frappez-les* » employée par Allah signifierait en fait « frappez-les doucement » ou « frappez-les avec délicatesse ». Or ces deux

oxymores relèvent d'une volonté délibérée de vouloir atténuer la portée d'un fait qu'Allah n'a pas jugé nécessaire d'encadrer. Il aurait en effet été aisé à Allah, Lui qui peut être capable de ne rien omettre dans le Livre (comme le stipule le verset 38 de la sourate 6 du Coran), d'ajouter dans Son message faisant

la promotion de la violence conjugale des Hommes le mot « doucement » ou les expressions « avec délicatesse » ou « seulement à l'aide d'un *siwak*<sup>{1}</sup>, mais sûrement pas avec les mains » après son tendancieux et explicite « *frappez-les* ». Tout comme Il aurait été

aisé pour lui d'affirmer très clairement : « Ne frappez jamais vos épouses si ce n'est en cas de légitime défense de votre intégrité physique »... Mais Celui-ci n'en fit rien !

Grâce aux lois coraniques (ou plutôt, à cause d'elles), le musulman peut user des coups afin de faire

retrouver à son épouse son « devoir d'obéissance envers son époux », devoir qui n'a jamais été modéré par Allah et qui n'a besoin pour prendre tout son sens que de la seule évaluation unilatérale opérée par l'esprit de l'époux, juge et parti, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire, ici, dans cette affaire...

Il m'est par ailleurs déjà arrivé de rencontrer des musulmans soucieux de « défocaliser » le verset 34 de la sourate 4 du Coran de son rôle d'entretien et/ou de soutien à la position de domination du musulman sur sa propriété conjugale, afin de mieux

la recentrer vers un étrange rôle thérapeutique visant à soulager la musulmane du poids de la « déraison ». Cette position tentant de faire passer le « devoir d'obéissance envers son époux » de la femme musulmane pour un « devoir de raison » (dans la logique de la substitution lexicale

devant moraliser  
l'inégale considération  
des sexes par Allah)  
n'entrave bien  
évidemment nullement  
l'esprit pédagogique des  
bienfaits du chantage par  
la violence physique  
phallocratique... Il aurait  
pu mais il ne le fait pas  
car :

✓ Constat numéro 1 : Si la déraison (subjectif ?) s'avère être le choix de vie voulu par l'épouse et que les coups dont le mari peut user à l'égard de son épouse agissant avec déraison sont perpétrés contre la volonté de cette dernière, on peut alors considérer que cette épouse est incitée à agir

comme l'époux le voudrait, eut égard à la menace de la violence physique de ce dernier. Aussi louable soit le devoir de raison incité ou ordonné à l'épouse par Allah, la capacité du chantage à la violence physique de motiver l'épouse à demeurer « raisonnable » contre sa propre liberté

individuelle à agir de façon autonome ne fait, selon moi, aucun doute...

✓ Constat numéro 2 :  
Quand bien même on partirait du principe voulant que la violence conjugale puisse être un moyen de rendre cette fameuse raison (antithèse de la déraison) à une conjointe qui en serait

résolument dépourvue ou involontairement déficiente, nous ne pourrions toutefois pas oublier que, pour Allah, cet acte de violence s'avère être un droit exclusif à l'homme du couple marié. Le Dieu Allah aurait-Il donc décidé que seuls les hommes sont aptes à faire retrouver la raison aux

femmes et que l'inverse ne pourrait pas être possible ?

Il ne reste alors qu'une porte de sortie possible pour les musulmanes occidentalisées qui refusent d'admettre que le droit de leur époux à pouvoir les battre si elles lui désobéissent serait un

droit sexiste et  
asservissant : prétendre  
que la femme musulmane  
peut également frapper  
son époux pour la simple  
et bonne raison qu'Allah  
n'a jamais affirmé au sein  
du Coran que la femme  
musulmane ne pouvait  
pas battre son époux...  
Avec la logique « Allah  
ne l'a pas interdit donc

Allah l'autorise » on peut vraiment aller très loin ! À partir de ce principe, dans la mesure où Allah n'a jamais interdit à la musulmane de casser les dents de son mari sans motif valable, juste par simple plaisir, alors sans condition aucune, la femme musulmane pourrait donc casser les dents de son époux au

moindre prétexte futile et arbitraire, je suppose ? Et le musulman lui-même peut aller décapiter des girafes pour le plaisir ou jeter ses enfants en bas âge dans la cage aux lions vu qu'Allah n'a jamais interdit de telles pratiques. Si on allait au bout de cette logique à laquelle seuls les ignares peuvent adhérer, alors

pourquoi Allah, QUI  
AUTORISE CE QU'IL  
N'INTERDIT PAS ET  
CONSENT À CE QUE  
LES ÉPOUX SE  
BATTENT

MUTUELLEMENT,  
aurait-il prit la peine  
d'affirmer à Muhammad  
que l'homme musulman  
doit battre une épouse  
désobéissante tandis que,

dans le même temps, Il aurait (sciemment) omis d'autoriser la femme musulmane à battre l'époux musulman sous n'importe quel prétexte X ou Y ? Si Allah sait que ces deux possibilités réciproques sont autorisées, alors pourquoi n'en cite-t-Il qu'une seule des deux, au lieu de n'en citer aucune ou de citer

les deux ? Le *deus ex machina* « Ce n'est pas interdit, donc c'est autorisé » peut-il réellement s'appliquer à la thématique de la violence sanctionnant la désobéissance conjugale alors qu'Allah a clairement pris parti pour l'époux musulman sur ce sujet ?

Les musulmanes égalitaristes sont obligées de regarder la vérité en face : l'homme musulman a autorité sur son épouse et la vertu d'une épouse consiste à obéir à son époux, c'est Allah qui le dit. Et en cas de manquement à cette obéissance, une des trois mesures que l'homme

musulman doit appliquer, ce sont les coups. Si Allah légifère (coraniquement) sur cette mesure qu'est la violence conjugale face à la désobéissance de l'épouse, c'est bien qu'Il entrevoie la possibilité que celle-ci puisse être mise en application, non ? Ça tombe sous le sens...

Personnellement je

sais que les femmes ne  
sont pas des animaux  
domestiques disposant de  
cerveaux soumis à  
l'influence de  
stimulations

mnémotechniques/pavlovi  
du genre : « *léger coup de  
coussin ou de siwak  
donné par mon mari sur  
une de mes épaules =  
virage à 180° sur  
l'autoroute de mes*

*convictions*

*personnelles » ou « douce double-claque de la main droite de mon mari sur ma joue gauche = prise de conscience que la volonté de mon mari doit primer sur mes choix personnels ».* Face à une femme décidée à contredire les commandements de son

époux (pas nécessairement par esprit de contradiction mais simplement dans l'idée que celle-ci peut parfois penser à faire coïncider ses choix personnels avec sa propre volonté), est-il réellement efficace, pour l'époux concerné dont la requête n'a pu trouver écho chez sa moitié, d'user de légers coups

relevant de la  
symbolique en vue  
d'asseoir l'autorité de sa  
raison partisane ?

**Conclusion** ➔ Si vous  
avez foi en les idéaux  
existentiels définis et  
défendus par les lois  
coraniques d'Allah, vous  
devez en théorie accepter  
le fait qu'Allah juge la  
violence conjugale

comme un droit légitime et exclusif à l'homme qui craint que son épouse ne manque à son devoir d'obéissance. Et n'espérez pas inclure une réciprocité donnant un droit à la femme de battre son époux désobéissant ou obligeant l'époux à obéir à sa femme, deux équitables contreparties

qu'Allah n'a pas jugé  
nécessaire d'évoquer en  
vue de contrebalancer Ses  
directives

phallogocratiques. En effet,  
d'une part, Allah n'a  
« *rien omis d'écrire dans  
le Livre* », et, d'autre part,  
l'époux ne peut pas se  
faire frapper par son  
épouse pour manquement  
à l'obéissance dans la  
mesure où son statut de

maître de l'autorité sur son épouse ne lui impose pas la vertu de l'obéissance.



● **Coran, sourate 4, verset 34** ● *Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et*

*aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-*

*les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !*

À partir de cette authentique et explicite Parole d'Allah, beaucoup de musulmans et de musulmanes pervertis par

les idéaux intellectuels et  
moraux du Monde  
Occidental du XXI<sup>ème</sup>  
siècle voudraient  
comprendre ceci [...]

● **XXXIV<sup>ème</sup> paragraphe**  
**du IV<sup>ème</sup> chapitre de la**  
**Lecture**

**Fantasmée** ● *Les hommes  
doivent s'employer à  
rendre heureuses leurs*

femmes, en n'imposant rien à celles-ci contre leur propre volonté et en les chérissant d'un amour dévoué, elles qui sont leurs égales dans l'attribution des libertés et des droits accordés par Allah à tous les êtres humains nubiles de la Terre. L'autorité dans le couple peut ainsi être exercée par l'un ou

*l'autre des époux, voire même les deux, à la condition que ceux-ci se soient entendus ensemble sur cet ordre hiérarchique prescriptible à tout moment par au moins un seul des deux membres du couple qu'ils forment ensemble, car jamais Je ne donnerai l'autorité d'un des deux époux sur*

*l'autre par pur  
favoritisme ou du fait de  
la présence d'un attribut  
psychophysiologique ou  
physiologique  
naturellement présent  
chez l'un mais pas ou en  
moindre quantité chez  
l'autre. Et sachez que la  
possible mais non-  
contrainte autorité d'un  
des époux sur l'autre ne*

*signifie aucunement que la personne ayant l'autorité dans le couple peut exiger de sa moitié sous tutelle la subordination ou qu'elle ait le droit de frapper cette même moitié, aussi faibles soient les coups, si cette dernière refusait de lui obéir. Cela est formellement interdit car je hais toute forme de*

*violence conjugale,  
physique ou  
psychologique.*

[...] Mais franchement : il n'y a pas photo ! Ces deux versets sont radicalement incomparables et ça se saurait depuis le temps si un verset aussi doux et rassurant que celui du

XXXIV<sup>ème</sup> paragraphe du  
IV<sup>ème</sup> chapitre de la  
« Lecture Fantasmée »  
(faux livre sacré issu de  
mon imagination de  
mécréant) existait au sein  
du corpus coranique  
d'Uthman.



● **Coran, sourate 34,**  
**verset 28** ● *Et Nous ne*

*t'avons envoyé qu'en tant  
qu'annonciateur et  
avertisseur pour toute  
l'humanité. Mais la  
plupart des gens ne  
savent pas.*

● **Coran, sourate 6,**  
**verset 115** ● *Et la parole  
de ton Seigneur s'est  
accomplie en toute vérité  
et équité. Nul ne peut  
modifier Ses paroles. Il  
est l'Audient,*

*l'Omniscient.*

● **Coran, sourate 6, verset 19** ● *Dis : “Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage ? ”*

*Dis : “ Allah est témoin entre moi et vous ; et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra.” Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Allah*

*d'autres divinités ? Dis :  
“Je n'atteste pas”. Dis  
[aussi]: “Il n'y a qu'une  
Divinité Unique. Et moi,  
je désavoue ce que vous  
(Lui) associez”.*

**● Coran, sourate 46,  
versets 5 et 6 ● Et qui est  
plus égaré que celui qui  
invoque en dehors  
d'Allah, celui qui ne  
saura lui répondre**

jusqu'au Jour de la  
Résurrection ? Et elles  
[leurs divinités] sont  
indifférentes à leur  
invocation. Et quand les  
gens seront rassemblés  
[pour le Jugement] elles  
seront leurs ennemies et  
nieront leur adoration  
[pour elles].

● **Coran, sourate 20, du  
verset 100 au verset  
101** ● Quiconque s'en

détourne (de ce Coran),  
portera au jour de la  
résurrection un fardeau ;  
ils resteront  
éternellement dans cet  
état, et quel mauvais  
fardeau pour eux au Jour  
de la Résurrection,

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 9, livre 88,**  
**numéro 174** ● [...] le  
Prophète ajouta : « [...]

*Très éloignés (de la miséricorde), très éloignés (de la miséricorde) sont ceux qui changent (la religion) après moi. »*

● **Hadith Bukhari, volume 3, livre 49, numéro 861** ● *L'apôtre d'Allah a dit : « Si quelqu'un innove dans quelque chose qui ne soit*

*pas en harmonie avec les principes de notre religion, cette chose est rejetée. ».*

Souvenez-vous de ce que je vous ai dit au cours du premier chapitre de ce livre : *« Parce qu'elle concerne toute l'humanité et que personne ne peut la modifier ou s'en*

*détourner, la parole divine du Coran n'est ni adaptable à notre Monde Occidental démocratique et évolutif, ni apte à accepter des améliorations ou des compléments juridiques qui viendraient à contredire ses lois. ».* Il ne saurait par conséquent être possible pour les musulmans coranistes

d'aujourd'hui d'espérer  
contenter Dieu en laissant  
leurs jugements, instincts  
et goûts profanes et  
perfectibles écarter  
volontairement telle  
sourate à mettre en  
application ou accueillir  
tel complément juridique  
extérieur au Coran, dans  
le but de contredire ce  
dernier... Allah, qui

exècre ce genre  
d'attitude, n'a-t-Il pas dit  
au 85<sup>ème</sup> verset de la  
sourate 2 du Coran :  
*« Croyez-vous donc en  
une partie du Livre et  
rejetez-vous le reste ?  
Ceux d'entre vous qui  
agissent de la sorte ne  
méritent que l'ignominie  
dans cette vie, et au Jour  
de la Résurrection ils*

*seront refoulés au plus dur châtement, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. » ?*



**● Coran, sourate 5, du verset 35 au verset 37** ● *Ô les croyants ! Craignez Allah, cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui et*

luttez pour Sa cause.  
Peut-être serez-vous de  
ceux qui réussissent ! Si  
les mécréants possédaient  
tout ce qui est sur la terre  
et autant encore, pour se  
racheter du châtiment du  
Jour de la Résurrection,  
on ne l'accepterait pas  
d'eux. Et pour eux il y  
aura un châtiment  
douloureux. Ils voudront  
sortir du Feu, mais ils

*n'en sortiront point. Et ils  
auront un châtement  
permanent.*

Pourquoi les  
méchants meurtriers,  
violeurs ou voleurs qui  
iront en Enfer pour y  
subir un châtement  
permanent et irrévocable  
sont-ils appelés ici  
« mécréants » ? En cet  
extrait du Coran, Allah

qualifierait-Il donc ces meurtriers, violeurs ou voleurs méritant un châtiment éternel par le nom générique « mécréants » précisément à cause du fait que ces meurtriers, violeurs ou voleurs auraient TOUS pour point commun de ne pas croire en l'islam ? Les

musulmans droit-de-  
l'Hommistes savent  
pertinemment que les  
mécréants damnés  
évoqués ici sont des  
individus bien précis  
ayant vécu dans un lieu  
bien précis à une époque  
bien précise et ayant  
commis des attaques bien  
précises à l'encontre  
d'innocents... Mais tout  
le monde ne l'a pas

forcément compris ainsi au regard du contenu de l'ensemble des sourates du Coran. Allah devrait quand même faire attention ! Le terme « mécréants » employé ici, une généralité identitaire qui n'est relative à aucun cadre diplomatique précis du temps du prophète Muhammad, rappelle plus au lecteur la nature de la

foi du criminel que la consistance de son casier judiciaire. La confusion est à portée de main pour quiconque n'aurait pas encore compris, tels les musulmans droit-de-l'Hommes, qu'Allah nomme le criminel par une propriété d'esprit théologique que le Coran ne considère pourtant pas

comme un crime.

En réalité, que je le veuille ou non, à l'aide du Coran, Allah ne cesse d'avertir les Hommes qu'Il enverra en Enfer des gens pour cause de « délit d'incroyance », c'est incontestable et je suis incapable de le contester tellement c'est flagrant. Et vous, chers lecteurs,

qu'en pensez-vous du « délit d'incroyance » coranique ? Faites-vous partie de ceux qui pensent qu'avec le Coran, il est difficile voire impossible de démontrer qu'Allah souhaite châtier dans l'Enfer éternel des gens ayant une opinion différente EN RAISON DE cette opinion différente ? Voulez-vous

que je vous fasse  
découvrir des versets  
coraniques explicites  
formulés dans un premier  
degré si simple à  
comprendre qu'il vous  
sera difficile, après en  
avoir pris connaissance,  
de nier l'intolérance  
sciemment raisonnée du  
Dieu Allah à l'encontre  
de ceux qui ne croient pas

en Lui (ou de ceux qui veulent croire en d'autres divinités que Lui) ?

● **Coran, sourate 5, verset 72** ● *Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent : « En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie. ». Alors que le Messie a dit : « Ô enfants d'Israël, adorez Allah, mon*

*Seigneur et votre Seigneur. ».* Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs !

D'après le Coran, il faut obligatoirement croire en Allah Seul afin d'aller au Paradis... En

effet, celui qui passera sa vie à commettre le péché d'associer à Allah une (ou plusieurs) autre(s) divinité(s), Allah lui interdira le Paradis. Avez-vous aussi compris cela à la lecture du verset ci-dessus ?

● **Coran, sourate 2, versets 161 et**

**162** • Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants, recevront la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes. Ils y demeureront éternellement ; le châtiment ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera pas le répit.

• **Coran, sourate 3, verset 91** • Ceux qui ne croient pas et qui meurent

mécréants, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter même si pour cela il (donnait) le contenu, en or, de la terre. Ils auront un châtiment douloureux, et ils n'auront point de secoueurs.

● **Coran, sourate 35, verset 7** ● Ceux qui ont mécréu auront un dur châtiment, tandis que

*ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres auront un pardon et une grosse récompense.*

● **Coran, sourate 48, verset 13** ● *Et quiconque ne croit pas en Allah et en Son messager... alors, pour les mécréants, Nous avons préparé une fournaise ardente.*

● **Coran, sourate 6,**

**verset 70** • *Laisse ceux qui prennent leur religion pour jeu et amusement, et qui sont séduits par la vie sur terre. Et rappelle par ceci (le Coran) pour qu'une âme ne s'expose pas à sa perte selon ce qu'elle aura acquis, elle n'aura en dehors d'Allah, ni allié ni intercesseur. Et quelle que soit la compensation qu'elle*

*offrirait, elle ne sera pas acceptée d'elle. Ceux-là se sont abandonnés à leur perdition à cause de ce qu'ils ont acquis. Leur breuvage sera l'eau bouillante et ils auront un châtiment douloureux, pour avoir mécru.*

● **Coran, sourate 4, verset 56** ● *Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous*

les brûlerons bientôt dans  
le Feu. Chaque fois que  
leurs peaux auront été  
consumées, Nous leur  
donnerons d'autres peaux  
en échange afin qu'ils  
goûtent au châtement.  
Allah est certes Puissant  
et Sage !

D'après le Coran, il  
apparaît clairement que

les mécréants privés de Paradis iront brûler en Enfer pour l'éternité au moins pour la seule bonne raison que ces derniers ne croient pas en la religion islamique. Je n'ai jamais dit qu'Allah ne pouvait pas reprocher à ces mécréants d'autres « actes criminels » (subjectif) ni même qu'Allah n'envoie un

mécréant en Enfer que pour le seul motif de sa mécréance. J'affirme simplement, versets coraniques à l'appui, que croire en d'autres Dieux que le Dieu coranique Allah ou ne pas croire en les prétentions issues du message coranique suffit à justifier la sanction du châtement de l'Enfer. Inutile de chercher plus

loin ! Nier le « délit de sale foi » condamné par le Coran ne servirait à rien tant ce livre est suffisamment clair (aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif) sur ce sujet. Les citations « *Ceux qui ont mécru auront un dur châtement* » (Coran, sourate 35, verset 7), « *ils auront un*

*châtiment douloureux  
pour avoir mécru »*  
(Coran, sourate 6, verset  
70) ou « *ceux qui ne  
croient pas à Nos Versets,  
(le Coran) Nous les  
brûlerons bientôt dans le  
Feu »* (Coran, sourate 4,  
verset 56) sont  
suffisamment claires...  
Ne pas croire est bien un  
acte (ou plutôt un non-  
acte) qui motive le

châtiment de l'Enfer d'Allah, que les musulmans qui ont un regard sélectif sur le cadre juridique du Coran le veuillent ou non, et que cela leur plaisent ou non de le savoir.

● **Coran, sourate 9, versets 67 et 68** ● *Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent les*

uns aux autres. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité, les hypocrites sont les pervers. Aux hypocrites, hommes et femmes, et aux mécréants, Allah a promis le feu de l'Enfer pour

qu'ils y demeurent éternellement. C'est suffisant pour eux. Allah les a maudits. Et pour eux, il y aura un châtiment permanent.

● **Coran, sourate 18, du verset 102 au verset 105** ● *Ceux qui ont mécru, comptent-ils donc pouvoir prendre, pour alliés, Mes serviteurs en dehors de Moi ? Nous*

avons préparé l'Enfer  
comme résidence pour les  
mécréants. Dis :

« Voulez-vous que Nous  
vous apprenions lesquels  
sont les plus grands  
perdants, en oeuvres ?  
Ceux dont l'effort, dans la  
vie présente, s'est égaré,  
alors qu'ils s'imaginent  
faire le bien. Ceux-là qui  
ont nié les signes de leur  
Seigneur, ainsi que Sa

*rencontre. Leurs actions sont donc vaines ». Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection.*

● **Coran, sourate 3, verset 12** ● *Dis à ceux qui ne croient pas :*  
*« Vous serez vaincus bientôt ; et vous serez rassemblés vers l'Enfer. Et quel mauvais endroit*

*pour se reposer ! ».*

● **Coran, sourate 4, verset 56** ● *Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant*

*et Sage !*

● **Coran, sourate 70,**  
**versets 15 et 16** ● *Mais*  
*rien [ne le sauvera].*  
*[L'Enfer] est un brasier*  
*arrachant brutalement la*  
*peau du crâne.*

● **Coran, sourate 3,**  
**verset 10** ● *Ceux qui ne*  
*croient pas,* *ni leur biens*  
*ni leurs enfants ne les*  
*mettront aucunement à*  
*l'abri de la punition*

*d'Allah. Ils seront du combustible pour le Feu,*

D'après le verset 12 de la sourate 3 du Coran, le Dieu Allah demande à son prophète Muhammad d'avertir ceux qui ne croient pas qu'ils seront bientôt vaincus et rassemblés vers l'Enfer (...Ce qui devrait inspirer

un minimum d'appréhension chez ces derniers dans la mesure où, si l'on en croit ce qu'en dit le Coran depuis les versets 15 et 16 de la sourate 70 et le verset 10 de la sourate 3, Allah fera des mécréants du combustible pour le Feu d'un Enfer dont le brasier arrache brutalement la peau du crâne). Mais

pourquoi Allah ne demande-t-Il donc pas à Muhammad d'annoncer le rassemblement vers l'Enfer à ceux qui tuent, qui violent ou qui volent, peu importe leur foi, et cela aussi clairement que Ses demandes de menaces d'Enfer à l'encontre de ceux qui ne croient pas ?

● **Coran, sourate 7, verset 50** ● *Et les gens du*

Feu crieront aux gens du Paradis : « Déversez sur nous de l'eau, ou de ce qu'Allah vous a attribué. ». Ils répondront : « Allah les a interdits aux mécréants. ».

Allah les a interdits aux mécréants, mais les a-t-Il aussi interdits aux meurtriers, aux violeurs

et aux voleurs ?

● **Coran, sourate 40, verset 6** ● *Ainsi s'avéra juste la Parole de ton Seigneur contre ceux qui ont mécru : « Ils seront les gens du feu. ».*

● **Coran, sourate 3, du verset 130 au verset 132** ● *Ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément*

*vosre capital. Et craignez Allah afin que vous réussissiez ! Et craignez le Feu préparé pour les mécréants. Et obéissez à Allah et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde !*

Allah ne met pas en garde contre le Feu préparé pour les meurtriers, les violeurs et

les voleurs mais simplement contre le Feu préparé pour les gens qui mécroient. Il y aurait donc un Feu de l'Enfer qu'Allah a préparé pour ceux qui ont une croyance divergente de la norme salutare, n'en déplaise aux musulmans du Monde Occidental qui aiment à comprendre le

contraire de ce que le Coran raconte.

● **Coran, sourate 74, verset 31** ● *Nous n'avons assigné comme gardiens du Feu que les Anges. Cependant, Nous n'en avons fixé le nombre que pour éprouver les mécréants, et aussi afin que ceux à qui le Livre a été apporté soient*

*convaincus, et que croisse la foi de ceux qui croient, et que ceux à qui le Livre a été apporté et les croyants n'aient point de doute ; et pour que ceux qui ont au cœur quelque maladie ainsi que les mécréants disent : « Qu'a donc voulu Allah par cette parabole ? ». C'est ainsi qu'Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut.*

*Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui. Et ce n'est là qu'un rappel pour les humains.*

● **Coran, sourate 6, versets 29 et 30** ● *Et ils disent : « Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas ; et nous ne serons pas ressuscités. ».*  
*Si tu les voyais, quand ils comparâtroient devant*

*leur Seigneur. Il leur dira : « Cela n'est-il pas la vérité ? ». Ils diront : « Mais si ! Par notre Seigneur ! ». Et, il dira : « Goûtez alors au châtiment pour n'avoir pas cru. ».*

Était-ce si compliqué que cela pour Allah d'assumer la moindre révélation

coranique capable  
d'inclure une citation qui  
ressemblerait plus ou  
moins à « Nous avons  
fixé le nombre d'AnGES  
gardiens du Feu pour  
éprouver ceux qui ont  
commis des vols » ou  
« Goûtez au châTiment  
pour avoir commis des  
viols » ?

● **Coran, sourate 4, du**

**verset 150 au verset 152** • Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres », et qui veulent prendre un chemin intermédiaire

(entre la foi et la  
mécréance), les voilà les  
vrais mécréants ! Et Nous  
avons préparé pour les  
mécréants un châtiment  
avilissant. Et ceux qui  
croient en Allah et en Ses  
messagers et qui ne font  
de différence entre ces  
derniers, voilà ceux à qui  
Il donnera leurs  
récompenses. Et Allah est  
Pardonneur et

*Miséricordieux.*

Peut-on agréer les menaces de l'extrait coranique ci-dessus et, dans le même temps, penser que le message coranique serait compatible avec les préoccupations existentielles et philosophiques de sociétés qui reconnaissent

le droit de ne pas croire et même celui de ne pas se poser la question de croire ?

● **Coran, sourate 84, du verset 20 au verset 25** ● *Qu'ont-ils à ne pas croire ? et à ne pas se prosterner quand le Coran leur est lu ? Mais ceux qui ne croient pas, le*

*traitent plutôt de mensonge. Or, Allah sait bien ce qu'ils dissimulent. Annonce-leur donc un châtement douloureux. Sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres : à eux une récompense jamais interrompue.*

Je n'ai jamais trouvé, nulle part dans le

Coran, le moindre verset qui annonce que les mécréants ayant réalisé de bonnes œuvres iront au Paradis ou que les bonnes œuvres dispensent de l'obligation d'avoir la foi pour quiconque mériterait le Paradis. Pour Allah, ne pas croire en Son existence, en le rôle de prophète divin de Muhammad ou en la

véracité des faits énoncés  
par les versets  
coraniques : c'est une  
mauvaise œuvre  
totalement rédhibitoire !  
Comment peut-on ne pas  
comprendre cela en  
étudiant de plus près les  
normes juridiques du  
Coran par lesquelles  
Allah définit les  
modalités de Son

# Jugement dernier ?

● **Coran, sourate 2, verset 25** ● Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes oeuvres qu'ils auront pour demeures des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux; chaque fois qu'ils seront gratifiés d'un fruit des jardins ils diront : « C'est

*bien là ce qui nous avait été servi auparavant ».*  
*Or c'est quelque chose de semblable (seulement dans la forme) ; ils auront là des épouses pures, et là ils demeureront éternellement.*

● **Coran, sourate 7, verset 42** ● *Et ceux qui croient et font de bonnes oeuvres* - Nous

*n'imposons aucune charge à personne que selon sa capacité - ceux-là seront les gens du Paradis : ils y demeureront éternellement.*

**● Coran, sourate 9, versets 71 et 72 ● Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le**

convenable, interdisent le  
blâmable accomplissent  
la Salât, acquittent la  
Zakat et obéissent à Allah  
et à Son messenger. Voilà  
ceux auxquels Allah fera  
miséricorde, car Allah est  
Puissant et Sage. Aux  
croyants et aux croyantes,  
Allah a promis des  
Jardins sous lesquels  
coulent les ruisseaux,  
pour qu'ils y demeurent

*éternellement, et des demeures excellentes, aux jardins d'Eden [du séjour permanent]. Et la satisfaction d'Allah est plus grande encore, et c'est là l'énorme succès.*

● **Coran, sourate 4, verset 124** ● *Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes oeuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux*

*qui entreront au Paradis ;  
et on ne leur fera aucune  
injustice, fût-ce d'un  
creux de noyau de datte.*

● **Coran, sourate 29,  
verset 58** ● *Et quant à  
ceux qui croient et  
accomplissent de bonnes  
oeuvres,* Nous les  
*installerons certes à  
l'étage dans le Paradis  
sous lequel coulent les*

*ruisseaux, pour y  
demeurer éternellement.  
Quelle belle récompense  
que celle de ceux qui font  
le bien,*

● **Coran, sourate 11,  
verset 23** ● *Certes ceux  
qui croient, font de  
bonnes oeuvres et  
s'humilient devant leur  
Seigneur, voilà les gens  
du Paradis où ils  
demeureront*

*éternellement.*

● **Coran, sourate 22, verset 14** ● *Ceux qui croient et font de bonnes oeuvres, Allah les fait entrer aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, car Allah fait certes ce qu'Il veut.*

● **Coran, sourate 30, versets 44 et 45** ● *Celui qui aura mécréu subira [les conséquences] de son*

*infidélité. Et quiconque aura oeuvré en bien... C'est pour eux-mêmes qu'ils préparent (leur avenir), afin qu'[Allah] récompense par Sa grâce ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres. En vérité, Il n'aime pas les infidèles.*

● **Coran, sourate 34, verset 4** ● *afin qu'Il*

*récompense ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres. Pour ceux-ci, il y aura un pardon et un don généreux.*

● **Coran, sourate 41, verset 8** ● *Ceux qui croient et accomplissent de bonnes oeuvres auront une énorme récompense jamais interrompue.*

Allah récompense  
UNIQUEMENT les  
bonnes œuvres de ceux  
qui sont musulmans.  
Avec le Coran, les bonnes  
œuvres des mécréants ne  
sont que de vaines  
actions.

● **Coran, sourate 2,**  
**verset 217** ● *Ils*  
*t'interrogent sur le fait de*  
*faire la guerre pendant*

*les mois sacrés. Dis : « Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre. » Or, ils ne*

*cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux parmi vous qui adjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement.*

● **Coran, sourate 6, verset 88** ● *Telle est la direction par laquelle Allah guide qui Il veut parmi Ses serviteurs. Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.*

● **Coran, sourate 7, verset 147** ● *Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves ainsi que la*

*rencontre de l'au-delà,  
leurs oeuvres sont vaines.*

*Seraient-ils rétribués  
autrement que selon leurs  
oeuvres ? »*

**• Coran, sourate 47, du verset 7 au verset 9 •** *Ô vous qui croyez ! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. Et quand à ceux*

qui ont mécru, il y aura  
un malheur pour eux, et Il  
rendra leurs oeuvres  
vaines. C'est parce qu'ils  
ont de la répulsion pour  
ce qu'Allah a fait  
descendre. Il a rendu  
donc vaines leurs  
oeuvres.

● **Coran, sourate 9,**  
**verset 17** ● *Il*  
*n'appartient pas aux*  
*associateurs de peupler*

*les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les oeuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement.*

Dans l'au-delà, en dépit de ses bonnes oeuvres et de tous les sourires qu'elle aura

apporté sur le visage de tant d'enfants et de nécessiteux durant sa vie d'ici-bas : Sœur Emmanuelle sera du combustible pour le Feu (Coran, sourate 3, verset 10) d'un Enfer alimentant le brasier qui lui ôtera brutalement la peau du crâne (Coran, sourate 70, versets 15 et 16) ! Y

aurait-il donc plus juste  
sort pour cette femme  
religieuse qui, quoi  
qu'elle ait toujours  
déclaré de tolérant  
publiquement à l'égard  
du Coran et de l'islam,  
n'a cependant jamais vu  
en Muhammad le sceau  
des prophètes de son  
Dieu ?

● **Coran, sourate 2,**

**versets 256 et 257 •**

*Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc,*

*quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.*

*Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les*

fait sortir des ténèbres à  
la lumière. Quant à ceux  
qui ne croient pas, ils ont  
pour défenseurs les  
Tagut, qui les font sortir  
de la lumière aux  
ténèbres. Voilà les gens  
du Feu, où ils demeurent  
éternellement.

Le Dieu Allah  
défend les croyants mais

pas les mécréants. Je n'invente rien en avançant ce propos car je ne fais là que reprendre les principes clientélistes dont Celui-ci s'enorgueillit, au sein du Coran, en l'extrait ci-dessus notamment. Les incrédules qui, comme moi, ne sont pas suffisamment endoctrinés pour voir en le contenu du

Coran une vérité indubitable... Ils n'ont rien d'autre à attendre du Dieu Allah que la promesse d'une future vie éternelle passée à supporter des tortures physiques aussi horribles qu'incessantes.

**Conclusion** → Je peux me savoir (sciemment et véridiquement)

propriétaire d'une voiture de couleur bleue tout en prétendant pourtant, dans le même temps et de façon délibérément mensongère, que cette voiture est de couleur rouge. En quoi ces deux faits seraient-ils contradictoires ou inconciliables ? Le Dieu Allah prétend être

Miséricordieux tandis qu'Il envoie pourtant vers les tortures éternelles de l'Enfer tous les gens qui n'ont pas réussi à se convaincre que les versets du Coran démontrent Son Existence. Cette coïncidence/convergence est tout aussi envisageable que celle concernant mon histoire de voiture bleue de couleur rouge.

► Note additionnelle - Certains musulmans, qui souhaiteraient dévaloriser les démonstrations et constats avec lesquels j'ai conçu cette importante lecture philosophique, pourraient espérer détourner l'attention de tous vis-à-vis de la mécréanophobie/mécréanc inhérente à la religion

islamique voulue par le Coran, grâce aux deux versets coraniques suivants (quasi-similaires dans la forme) :

● **Coran, sourate 2, verset 62** ● *Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens, quiconque*

d'entre eux a cru en Allah, au Jour dernier et accompli de bonnes oeuvres, sera récompensé par son Seigneur ; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé.

● **Coran, sourate 5, verset 69** ● *Ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Sabéens, et les Chrétiens, ceux parmi*

eux qui croient en Allah,  
au Jour dernier et qui  
accomplissent les bonnes  
oeuvres, pas de crainte  
sur eux, et ils ne seront  
point affligés.

Voyez-vous donc  
vraiment de la tolérance  
vis-à-vis de la liberté de  
croyance dans chacun des  
deux versets suivants ?  
Moi, non. Allah le dit

clairement ici : ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les sabéens et les chrétiens, ceux parmi eux 1. qui croient en Allah, 2. qui croient au Jour dernier et 3. qui accomplissent de bonnes œuvres ne seront pas affligés et il seront récompensés par leur Seigneur. En

connaissance de  
l'ensemble de ces  
conditions qui préservent  
du châtement divin, je  
peux donc en déduire que,  
parmi les juifs, chrétiens  
et sabéens, ceux qui ne  
croient pas en Allah (1.)  
et ne croient pas au Jour  
dernier (2.) seront  
affligés et privés de  
récompense  
(évidemment, sinon Allah

les aurait inclus dans son chantage à la satisfaction d'exigences convictionnelles).

● **Coran, sourate 5, verset 17** ● *Certes sont mécréants ceux qui disent : « Allah, c'est le Messie, fils de Marie ! ».* *Dis : « Qui donc détient quelque chose d'Allah (pour L'empêcher), s'Il*

*voulait faire périr le  
Messie, fils de Marie,  
ainsi que sa mère et tous  
ceux qui sont sur la terre  
? ... A Allah seul  
appartient la royauté des  
cieux et de la terre et de  
ce qui se trouve entre les  
deux. ». Il crée ce qu'Il  
veut. Et Allah est  
Omnipotent.*

Si l'on en croit le verset coranique ci-dessus, les chrétiens pensant que Jésus, Messie fils de Marie, serait Dieu Lui-même, sont des mécréants (...Et, par conséquent, des gens admissibles pour l'Enfer de l'au-delà).

● **Coran, sourate 24, versets 56 et**

**57** ● *Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez au messager, afin que vous ayez la miséricorde.* Ne pense point que ceux qui ne croient pas puissent s'opposer à l'autorité d'Allah sur terre. Le Feu sera leur refuge. Quelle mauvaise destination.

● **Coran, sourate 8,**

**verset 1** • *Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : « Le butin est à Allah et à Son messenger. ».* Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son messenger, si vous êtes croyants.

• **Coran, sourate 9, versets 29 et 30** • Combattez ceux qui

ne croient ni en Allah ni  
au Jour dernier, qui  
n'interdisent pas ce  
qu'Allah et Son messenger  
ont interdit et qui ne  
professent pas la religion  
de la vérité, parmi ceux  
qui ont reçu le Livre,  
jusqu'à ce qu'ils versent  
la capitation par leurs  
propres mains, après  
s'être humiliés. Les Juifs  
disent : « Uzayr est fils

*d'Allah » et les Chrétiens disent : « Le Christ est fils d'Allah ». Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité) ?*

Le Coran nous

enseigne qu'Allah, le Dieu à qui les croyants désirant la miséricorde doivent obéir, impose de combattre des gens qui ni ne croient à la religion islamique ni ne se conforment à ses lois.

● **Coran, sourate 3, verset 85** ● *Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point*

*agrée, et il sera, dans  
l'au-delà, parmi les  
perdants.*

Se satisfaire du  
christianisme ou du  
judaïsme, tout en vivant  
au temps d'un prophète  
Muhammad que l'on ne  
reconnaît pas comme le  
sceau des prophètes de  
Dieu, ça revient  
nécessairement à désirer

une autre religion que l'islam... Un désir qui, bien évidemment, fait désordre.

● **Coran, sourate 34, du verset 28 au verset 30** ●

*Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la*

*plupart des gens ne savent pas. Et ils disent : “ A quand cette promesse, si vous êtes véridiques ? ”. Dis : “Le rendez-vous est pour un jour que vous ne saurez retarder d'une heure, ni avancer ! ”.*

Parce qu'il existe des différences, des incompatibilités et des contradictions distinguant

clairement la religion coranique révélée par Muhammad de celles de ses contemporains juifs et chrétiens (ceci est un constat tout autant littéraire que clinique), quand on est un chrétien ou juif qui reconnaît le statut de prophète divin de Muhammad, on est d'une manière ou d'une autre forcé de se dire que

les religions judaïque et chrétienne sont des systèmes de croyances et de pratiques du culte de Dieu que la connaissance de l'islam rend insuffisants ou obsolètes. En choisissant de se convertir à l'islam, les post-juifs/-chrétiens ne peuvent cependant pas voir en le judaïsme et le

christianisme des  
religions hérétiques  
montées de toutes pièces  
par des menteurs parce  
que le Dieu Allah  
affirme, depuis le Coran,  
qu'Il s'est adressé à  
Jésus, à Abraham et à  
Moïse, des prophètes  
ayant précédé  
Muhammad, mais aussi  
parce qu'Il affirme que  
« *la Thora et l'évangile* »

mentionnent le Messager de l'islam.

● **Coran, sourate 3, versets 3 et 4** ● *Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant les Livres descendus avant lui . Et Il fit descendre la Thora et l'évangile auparavant, en tant que guide pour les gens. Et Il a fait*

*descendre le  
Discernement . Ceux qui  
ne croient pas aux  
Révélations d'Allah  
auront, certes, un dur  
châtiment ! Et, Allah est  
Puissant, Détenteur du  
pouvoir de punir.*

● **Coran, sourate 7,  
versets 157 et 158** ● *Ceux  
qui suivent le Messenger,  
le Prophète illettré qu'ils*

trouvent écrit  
(mentionné) chez eux  
dans la Thora et  
l'évangile. Il leur ordonne  
le convenable, leur  
défend le blâmable, leur  
rend licites les bonnes  
choses, leur interdit les  
mauvaises, et leur ôte le  
fardeau et les jougs qui  
étaient sur eux. Ceux qui  
croiront en lui, le  
soutiendront, lui

*porteront secours et  
suivront la lumière  
descendue avec lui ;  
ceux-là seront les  
gagnants. Dis : « Ô  
hommes ! Je suis pour  
vous tous le Messenger  
d'Allah, à Qui appartient  
la royauté des cieux et de  
la terre. Pas de divinité à  
part Lui. Il donne la vie et  
Il donne la mort. Croyez  
donc en Allah, en Son*

*messenger, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés. ».*

Ça se saurait, depuis le temps, si des écrits de la Torah, de la Bible hébraïque ou du Nouveau Testament mentionnaient, ne serait-

ce qu'une seule fois, la  
personne du prophète  
Muhammad... Il existe  
cependant une possibilité  
de contre-expertise sur  
laquelle bon nombre de  
« savants musulmans »  
s'accordent aujourd'hui :  
les parties de la Torah  
originelle et d'un  
Évangile originel dans  
lesquelles il fut  
mentionnée la

venue/mission du sceau  
des prophètes divins,  
Muhammad, auraient  
volontairement été  
cachées/effacées par de  
vils êtres humains. Ben  
voyons ! Le Grandiose et  
Tout-Puissant Dieu Allah  
laisse des humains  
falsifier Ses propres  
prophéties et Il va S'en  
plaindre quelques siècles  
plus tard. Pourquoi donc

Allah fait-Il en sorte de transmettre, à un moment donné, dans la Torah ou le Nouveau Testament, des messages au sein desquels Il cite le prophète Muhammad, alors qu'Il aurait dû deviner, de par Ses Omniscience et Omnipotence, que des gens malintentionnés les

effaceraient ? Pauvre Dieu de l'univers qui subit la perfidie humaine du fait de son incapacité à savoir protéger le contenu des livres religieux qu'Il envoie {1} !

• **Coran, sourate 3, du verset 113 au verset 116** • *Mais il ne sont pas tous pareils. Il est, parmi*

les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant. Ils croient en Allah et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et concourent aux bonnes oeuvres. Ceux-là sont parmi les gens de bien. Et quelque bien qu'ils fassent, il ne

*leur sera pas dénié. Car Allah connaît bien les pieux. Quant à ceux qui ne croient pas, ni leurs biens, ni leurs enfants ne pourront jamais leur servir contre la punition d'Allah. Et ce sont les gens du Feu : ils y demeureront éternellement.*

Quelle est l'utilité

d'envoyer en Enfer des gens ayant des convictions religieuses personnelles différentes si c'est pour les torturer seulement durant 100 ans, 1000 ans ou un million d'années ? Avec une punition qui n'en finit jamais, là au moins les mécréants punis comprennent qu'Allah ne

désire pas autre chose que  
les savoir en train de  
souffrir physiquement et  
souffrir d'avantage  
encore à réaliser que leur  
châtiment ne cessera à  
aucun moment. La peine  
de l'Enfer éternel  
promise par Allah à  
l'encontre de l'abbé  
Pierre et Mère Térésa ne  
s'achèvera pas avec  
l'extinction définitive de

l'esprit du condamné ou avec sa réhabilitation dans le Paradis. La question de savoir si cet Enfer éternel pour délit d'incroyance serait une peine excessive mérite-t-elle cependant de se poser ? Après tout, Allah est un Dieu Sage à la parole juste et véridique, selon le Coran. Comment pourrait-Il donc punir des

criminels autrement que selon la gravité de leurs crimes ?

● **Coran, sourate 4, versets 150 et 151** ● *Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : « Nous*

croyons en certains  
d'entre eux mais ne  
croyons pas en d'autres »,  
et qui veulent prendre un  
chemin intermédiaire  
(entre la foi et la  
mécroance), les voilà les  
vrais mécréants ! Et Nous  
avons préparé pour les  
mécroants un châtime  
avilissant.

À partir des versets

150 et 151 de la sourate 4 du Coran, on apprend que le Dieu Allah ne peut que considérer les juifs et les chrétiens pas encore convertis à l'islam comme de vrais mécréants, étant donné que la position de non-reconnaissance des statut et rôle de Muhammad, le dernier de Ses messagers, empêche ces religieux de

croire en un dogme salutaire... Croire en le rôle de prophète divin de TOUS les prophètes d'Allah, Abu al-Qasim Muhammad ibn Abdullah (nom entier de notre fameux Muhammad, prophète de l'islam) inclus !

● **Coran, sourate 2,**

**verset 62** • Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah, au Jour dernier et accompli de bonnes oeuvres, sera récompensé par son Seigneur ; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé.

● **Coran, sourate 5,**  
**verset 69** ● *Ceux qui ont  
cru, ceux qui se sont  
judaïsés, les Sabéens, et  
les Chrétiens, ceux parmi  
eux qui croient en Allah,  
au Jour dernier et qui  
accomplissent les bonnes  
oeuvres, pas de crainte  
sur eux, et ils ne seront  
point affligés.*

Non, vraiment, ces

deux versets menaçants  
du Coran ne font que  
s'inscrire dans la  
conformité idéologique  
de l'islam  
mécréanophobe/mécréano  
voulu par Allah/Son  
prophète Muhammad...  
Ni ils ne s'en éloignent,  
ni ils ne la contredisent.



● **Coran, sourate 4,**  
**verset 116** ● Certes,

Allah ne pardonne pas  
qu'on Lui donne des  
associés. A part cela, Il  
pardonne à qui Il veut.

Quiconque donne des  
associés à Allah s'égare,  
très loin dans  
l'égarement.

Vouer            adoration

et/ou culte à de faux Dieux en lieu et place des adoration et culte à rendre au Seul Dieu Allah (qui Lui, contrairement aux autres Dieux, existe vraiment), ce n'est pas vraiment le genre de comportement que le Coran encourage. D'après le verset coranique ci-dessus, le Dieu Allah peut tout pardonner en dehors

du comportement consistant à Lui donner des associés... Il me vient donc l'idée de vous conter une petite devinette. Il y a trois hommes. Le premier est un homme donnant des associés à Allah, en croyant en l'existence de plusieurs Dieux, mais il est aussi un honnête homme qui se contente de

vivre sa petite vie bien tranquillement, dans son coin, sans chercher à ennuyer, déranger ou violenter qui que ce soit. Le second est un musulman qui s'introduit chaque soir dans les maisons d'associateurs afin de les fouetter jusqu'au sang, de violer leurs épouses, de capturer

leurs enfants afin  
d'étoffer sa garnison  
d'esclaves et de piller  
leurs chambrées. Le  
troisième est un  
musulman qui a des  
relations sexuelles avec  
deux types de  
compagnes : la fillette de  
9 ans et demi avec  
laquelle il est marié  
depuis 5 mois et la  
femme esclave qui lui

appartient depuis 2 ans.  
Si l'on en croit le contenu  
du 116<sup>ème</sup> verset de la  
sourate 4 du Coran, lequel  
de ces trois hommes  
serait impardonnable  
pour Allah ?



● **Coran, sourate 9, du verset 28 au verset 33** ● *Ô vous qui croyez !*

Les associateurs ne sont  
qu'impureté : qu'ils ne  
s'approchent plus de la  
Mosquée sacrée, après  
cette année-ci . Et si vous  
redoutez une pénurie,  
Allah vous enrichira, s'Il  
veut, de par Sa grâce. Car  
Allah est Omniscient et  
Sage. Combattez ceux qui  
ne croient ni en Allah ni  
au Jour dernier, qui  
n'interdisent pas ce

qu'Allah et Son messager  
ont interdit et qui ne  
professent pas la religion  
de la vérité, parmi ceux  
qui ont reçu le Livre,  
jusqu'à ce qu'ils versent  
la capitation par leurs  
propres mains, après  
s'être humiliés. Les Juifs  
disent : « Uzayr est fils  
d'Allah » et les Chrétiens  
disent : « Le Christ est  
fils d'Allah ». Telle est

leur parole provenant de  
leurs bouches. Ils imitent  
le dire des mécréants  
avant eux. Qu'Allah les  
anéantisse ! Comment  
s'écartent-ils (de la  
vérité) ? Ils ont pris leurs  
rabbins et leurs moines,  
ainsi que le Christ fils de  
Marie, comme Seigneurs  
en dehors d'Allah, alors  
qu'on ne leur a commandé

que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants. C'est Lui qui a envoyé Son messager

avec la bonne direction et  
la religion de la vérité,  
afin qu'elle triomphe sur  
toute autre religion,  
quelque répulsion qu'en  
aient les associateurs.

Ces préceptes  
d'Allah, concernant le  
comportement que les  
musulmans se doivent  
d'adopter face à ceux qui  
ont reçu le Livre mais qui

ne croient pas en  
L'existence du Dieu du  
Coran et en le rôle de  
sceau des prophètes de  
Muhammad, ne devraient  
pas sembler compliqués à  
comprendre, même pour  
les « musulmans  
modérés » qui finissent  
par croire en les  
mensonges qu'ils se  
répètent à longueur de

journée... Allah nous apprend ici que les musulmans doivent combattre les gens du Livre qui n'ont pas foi en l'islam. L'expression

*« Combattez CEUX QUI NE CROIENT NI EN ALLAH NI AU JOUR DERNIER, QUI N'INTERDISENT PAS CE QU'ALLAH ET SON MESSAGER ONT*

*INTERDIT ET QUI NE  
PROFESSENT PAS LA  
RELIGION DE LA  
VÉRITÉ, PARMIS CEUX  
QUI ONT REÇU LE  
LIVRE, jusqu'à ce qu'ils  
versent la capitation par  
leurs propres mains,  
après s'être humiliés »*  
nous démontre d'ailleurs  
que ces mécréants  
doivent être combattus  
précisément du fait de

leur délit d'incroyance...  
Leur seul crime étant  
alors de penser  
différemment des  
musulmans et non d'être  
des guerriers sanguinaires  
prenant un malin plaisir à  
égorger de pacifistes  
musulmans. Nul besoin  
de légitime défense  
physique face à ces  
criminels du monde

métaphysique.

Allah nous rappelle  
que les juifs et les  
chrétiens ont une  
croyance s'apparentant à  
de la mécréance  
lorsqu'ils considèrent  
(respectivement)  
qu'Uzayr (Esdras) ou Le  
Christ (Jésus-Christ)  
seraient, l'un ou l'autre,  
le fils d'Allah.

Muhammad, qui cite Allah lorsqu'il récite le Coran, exprime donc, tout naturellement et suite à l'évocation de cet acte inoffensif (celui de croire) n'engageant que la foi personnelle de ces mêmes juifs et chrétiens, le vœu pieux « *qu'Allah les anéantisse !* ». En toute connaissance de ces directives, adjointes à

l'ambition d'Allah  
d'avoir envoyé  
Muhammad « avec la  
*bonne direction et la  
religion de la vérité afin  
qu'elle triomphe sur toute  
autre religion, quelque  
répulsion qu'en aient les  
associateurs* », j'en viens  
à me demander comment  
on peut penser que le  
Dieu du Coran saurait

tolérer la foi d'un autrui  
qui Le nie ou L'ignore...  
Quand on est un Dieu  
défenseur de la liberté de  
conscience, est-ce qu'on  
laisse le sceau de Ses  
prophètes annoncer en  
Son livre sacré un « Que  
Dieu les anéantisse » à  
l'encontre de gens qui  
pensent que Dieu a un  
fils ?

● **Coran, sourate 48,**  
**versets 28 et 29** ● *C'est*  
*Lui qui a envoyé Son*  
*messenger avec la guidée*  
*e t la religion de vérité*  
*[l'Islam] pour la faire*  
*triompher sur toute autre*  
*religion. Allah suffit*  
*comme témoin.*  
*Muhammad est le*  
*Messenger d'Allah. Et ceux*  
*qui sont avec lui sont*  
*durs envers les*

mécréants,  
miséricordieux entre eux.

Tu les vois inclinés,  
prosternés, recherchant  
d'Allah grâce et  
agrément. Leurs visages  
sont marqués par la trace  
laissée par la  
prosternation. Telle est  
leur image dans la Thora.  
Et l'image que l'on donne  
d'eux dans l'évangile est

*celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermi, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes oeuvres, un pardon et une énorme récompense.*

D'après le Dieu du Coran, ceux qui sont du côté du Prophète Muhammad sont ceux qui sont durs envers les mécréants... Et dire qu'il existe des musulmans droits-de-l'Hommes qui, depuis le Monde Occidental, osent déplorer l'intolérance religieuse de musulmans

afghans, saoudiens ou somaliens qui persécutent leurs compatriotes respectifs au prétexte d'une absence de foi en l'islam !

● **Coran, sourate 8, verset 7** ● *(Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous.*

Vous désiriez vous  
emparer de celle qui était  
sans armes, alors  
qu'Allah voulait par Ses  
paroles faire triompher la  
vérité et anéantir les  
mécréants jusqu'au  
dernier.

Il est intéressant de  
pouvoir constater  
qu'Allah associe la  
conséquence du triomphe

de la vérité par Ses  
paroles à  
l'anéantissement « *des  
mécréants jusqu'au  
dernier.* »... Pas à  
l'anéantissement « de la  
foi des mécréants jusqu'à  
la dernière foi » mais  
bien à l'anéantissement  
des individus qui ne  
croient pas en l'islam,  
jusqu'au dernier qui n'y  
croit pas (ce qui inclut

alors nécessairement les gentils mécréants, s'il en existe).

● **Coran, sourate 60, verset 4** ● *Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce*

que vous adorez en  
dehors d'Allah. Nous vous  
renions. Entre vous et  
nous, l'inimitié et la haine  
sont à jamais déclarées  
jusqu'à ce que vous  
croyiez en Allah, seul. ».

Exception faite de la  
parole d'Abraham  
[adressée] à son père :  
« J'implorerai certes, le  
pardon [d'Allah] en ta  
faveur bien que je ne

*puisse rien pour toi  
auprès d'Allah. ».*

*« Seigneur, c'est en Toi  
que nous mettons notre  
confiance et à Toi nous  
revenons [repentants]. Et  
vers Toi est le Devenir.*

● **Coran, sourate 16,  
verset 120** ● *Abraham*  
*était un guide (Umma)*  
*parfait.* *Il était soumis à  
Allah, voué exclusivement  
à Lui et il n'était point du*

*nombre des associateurs.*

L'appréciation des mécréants à travers les paroles du prophète Abraham, qualifiées de « *bel exemple à suivre* » selon Allah, valent vraiment le détour ! Ainsi, via le Coran, Allah informe les musulmans qu'Abraham, un guide qu'Il juge parfait (rien

que ça !), et ceux qui étaient avec lui, ont ensemble témoigné qu'entre eux et ceux qui ne croient pas en Allah Seul : l'inimitié et la haine sont À JAMAIS déclarées jusqu'à ce que ces mécréants se décident à croire en Allah seul... Oui, vous avez bien lu ! Il n'est pas question d'inimitié et de haine

jusqu'à ce que ces  
sanguinaires mécréants-  
meurtriers cessent  
d'attaquer les pauvres et  
gentils croyants, mais  
bien jusqu'à ce que ces  
mécréants aient foi en  
Allah. Le bel exemple à  
suivre, d'après le Dieu  
Allah, c'est de détester en  
permanence ceux qui ne  
croient pas en Lui et de  
ne cesser que si ces

mécréants en viennent à avoir foi en Lui.

● **Coran, sourate 8, verset 65** ● Ô Prophète, incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille mécréants, car ce

sont vraiment des gens  
qui ne comprennent pas.

● **Coran, sourate 9, du verset 3 au verset 5** ● *Et proclamation aux gens, de la part d'Allah et de Son messenger, au jour du Grand Pèlerinage , qu'Allah et Son messenger, désavouent les associateurs. Si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous. Mais si vous*

*vous détournerez, sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance. Et annonce un châtiment douloureux à ceux qui ne croient pas. A l'exception des associateurs avec lesquels vous avez conclu un pacte, puis ils ne vous ont manqué en rien, et n'ont soutenu personne [à lutter] contre vous : respectez pleinement le*

pacte conclu avec eux  
jusqu'au terme convenu.  
Allah aime les pieux.  
Après que les mois sacrés  
expirent, tuez les  
associateurs où que vous  
les trouviez. Capturez-les,  
assiégez-les et guettez-les  
dans toute embuscade. Si  
ensuite ils se repentent,  
accomplissent la Salat et  
acquittent la Zakat, alors

*laissez-leur la voie libre,  
car Allah est Pardonneur  
et Miséricordieux. »*

● **Coran, sourate 5,  
verset 51** ● *Ô les  
croyants ! Ne prenez pas  
pour alliés les Juifs et les  
Chrétiens; ils sont alliés  
les uns des autres. Et  
celui d'entre vous qui les  
prend pour alliés, devient  
un des leurs. Allah ne*

*guide certes pas les gens injustes.*

● **Coran, sourate 3, verset 28** ● *Que les*

*croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants.*

*Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de*

*Lui-même. Et c'est à Allah le retour.*

● **Coran, sourate 4, verset 89** ● *Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécru : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos,*

*saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez ; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur,*

D'après le Dieu du Coran, les musulmans ne doivent pas prendre pour alliés les associateurs, ou alors seulement ceux avec lesquels ils auraient au préalable conclu un pacte

politique temporaire. Une possible alliance sans limite dans le temps peut s'avérer envisageable avec ces impies, à la condition toutefois que ceux-ci se convertissent à l'islam (déduction logique : aucune alliance sans limite dans le temps n'est possible avec ces impies !). Selon vous, ai-je l'esprit tordu à voir là

une forme de chantage qui ne propose pour issue à l'opposition inter-confessionnelle que la voie de la conversion de tous à l'islam ?

● **Coran, sourate 8, versets 38 et 39** ● *Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est*

*passé. Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés) ; à l'exemple de (leurs) devanciers. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils oeuvrent.*

Si vraiment il y avait un contexte de légitime défense capable de justifier les appels au combat contre les mécréants/associateurs formulés par Allah dans le livre du Coran, tous les combats ordonnés par Lui dans ce livre ne devraient être voués qu'à la sauvegarde des vies innocentes mises en

danger par la guerre ou l'invasion armée... Mais certainement pas voués à la disparition de la religion de ceux qui adorent un(des) Dieu(x) autre(s) que le Dieu du Coran !

● **Coran, sourate 98, versets 6 et 7** ● *Les infidèles parmi les gens*

du Livre, ainsi que les  
Associateurs iront au feu  
de l'Enfer, pour y  
demeurer éternellement.  
De toute la création, ce  
sont eux les pires. Quant  
à ceux qui croient et  
accomplissent les bonnes  
oeuvres, ce sont les  
meilleurs de toute la  
création. »

Pour Allah, les  
associateurs sont « les

*pires* » de toute la création tandis que les musulmans, eux, sont « *les meilleurs de toute la création* ». Bien des siècles avant comme bien des siècles après l'avènement de l'islam, d'autres systèmes de pensées idéologiques (pas nécessairement religieux) ont établi une hiérarchie des êtres humains selon,

par exemple, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique ou encore leur sexe. Allah, qui oppose les croyants, meilleures créatures, aux associateurs, pires créatures, se focalise sur la foi religieuse, un caractère qualitatif relevant de l'acquis, afin de déterminer qui est

meilleur ou pire que son  
prochain, là où d'autres  
idéologies préfèrent  
plutôt utiliser un  
caractère physique  
relevant de l'inné pour  
juger quel groupe  
d'Hommes serait  
meilleur ou pire que tel  
autre groupe... C'est  
tellement coranique de ne  
résumer tout le potentiel  
spirituel et

comportemental d'un  
Homme qu'à la seule  
présence ou absence de la  
foi en l'islam chez lui.  
Pourquoi se priver de  
généralités à grandes  
échelles qui nient la  
réelle complexité de la  
valeur de l'individu et de  
ses actes alors qu'il est  
tellement plus facile de  
diaboliser un autrui pour  
les convictions de son

esprit insoumis ? Ce genre de généralité me rappelle les comparaisons voulant que « les meilleurs Hommes de couleur blanche doivent naturellement éduquer les pires Hommes de couleur noire » ou que « les supérieurs êtres humains de sexe masculin doivent naturellement

commander les inférieurs êtres humains de sexe féminin ».



● **Coran, sourate 9, verset 23** ● *Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-*

*là sont les injustes.*

Si l'on s'en réfère à l'ensemble des commandements juridiques du livre du Coran, il n'est vraisemblablement pas interdit pour un musulman d'être l'allié de son propre père ou frère. Cependant, si ce propre père ou frère

choisit une autre foi religieuse que celle de l'islam, il est alors interdit à ce musulman de s'en faire un allié... Eh oui ! Rejeter son propre père ou frère au motif que celui-ci croit en ce qu'il veut : c'est l'esprit de famille que promeut l'islam du Coran !



● **Hadith Muslim, livre 037, numéro**

**6666** ● *L'Apôtre d'Allah (la paix soit sur lui) a dit : « Aucun musulman ne mourra sans qu'Allah n'admette à sa place un juif ou un chrétien dans le feu de l'Enfer. ».* [...]

Les musulmans sunnites pensent que les

textes de hadîts (au minimum ceux des recueils Sahih, en général) retranscrivent le récit de paroles/d'agissements de Muhammad ou celui de proches qui font état d'actions réalisées par Muhammad... Et cela même si ces textes de hadîts (une source

d'information aussi  
qualifiée en arabe par le  
terme *Sunna*) n'ont été  
mis par écrit qu'au moins  
un à deux siècles et demi  
après la mort du prophète  
Muhammad. Je me  
permets ainsi de porter à  
votre connaissance le fait  
que les collections de  
livres de hadîts que sont  
les recueils al-Bukhari et  
al-Muslim, bien qu'ayant

le statut de crédibilité maximale *Sahih* chez les sunnites, sont les œuvres de Muhammad al-Bukhari et Muslim ibn al-Hajjaj, deux auteurs nés au IX<sup>ème</sup> siècle après J.C., tandis que le prophète Muhammad lui est mort au VII<sup>ème</sup> siècle après J.C..

Connaissez-vous

Radio Tussékoa ? Radio Tussékoa, c'est une chaîne de transmission de l'information, dans une entreprise, aux heures de pointes pour la pause, devant la machine à café ou à l'entrée des bureaux. Cette chaîne d'information, qui transmet des « *on dit* », des « *tu connais pas la*

*meilleure* » et des « à ce qu'il paraît », de bouche à oreille, peut en l'espace d'une seule après-midi faire d'une information véridique une calomnie. Et elle peut aussi faire d'un mensonge une vérité, tellement ce ne pourrait être un mensonge puisque tout le monde en parle. Aussi cruel que

cela paraisse, pour intéresser les gens de nos jours, il faut parfois savoir raconter ce qui peut le plus susciter leur curiosité : du sensationnel, du déviant, de l'étrange. Inutile de raconter que Bébert boit du thé, tout le monde le sait, c'est un fait intéressant et lui-même ne s'en cache pas

d'ailleurs. Par contre, que Bébert trompe sa femme avec la gardienne de la loge de l'immeuble, ça c'est ce que les auditeurs et journalistes de Radio Tussékoa veulent entendre et colporter. Bien évidemment, personne ne sait que Bébert a été surpris dans la loge de la gardienne, en train d'étreindre cette

dernière, précisément parce que celle-ci lui a annoncé avoir accepté la demande en mariage de Bruno (le demi-frère de Bébert). Tout ça pour dire quoi finalement ? Que des Hommes qui se transmettent l'un après l'autre un message oral, sur plusieurs décennies, ce serait tout sauf une

chaîne de transmission de l'information capable de retranscrire fidèlement la version originelle du premier rapporteur par le dernier ? La plupart des musulmans droit-de-l'Hommes admettront implicitement qu'*a fortiori*, la véracité de l'information diffusée par un hadith dépend plus de la nature de l'information

diffusée que de celle des informateurs qui la diffusent. Si le hadith récité plus d'un ou deux siècles après sa narration originelle concerne les différents mouvements que le croyant doit effectuer en vue de valider les ablutions précédant la salât, il n'est nul besoin de douter de la capacité des *rowwât* (les

narrateurs de hadîts) à bien transmettre l'information de départ donnée par Muhammad. En revanche, lorsque le hadith transmis expose ce genre de faits :

● **Hadith Muslim, livre 037, numéro 6668** ● *Le Messenger d'Allah a dit : « Il viendra des gens*

*parmi les musulmans au  
Jour de la Résurrection  
avec des pêchés aussi  
lourds qu'une montagne.  
Allah leur pardonnera et  
Il mettra à leur place les  
Juifs et les Chrétiens. ».*  
[...]

...À ce moment là,  
il ne faut pas hésiter à  
douter de la fiabilité du  
mode de transmission de

l'information du hadith (fut-ce-t-il un Hadith Sahih issu des recueils de Bukhari ou Muslim) en vue de chercher tous les bons prétextes pour dédouaner l'islam sunnite de ses vices fondamentaux. « *C'est mal traduit* », « *il y a un contexte mais je ne sais pas lequel* », « *c'est une métaphore* », « *les*

*chrétiens et juifs dont il s'agit ici, ce sont des meurtriers »...*



**● Coran, sourate 2, verset 208 ●** *Ô les croyants ! Entrez en plein dans l'Islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré.*

Allah témoigne aux croyants du fait que le Diable est leur ennemi [...]

● **Coran, sourate 8, versets 59 et 60** ● *Que les mécréants ne pensent pas qu'ils Nous ont échappé. Non, ils ne pourront jamais Nous empêcher (de les*

ratrapper à n'importe quel  
moment). Et préparez  
[pour lutter] contre eux  
tout ce que vous pouvez  
comme force et comme  
cavalerie équipée, afin  
d'effrayer l'ennemi  
d'Allah et le vôtre, et  
d'autres encore que vous  
ne connaissez pas en  
dehors de ceux-ci mais  
qu'Allah connaît. Et tout

*ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés.*

● **Coran, sourate 4, versets 27 et 28** ● *Nous ferons certes, goûter à ceux qui ne croient pas un dur châtement, et les rétribuerons certes [d'une punition] pire que ce [que méritent] leurs méfaits.*

Ainsi, la rétribution des ennemis d'Allah sera le Feu où ils auront une demeure éternelle, comme punition pour avoir nié Nos versets [le Coran].

[...] Et Il témoigne également du fait que ceux qui ne croient pas en l'islam sont Les ennemis de Dieu et des musulmans.

Le mécréant, un ennemi pour les croyants, et surtout un ennemi pour eux comme l'est le Diable lui-même... Vous rendez-vous compte des dégâts psychologiques que ce genre de vérités catégoriques (aussi suggestives que limpides) peut produire dans le

cerveau d'un endoctriné à l'islam ? Et que dire dans l'analyse de ce fond assertorique des plus pathétiques ? Nier ou ignorer l'existence d'un Dieu, c'est le contraire même de la position consistant à se définir ou agir en tant qu'« ennemi » de ce Dieu. Quel signe d'étroitesse d'esprit que cette façon

belliqueuse et  
manichéenne d'inviter les  
musulmans à considérer  
comme ennemis ceux qui  
ne partagent pas la même  
foi !

● **Coran, sourate 64,**  
**versets 9 et 10** ● *Le jour*  
*où Il vous réunira pour le*  
*jour du Rassemblement,*  
*ce sera le jour de la*  
*grande perte. Et celui qui*

*croit en Allah et accomplit les bonnes oeuvres, Il lui effacera ses mauvaises actions et fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! Et ceux qui ont mécru et traité de mensonges Nos versets, ceux-là sont les gens du*

Feu où ils demeureront  
éternellement. Et quelle  
mauvaise destination !

● **Coran, sourate 2,  
verset 39** ● Et ceux qui  
ne croient pas (à nos  
messagers) et traitent de  
mensonge Nos  
révélation, ceux-là sont  
les gens du Feu où ils  
demeureront  
éternellement.

● **Coran, sourate 3, verset 116** ● Quant à ceux qui ne croient pas, ni leurs biens, ni leurs enfants ne pourront jamais leur servir contre la punition d'Allah. Et ce sont les gens du Feu : ils y demeureront éternellement.

● **Coran, sourate 27, versets 4 et 5** ● Quant à

ceux qui ne croient pas en l'au-delà, Nous embellissons [à leurs yeux] leurs actions, et alors ils deviennent confus et hésitants. Ce sont eux qui subiront le pire châtement, tandis qu'ils seront dans l'au-delà les plus grands perdants.

● **Coran, sourate 3, verset 12** ● Dis à ceux

qui ne croient pas :  
“Vous serez vaincus  
bientôt; et vous serez  
rassemblés vers l'Enfer.  
Et quel mauvais endroit  
pour se reposer ! ” »

● **Coran, sourate 4,**  
**verset 56** ● Certes, ceux  
qui ne croient pas à Nos  
Versets, (le Coran) Nous  
les brûlerons bientôt dans  
le Feu. Chaque fois que  
leurs peaux auront été

*consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant et Sage !*

**● Coran, sourate 40, du verset 70 au verset 72 ●**

*Ceux qui traitent de mensonge le Livre (le Coran) et ce avec quoi Nous avons envoyé Nos*

Messagers; ils sauront  
bientôt, quand, des  
carcans à leur cous et  
avec des chaînes ils  
seront traînés dans l'eau  
bouillante ; et qu'ensuite  
ils brûleront dans le Feu.

● **Coran, sourate 22, du**  
**verset 19 au verset 22** ●

*Voici deux clans adverses*  
*qui disputaient au sujet*  
*de leur Seigneur. A ceux*  
*qui ne croient pas, on*

taillera des vêtements de  
feu, tandis que sur leurs  
têtes on versera de l'eau  
bouillante qui fera fondre  
ce qui est dans leurs  
ventres de même que  
leurs peaux. Et il y aura  
pour eux des maillets de  
fer. Toutes les fois qu'ils  
voudront en sortir (pour  
échapper) à la détresse,  
on les y remettra et (on  
leur dira) : "Goûtez au

*châtiment de la*  
*Fournaise*".

Pour le Dieu du Coran, vous pouvez être la personne la plus honnête, pacifiste, juste et altruiste au monde, toujours là pour aider votre prochain, sans jamais compter vos efforts quand il s'agit de tendre la main au

nécessiteux et à l'opprimé : si toutes ces qualités vous dispensent d'une foi en Lui et en le rôle de prophète divin de Muhammad, vous serez éternellement torturé en Enfer ! Si vous êtes un musulman coraniste et que les raisons de cette fatalité vous choquent, c'est que vous n'avez sans doute pas bien

compris comment  
fonctionne l'islam  
enseigné par le livre du  
Coran... Pourquoi les  
ennemis d'Allah et des  
musulmans devraient-ils  
donc séjourner ailleurs  
qu'en Enfer ? Comment  
pourraient-ils donc  
séjourner au Paradis alors  
que ce lieu ne  
récompense que la foi et  
les actes méritants

conformes à cette foi ?



● **Coran, sourate 3, verset 151** ● *Nous allons jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Car ils ont associé à Allah (des idoles) sans aucune preuve descendue de Sa part. Le Feu sera leur refuge. Quel mauvais*

*séjour que celui des injustes ! »*

Il faut vraiment être de « mauvaise foi » (au sens figuré) pour voir en ce verset du Coran une incitation au respect de la liberté de pensée ou de croyance... Allah veut punir du Feu de l'Enfer des gens parce que ceux-ci croient (ils croient :

mais quels vils et abjects  
monstres !) en des  
divinités qui ne leur ont  
pas fait parvenir la  
moindre preuve en retour.  
C'est par ailleurs tout de  
même un comble dans la  
mesure où les musulmans  
n'ont pas plus de preuves  
venues de la part de leur  
Dieu Allah {1} !

● **Hadith Bukhari, volume 2, livre 23, numéro 330** ● *L'apôtre d'Allah a dit : « Celui qui meurt en adorant d'autres dieux en même temps qu'Allah ira clairement au Feu. ».*

La citation du hadith ci-dessus (rappelant celle d'un autre hadith, au numéro

167 du livre 1 du hadith Sahih Muslim « *Celui qui meurt en associant quelque chose à Allah entrera dans le Feu (de l'Enfer)* »), l'une des citations du prophète Muhammad les plus ultra-explicites en matière d'intolérance religieuse que j'ai jamais trouvé parmi les

nombreux textes de hadîts  
Sahih, vient à confirmer à  
mes lecteurs musulmans  
sunnites que la Sunna  
Sahih corrobore  
totalement la  
mécréanophagie  
coranique, loin de la  
contredire.



● **Hadith Muslim, livre**

**040, numéro 6832** • *Le  
Messager d'Allah (que la  
paix soit sur lui) a dit :*  
*« La distance entre les  
deux épaules de  
l'incroyant en Enfer sera  
celle d'un voyage de trois  
jours pour un cavalier  
rapide. ».*

À quelle vitesse se  
déplace ce cavalier  
rapide ? Fait-il des pauses

durant son voyage ? Et qu'en est-il de la topographie du terrain ? En fin de compte, la seule certitude vis-à-vis de laquelle ce genre de récit du prophète Muhammad me conforte, c'est que l'islam de la Sunna Sahih rejoint effectivement l'islam du Coran dans sa capacité à lier l'incroyant

et la punition de l'Enfer.



● **Coran, sourate 4, verset 137** ● *Ceux qui ont cru, puis sont devenus mécréants, puis ont cru de nouveau, ensuite sont redevenus mécréants, et n'ont fait que croître en mécréance, Allah ne leur pardonnera pas, ni les*

*guidera vers un chemin (droit).*

● **Coran, sourate 2, verset 147** ● *La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui doutent.*

● **Coran, sourate 6, verset 114** ● *Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ?*

*Ceux auxquels Nous  
avons donné le Livre  
savent qu'il est descendu  
avec la vérité venant de  
ton Seigneur. Ne sois  
donc point du nombre de  
ceux qui doutent.*

**● Coran, sourate 22,  
versets 54 et 55 ●** *Et afin  
que ceux à qui le savoir a  
été donné sachent que (le  
Coran) est en effet, la*

Vérité venant de ton  
Seigneur, qu'ils y croient  
alors, et que leurs cœurs  
s'y soumettent en toute  
humilité. Allah guide  
certes vers le droit  
chemin ceux qui croient.  
Et ceux qui mécroient ne  
cesseront d'être en doute  
à son sujet, jusqu'à ce que  
l'Heure les surprenne à  
l'improviste ou que les  
atteigne le châtement d'un

jour terrifiant.

● **Coran, sourate 49,**  
**verset 15** ● Les vrais

croyants sont seulement

ceux qui croient en Allah

et en Son messager, qui

par la suite ne doutent

point et qui luttent avec

leurs biens et leurs

personnes dans le chemin

d'Allah. Ceux-là sont les

véridiques.

Ne le trouvez-vous donc pas étrange ce Dieu qui met en garde les croyants contre un état d'âme/sentiment aussi difficilement contrôlable que cet état d'âme/ce sentiment du doute ?  
Personne ne peut cesser de douter ou commencer à douter du seul fait de l'activation (technique)

d'un interrupteur  
cérébral. Si douter  
devient un choix qu'il  
serait possible de refuser  
ou de contrôler, alors  
tomber amoureux en est  
un aussi.



● **Coran, sourate 4,  
verset 140** ● *Dans le  
Livre, il vous a déjà*

révélé ceci : lorsque vous  
entendez qu'on renie les  
versets (le Coran) d'Allah  
et qu'on s'en raille, ne  
vous asseyez point avec  
ceux-là jusqu'à ce qu'ils  
entreprennent une autre  
conversation. Sinon, vous  
serez comme eux. Allah  
rassemblera, certes, les  
hypocrites et les  
mécréants, tous, dans  
l'Enfer.

Si moi, l'auteur du livre que vous tenez là entre vos mains, je vous demandais de fuir la proximité de tout groupe de personnes qui critiquent ou raillent mon livre et de ne revenir parmi ces personnes que lorsque celles-ci en viendront à changer de sujet, que penseriez-vous

alors ? Que je vous invite  
à l'autisme volontaire et à  
l'apartheid relationnel  
vis-à-vis de gens qui ne  
partagent pas mes  
convictions dans le but  
d'espérer vous maintenir  
sous le joug de mon seul  
point de vue impérieux ?  
Ou bien que je vous invite  
à prêter attention à  
l'opinion de mes

détracteurs en vue  
d'évaluer le plus  
objectivement possible le  
niveau de leurs  
arguments ?



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 52,**  
**numéro 176** ● *L'Apôtre*  
*d'Allah a dit, « Vous*  
*combattrez les juifs*

*jusqu'à ce que certains aillent se cacher derrière des pierres. Les pierres vont (les trahir) en disant, - O Abdullah ! Il y a un juif caché derrière moi, alors tue-le. -. ».*

Pensez-vous que le prophète Muhammad des hadîts Sahih, un peu à la manière du Coran lu par ses partisans

occidentalisés et  
hypocrites, choisit lui  
aussi de qualifier le  
meurtrier, le voleur ou le  
violeur en lui donnant  
pour nom l'étiquette  
identitaire de sa foi  
religieuse ?

L'antisémitisme basé sur  
le lien de convergence  
absolu « n'importe quel  
juif = un ennemi à  
abattre », ne pensez-vous

donc pas que Muhammad  
l'alimente avec ce genre  
de commandement ?  
Selon moi, c'est par la  
faute de ce genre de  
hadith, génocidaire sur le  
fond et simpliste sur la  
forme, que  
l'antisémitisme est la  
haine mécréanophobe la  
plus répandue dans le  
Monde Arabo-Musulman

sunnite ! Était-ce si compliqué que cela pour le prophète de l'islam de préciser les hypothétiques lourds reproches imputés à la responsabilité de ces juifs dénoncés par des pierres (...Au lieu de laisser sa prose non-argumentée faire passer tout juif pour un être naturellement coupable/ontologiquement

criminel, fût-il une personne qui vit sa vie bien tranquillement, ne demande rien à quiconque et ne fait de mal à personne) ?



● **Coran, sourate 33, verset 21** ● *En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent*

modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 9, livre 84,**  
**numéro 57** ● *Des*

*Zanadiqa (athées) avaient été amenés à Ali et il les brûla. La nouvelle de cet événement arriva à Ibn*

*Abbas qui dit, « Si j'avais été à sa place, je ne les aurais pas brûlés, parce que l'Apôtre d'Allah l'a interdit en disant, "Ne punissez personne avec la punition d'Allah (le feu)". Je les aurais tués selon l'ordre de l'Apôtre d'Allah, "Celui qui quitte la religion de l'islam, tuez-le." ».*

● **Hadith Bukhari,**

**volume 9, livre 84,  
numéro 58 • [...] Il y  
avait un homme enchaîné  
à côté d'Abu Muisa.  
Mu'had demanda : « Qui  
est cet homme ? ». Abu  
Muisa dit : « Il était Juif  
et est devenu Musulman  
et il est ensuite revenu au  
Judaïsme. ». Abu Muisa  
demanda alors à Mu'adh  
de s'asseoir mais Mu'adh**

dit : « Je ne m'asseirais pas avant qu'il n'ai été tué. C'est le jugement d'Allah et de Son Apôtre (pour tellement d'affaires). » et il répéta cela trois fois. Abu Muisa ordonna alors que l'homme soit tué, et il fut tué. [...]

Beaucoup de musulmans sunnites

pervertis par la morale  
droit-de-l'Hommeiste du  
Monde Occidental  
moderne ont honte de  
devoir reconnaître que  
leur prophète Muhammad  
(un « *excellent modèle à  
suivre* », selon le Dieu  
Allah) ait promulgué la  
peine de mort à  
l'encontre de tout  
musulman qui viendrait à  
cesser d'avoir foi en

l'islam. En conséquence, certains parmi eux se persuadent que tous les individus du temps du prophète Muhammad qui apostasiaient l'islam choisissaient nécessairement (et en conséquence de ce choix) d'adhérer à une milice de dangereux guerriers qui tuaient de pauvres

musulmans innocents. Or, d'après les hadîts Sahih ci-dessus, Muhammad n'a pas parlé d'une peine de mort sanctionnant « celui qui, après avoir quitté la religion de l'islam, serait devenu un sanguinaire meurtrier s'attaquant à de pauvres musulmans innocents » mais seulement d'une peine de mort

sanctionnant « celui qui quitte la religion de l'islam ». D'où sortent donc les divagations de ces musulmans qui veulent se persuader que le commandement de Muhammad visant à ôter la vie d'un musulman remettant en cause sa foi en Allah et en Muhammad ne concernerait que les

apostats qui se  
transforment en serial  
killers assoiffés du sang  
de gentils musulmans, ce  
que le prophète  
Muhammad aurait omis  
de préciser ? Les propos  
du prophète Muhammad  
sont ici très clairs :  
« *celui qui quitte la  
religion de l'islam, tuez-  
le.* ». Qu'y a-t-il de

difficile à comprendre là-  
dedans ? Qu'y a-t-il de  
plus à comprendre ?  
Comment Muhammad  
aurait-il pu être plus  
clair ? Pourquoi vouloir  
chercher plus loin ?



● **Hadith Muslim, livre  
019, numéro 4436** ● *Le  
Messager d'Allah (que la*

*paix soit sur lui) dit :*  
*« Qui tuera Ka'b bin*  
*Ashraf ? Il a satirisé*  
*Allah, l'Exalté, et Son*  
*Messenger. ».* *Muhammad*  
*bin Maslama dit :*  
*« Messenger d'Allah,*  
*souhaites-tu que je le*  
*tue ? ».* *Il dit : « Oui. ».*  
*[...]*

À titre personnel, je  
trouve excessif que

Muhammad commande l'assassinat de quelqu'un qui ne fait que se servir de mots... Quels qu'aient pu être les discours prononcés par ce poète, que ceux-ci relèvent de la critique la plus acerbe, de la diffamation la plus mensongère voire même de l'injure la plus offensante.

Avec ce genre de

hadith, la légende du gentil prophète qui ne tue vraiment que pour se défendre d'une attaque physique attentant à sa vie en prend un sacré coup.



- **Hadith Bukhari,**  
**volume 9, livre 84,**  
**numéro 64**
- *L'Apôtre*

*d'Allah a dit : « Durant les derniers jours il apparaîtra de jeunes gens bêtes qui diront de belles paroles mais leur foi n'ira pas au-delà de leur gorge (ils n'auront aucune foi) et ils quitteront leur religion comme une flèche sort du jeu. Alors, où que vous en trouviez, tuez-les, celui qui les tuera aura sa*

*récompense au Jour de la Résurrection. ».*

Le prophète Muhammad décrit par les hadîts Sahih ne semble apparemment pas trop tergiverser lorsqu'il s'agit de commanditer le meurtre de personnes qui ne font, en tout et pour tout, que croire en ce qu'elles veulent...



● **Coran, sourate 4, versets 92 et 93** ● *Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. Quiconque tue par erreur un croyant, qu'il affranchisse alors un esclave croyant et remette à sa famille le prix du*

sang, à moins que celle-ci  
n'y renonce par charité.  
Mais si [le tué]  
appartenait à un peuple  
ennemi à vous et qu'il soit  
croyant, qu'on  
affranchisse alors un  
esclave croyant. S'il  
appartenait à un peuple  
auquel vous êtes liés par  
un pacte, qu'on verse  
alors à sa famille le prix  
du sang et qu'on

*affranchisse un esclave  
croyant. Celui qui n'en  
trouve pas les moyens,  
qu'il jeûne deux mois  
d'affilée pour être  
pardonné par Allah. Allah  
est Omniscient et Sage.  
Quiconque tue  
intentionnellement un  
croyant, Sa rétribution  
alors sera l'Enfer, pour y  
demeurer éternellement.  
Allah l'a frappé de Sa*

*colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtement. »*

Le Coran est vraiment très dissuasif... Tuer un CROYANT peut coûter très cher !



● **Coran, sourate 23, du verset 57 au verset**

**61** • Ceux qui, de la crainte de leur Seigneur, sont pénétrés, qui croient aux versets de leur Seigneur, qui n'associent rien à leur Seigneur, qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte [à la pensée] qu'ils doivent retourner à leur Seigneur. Ceux-là se précipitent vers les bonnes actions et

sont les premiers à les accomplir.

● **Coran, sourate 2, verset 189** ●

*Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis : « Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le Hajj [pèlerinage]. Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par*

*l'arrière des maisons .  
Mais la bonté pieuse  
consiste à craindre Allah.  
Entrez donc dans les  
maisons par leurs portes.  
Et craignez Allah afin que  
vous réussissiez ! ».*

Le Coran élèverait-il donc la crainte à l'égard du Créateur comme une vertu ? On

pourrait effectivement se demander en quoi le sentiment de peur vis-à-vis de L'invisible Maître de l'univers qu'est Allah devrait être assimilé à un acte de réussite, de bonté pieuse ou une bonne action. Je vais donc tenter d'apporter une réponse aussi précise que possible à la simple question suivante : au regard du

Coran, peut-on être musulman sans pour autant éprouver un sentiment de peur vis-à-vis du Dieu Allah ?

● **Coran, sourate 59, verset 7** ● *Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager, appartient à Allah, au*

*Messenger, aux proches  
parents, aux orphelins,  
aux pauvres et au  
voyageur en détresse, afin  
que cela ne circule pas  
parmi les seuls riches  
d'entre vous. Prenez ce  
que le Messenger vous  
donne; et ce qu'il vous  
interdit, abstenez-vous en  
; et craignez Allah car  
Allah est dur en punition.*

● **Coran, sourate 5,**  
**verset 2** ● *Ô les croyants*  
*! Ne profanez ni les rites*  
*du pèlerinage (dans les*  
*endroits sacrés) d'Allah,*  
*ni le mois sacré, ni les*  
*animaux de sacrifice, ni*  
*les guirlandes, ni ceux*  
*qui se dirigent vers la*  
*maison sacrée cherchant*  
*de leur Seigneur grâce et*  
*agrément. Une fois*  
*désacralisés, vous êtes*

*libres de chasser. Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et*

*craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition !*

« [...] *et craignez Allah car Allah est dur en punition.* ». « [...] *Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition !* ». À l'aide de ces deux citations explicites d'Allah, je peux aisément démontrer

à mes lecteurs qu'Allah est un être menaçant affirmant que l'on doit Le craindre sous peine d'exécution de la dure punition... Quant aux plus malins des musulmans adeptes de la théorie de la polysémie panachée, ceux qui se permettraient de prétendre que l'expression coranique

« *craignez Allah* »  
signifie en fait  
« *respectez Allah* », qu'ils  
sachent que je peux  
aisément réfuter le  
caractère mielleux de ce  
procédé lexical visant à  
confondre (ou adoucir) le  
mot coranique  
« *craignez* », en  
substituant simplement le  
verbe « *respecter* » au

verbe coranique  
« craindre ». En allant  
ainsi dans le sens de cette  
logique métamorphique,  
sans pour autant me  
laisser duper, cela donne  
alors : « *Respectez Allah  
car Allah est dur en  
punition.* » ou « *Respectez  
Allah, car Allah est,  
certes, dur en punition.* ».

La menace a-t-elle  
dès lors cessé d'exister au

sein des Paroles d'Allah ?  
Le chantage d'Allah qui  
consiste en le fait de  
punir quiconque ne Le  
« respecte(ra)it » pas, est-  
il soudainement devenu  
une correcte proposition  
qui n'entraverait  
aucunement le droit  
élémentaire à la liberté  
individuelle de  
croyance/d'autodétermina

● **Coran, sourate 20, versets 112 et 113** ● *Et quiconque aura fait de bonnes oeuvres tout en étant croyant, ne craindra ni injustice ni oppression. C'est ainsi que nous l'avons fait descendre un Coran en [langue] arabe, et Nous y avons multiplié les menaces, afin qu'ils deviennent pieux ou qu'il*

*les incite à s'exhorter ?*

Puisqu'Allah  
affirme avoir  
personnellement  
introduit, au sein même  
de son Coran, de  
multiples menaces ayant  
pour but de rendre pieux,  
pourquoi ne pourrais-je  
pas déduire de cela  
qu'Allah admet la  
possibilité qu'un Homme

puisse se soumettre aux ordres de Muhammad par peur des menaces que ce dernier profère avec le Coran ?

● **Coran, sourate 39, verset 55** ● *Et suivez la meilleure révélation qui vous est descendue de la part de votre Seigneur, avant que le châtiment ne vous vienne soudain, sans*

*que vous ne [le] pressentiez ;*

**● Coran, sourate 16, verset 2 ●** *Il fait descendre, par Son ordre, les Anges, avec la révélation, sur qui Il veut parmi Ses serviteurs : « Avertissez qu'il n'est d'autre divinité que Moi. Craignez-Moi donc ».*

Je comprends tout à fait qu'il faille avertir les gens qu'il n'y a de divinité menaçante qu'Allah puisque ceux qui n'arrivent pas à se forcer à juger crédible le contenu des vérités coraniques subiront d'imprescriptibles et douloureuses tortures physiques en Enfer.

● **Coran, Sourate 5,**  
**verset 57**

● *Ô les croyants ! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants.*

● **Coran, Sourate 3,**

**verset 175** • *C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants. »*

À la question « Au regard du Coran, peut-on être musulman sans pour autant éprouver un sentiment de peur vis-à-vis du Dieu Allah ? », il

n'est finalement nul  
besoin d'analyse ni  
d'équation logique. Il  
suffit simplement de lire  
et de comprendre avec  
quelles clarté et  
simplicité Allah vous  
parle, à vous qui croyez  
en Lui.



● **Coran, sourate 16,**

**versets 51 et 52** • *Allah dit : “Ne prenez pas deux divinités. Il n'est qu'un Dieu unique. Donc, ne craignez que Moi”. C'est à Lui qu'appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre ; c'est à Lui que l'obéissance perpétuelle est due. Craindriez-vous donc, d'autres qu'Allah ?*

# I - B. La mort qui donne sens à sa vie.

◆ Lecture philosophique  
introductive ◆

● **Coran, sourate 26,**  
**versets 107 et 108** ● *Je*  
*suis pour vous un*  
*Messenger digne de*  
*confiance. Craignez Allah*

*donc et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26, verset 110** ● *Craignez Allah donc, et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26, versets 125 et 126** ● *Je suis pour vous un Messenger digne de confiance, Craignez Allah donc et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26,**

**verset 131** ● *Craignez Allah donc et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26, versets 143 et 144** ● *Je suis pour vous un Messenger digne de confiance. Craignez Allah donc et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26, verset 150** ● *Craignez Allah donc et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26, versets 162 et 163** ● *Je suis pour vous un Messenger digne de confiance. Craignez Allah donc et obéissez-moi.*

● **Coran, sourate 26, versets 178 et 179** ● *Je suis pour vous un Messenger digne de confiance. Craignez Allah donc et obéissez-moi,*

● **Coran, sourate 81, du verset 22 au verset 25**

● *Votre compagnon (Muhammad) n'est nullement fou ; il l'a effectivement vu (Djibril), au clair horizon et il ne garde pas avarement pour lui-même ce qui lui a été révélé. Et ceci [le Coran] n'est point la parole d'un diable banni.*

● **Coran, sourate 8,**  
**verset 20** ● *Ô vous qui*  
*croyez ! Obéissez à Allah*  
*et à Son messenger et ne*  
*vous détournez pas de lui*  
*quand vous l'entendez*  
*(parler).*

Est-il vraiment si  
insensé que cela  
d'envisager la possibilité  
que le Dieu coranique  
Allah puisse ne pas

exister et que  
l'imagination d'un  
homme intéressé ait pu  
l'inventer ? Jusqu'à  
preuve du contraire,  
aucun musulman n'a  
jamais vu ni entendu ni  
humé ni goûté ni touché  
le Dieu coranique Allah,  
et nous n'avons d'ailleurs  
connaissance de Ses  
manifestations qu'à

travers la bouche de Muhammad, un simple être humain (simple d'un point de vue physiologique) parmi d'autres qui prétend parler en Son nom. À ma connaissance, cette compétence par procuration n'a jamais été confirmée ne serait-ce qu'une seule fois devant un quelconque autre

Homme, musulman ou pas, ni par le Dieu Allah (qui est un être invisible, inaudible, inodore, insipide et impalpable) ni par L'Ange Djibril (être tout aussi invisible, inaudible, inodore, insipide et impalpable que ce qui n'existe pas) !  
Ma question initiale me semble loin d'être insensée : doit-on

vraiment écarter  
l'hypothèse selon laquelle  
Muhammad aurait pu  
mentir et (par  
conséquent) pu faire dire  
ce qu'il voulait  
personnellement faire  
dire à son prétexte  
imaginaire qu'il nomme  
Allah ? Affirmer que telle  
révélation suspecte de  
Muhammad (plus qu'une

autre) paraît dévoiler un certain abus personnel à visée égoïste/cupide : est-ce là l'expression d'un état d'âme/sentiment qui ferait de moi un sujet à blâme ?

● **Hadith Bukhari, volume 9, livre 89, numéro 251** ● *L'Apôtre d'Allah a dit :*  
« *Quiconque m'obéit*

*obéit à Allah, et quiconque me désobéit, désobéit à Allah, et quiconque obéit au Chef que j'ai nommé, m'obéit, et celui qui Lui désobéit, me désobéit. »*

● **Hadith Bukhari, volume 9, livre 92, numéro 384** ● *L'apôtre d'Allah a dit : « [...] Quiconque m'obéit entrera au Paradis, et*

*quiconque me désobéit est celui qui refuse (d'y entrer). ».*

Ce prophète qui prétend que lui obéir permet d'entrer au Paradis et que lui désobéir c'est refuser d'entrer en ce même Paradis, il me paraît tout de même un peu trop

intercesseur et juge pour un simple support de l'ambition d'un autre... Comment se fait-il que Muhammad soit capable de tenir un discours qui centralise les conditions du Jugement dernier selon les seuls paramètres d'obéissance et de désobéissance à sa propre personne humaine et mortelle, et pas

exclusivement selon La  
seule personne Toute-  
Puissante et Omnipotente  
du Dieu Allah ?  
Muhammad serait-il donc  
plus un « chef spirituel-  
maître à penser » qu'un  
« support-exécutant au  
service du divin » dans la  
religion de l'islam ? Et si  
le Dieu Allah n'était en  
définitive ni plus ni  
moins que ce que

Muhammad voulait qu'Il soit ?



● **Coran, sourate 11, verset 2** ● *N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur et un annonciateur.* »

● **Hadith Bukhari, volume 1, livre 2,**

**numéro 14** • *Le Prophète*  
*a dit : « Personne parmi*  
*vous n'aura la foi tant*  
*qu'il ne m'aimera pas*  
*plus que son père, ses*  
*enfants et toute*  
*l'humanité. ».*

Bien que le Coran  
le présente comme un  
simple guide censé  
exclusivement  
transmettre la vérité

venue du Créateur et Juge  
du Jugement dernier,  
Muhammad exige  
pourtant, via sa propre  
parole en la Sunna, d'être  
la personne la plus aimée  
par les croyants, plus que  
l'humanité toute entière,  
pères et enfants inclus...  
Je trouve tout de même  
curieux que, selon ce  
Muhammad des textes  
sacrés sunnites,

l'incommensurable  
devoir d'aimer le  
prophète de l'islam soit  
une condition dont le  
manquement peut exclure  
de la foi islamique.



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 52,**  
**numéro 111** ● *L'Apôtre*  
*d'Allah a dit : « S'il y a un*

*présage maléfique*  
*quelque part, c'est dans la*  
*femme, le cheval ou la*  
*maison. ».*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 7, livre 62,**  
**numéro 30** ● *L'Apôtre*  
*d'Allah a dit : « Le*  
*présage maléfique se*  
*trouve dans la femme, la*  
*maison et le cheval. ».*

Ces deux hadîts

(comme de nombreux hadîts Sahih d'ailleurs) avancent des faits que mon entendement est absolument incapable d'expliquer, ou même, simplement, d'envisager. Muhammad nous dit ici qu'il y aurait un présage maléfique dans la femme, le cheval et la maison. Après tout, pourquoi pas ? Soit. Comment

peut-il savoir que ces trois éléments sont porteurs d'un présage maléfique ? Pourquoi n'ai-je jamais trouvé nulle part au sein des hadîts Sahih la moindre démonstration au sein de laquelle Muhammad cherche à expliciter ou prouver ces réalités qu'il avance là ? Et d'abord,

comment a-t-il prit  
connaissance de ces  
réalités ? Tout seul ou  
avec l'aide d'Allah ? Si la  
connaissance de ces faits  
à la forme superstitieuse  
résulte d'une révélation  
(nécessairement divine),  
alors pourquoi ce hadith  
ne fait-il pas partie des  
versets du Coran ?  
Qu'est-ce qui distingue  
tant la femme de

l'homme poussant  
Muhammad à affirmer  
que celle-ci soit le seul  
représentant de l'espèce  
humaine comparable à  
une œuvre porteuse d'un  
présage maléfique ? Y a-  
t-il réellement un tel  
présage qui soit commun  
à la femme, au cheval  
(mâle, femelle, tous sexes  
confondus ?) et à la  
maison (avec ou sans

cheminée ?) ?

À l'heure actuelle,  
au regard des  
connaissances  
scientifiques  
d'aujourd'hui, rien ne  
semble démontrer que ces  
trois éléments, plus que  
tout autre, portent en eux  
un signe de maléfice...

● **Hadith Muslim, livre**

**004, numéro 1032 • Le**  
*Messenger d'Allah (que la*  
*paix soit sur lui) a dit :*  
*« Lorsque l'un de vous*  
*fait la prière, qu'il y ait*  
*une chose devant lui*  
*équivalant au dos d'une*  
*selle le couvrant et s'il*  
*n'y a rien devant lui*  
*équivalant au dos d'une*  
*selle, sa prière pourrait*  
*être annulée si un âne,*  
*une femme ou un chien*

noir passe devant. ». Je dis : « O Abu Dharr, quelle caractéristique se trouve dans un chien noir le distinguant d'un chien rouge ou d'un chien jaune ? ». Il dit : « O, fils de mon frère, J'ai demandé au Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) ce que tu viens de me demander, et il a dit : le chien noir est un diable. ».

Selon Muhammad, trois types d'êtres vivants peuvent annuler la prière d'un musulman : l'âne, la femme, et le chien noir qui serait un diable. Mais pourquoi le prophète de l'islam n'a-t-il pas précisé que la prière pouvait être annulée par l'âne, la femme, le chien

noir ET aussi l'être  
humain de sexe  
masculin ? Quelle  
spécificité génétique,  
psychophysiologique ou  
anatomique  
exclusivement commune  
à la femme, à l'âne et au  
chien noir peut être  
responsable de  
l'annulation de la prière ?  
Dit autrement : quelle  
caractéristique le chien

noir diabolique aurait en commun avec la femme ou l'âne qu'il n'aurait pourtant pas avec l'homme ou le chien blanc ou roux ? Pourquoi un labrador de couleur noire, plus qu'un labrador de couleur sable, devrait-il être un diable ?



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 7, livre 62,**  
**numéro 33** ● *Le prophète*  
*a dit : « Après moi, je*  
*n'ai laissé de calamité*  
*plus néfaste aux hommes*  
*que les femmes. ».*

J'ai un tort, je  
l'admets : je ne suis pas  
convaincu que  
Muhammad ait entendu  
un Ange (que personne

d'autre que lui n'a  
entendu) lui raconter que  
Dieu l'a sélectionné pour  
donner des ordres à ceux  
qui croient en sa mission  
prophétique et menacer  
de violences physiques  
ceux qui n'y croient pas.  
Au jour du Jugement  
dernier, avant d'aller rôtir  
en Enfer pour l'éternité à  
cause de ce tort, je

penserai à demander à Allah s'Il m'autorise à poser une simple question à Son prophète Muhammad. Si ma requête est acceptée par la Prescience d'Allah, je me permettrai alors de demander à Muhammad s'il peut enrichir ma culture générale en classant par ordre d'importance (depuis sa

haute science  
prophétique) les  
calamités néfastes que  
sont le cancer, la guerre  
et la famine, après la plus  
néfaste des calamités que  
sont les femmes.



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 1, livre 6,**  
**numéro 301** ● *Un jour,*

l'Apôtre d'Allah est allé à  
Musalla (pour la prière)  
d'Al Fitr. Il passa alors  
devant des femmes et dit,  
« Femmes! Faites  
l'aumône parce que j'ai vu  
que la majorité des  
occupants du feu de  
l'Enfer étaient vous, les  
femmes. ». Elles  
demandèrent, « Pourquoi  
en est-il ainsi, Ô Apôtre  
d'Allah ? ». Il répondit,

*« Vous jurez fréquemment et vous êtes injustes envers vos maris. Je n'ai jamais rien vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous. Un homme prudent et raisonnable pourrait être égaré par quelques unes d'entre vous. ».* Les femmes demandèrent, « Ô Apôtre d'Allah ! Qu'y a-t-il de déficient dans notre

intelligence et notre religion ? ». Il dit, « La preuve apportée par deux femmes n'est-elle pas équivalente à celle d'un seul homme ? ». Elles répondirent par l'affirmative. Il dit, « C'est là qu'est leur déficience en intelligence. N'est-il pas vrai qu'une femme ne peut ni prier ni

jeûner pendant ses règles  
? ». Les femmes  
répondirent par  
l'affirmative. Il dit,  
« C'est là qu'est leur  
déficiência en religion. ».

Si l'on en croit ce  
hadith, Muhammad n'a  
jamais rien vu de plus  
déficient en intelligence  
que les femmes. Le  
prophète de l'islam se

sent conforté dans ce jugement dans la mesure où, d'après lui, pour Allah, la preuve apportée par deux femmes serait l'équivalent de la preuve apportée par un seul homme  $\{\frac{1}{2}\}$ .

Est-il vraiment sensé de comparer de façon arithmétique et essentialiste les

propriétés cognitives des hommes avec celles des femmes afin de dégager des tendances naturelles aussi radicales et absolues que la loi brute et macroscopique voulant que n'importe quel homme quelconque pris au hasard saurait forcément fournir deux fois plus de preuves que n'importe quelle femme

parmi toutes les femmes ? Parce qu'il n'existe pas de cerveau masculin commun à tous les hommes ni de cerveau féminin commun à toutes les femmes, et parce que les être humains tous sexes confondus sont différemment dotés en intelligence, en érudition et en tolérance à la raison, la généralité d'« un seul

homme qui apporte une preuve équivalente à la preuve apportée par deux femmes » me semble être une loi inepte ! Rendez-vous dans n'importe quel(le) collège, lycée ou université de France et poussez la porte d'une salle de classe mixte au hasard : vous ne trouverez pas un seul élève, peu

importe son sexe, qui soit aussi intelligent, lucide et instruit qu'un(e) autre élève de sa classe. Parce que tous les élèves d'une même classe sont différents et que chacun de ces différents élèves dispose d'un cerveau personnel jusqu'à preuve du contraire encore impossible à partager ou à dupliquer à l'identique,

il va de soi qu'il est inutile d'espérer que chaque fille forcément différente d'une autre fille de sa même classe représente très exactement une demi-capacité à prouver de n'importe quel garçon de cette même classe. Et puis d'abord, que signifie cette fameuse « *preuve* » apportée par un homme

ou une femme ? « Présage maléfique », « preuve apportée par un homme/une femme »... Muhammad ne se lasse donc t-il jamais de théoriser (sur) des concepts ni définis ni concrets ? Quant aux menstrues des femmes dont il est question en ce hadith, n'en parlons

même pas ! Muhammad prend cela pour un signe d'impureté corporelle rendant lacunaires les devoirs religieux de la femme. Cela fait donc de l'être humain doté d'un sexe féminin un type de croyant lésé par nature sur le plan de la pratique religieuse, soit dit en passant. Cette analyse simpliste du cycle

menstruel féminin ne  
m'étonne cependant  
guère dans la mesure où  
Allah Lui-même  
anathématise cet élément  
(indissociable de la  
femme pubère) dont Il  
semble cependant ignorer  
la fonction.

● **Coran, sourate 2,**  
**verset 222** ● *Et ils*  
*t'interrogent sur la*

*menstruation des femmes.*  
*Dis : « C'est un mal.*  
*Éloignez-vous donc des*  
*femmes pendant les*  
*menstrues, et ne les*  
*approchez que quand*  
*elles sont pures. Quand*  
*elles se sont purifiées,*  
*alors cohabitez avec elles*  
*suivant les prescriptions*  
*d'Allah car Allah aime*  
*ceux qui se repentent, et*

*Il aime ceux qui se purifient. ».*

Les Connaissances scientifiques d'Allah concernant la condition physiologique des femmes n'ont vraiment rien à envier aux spéculations de Muhammad sur les capacités cognitives de ces mêmes femmes.



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 54,**  
**numéro 460**

● *L'Apôtre d'Allah a dit : « Si un époux appelle sa femme dans son lit (pour avoir des relations sexuelles) et qu'elle refuse et l'oblige à dormir en colère, les Anges la maudiront*

*jusqu'au matin. ».*

Les auteurs de quels genres de comportements les Anges d'Allah peuvent-ils maudire ? Les auteurs d'« actes criminels » (subjectif) ? Oui ? Oui mais pas seulement ? Non ? Pourquoi Allah laisserait-Il Ses propres Anges maudire une femme qui

ne souhaite faire l'amour que lorsqu'elle le désire ? En étudiant attentivement l'ensemble des recueils des hadîts Bukhari et Muslim, pourquoi n'ai-je donc jamais trouvé de témoignage de Muhammad ressemblant à « Si une femme appelle son époux dans son lit (pour avoir des relations sexuelles) et qu'il refuse

et l'oblige à dormir en colère, les Anges le maudiront jusqu'au matin. » ?



● **Hadith Bukhari, volume 4, livre 54, numéro 464** ● *Le Prophète a dit : « J'ai regardé le Paradis et j'ai trouvé que les pauvres*

*gens formaient la majorité des habitants, et j'ai regardé l'Enfer et j'ai vu que la majorité des habitants étaient des femmes. ».*

Dans la même phrase, Muhammad affirme que les pauvres gens formeront la majorité des habitants du Paradis et que les femmes

formeront la majorité des habitants de l'Enfer. Pourquoi le prophète Muhammad ne choisit-il pas de faire une comparaison soit entre les pauvres et les riches soit entre les femmes et les hommes ? Qu'essaie-t-il donc de démontrer en opérant cette comparaison entre les pauvres (tous sexes

confondus, sans doute...) et les femmes ? Voudrait-il opposer le type de population qui mérite le plus le Paradis au type de population qui mérite le plus l'Enfer ? Que cherche donc à communiquer Muhammad en nous informant du fait que la caractéristique commune

à la majorité des gens pieux admissibles au Paradis est que ceux-ci seraient des pauvres tandis que la caractéristique commune à la majorité des gens mauvais admissibles à l'Enfer est que ceux-ci seraient des femmes ?

● **Hadith Muslim, livre 036, numéro 6600** ● *Le*

*Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit :  
« Parmi les habitants du paradis, les femmes formeront une minorité. »*

**● Hadith Muslim, livre 036, numéro 6596 ●** *Le*

*Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit :  
« [...] Je me suis installé devant la porte du feu de l'Enfer et la majorité de ceux qui entraient étaient*

*des femmes. ».*

Au Jour de la Résurrection, nous savons qu'Allah offre deux types de destinations radicalement opposées à l'humanité jugée : d'un côté le Paradis, de l'autre l'Enfer. Il est possible que les femmes constituent à la fois la

majorité des habitants de l'Enfer et la minorité des habitants du Paradis à cause d'un poids démographique qui leur serait, d'un côté, globalement défavorable chez les musulmans ayant vécu la vie d'ici-bas, mais de l'autre, globalement favorable chez les mécréants ayant vécu la vie d'ici-bas ...

Cependant, il est aussi possible que cette répartition inéquitable puisse s'expliquer par le fait que les femmes aient une prédisposition psychologique ou physiologique à demeurer moins pieuses et plus viles que les hommes. Le prophète Muhammad n'ayant que peu l'habitude d'expliquer et

de justifier les  
invérifiables présages  
qu'il présente comme des  
vérités prophétiques, je  
préfère n'exclure aucune  
hypothèse. Beaucoup de  
musulmans droit-de-  
l'Hommites préfèrent  
plutôt n'envisager que les  
seules hypothèses qui  
rassurent leur sens moral  
quand il s'agit de justifier

tel présage de leur prophète ou d'expliquer tel jugement de leur Dieu. Ces gens qui ont peur de trouver le moindre désaccord entre ce qu'ils jugent personnellement être vrai/bon/juste et ce que leur Prophète ou leur Dieu juge être vrai/bon/juste ont souvent de bonnes raisons de s'obstiner à refuser de

trop réfléchir, sous peine de devoir atteindre les limites de leur foi ou celles des textes sacrés de l'islam. C'est souvent tellement plus rassurant de (se) dire « Dieu Seul Le sait » et de passer à autre chose...



● **Hadith Bukhari,**

**volume 4, livre 55,**  
**numéro 623** ● *L'Apôtre*  
*d'Allah a dit : « Beaucoup*  
*d'hommes ont atteint le*  
*niveau de la perfection*  
*mais aucune femme n'a*  
*atteint ce niveau en*  
*dehors d'Asia, la femme*  
*de Pharaon, et Marie, la*  
*fille d'Imran. Et sans*  
*doute, la supériorité*  
*d'Aïsha sur les autres*  
*femmes est comparable à*

*celle du Tharid sur les autres plats. ».*

Le jour de la formulation de la citation ci-dessus, Muhammad pensa que beaucoup d'hommes eurent atteint le niveau de la perfection contrairement aux deux seules femmes l'ayant jamais atteint, à savoir Asia, l'épouse de

Pharaon, et Marie, la fille  
d'Imran. Bien  
évidemment et comme à  
son habitude, Muhammad  
n'explique rien et il ne  
démontre rien. Quel sens  
et quelles normes  
définissent cette  
« *perfection* » dont il  
nous parle ? Serait  
comparable à la  
perfection toute exacte

copie d'une référence  
jugée comme la  
perfection elle-même ?  
Possible. Et serait  
perfection vers laquelle  
se référer tout état  
d'absence absolue de  
défectuosité, d'anomalie  
ou de vice ? Possible  
aussi... Voilà ! Vive  
l'imagination au service  
de l'intuition ! Et sinon,  
qu'est-ce qu'une banane

parfaite ? Une banane parfaite serait-ce juste une banane ? Et qu'est-ce qu'une banane ? Serait banane tout objet ayant la forme, la couleur, la texture, l'odeur et le goût du fruit qui pousse et mûrit sur l'arbre bananier ? Et un bananier parfait, sinon ?

Comment

Muhammad a-t-il pu évaluer ce fameux « *niveau de la perfection* » dont on ne sait en définitive trop rien ? Dieu lui aurait-Il donc soufflé les réponses ou bien lui aurait-Il offert des pouvoirs psychiques spéciaux lui permettant de savoir que ces deux femmes différentes entre

elles que sont Asia  
épouse de Pharaon et  
Marie fille d'Imran  
seraient parfaites là où les  
autres femmes ne le  
seraient pas ? Avec quelle  
sorte de compteur Geiger  
peut-on mesurer avec  
justesse et précision le  
niveau de la perfection  
humaine ? Quelles  
caractéristiques  
génétiques/psychophysiolo

innées, interagissant avec les nombreux handicaps environnementaux acquis qui influencent aussi bien le corps que l'esprit, s'avèrent rédhibitoires dans l'accès au niveau de la perfection humaine ?



● **Hadith Muslim, livre 008, numéro 3240** ● *Le*

*Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) vit une femme, alors il alla voir sa femme, Zainab, qui était en train de tanner du cuir et il eut un rapport sexuel avec elle. Ensuite il alla voir ses Compagnons et leur dit : « La femme avance et se retire sous la forme d'un diable, alors quand l'un d'entre vous voit une*

*femme, il doit venir à son épouse afin que cela repousse ce qu'il ressent dans son cœur. ».*

Un diable, un chien noir diabolique, une calamité néfaste, un présage maléfique... Quand il s'agit de parler de « la femme » (ou des femmes en général), vous pouvez constater que les

comparaisons qui  
inspirent la prose du  
prophète Muhammad  
tournent à peu près  
toujours autour du même  
type de champ lexical.



● **Hadith Muslim, livre 005, numéro 2238** ● *Le Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit :*

« Aucune femme ne doit jeûner quand son époux est présent (à la maison) sans qu'il n'ait donné sa permission. Et elle ne doit pas admettre un Mahram  $\{\frac{1}{-}\}$  dans sa maison alors qu'il (l'époux) est présent sans qu'il n'ait donné sa permission. [...] ».

Le prophète Muhammad a donné à l'homme musulman marié le droit de faire interdire la pratique du jeûne à son épouse puisqu'il a décrété que celle-ci doit obtenir l'autorisation de son époux présent au foyer afin de pouvoir jeûner. Le prophète Muhammad n'a en revanche pas exigé de

l'homme musulman qu'il demande la permission à son épouse présente en le foyer afin de pouvoir jeûner. Le prophète Muhammad décrit par les hadîts Sahih semble agir comme le Dieu Allah dans le Coran : au lieu de laisser les époux d'un couple musulman déterminer le

fonctionnement de leur relation comme ils l'entendent, librement et de façon évolutive si tel s'avère être leur souhait, il préfère leur imposer des règles hiérarchiques dignes d'un camp militaire et qui, bien évidemment, font toujours commander les hommes et marcher au pas les femmes.



● **Hadith Muslim, livre 010, numéro 3901** ● *Un esclave vint jurer fidélité à l'Apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) en migration. Le (Saint Prophète) ne savait pas qu'il était esclave. Vint alors son maître qui demanda à le récupérer.*

*Alors l'Apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) dit : « Vends-le-moi. ». Et il l'acheta contre deux esclaves noirs et il n'accepta plus après cela la soumission d'une personne sans lui avoir demandé si elle était esclave (ou libre). »*

● **Hadith Bukari, volume 9, livre 91, numéro 368 (récit**

**d'Umar)** ● *Je vins et j'aperçu. L'Apôtre d'Allah était dans une mansarde, et un esclave noir de l'Apôtre d'Allah se tenait au sommet de l'escalier. Je lui dis : « Dis au Prophète que voici Umar bin Al-Khattab (demandant la permission d'entrer). ».* Alors il m'admit.

# Muhammad

possédait des esclaves et  
Il s'est même déjà acheté  
un esclave en se servant  
de deux esclaves comme  
d'une monnaie  
d'échange.

● **Hadith Muslim, livre  
016, numéro 4166** ●

*Parmi deux femmes de la  
tribu de Hudhail une jeta*

*sur l'autre une pierre ce qui provoqua chez elle un avortement. L'Apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) rendit pour jugement qu'un esclave mâle ou femelle de bonne qualité soit donné en dédommagement.*

L'esclave de dédommagement n'y est pour rien dans cette

histoire alors pourquoi est-il utilisé pour racheter la faute d'un crime commis par une autre personne que lui ? Vous l'aurez compris : même pour rendre justice, Muhammad sait se servir de la vie d'êtres humains comme d'une monnaie d'échange.

● **Hadith Muslim, livre**

**008, numéro 3432 •** *À la bataille d'Hanain le Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) envoya une armée à Autas et rencontra l'ennemi et le combattit. Les ayant vaincu et pris des captives, les Compagnons du Messenger d'Allah (la paix soit sur lui) semblaient s'abstenir*

*d'avoir des relations sexuelles avec ces femmes captives parce que leurs époux étaient des polythéistes. Alors Allah, Le plus Elevé, leur envoya à ce sujet : « Et (aussi) les femmes déjà mariées, sauf celles que vos mains droites possèdent. ».*

**● Coran, sourate 4, versets 23 et 24 ● Vous**

sont interdites vos mères,  
filles, sœurs, tantes  
paternelles et tantes  
maternelles, filles d'un  
frère et filles d'une sœur,  
mères qui vous ont  
allaités, sœurs de lait,  
mères de vos femmes,  
belles-filles sous votre  
tutelle et issues des  
femmes avec qui vous  
avez consommé le  
mariage; si le mariage

*n'a pas été consommé,  
ceci n'est pas un péché de  
votre part; les femmes de  
vos fils nés de vos reins;  
de même que deux sœurs  
réunies - exception faite  
pour le passé. Car  
vraiment Allah est  
Pardonneur et  
Miséricordieux ; et parmi  
les femmes, les dames  
(qui ont un mari), sauf si*

elles sont vos esclaves en  
toute propriété.

Prescription d'Allah sur  
vous ! A part cela, il vous  
est permis de les  
rechercher, en vous  
servant de vos biens et en  
concluant mariage, non  
en débauchés. Puis, de  
même que vous jouissez  
d'elles, donnez-leur leur  
mahr, comme une chose  
due. Il n'y a aucun péché

*contre vous à ce que vous concluez un accord quelconque entre vous après la fixation du mahr. Car Allah est, certes, Omniscient et Sage.*

● **Hadith Muslim, livre 008, numéro 3371** ● *Abu Sirma a dit à Abu Sa'id al Khadri (qu'Allah soit satisfait de lui) : « O Abu Sa'id, as-tu entendu Le*

*messenger d'Allah (que la  
paix soit sur lui)  
mentionner le coït  
interrompu ? ». Il dit :  
« Oui », et rajouta :  
« Nous sommes sortis  
avec Le messenger d'Allah  
(que la paix soit sur lui)  
pour l'expédition de Bi'l-  
Mustaliq et avons pris  
comme captives quelques  
excellentes femmes*

*arabes ; et nous les  
désirions, car nous  
souffrions de l'absence de  
nos épouses, (mais en  
même temps) nous  
désirions aussi en tirer  
une rançon. Alors nous  
avons décidé d'avoir des  
rapports sexuels avec  
elles mais en observant le  
coït interrompu (en  
retirant les organes  
sexuels masculins avant*

*l'émission de semence afin d'éviter toute grossesse). Mais nous nous sommes dit : “Nous faisons un acte alors que Muhammad est parmi nous ; pourquoi ne pas l'interroger ?”. Alors nous avons interrogé Le messager d'Allah (que la paix soit sur lui) et il a dit : “Cela ne fait rien si vous ne le faites pas, car*

*chaque âme qui doit naître jusqu'au Jour de la Résurrection naîtra.''. ».*

Une captive de guerre peut-elle vraiment avoir l'envie de faire l'amour avec celui qui vient de la kidnapper ? Une esclave censée appartenir à son maître a-t-elle vraiment le choix de pouvoir formuler un

consentement/refus au maître qui désire coucher avec elle ?

● **Hadith Muslim, livre 001, numéro 131** ● *Le Saint Prophète a dit : « Quand un esclave s'enfuit de chez son maître, sa prière n'est pas acceptée. ».*

Selon Muhammad,

Allah n'accepte pas la prière d'un(e) esclave qui désire vivre en liberté. Le Dieu de l'islam reconnaîtrait donc qu'un(e) esclave n'agit pas de façon juste quand il/elle se décide à disposer de sa propre personne... Au mépris de l'infâme droit de son maître à le posséder.

● **Hadith Muslim, livre 001, numéro 129** ● (*Le Saint Prophète*) a dit :  
« *L'esclave qui fuit de chez son maître commet un acte d'infidélité aussi longtemps qu'il ne retourne pas à lui [...]* ».

Quand un(e) esclave fuit de chez son maître, Muhammad

préfère y voir un acte d'infidélité au lieu d'y voir un acte de liberté.

► Note additionnelle - Certains musulmans occidentaux/occidentalisés qui ont honte des lois, jugements ou comportements esclavagistes de leur prophète Muhammad tentent de faire croire que

les esclaves de musulmans ayant vécu au temps des révélations coraniques étaient de simples employés de maison bien traités et libres de disposer de leurs propres choix de vie, comme bon leur semble... Ben voyons ! Et pourquoi Muhammad aurait-il donc parlé d'employés de maison

libres de leurs propres  
choix de vie qui tentent  
de s'enfuir de chez leurs  
maîtres au lieu de parler  
d'employés de maison  
qui pourraient tout  
simplement partir de chez  
leurs maîtres sur la base  
de leur seule et autonome  
volonté ? ◀



● **Hadith Muslim, livre 008, numéro 3384** ● *Un*

*homme vint au Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) et dit : « Je possède une fille-esclave qui est notre domestique et elle porte de l'eau pour nous et j'ai eu une relation sexuelle avec elle, mais je ne veux pas qu'elle conçoive. ». Le Messenger dit : « Pratique*

*alors le coït interrompu si tu le veux, mais ce qui a été décrété pour elle viendra à elle. ». La personne se retira (pendant un certain temps) puis elle revint alors et dit : « La fille est tombée enceinte », ce à quoi il (Le Messenger d'Allah) dit : « Je t'avais dit que ce qui serait*

*décrété pour elle viendrait à elle. ».*

**● Coran, sourate 33, du verset 50 au verset 52** ● Ô Prophète ! Nous t'avons rendu licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dot), ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destinées, les filles de ton

*oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, - celles qui avaient émigré en ta compagnie, - ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec elle : c'est là un privilège*

*pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons certes, ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'eût donc point de blâme contre toi. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Tu fais attendre qui tu veux*

*d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées. Voilà ce qui est le plus propre à les réjouir, à leur éviter tout chagrin et à leur faire accepter de bon cœur ce que tu leur as donné à toutes. Allah sait, cependant, ce qui est*

*en vos cœurs. Et Allah est Omniscient et Indulgent. Il ne t'est plus permis désormais de prendre [d'autres] femmes. ni de changer d'épouses, même si leur beauté te plaît; - à l'exception des esclaves que tu possèdes. Et Allah observe toute chose.*

Un homme vint un jour à Muhammad afin

d'évoquer son problème existentiel du moment, à savoir : comment coucher avec sa jeune esclave sans que celle-ci ne tombe enceinte ? Étrangement, Muhammad n'incite pas l'homme à libérer son esclave, et il ne se préoccupe même pas non plus de savoir si l'esclave est consentante. Loin de

tout cela, le prophète de l'islam préfère plutôt conseiller à cet esclavagiste la sage pratique du coït interrompu.

Muhammad aurait certes pu tenter d'aborder la question de la libération de la jeune esclave (puisque l'esclavage est incompatible avec l'islam

défendu par le Prophète Muhammad, si l'on en croit les musulmans droit-de-l'Hommes), mais Allah l'autorise déjà à posséder des esclaves... Alors quels légitimes arguments le messager du Dieu du Coran pourrait-il donc mettre en avant en vue de démontrer que l'esclavage serait bien un acte immoral, voire

même pénalelement  
condamnabile ?

● **Coran, sourate 23, du verset 1 au verset 7** ●

*Bienheureux sont certes les croyants , ceux qui sont humbles dans leur Salat, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de la Zakat, et qui préservent leurs*

*sexes [de tout rapport], si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer ; alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs ;*

**● Coran, sourate 70, du verset 22 au verset 31 ●**

*Sauf ceux qui pratiquent la Salat qui sont assidu à*

leurs Salats, et sur les bien desquels il y a un droit bien déterminé [la Zakat] pour le mendiant et le déshérité ; et qui déclarent véridique le Jour de la Rétribution, et ceux qui craignent le châtiment de leur Seigneur car vraiment, il n'y a nulle assurance contre le châtiment de leur Seigneur ; et qui se

*maintiennent dans la chasteté et n'ont pas de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent car dans ce cas, ils ne sont pas blâmables, mais ceux qui cherchent [leur plaisir] en dehors de cela, sont des transgresseurs ;*

Allah affirme à

plusieurs reprises dans le Coran, sans contradiction aucune avec un tout autre verset, qu'il n'est ni blâmable ni transgressif pour un homme de coucher avec une esclave, alors pourquoi se priver ? Pour la morale d'un monde qui n'existera que 1400 ans plus tard ? Le droit de posséder cette même personne esclave

n'a jamais été purement et simplement aboli sur une base juridique par Allah (dans le Coran) ou par Muhammad (dans sa Sunna authentique), alors pourquoi vouloir se persuader que le contraire de ces pratiques serait jugé louable, honorable ou vertueux par Allah et Son prophète ?



● **Hadith Muslim, livre 037, numéro 6676** ●

*Une personne était accusée de fornication avec une jeune esclave du Messager d'Allah (que la paix soit sur lui). Alors Le messager d'Allah a dit à Ali : « Va lui briser le cou. ». Ali y alla et le trouva en train de se*

*rafraîchir dans un puits. Ali lui dit : « Sors. ». Puis en prenant sa main et en le sortant, il vit que son sexe avait été tranché. Ali ne lui a pas brisé pas le cou. Il vint voir le messenger d'Allah et dit : « Messenger d'Allah, il n'avait même plus son sexe avec lui. ».*

Muhammad pouvait

apparemment prendre la décision d'exécuter une décision pénale irréversible, non pas à l'aide d'un jugement équitable qui garantit le droit de se défendre et admet la faillibilité des accusations sans preuves, mais bien à l'aide de la loi du commérage ou du ragot... Au risque de faire condamner à mort un

pénectomisé pour un  
crime de fornication !



● **Coran, sourate 33,**  
**verset 36** ● *Il*

*n'appartient pas à un  
croyant ou à une  
croyante, une fois  
qu'Allah et Son Messager  
ont décidé d'une chose  
d'avoir encore le choix*

*dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident.*

Au temps du prophète Muhammad, la foi islamique n'était apparemment pas qu'une simple conviction religieuse relevant de l'intime. Si l'on en croit

ce qu'en pense le Dieu Allah dans le Coran, en ce temps-là, le musulman ne pouvait avoir le choix de désobéir aux ordres que Muhammad lui donnait.

● **Coran, sourate 3, verset 132** ● *Et obéissez à Allah et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde !*

● **Coran, sourate 8,**

**verset 1** • *Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : « Le butin est à Allah et à Son messenger. » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son messenger, si vous êtes croyants.*

Quand est-ce que j'obéis à Allah Seul ?

Lorsque je respecte le commandement d'un verset coranique donnant un ordre précis, je suppose. Un ordre comme ceux obligeant les croyants à ne pas manger de porc, à obéir à Muhammad ou à aller au combat par exemple. Soit... Si Allah exige que l'on obéisse à la fois à Sa propre personne et à celle

de Son prophète, c'est donc qu'Il dissocie clairement Ses ordres personnels de ceux donnés par Muhammad. Est-il cependant possible de n'obéir qu'aux seuls ordres d'Allah, tout en ignorant/refusant les ordres de Muhammad, surtout quand l'un ne sait pas s'exprimer autrement

qu'en se servant de la bouche de l'autre ?

À bien y réfléchir, étant donné qu'Allah exige à de nombreuses reprises dans Son Coran que le croyant obéisse à Muhammad, il est à déduire, par effet de corrélation, que désobéir à Muhammad revient nécessairement à désobéir à Allah. J'ajoute

d'ailleurs que, dans la mesure où Allah voit en l'obéissance à Muhammad une condition nécessaire pour obtenir la miséricorde (Coran, sourate 3, verset 132) ou le titre de croyant (Coran, sourate 8, verset 1), il semble inutile de se prétendre en quête du Paradis ou musulman si c'est pour rechigner à

appliquer les  
commandements de  
Muhammad.

● **Coran, sourate 33,**  
**verset 6** ● *Le Prophète a  
plus de droit sur les  
croyants qu'ils n'en ont  
sur eux-mêmes ; et ses  
épouses sont leurs mères.  
Les liens de  
consanguinité ont [dans*

*les successions] la  
priorité [sur les liens]  
unissant les croyants [de  
Médine] et les émigrés  
[de la Mecque] selon le  
livre d'Allah, à moins que  
vous ne fassiez un  
testament convenable en  
faveur de vos frères en  
religion. Et cela est  
inscrit dans le Livre.*

● **Hadith Bukhari,  
volume 3, livre 41,**

**numéro 598** • *Un homme avait affranchi un esclave et il ne possédait rien d'autre. Alors le prophète annula l'affranchissement (et il lui vendit l'esclave). No'aim bin Al-Nahham acheta l'esclave pour lui.*

Muhammad pouvait apparemment jouir du privilège (légitimé par La Volonté du Dieu Allah,

dont il est cependant la seule voix) de disposer de plus de droits sur la vie des musulmans que ces derniers ne pouvaient en avoir sur la leur, et il pouvait aussi disposer du pouvoir de rendre un homme libre à la condition d'esclave. Pas mal, pour un simple mégaphone humain censé

exclusivement servir de  
messager à Dieu !



● **Hadith Muslim, livre 026, numéro 5389** ● *Le messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit : « Ne saluez pas les juifs et les chrétiens avant qu'ils ne vous saluent et quand vous rencontrez*

*l'un d'eux sur les routes,  
forcez-le à passer sur la  
partie la plus étroite de la  
route. ».*

Si un musulman sunnite osait avancer l'idée qu'il n'a pas (à un moment donné de sa vie, dans un lieu donné) salué un juif ou un chrétien du fait que l'un de ces derniers ne l'avait pas

salué au préalable, je pourrais lui rétorquer que ce même juif ou chrétien ne l'a peut-être pas salué car il attendait que lui le musulman le salue d'abord... Vous l'aurez sans doute bien compris : ce n'est certainement pas ce commandement du prophète de l'islam qui a dû aider les musulmans de son époque à

s'approprier de louables valeurs éthiques permettant à des communautés religieuses qui ne se connaissent pas ou ne se comprennent pas de pouvoir coexister pacifiquement. Que les musulmans forcent les juifs et les chrétiens à emprunter la partie la plus étroite du chemin sur

lequel ils les rencontrent, c'est, en outre, tout simplement puéril ! On se croirait dans une cour de récréation.



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 52,**  
**numéro 196** ● *L'Apôtre*  
*d'Allah a dit : « J'ai été*  
*désigné pour combattre*

*les gens jusqu'à ce qu'ils disent - Personne n'a le droit d'être adoré si ce n'est Allah - [...] ».*

● **Hadith Bukhari, volume 1, livre 8, numéro 387** ● *L'Apôtre d'Allah a dit : « J'ai été désigné pour combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent - Personne ne peut être adoré si ce n'est Allah. -. [...] ».*

● **Hadith Muslim, livre 001, numéro 0029** ● [...]

*Le messager d'Allah a déclaré : « J'ai été désigné pour combattre les gens aussi longtemps qu'ils ne disent pas - Il n'y a de Dieu qu'Allah. - [...] ».*

● **Hadith Muslim, livre 001, numéro 0033** ● *Le*

*messager d'Allah a dit : « J'ai été désigné pour*

*combattre les gens  
jusqu'à ce qu'ils  
témoignent qu'Il n'y a de  
dieu qu'Allah, que  
Muhammad est Le  
Messager d'Allah, et  
qu'ils établissent la salât,  
et paient la Zakat et s'ils  
font cela, leur sang et  
leurs biens auront la  
garantie d'être protégés  
en mon nom sauf si cela*

*est justifié par la loi, et leurs affaires incombent à Allah. ».*

Muhammad affirme avoir été désigné pour combattre les gens jusqu'à ce qu'ils se convertissent à l'islam. Pas désigné pour inviter les gens à une réflexion libre et sereine sur le message de l'islam, mais

désigné pour combattre les gens afin d'obtenir d'eux la conversion à l'islam... Ce qui est là, vous en conviendrez très certainement, une façon plutôt efficace de donner la foi en les bénéfices de la santé et de la survie.



● **Hadith Bukhari,**

**volume 9, livre 85,**  
**numéro 77 •** *Alors que nous étions à la mosquée, le Prophète d'Allah vint et dit, « Allons voir les juifs. ». Alors nous sommes sortis et sommes allés à Bait-al-Midras (un lieu où la Torah était récitée et où tous les juifs de la ville se rassemblaient). Le*

prophète se leva et il  
s'adressa à eux, « O  
assemblée de juifs !  
Convertissez-vous à  
l'islam, et vous serez  
saufs ! ». Les juifs  
répondirent, « O Aba-l-  
Qasim ! Tu nous a  
transmis le message  
d'Allah. ». Le prophète  
dit, « C'est ce que je veux  
(de vous). » Il répéta sa  
déclaration une seconde

fois, et ils dirent, « Tu as transmis le message d'Allah, O Aba-l-Qasim. ». Alors il déclara cela pour la troisième fois et ajouta, « Vous devez savoir que la Terre appartient à Allah et à Son Apôtre et je veux vous expulser de cette terre. Donc, si quelqu'un parmi vous possède des biens, il a le droit de les

*vendre, sinon, vous devez savoir que la Terre appartient à Allah et à son Apôtre. ».*

Ce chantage du prophète Muhammad « Convertissez-vous à l'islam, et vous serez saufs » n'accrédite pas beaucoup le mythe de la religion de paix, d'amour

et de tolérance en laquelle croient les musulmans droit-de-l'Hommes.

● **Hadith Muslim, livre 019, numéro 4366** ● *Le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit : « J'expulserai les Juifs et les Chrétiens de la Péninsule Arabique et je ne laisserai personne en dehors des Musulmans. ».*

Le radical et intolérant projet auquel Muhammad songeait pour la Péninsule Arabique a finalement porté ses fruits... En effet, où sont donc les juifs et les chrétiens, leurs droits, leurs édifices religieux et leurs terres, dans l'Arabie Saoudite d'aujourd'hui ?

► Note additionnelle -  
Comment les musulmans  
droit-de-l'Hommistes qui  
me liront vont-ils réussir  
à se prouver à eux-mêmes  
qu'absolument TOUS les  
juifs et chrétiens de la  
Péninsule Arabique  
méritaient d'être expulsés  
de la Péninsule Arabique  
(donc de chez eux) au  
moment précis où

Muhammad a affirmé son projet d'épuration religieuse ? ◀



● **Hadith Bulhari,**  
**volume 4, livre 55,**  
**numéro 611** ● *Le*

*Prophète a dit : « S'il n'y  
avait pas eu les Bani  
Israël, la viande ne  
pourrait pas, et s'il n'y*

*avait pas eu Ève, aucune épouse ne trahirait son mari. ».*

Même un million d'années avant notre ère, la viande d'un quelconque animal tué pouvait pourrir, comme n'importe quelle autre denrée alimentaire d'ailleurs. L'histoire des Bani Israël (hébreux

descendants de Jacob,  
petit-fils d'Abraham)  
responsables du  
phénomène naturel de  
décomposition  
bactérienne des muscles  
d'animaux trépassés n'est  
que de la superstition.



● **Hadith Bukari,**  
**volume 4, livre 54,**

**numéro 522 •** *Quand vous entendez le chant des coqs, demandez les Bénédictions d'Allah pour (leur chant qui indique qu'ils ont vu un ange. Et quand vous entendez le braiment des ânes, cherchez Refuge auprès d'Allah contre Satan pour (leur braiment qui indique) qu'ils ont vu Satan.*

« Quand vous entendez le chant des coqs, faites ceci parce que leur chant indique cela ! Quand vous entendez le braiment des ânes, faites cela parce que leur braiment indique ceci ! »... À la façon dont Muhammad a tourné les ordres de ce hadith, on croirait que le coq de la

basse-cour ne pousse des cris que dans le seul but de signifier qu'il a vu un ange ou que l'âne reçoit toujours la visite de Satan au moment précis où le voyageur qui le chevauche lui donne un coup de cravache sur le derrière. Si l'âne braie pendant qu'il copule ou chute d'une falaise ou si

le coq chante durant une bagarre ou pour exprimer un message personnel aux congénères qui l'entourent, pourquoi donc devrais-je interpréter de ces signaux vocaux une réaction systématique à la vue d'un ange ou de Satan ?



● **Hadith Muslim, livre 001, numéro 0244** ● *Le messenger d'Allah fit remarquer : « Satan vient à n'importe qui de vous et dit - Qui a créé ceci et cela ? - jusqu'à ce qu'il demande, - Qui a créé votre Seigneur ? -. Quand il en vient à cela, il faut chercher refuge auprès d'Allah et s'éloigner de telles pensées vaines.*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 54,**  
**numéro 516** ● *Le*

*Prophète a dit, « Si l'un  
d'entre vous se réveille et  
pratique les ablutions, il  
devra se laver le nez en y  
mettant de l'eau et en la  
soufflant trois fois, parce  
que Satan s'est caché  
dans la partie supérieure*

*de son nez toute la nuit. ».*

Est-ce que Satan est détectable par une IRM ? Si le liquide de l'eau peut enlever Satan du nez, c'est donc que celui-ci a une constitution matérielle ou énergétique capable d'être bousculée ou transformée par de la matière, non ? Satan peut-il être, au même moment,

dans le nez de plusieurs millions de croyants qui veulent pratiquer leurs ablutions après s'être réveillés ?



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 54,**  
**numéro 513** ● *Le*  
*Prophète a dit : « Un bon*  
*rêve vient d'Allah, et un*

*mauvais rêve vient de Satan ; alors quiconque d'entre vous a fait un mauvais rêve l'ayant effrayé, qu'il crache du côté gauche, et demande refuge auprès Allah contre son mal, car ainsi il ne pourra lui nuire. ».*

Pourquoi ne peut-on pas se prémunir des nuisances d'un mauvais

rêve en crachant sur sa droite ou en urinant sur sa gauche ? Qui doit nettoyer le(s) crachat(s) au lendemain d'une nuit à mauvais rêves ? Y a-t-il des musulmans qui sauraient être capables de trouver ne serait-ce qu'une seule petite utilité à ce crachat du côté gauche censé apaiser ou protéger ?



● **Hadith Muslim, livre 002, numéro 0463** ● *Le Messenger d'Allah (la paix soit sur lui) a dit : « Lorsque quelqu'un s'essuie avec des cailloux (après avoir assouvi un besoin naturel) il doit le faire un nombre impair de fois. ».*

Selon Muhammad, il faut s'essuyer la raie des fesses un nombre impair de fois après avoir déféqué... Mais pourquoi donc, quand seulement 2 ou 4 passages suffisent ?

Les musulmans modernistes gênés par le caractère irrationnel de cet avertissement en matière d'hygiène intime

n'ont à ce jour trouvé  
qu'une seule échappatoire  
à rétorquer à la  
compréhension de ce  
hadith du prophète  
Muhammad : prétendre  
que ce dernier énonce une  
simple recommandation  
ou un conseil et non un  
commandement que tout  
musulman se doit de  
respecter

obligatoirement... J'ai évidemment bien compris que cette explication qui n'en est pas une se focalise sur une hypothétique problématique concernant le caractère facultatif ou non de l'application de cette pratique codifiée du drainage fécal, et cela pour mieux occulter l'absence de raisons

valables capables de  
démontrer une  
quelconque utilité à  
légiférer sur le nombre de  
fois qu'il convient de  
s'essuyer la raie des  
fesses ! Depuis quand la  
pratique de l'essuyage de  
raie des fesses un nombre  
impair de fois a-t-elle  
vocation à être utile,  
intéressante ou sensée,  
aussi bien en simple

usage recommandé qu'en  
qualité de  
commandement  
impossible à discuter ?



● **Hadith Muslim, livre 023, numéro 5022** ● *Le Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit : « Personne d'entre vous ne doit boire pendant*

*qu'il se tient debout ;  
celui qui oublie cela doit  
vomir. ».*

Pour changer, le  
prophète Muhammad  
devrait se mettre à  
justifier les règles de  
vies/les codes  
comportementaux  
absurdes qu'il oblige à  
suivre. Que se passera-t-il  
donc si je bois debout ou

en marchant ? Quelle  
faute pourrait donc  
racheter ou annuler le  
vomi qui sort de la  
bouche du buveur qui n'a  
pas bu en position  
assise ?



● **Hadith Muslim, livre  
028, numéro  
5612** ● *L'apôtre d'Allah*

*(que la paix soit sur lui) a dit : « Celui qui joue aux échecs est comme celui qui teint sa main avec de la chair et du sang de porc. ».*

À mon humble avis, il apparaît que le jeu des échecs n'est qu'une simple distraction intellectuelle ne faisant de mal à personne. Au

pire, on pourrait considérer que ce jeu qui nécessite au maximum l'occupation d'un plateau à damier, d'une table et de deux chaises serait un sport cérébral qui fait uniquement du mal aux seuls joueurs qui le pratiquent... Doit-on comprendre, à partir des propos comparatifs (métaphoriques ?) tenus

ici par Muhammad, que jouer aux échecs est assimilable à un péché ? Les échecs ne semblent contredire en rien le sens des moyens et des fins de la religion islamique ni même jeter l'opprobre sur le Dieu Allah ou Son prophète Muhammad. Là encore, une justification de Muhammad à ce sujet

n'aurait sans doute pas été de trop, il me semble.

● **Hadith Bukhari, volume 8, livre 73, numéro 130 (récit d'Aïcha)** ● *Le Prophète entra chez moi alors qu'il y avait un rideau avec des images (d'animaux) dans la maison. Son visage devint rouge de colère alors il s'empara du*

*rideau et le déchira en morceaux. Le Prophète a dit, « Ceux qui peignent ces images recevront le pire des châtiments au Jour de la Résurrection. »*

● **Hadith Bukhari, volume 3, livre 34, numéro 318 (récit d'Aïcha)** ● *J'ai acheté un coussin avec des images dessus. Quand l'Apôtre*

*d'Allah l'a vu, il resta à la porte et n'entra pas. J'ai remarqué le signe du dégoût sur son visage, alors je dis, « O Apôtre d'Allah ! Je me repends à Allah et à Son Apôtre. (S'il te plaît laisse-moi savoir) quel péché ai-je fait. ».* L'Apôtre d'Allah dit, « Ceux qui ont peint ces images seront punis le

Jour de la Résurrection.  
On leur dira, “Mettez la  
vie dans ce que vous avez  
créé (peint).” ». Le  
Prophète ajouta, « Les  
anges n’entrent pas dans  
une maison où il y a des  
images. ».

Peut-on peindre un  
animal sur un rideau sans  
avoir la prétention de  
penser que l’on dispose

de la capacité à pouvoir donner de la vie à cette reproduction picturale ? Peindre une girafe sur un rideau, est-ce vraiment là une raison de mériter, je cite, « *le pire des châtiments au Jour de la Résurrection* » ?

Si j'en juge au contenu du dernier de ces deux précédents hadîts, les Anges devraient rester

à la porte ou à la fenêtre  
de la plupart des foyers  
musulmans de France...  
Entre les jaquettes de  
DVDs, les motifs de  
bébés animaux sur les  
chaussettes pour enfants,  
les livres scolaires  
d'histoire où se trouvent  
des images de chevaux  
montés par des cavaliers  
ou ceux de sciences

naturelles où l'on peut voir des photos de mammifères comparés à celles d'autres espèces animales, les emballages alimentaires où figurent la tête d'une volaille ou le corps entier d'une vache voire même les prospectus qui, parmi le courrier posé sur la table de la cuisine, sont truffés d'images d'être vivants :

le boycott des foyers  
musulmans, français et  
iconodules par les Anges  
a de beaux jours devant  
lui !

► Note additionnelle - Si  
un jour je créé ma propre  
secte dans le but  
d'obtenir le pouvoir  
politique, l'obéissance  
des sujets soumis à mon  
pouvoir et les faveurs des

femmes, et que mon narcissisme mégalomaniacal me rend insupportable la vue de gens qui sont admirés pour leur talent dans des domaines dans lesquels je ne sais pas m'exprimer, alors, très certainement je dévaloriserai ou interdirai les activités dans lesquelles ces derniers

sortent du lot...  
Concrètement : je  
n'exclus pas l'idée que  
Muhammad diabolise les  
pratiques du jeu des  
échecs et du dessin à  
cause du fait que, bien  
malgré lui, il n'ait jamais  
su gagner la moindre  
partie d'échecs ni  
dessiner convenablement  
un quelconque être  
vivant. ◀



● **Coran, sourate 4,**  
**versets 14 et 15** ● *Et*  
*quiconque désobéit à*  
*Allah et à Son messenger,*  
*et transgresse Ses ordres,*  
*Il le fera entrer au Feu*  
*pour y demeurer*  
*éternellement. Et celui-là*  
*aura un châtiment*  
*avilissant. Celles de vos*

femmes qui fornicquent,  
faites témoigner à leur  
encontre quatre d'entre  
vous. S'ils témoignent,  
alors confinez ces femmes  
dans vos maisons jusqu'à  
ce que la mort les  
rappelle ou qu'Allah  
décrète un autre ordre à  
leur égard.

● **Coran, sourate 24, du**  
**verset 2 au verset 9 /**  
**verset 13 ● La**

fornicatrice et le  
fornicateur, fouettez-les  
chacun de cent coups de  
fouet. Et ne soyez point  
pris de pitié pour eux  
dans l'exécution de la loi  
d'Allah - si vous croyez en  
Allah et au Jour dernier.  
Et qu'un groupe de  
croyants assiste à leur  
punition. Et ceux qui  
lancent des accusations  
contre des femmes

*chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers, à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et se réforment, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Et quant*

*à ceux qui lancent des  
accusations contre leurs  
propres épouses, sans  
avoir d'autres témoins  
qu'eux mêmes, le  
témoignage de l'un d'eux  
doit être une quintuple  
attestation par Allah qu'il  
est du nombre des  
véridiques, et la  
cinquième [attestation]  
est « que la malédiction  
d'Allah tombe sur lui s'il*

*est du nombre des menteurs ». Et on ne lui infligera pas le châtement [de la lapidation] si elle atteste quatre fois par Allah qu'il [son mari] est certainement du nombre des menteurs, et la cinquième [attestation] est que la colère d'Allah soit sur elle, s'il était du nombre des véridiques. / Pourquoi n'ont-ils pas*

*produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoins, alors ce sont eux, auprès d'Allah, les menteurs.*

Lorsqu'un homme et une femme ont un rapport sexuel alors même qu'ils ne sont pas

mariés ensemble, il y a fornication. Le Coran évoque deux types de sanctions pénales pour punir l'acte de fornication des femmes : une sanction est citée dans une sourate post-hégire, tandis que l'autre sanction est citée dans une sourate post-hégire différente. Chacune de ces deux sanctions,

distincte et isolée, est formulée sans jamais évoquer/valider

l'existence de l'autre. À la sourate 24, Allah dit que la fornicatrice doit recevoir cent coups de fouets, mais Il ne demande pas qu'elle soit séquestrée à la maison pour le restant de ses jours. À la sourate 4, Il dit qu'elle doit être

séquestrée à la maison jusqu'à sa mort, mais Il ne dit rien sur la peine des cent coups de fouets.

L'application de ces deux peines nécessite de prendre un minimum de précautions pour qui désire punir son épouse qui l'a trompé (ou sa fille célibataire qui a couché avec un petit ami) selon

la Volonté d'Allah. Il est tout à fait possible d'appliquer ces deux peines en même temps... Par exemple : en fouettant la criminelle dans une pièce de la maison qui sera le dernier « espace de liberté » de sa vie. Il est aussi possible d'appliquer ces deux peines, bien distinctement, une peine

avant l'autre, mais il faut  
cependant éviter  
d'achever la criminelle  
avant le 100<sup>ème</sup> coup de  
fouet pour qui aurait  
décidé de fouetter  
d'abord et de séquestrer  
ensuite. Les fornicatrices  
doivent être séquestrées  
dans la maison « *jusqu'à  
ce que la mort les  
rappelle* », ce qui suppose

donc qu'elles soient  
quand même vivantes  
lorsque la peine de la  
séquestration commence.

Le fait que le Coran  
évoque ces deux peines  
différentes, chacune dans  
sa propre sourate, pour  
sanctionner ce seul et  
unique crime de la  
fornication de la femme,  
n'est pas une  
contradiction en soi. Si

Allah avait dit, d'un côté,  
« *Punissez la fornicatrice  
en lui assénant dix coups  
du poing droit en plein  
visage et n'utilisez  
surtout pas le poing  
gauche !* », et de l'autre,  
« *Punissez la fornicatrice  
en lui assénant dix coups  
du poing gauche en plein  
visage et n'utilisez  
surtout pas le poing  
droit !* » : là, il y aurait

eut contradiction. Les deux véritables peines coraniques sanctionnant la fornicatrice sont cependant loin d'être incompatibles car l'application de l'une peut tout à fait permettre l'application de l'autre. Sur la forme, j'aurais personnellement apprécié que la double-peine

coranique sanctionnant la fornicatrice ne soit pas séparée par des phrases/paragraphes/chapitres sans rapport avec le sujet. Ou bien, à la limite, que chacune des deux peines séparées l'une de l'autre ajoute une formulation reconnaissant l'existence et la validité de sa peine associée. Enfin bon : Allah fait Ses propres

choix, comme Il l'entend (et, de toutes façons, je ne suis pas Lui).

Allah stipule que la peine qui sanctionne les femmes fornicatrices d'une séquestration jusqu'à la mort peut prendre un terme s'Il en vient à décréter un autre ordre les concernant... Cependant, le Coran est

un catalogue de textes qui  
vont dans tous les sens,  
sans chronologie  
abrogative précisée par  
Lui en ce qui concerne  
l'histoire des lois pénales  
sanctionnant l'épouse  
fornicatrice, et rien ne  
permet de savoir en ce  
livre si la peine du fouet  
nous est parvenue avant  
ou après celle de la

séquestration dans la maison, ni-même de savoir si l'une de ces deux peines est formellement destinée à abroger l'autre. Attention donc à ne pas céder à la facilité de chercher une raison exogène au Coran pour arriver à faire dire à ce livre ce qu'il ne dit pas ! Si Allah avait voulu punir uniquement avec le

fouet les femmes  
accusées de fornication  
par un mari dont la parole  
est suppléée par 4 autres  
témoignages, Il n'aurait  
pas fait écrire dans le  
Coran l'ordre  
d'emprisonner à vie les  
fornicatrices accusées par  
un mari dont la parole est  
suppléée par 4 autres  
témoignages. Et s'Il avait  
voulu que la peine

d'emprisonnement à vie des fornicatrices annule la peine des cent coups de fouets, Il Lui aurait suffi de faire figurer l'information de ce lien abrogatoire/substitutif dans le Coran (tout simplement).

Par curiosité, je suis allé voir du côté de la

Sunna (Sahih, comme d'habitude) du prophète Muhammad, histoire de trouver un possible hadith capable d'éclaircir un minimum la compréhension des conditions d'application de cette double-peine coranique visant à sanctionner la fornicatrice.

Malheureusement pour

moi, le prophète Muhammad de la Sunna ne confirme pas toujours de façon claire et univoque ce que dit le Coran. Le récit d'un hadith peut même aller jusqu'à révéler des actions/jugements prophétiques capables de sérieusement compliquer la tâche au musulman sunnite qui voudrait, par

souci de bien agir,  
s'astreindre à respecter  
tout autant les ordres  
d'Allah dans le Coran que  
l'exemple  
comportemental du  
prophète Muhammad  
dans la Sunna...

● **Coran, sourate 33,**  
**verset 21** ● *En effet, vous*  
*avez dans le Messenger*

d'Allah un excellent  
modèle [à suivre], pour  
quiconque espère en  
Allah et au Jour dernier  
et invoque Allah  
fréquemment.

● **Hadith Muslim, livre**  
**017, numéro 4207** ● Une  
femme de Juhaina vint  
voir l'Apôtre d'Allah (que  
la paix soit sur lui) car  
elle était devenue

*enceinte à cause d'un  
adultère. Elle dit :  
« Apôtre d'Allah, j'ai fait  
quelque chose pour lequel  
(un châtement prescrit)  
doit m'être infligé, alors  
inflige-le. ». L'Apôtre  
d'Allah (que la paix soit  
sur lui) appela son maître  
et dit : « Traite-la bien, et  
quand elle aura accouché  
amène-la moi. ». Il fit en  
conséquence. Ensuite*

*l'Apôtre d'Allah (que la paix soit sur lui) prononça le jugement de la femme et ses vêtements furent attachés autour d'elle et il ordonna et elle fut lapidée à mort. Il pria ensuite sur son cadavre. [...]*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 3, livre 38,**  
**numéro 508** ● *Le*

*Prophète a dit : « O Unais ! Va voir la femme de cet homme et si elle confesse (avoir eu une relation sexuelle illégale), alors lapide-la à mort. ».*

Les hadîts Sahih ci-dessus attestent du fait que le prophète Muhammad a été capable d'ordonner des

lapidations à mort en guise de sanction à l'encontre de l'épouse adultérine (une fornicatrice mariée). Le mécréant pratiquant que je suis a peut-être quelques pistes de réflexions à suggérer aux musulmans à la fois coranistes et sunnites qui désireraient solutionner le dilemme suivant : « *Puis-*

*je punir mon épouse  
fornicatrice comme l'a  
décidé mon modèle  
comportemental le  
prophète Muhammad  
dans sa Sunna, c'est-à-  
dire la punir avec le  
châtiment de la  
lapidation à mort, sans  
que cela ne m'empêche  
d'administrer à celle-ci  
la double-punition*

*coranique* *fouet-*  
*séquestration* *qu'Allah a*  
*prévu* *pour* *les*  
*fornicatrices ?* ». Gardez  
tout d'abord à l'esprit que  
la Parole d'Allah devrait  
toujours avoir le dernier  
mot puisqu'Allah est le  
Seul Dieu et  
l'Ordonnateur Suprême...  
Un ordonnateur qui  
d'ailleurs se qualifie Lui-  
même, dans le Coran, de

Sage, Clairvoyant et  
Parfait Connaisseur (c'est  
vous dire le niveau) ! Si  
je suis un musulman  
coraniste, sunnite ou pas,  
je me dois d'obéir au  
moins et avant tout au  
Coran, ultime témoignage  
de la Parole d'Allah aux  
Hommes. Selon moi, rien  
n'empêche un musulman  
coraniste d'obéir à la  
Sunna, mais si la Sunna

aborde une question déjà traitée par le Coran et que le Coran contredit la Sunna sur ce sujet, alors le musulman coraniste doit avant tout donner raison au Coran. Sinon, un musulman peut aussi tenter de faire coïncider ou confirmer le Coran avec la Sunna, histoire de donner davantage de

crédibilité à ce que le Coran prescrit, à la condition toutefois que le Coran ne se contredise pas déjà lui-même ! Dans le cas présent, malheureusement, il apparaît que la peine de la Sunna ne confirme/reconnaît rien de la double-peine coranique. Autre idée à garder à l'esprit : pour

n'importe quel musulman coraniste, une loi pénale du Coran ne peut pas être inexacte ou moins véridique qu'un équivalent légiférant dans la Sunna puisque cela reviendrait à admettre que des lois du Coran sanctionnant des crimes précis peuvent être fallacieuses ou moins bonnes que celles d'une

autre législation. La peine de mort par lapidation sanctionnant l'épouse fornicatrice évoquée par Muhammad dans les hadîts Sahih ne contredit pas nécessairement celles préconisées par le Coran sur ce même crime, à la condition toutefois d'appliquer ces différentes peines dans le

bon ordre (bien évidemment... Quel est l'intérêt de fouetter un cadavre qui ne peut même pas hurler de douleur en larmes ? Et comment emmurer de son vivant une femme déjà morte ?)

.

Si un musulman venait à déduire du mode de communication des

deux peines coraniques concernant la fornicatrice qu'un principe de précaution abrogeant l'application de ces peines serait souhaitable, au prétexte que l'une et l'autre citées séparément ne se rejoignent que dans leur façon d'ignorer l'existence de l'autre, il devra alors vivre avec le poids de deux angoisses

sur la conscience.  
Première angoisse :  
admettre qu'Allah a  
envoyé Ses lois pénales  
coraniques concernant la  
femme fornicatrice pour  
rien puisqu'on n'arrive  
même pas à comprendre  
la manière dont il  
convient de les appliquer.  
Seconde angoisse : ne  
plus se sentir avoir la

légitimité de refuser  
d'appliquer une loi claire  
et univoque du Coran.



● **Coran, sourate 2,**  
**verset 151** ● *Ainsi, Nous*  
*avons envoyé parmi vous*  
*un messenger de chez vous*  
*qui vous récite Nos*  
*versets, vous purifie, vous*  
*enseigne le Livre et la*

Sagesse et vous enseigne  
ce que vous ne saviez pas.

**- C. L'associé de l'idole  
voulait être la seule idole d'  
monde sans association.**

◆ Lecture philosophique  
introductive ◆

● **Coran, sourate 7, du  
verset 175 au verset  
179** ● *Et raconte-leur  
l'histoire de celui à qui*

*Nous avons donné Nos  
signes et qui s'en écarta.  
Le Diable, donc,  
l'entraîna dans sa suite et  
il devint ainsi du nombre  
des égarés. Et si Nous  
avons voulu, Nous  
l'aurions élevé par ces  
mêmes enseignements,  
mais il s'inclina vers la  
terre et suivit sa propre  
passion. Il est semblable*

à un chien qui halète si tu  
l'attaques, et qui halète  
aussi si tu le laisses. Tel  
est l'exemple des gens qui  
traitent de mensonges  
Nos signes. Eh bien,  
raconte le récit. Peut-être  
réfléchiront-ils ! Quel  
mauvais exemple que ces  
gens qui traitent de  
mensonges Nos signes,  
cependant que c'est à eux-  
mêmes qu'ils font de tort.

*Quiconque Allah guide, voilà le bien guidé. Et quiconque Il égare, voilà les perdants. Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus*

égarés encore. Tels sont  
les insouciantes.

● **Coran, sourate 25,**  
**versets 43 et 44** ● *Ne  
vois-tu pas celui qui a fait  
de sa passion sa divinité  
? Est-ce à toi d'être un  
garant pour lui ? Ou bien  
penses-tu que la plupart  
d'entre eux entendent ou  
comprennent ? Ils ne sont  
en vérité comparables*

qu'à des bestiaux. Ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier.

● **Coran, sourate 2, verset 171** ● Les mécréants ressemblent à du bétail auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point.

Dans le Coran,

Allah se permet de comparer à des animaux ceux qui ne croient pas en Lui. Si, un peu à la façon dont s'exprime le Dieu du Coran, un Français de souche catholique, juif, athée ou agnostique disait des musulmans qu'« ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux égarés », qu'« ils ressemblent à du bétail et

ne raisonnent point » ou qu'« ils sont semblables à des chiens qui halètent », que ne dirait-on pas de lui ?

Personnellement, je ne me sens pas plus (ni moins) comparable à un chien ou à du bétail qu'un quelconque musulman lambda, quel qu'il soit. Quelle valeur ajoutée

l'insulte (signe de  
faiblesse humaine  
souvent motivée par la  
colère) apporte-t-elle au  
message de la guidée  
universelle de  
l'Omnipotent Dieu  
Allah ?

● **Coran, sourate 47,**  
**versets 11 et 12** ● *C'est*  
*qu'Allah est vraiment le*  
*Protecteur de ceux qui*

ont cru ; tandis que les mécréants n'ont pas de protecteur. Ceux qui croient et accomplissent de bonnes oeuvres, Allah les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Et ceux qui mécroient jouissent et mangent comme mangent les bestiaux ; et le Feu sera leur lieu de séjour.

Ceux qui mécroient se contentent de manger comme on le leur a appris, de façon culturelle, que ce soit avec les doigts ou avec des couverts, directement depuis le plat commun à l'ensemble des convives de la table ou dans une assiette ou gamelle

personnelle, ou alors à la limite comme ils le peuvent, selon les moyens matériels qui sont mis à leur disposition sur le moment...

Mais certainement pas comme mangent les bestiaux.

Que cherche donc Allah en invectivant, ridiculisant ou dénigrant les mécréants avec ce genre de comparaisons ?

En quoi est-ce constructif ou « spirituel » de dire des mécréants qu'ils sont du bétail ou mangent comme des bestiaux ?



● **Coran, sourate 2, verset 196** ● *Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés,*

alors faite un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyam ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous

*retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens, qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit pour*

*celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition.*

**● Coran, sourate 48, verset 27 ● Allah a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son Messenger en toute vérité :**

vous entrerez dans la  
Mosquée Sacrée si Allah  
veut, en toute sécurité,  
ayant rasé vos têtes ou  
coupé vos cheveux, sans  
aucune crainte. Il savait  
donc ce que vous ne  
saviez pas. Il a placé en  
deçà de cela (la trêve de  
Hudaybiya) une victoire  
proche.

Pourquoi

Allah

accorde-t-Il de  
l'importance à la tonte  
capillaire, pratique qu'Il  
juge prescriptible lors  
d'une entrée à la  
Mosquée Sacrée ou d'un  
sacrifice animalier ?  
Qu'est-ce que l'animal  
sacrifié sur l'autel ou les  
murs de la Mosquée  
Sacrée en ont à faire de la  
taille du cuir chevelu des  
musulmans qui les

pénètrent ?



● **Coran, sourate 22, versets 34 et 35** ● *A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée. Votre Dieu est*

*certes un Dieu unique.  
Soumettez-vous donc à  
Lui. Et fais bonne  
annonce à ceux qui  
s'humilient, ceux dont les  
cœurs frémissent quand le  
nom d'Allah est  
mentionné, ceux qui  
endurent ce qui les atteint  
et ceux qui accomplissent  
la Salât et dépensent de  
ce que Nous leur avons  
attribué.*

● **Coran, sourate 2, verset 21** ● Ô hommes !  
Adorez votre Seigneur,  
qui vous a créés vous et  
ceux qui vous ont  
précédés. Ainsi  
atteindriez-vous à la  
piété.

● **Coran, sourate 21, verset 25** ● *Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui*

*Nous n'ayons révélé :  
“Point de divinité en  
dehors de Moi. Adorez-  
Moi donc”.*

● **Coran, sourate 20,  
verset 14** ● *Certes, c'est  
Moi Allah : point de  
divinité que Moi. Adore-  
Moi donc et accomplis la  
Salât pour le souvenir de  
Moi.*

● **Coran, sourate 59,**  
**verset 23** ● C'est Lui,  
Allah. *Nulle divinité que*  
*Lui ; Le Souverain, le*  
*Pur, L'Apaisant, Le*  
*Rassurant, le*  
*Prédominant, Le Tout*  
*P u i s s a n t , Le*  
*Contraignant,*  
*L'Orgueilleux. Gloire à*  
*Allah ! Il transcende ce*  
*qu'ils Lui associent.*

● **Coran, sourate 2, versets 45 et 46** ● *Et cherchez secours dans l'endurance et la Salat : certes, la Salât est une lourde obligation, sauf pour les humbles, qui ont la certitude de rencontrer leur Seigneur (après leur résurrection) et retourner à Lui seul.*

La salât est un office religieux composé d'un ensemble de positions rituelles qui s'accompagnent chacune d'un ou plusieurs récits déterminés que le croyant se doit d'énoncer, par la parole ou par la pensée. Cet office mêlant narration et chorégraphie se présente comme la mise en pratique de

l'adoration que le  
musulman se doit  
d'adresser au  
Contraignant Dieu  
Allah... Une adoration  
allant bien au-delà du  
sens et des enjeux de la  
prière, cette dernière  
étant un acte par lequel  
une personne adresse un  
message ou une requête,  
orale ou psychique, à une

créature vivante,  
trépassée, non-biologique  
ou immatérielle.

● **Coran, Sourate 15,**  
**verset 32** ● *Seuls croient*  
*en Nos versets ceux qui,*  
*lorsqu'on les leur*  
*rappelle, tombent*  
*prosternés et, par des*  
*louanges à leur Seigneur,*  
*célèbrent Sa gloire* *et ne*  
*s'enflent pas d'orgueil.*

● **Coran, Sourate 40,**  
**verset 55** ● *Endure donc,*  
*car la promesse d'Allah*  
*est vérité, implore le*  
*pardon pour ton péché et*  
*célèbre la gloire et la*  
*louange de ton Seigneur,*  
*soir et matin.*

● **Coran, Sourate 52,**  
**verset 48** ● *et supporte*  
*patiemment la décision de*  
*ton Seigneur. Car en*  
*vérité, tu es sous Nos*

yeux. Et célèbre la gloire  
de ton Seigneur quand tu  
te lèves ;

● **Coran, Sourate 40,**  
**verset 60** ● *Et votre*  
*Seigneur dit : « Appelez-*  
*Moi, Je vous répondrai.*  
*Ceux qui, par orgueil, se*  
*refusent à M'adorer*  
*entreront bientôt dans*  
*l'Enfer, humiliés. ».*

● **Coran, sourate 51, versets 55 et 56** ● *Et rappelle ; car le rappel profite aux croyants. Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*

Les Hommes devraient y réfléchir à deux fois avant de refuser d'adorer le Dieu Allah puisque (argument

objetisant :) Celui-ci leur a donné vie dans ce seul but qu'est l'adoration envers Le Créateur et que (argument sensibilisant :) refuser de L'adorer expose à la peine de Son Enfer. L'adoration à l'égard de Dieu, telle qu'elle est définie par le Coran, n'est rien d'autre qu'une pratique

intéressée instituée par un Dieu Autoritaire, et qui sert à commémorer Son « *souvenir* », à célébrer Ses « *gloire* » et « *louange* », mais aussi, parallèlement, à nous protéger, nous les êtres humains, des potentiels tourments d'un Enfer apparemment pavé de rancœur et d'égoïsme. Si vous,

mes lecteurs, estimez et craignez la menace de l'Enfer éternel dont j'ai pu vous citer les tourments et modalités d'accueil lors de la première partie de ce chapitre, vous savez ce qu'il vous reste à faire... Il vous faudra passer le reste de votre vie à contenter Allah dans Son auto-satisfaction à obtenir

ce qu'Il exige à l'aide du chantage à la torture !

● **Coran, sourate 39, du verset 11 au verset 14**

● *Dis : « Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui vouant exclusivement le culte, et il m'a été ordonné d'être le premier des Musulmans. ».* *Dis : « Je*

*crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible. ». Dis : « C'est Allah que j'adore, et Lui voue exclusivement mon culte.*

**● Coran, sourate 8, du verset 2 au verset 4** ● *Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et*

quand Ses versets leur  
sont récités, cela fait  
augmenter leur foi. Et ils  
placent leur confiance en  
leur Seigneur. Ceux qui  
accomplissent la Salat et  
qui dépensent [dans le  
sentir d'Allah] de ce que  
Nous leur avons attribué.  
Ceux-là sont, en toute  
vérité les croyants : à eux  
des degrés (élevés)  
auprès de leur Seigneur,

*ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse.*

● **Coran, sourate 9, versets 17 et 18** ● *Il n'appartient pas aux associateurs de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les oeuvres sont vaines ; et dans le Feu ils*

demeureront  
é t e r n e l l e m e n t . Ne  
peupleront les mosquées  
d'Allah que ceux qui  
croient en Allah et au  
Jour dernier,  
accomplissent la Salat,  
acquittent la Zakat et ne  
craignent qu'Allah. Il se  
peut que ceux-là soient du  
nombre des bien-guidés.

D'après le Dieu du

Coran, l'acte de culte qu'est la salât est une des pratiques indispensables à qui prétend vouloir peupler Ses mosquées ou se considérer comme un véritable croyant, n'en déplaît pas aux trop nombreux « musulmans non-pratiquants » qui peuplent la France du XXI<sup>ème</sup> siècle.

● **Coran, sourate 87,**  
**versets 14 et**

**15** ● *Réussit, certes, celui qui se purifie, et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat.*

● **Coran, sourate 108,**  
**verset 2** ● *Accomplis la*

*salât pour ton Seigneur et sacrifie.*

Qu'est-ce que ça peut Lui faire à Allah que l'on soit en adoration devant Lui ? Qu'obtient-il donc exactement lorsque l'on célèbre Sa gloire ou Sa louange et que Son omnipotence ne peut pas contenter ? Dit autrement : quelle utilité peut-Il trouver dans cette célébration qu'est l'acte

d'adoration ou de culte à  
Son égard, Lui qui ne  
devrait avoir nul besoin  
de quémander auprès de  
quiconque, Auto-  
Suffisance et Toute-  
Puissance obligent (et  
plus encore lorsque ce  
quiconque agit sous  
l'emprise du destin) ? Et  
pourquoi veut-t-Il  
s'enorgueillir de la  
ferveur humaine qu'Il

exige de façon menaçante  
(dans la mesure où Il  
avertit les Hommes qu'Il  
enverra en Enfer tous  
ceux qui se refusent à  
L'adorer) ?



● **Coran, sourate 11,**  
**verset 7 / verset 13** ● *Et*  
*c'est Lui qui a créé les*  
*cieux et la terre en six*

*jours, - alors que Son Trône était sur l'eau, - afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux. Et si tu dis : « Vous serez ressuscités après la mort », ceux qui ne croient pas diront : « Ce n'est là qu'une magie évidente. » / Ou bien ils disent : « Il l'a forgé [le Coran] » - Dis : « Apportez donc dix*

*Sourates semblables à ceci, forgées (par vous). Et appelez qui vous pourrez (pour vous aider), hormis Allah, si vous êtes véridiques. ».*

**• Coran, sourate 52, versets 33 et 34 • Ou bien ils disent : « Il l'a inventé lui-même ? ».**

**Non... mais ils ne croient pas. Eh bien, qu'ils produisent un récit pareil**

*à lui (le Coran), s'ils sont véridiques.*

Il est des gens ne croyant pas à la religion de Muhammad qui reprochent à ce dernier d'être l'inventeur des messages coraniques, et l'argument qu'Allah trouve à répondre à ces accusations est de

prétendre que si les  
« calomniateurs » de Son  
prophète disaient la  
vérité, ils seraient  
capables de produire un  
récit similaire au récit  
coranique... Quel étrange  
argument ! Des  
incrédules ont le  
sentiment que  
Muhammad cherche à les  
tromper (sans doute en  
reprochant à celui-ci un

but intéressé), mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils prétendent détenir une propre vérité théologique comparable au système juridico-dogmatique qu'est l'islam coranique. On peut dénoncer une religion mensongère sans devoir apporter, en guise de soutien à cette posture, une religion qui se devrait

d'être véritable.  
Pourquoi l'incapacité des  
incrédules à produire un  
récit similaire au récit  
coranique devrait-elle  
confirmer le caractère  
divin/honnête du récit  
coranique ?

Selon moi, le seul  
récit qui soit similaire au  
Coran, ce n'est ni plus ni

moins qu'un récit retranscrivant au chapitre, à la phrase et au mot près le même contenu. En ce sens, on peut ainsi dire que *Taintain et mi-loup au Zaïre* ou *Notice d'utilisation du four à micro-ondes CUIZHEURE THERMIQUE* sont aussi incomparables que le Coran.



● **Coran, sourate 2, verset 111** ● *Et ils ont dit : « Nul n'entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens. ».* Voilà leurs chimères. Dis : « Donnez votre preuve, si vous êtes véridiques. ».

● **Coran, sourate 7,**

**versets 40 et 41** • Pour  
ceux qui traitent de  
mensonges Nos  
enseignements et qui s'en  
écartent par orgueil, les  
portes du ciel ne leur  
seront pas ouvertes, et ils  
n'entreront au Paradis  
que quand le chameau  
pénètre dans le chas de  
l'aiguille . Ainsi  
rétribuons-Nous les  
criminels. L'Enfer leur

*servira de lit et, comme  
couverture, ils auront des  
voiles de ténèbres. Ainsi  
rétribuons-Nous les  
injustes.*

Allah considère  
ceux qui traitent Ses  
versets de mensonges et  
qui s'en écartent par  
orgueil (subjectif ?)  
comme des criminels. Il a  
d'ailleurs dit à propos de

ceux-ci : « *L'Enfer leur servira de lit et, comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres.* »... Eh bien qu'Il donne Sa preuve, s'Il est véridique !



● **Coran, sourate 6, verset 37** ● *Et ils disent : « Pourquoi n'a-t-on pas*

*fait descendre sur lui (Muhammad) un miracle de la part de son Seigneur ? ». Dis : « Certes Allah est capable de faire descendre un miracle. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. ».*

**● Coran, sourate 6, verset 109 ●** *Et ils jurent par Allah de toute la force de leurs serments, que s'il leur venait un*

*miracle, ils y croiraient (sans hésiter,) Dis : « En vérité, les miracles ne dépendent que d'Allah. » Mais qu'est ce qui vous fait penser que quand cela (le signe) arrivera, ils n'y croiront pas ?*

**• Coran, sourate 17, verset 59 •** *Rien ne Nous empêche d'envoyer les miracles, si ce n'est que les Anciens les avaient*

*traités de mensonges. Nous avons apporté aux Tamud la chamelle qui était un [miracle] visible : mais ils lui firent du tort. En outre, nous n'envoyons de miracles qu'à titre de menace.*

« *Nous AVIONS apporté aux Tamud la chamelle qui ÉTAIT un*

*miracle visible* »... Mais qu'a-t-Il donc attendu ce Dieu Allah pour un jour faire dire à Son prophète Muhammad un verset coranique qui ressemblerait à : « Nous ALLONS envoyer la créature fantastique du cheval ailé qui SERA un miracle visible, demain, au coucher du soleil, derrière la place du

marché, en contre-bas de l'étable de Abu-Machin » ? Les miracles sont-ils condamnés à demeurer des événements rétrospectifs dans l'islam ? Pourquoi le Dieu Allah ne veut-Il pas faire annoncer à Muhammad la venue d'un miracle sur le moment présent où dans un futur proche, ce qui serait

beaucoup plus vérifiable qu'un événement déjà accompli et dont il est trop facile de simplement s'approprier la paternité depuis un passé insondable ?

Muhammad, celui qui a prétendu être le prophète du maître de l'univers (rien que ça !), a dû de nombreuses fois

être confronté à la  
méfiance d'incrédules  
qui, au delà du poids des  
mots dans son discours,  
ont demandé des preuves  
tangibles de la véracité  
des faits qu'il a avancé  
durant la période des  
révélations coraniques.  
Malheureusement pour  
ces incrédules, aucun  
miracle n'a jamais été  
accompli par Allah durant

cette période (ni même après d'ailleurs). Les justifications de Muhammad quant à l'absence de preuves divines (les fameux miracles) sont peu convaincantes... Ainsi, Allah est capable de faire un miracle, mais, selon Son prophète (qui transmet Ses messages), Il n'en enverra pas car :

1 ...La plupart des  
incrédules ne savent pas  
qu'Allah est capable de  
produire un miracle  
(Coran, sourate 6, verset  
37).

+ Constat : Quel  
argument inepte !  
Evidemment qu'ils ne le  
savent pas... Quels

incrédules peuvent savoir qu'un être qu'ils ne connaissent pas peut accomplir un acte qu'il n'a jamais accompli sous leurs yeux ? Ces incroyants ne seront pas convaincus par la possible existence (ou les possibles capacités) du Dieu Allah si ce Dieu s'entête à ne pas envoyer le moindre miracle, tout

comme il ne pourrait être  
question pour eux de  
laisser le crédit accordé à  
une parole humaine  
surplomber  
l'expérimentation  
sensorielle d'un véritable  
miracle divin. Ça va de  
soi !

**2 . . . Malgré le miracle  
venu à eux, les  
incrédules peuvent ne**

**pas croire en le  
phénomène auquel ils  
ont pu assister (Coran,  
sourate 6, verset 109).**

+ Constat - Pourquoi ces  
incrédules ne pourraient-  
ils pas « croire » en un  
miracle d'Allah si Ce  
Dernier se donne les  
moyens de produire un  
véritable miracle

pléonastiquement  
spectaculaire ? Un  
miracle est un phénomène  
qui sort de l'ordinaire et  
qui dépasse le cadre  
normé des lois de la  
chimie et de la physique,  
non ? N'importe qui peut  
y « croire » dès l'instant  
où il est doté d'yeux et  
d'oreilles et qu'Allah le  
choisit pour y assister...  
Et si toutefois le miracle

venait à ne pas atteindre les sens élémentaires ou l'entendement des incroyables qui y assistent, ce ne pourrait selon moi être dû qu'à deux raisons principales. Première raison : le prétendu miracle est trop insignifiant pour que l'on puisse l'assimiler à un phénomène qui sort de l'ordinaire au point d'en

dépasser le cadre rigide  
des lois de la chimie et de  
la physique. Comme actes  
non-miraculeux des plus  
banals, nous avons, par  
exemple, une simple  
victoire dans une bataille  
ou bien un animal  
arbitrairement décrit  
comme sacré mais qui  
pourtant ressemble  
beaucoup à ses autres

congénères (cet animal peut par conséquent se retrouver en proie au sommeil, à la faim ou être la victime d'un meurtre<sup>{1}</sup>)... Seconde raison : le phénomène prétendument miraculeux que personne ne peut expliquer<sup>2</sup> n'est pas formellement signé de la griffe de son auteur. Pour

moi, que Muhammad approprie à Allah la paternité d'un phénomène accompli jadis ne suffit pas à prouver que l'existence d'Allah va de soi. Aucun doute ne saurait être dissipé en mon esprit par l'attitude d'un Dieu invisible et silencieux qui se contente de commenter par procuration

d'improuvables actes  
accomplis dans le passé.  
Et ce doute ne sera pas  
plus atténué par l'attitude  
de ce même Dieu  
insondable lorsque celui-  
ci exprime, toujours par  
procuration, des  
intentions d'agir qui ne  
viendront pas avant un  
lointain futur, invérifiable  
par les vivants du présent  
(je parle bien

évidemment là du jour du Jugement dernier).

**3 . . . Les Anciens, des ancêtres indéterminés faisant partie d'un temps révolu dont personne ne peut témoigner, avaient traité les prétendus mais improuvables miracles d'Allah de mensonges**

**(Coran, sourate 17,  
verset 59).**

+ Constat - Et alors ?  
Allah trouve-t-Il ça juste  
de faire porter aux  
incrédules qui ont vécu au  
temps du prophète  
Muhammad le poids de  
paroles d'incrédules  
ancêtres qui ne sont peut-  
être même pas les leurs ?  
C'est donc de cette

manière tribaliste  
(désindividualisant la  
responsabilité  
personnelle) qu'Allah  
justifie le fait qu'il n'ait  
pas apporté le moindre  
miracle à Muhammad en  
l'espace de vingt-trois  
années de règne  
prophétique ?

● **Hadith Bukhari,  
volume 6, livre 61,**

**numéro 504** ● *Le*  
*Prophète a dit : « Chaque*  
*Prophète a reçu des*  
*miracles à cause desquels*  
*les gens ont cru, mais ce*  
*que j'ai reçu, c'est*  
*L'Inspiration Divine*  
*qu'Allah m'a révélé.*  
*Alors j'espère que mes*  
*partisans l'emporteront*  
*en nombre sur les*  
*partisans des autres*

## *Prophètes au Jour de la Résurrection.*

Ce hadith démontre vraisemblablement que Muhammad avait sans doute conscience du fait qu'il pourrait bien ne jamais recevoir (à sa demande ou non) le moindre miracle durant toute la durée de son prophétat. Ce n'est

certainement pas sa  
triviale inspiration,  
pauvre en analyses  
scientifiques/constats  
logiques (inspiration qu'il  
qualifie de divine), qui  
viendrait à tutoyer la  
valeur de faits si  
extraordinaires et  
improbables mais  
pourtant jamais annoncés  
à l'avance... Vous savez,  
le genre de

manifestations  
miraculeuses qu'Allah a  
envoyé en soutien à tous  
les autres prophètes qu'Il  
a élu, mais pas à Son  
prophète porteur de la  
révélation suprême,  
étrangement.

● **Coran, sourate 4,**  
**verset 153** ● *Les gens du*  
*Livre te demandent de*

leur faire descendre du ciel un Livre. Ils ont déjà demandé à Moïse quelque chose de bien plus grave quand ils dirent : « Fais-nous voir Allah à découvert ! ». Alors la foudre les frappa pour leur tort. Puis ils adoptèrent le Veau (comme idole) même après que les preuves leur furent venues. Nous leur

*pardonnâmes cela et  
donnâmes à Moïse une  
autorité déclarée.*

Dans la mesure où  
nous venons de voir  
précédemment que les  
miracles d'Allah ne  
peuvent qu'être des faits  
rétrospectifs, pourquoi ne  
pas finalement demander  
à voir Allah Lui-même  
après tout ? Cette requête

pourrait sembler  
légitime... Cependant,  
tout individu curieux et  
sensé (n'étant pas  
nécessairement contre  
l'idée qu'Allah existe)  
qui souhaiterait qu'Allah  
se montre à découvert  
afin que Celui-ci puisse  
véritablement prouver  
Son existence ne doit pas  
oublier que Muhammad a

affirmé (par le récit des messages coraniques) que des gens du Livre ont déjà formulé la même requête au prophète Moïse, ce qui déplut à Allah. Toujours selon Muhammad, le Dieu Allah frappa avec la foudre ces gens qui ont eu le tort d'énoncer une aussi grave demande. De quoi dissuader n'importe quel musulman d'oser

souhaiter demander à voir  
Allah, à coup sûr !



● **Coran, sourate 18,**  
**verset 56** ● *Et Nous*

*n'envoyons les messagers  
que pour annoncer la  
bonne nouvelle et avertir.*

*Et ceux qui ont mécru  
disputent avec de faux  
arguments, afin d'infirmier*

*la vérité et prennent en raillerie Mes versets (le Coran) ainsi que ce (châtiment) dont on les a avertis.*

● **Coran, sourate 18, verset 106** ● *C'est que leur rétribution sera l'Enfer,* *pour avoir mécru et pris en raillerie Mes signes (enseignements) et Mes messagers.*

● **Coran, sourate 25,**

**versets 41 et 42** • *Et quand ils te voient, ils ne te prennent qu'en raillerie : « Est-ce là celui qu'Allah a envoyé comme Messager ? Peu s'en est fallu qu'il ne nous égare de nos divinités, si ce n'était notre attachement patient à elles ! ».*  
*Cependant, ils sauront quand ils verront le châtiment, qui est le plus*

égaré en son chemin.

● **Coran, sourate 31,**  
**versets 6 et 7** ● *Et, parmi  
les hommes, il est  
[quelqu'un] qui, dénué de  
science, achète de  
plaisants discours pour  
égarer hors du chemin  
d'Allah et pour le prendre  
en raillerie. Ceux-là  
subiront un châtement  
avilissant. Et quand on*

*lui récite Nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus, comme s'il y avait un poids dans ses oreilles. Fais-lui donc l'annonce d'un châtiment douloureux.*

          Pourquoi le Dieu  
Allah refuse-t-Il  
d'envoyer le moindre

miracle capable de  
soutenir le discours de  
Son messager  
Muhammad, surtout  
lorsque ce dernier se  
trouve raillé par de  
légitimes incrédules ?  
Allah préfère plutôt  
rappeler, si l'on en croit  
les dires de Muhammad,  
qu'Il a déjà produit des  
miracles par le passé, ce  
qui s'avère toutefois

invérifiable. La participation d'Allah à la mission prophétique de Muhammad s'arrête bien évidemment à ce seul genre de témoignage par procuration dans la mesure où, je vous le rappelle, Il refuse de Se montrer à la vue de tous, préférant rendre Son existence contestable tout

en criminalisant pourtant la dite contestation. Et parce qu'Il considère que c'est un tort de simplement demander à Le voir à découvert, on comprend alors pourquoi le discours prophétique de Muhammad a pu paraître douteux aux oreilles de certains, au temps des révélations coraniques.

Allah explique à plusieurs reprises dans le Coran que la médisance des incroyables est fallacieuse tandis que la seule réfutation qu'Il ait pu trouver à exprimer en retour, faute d'une véritable démonstration limpide et éloquente, c'est d'affirmer que les incroyables réaliseront

qu'ils se sont trompés  
lorsque la menace de  
l'Enfer s'abattra sur eux,  
après la mort... Vous  
savez, la mort : cette  
inéluçtable et irréversible  
« fin bio-existentielle »  
dont personne ne revient  
et dont personne, jusqu'à  
preuve du contraire, ne  
peut témoigner des  
réalités qui la composent

auprès des vivants qui n'y  
ont pas encore été  
confrontés  
personnellement !

● **Coran, sourate 7, du verset 103 au verset 108** ● *Puis, après [ces messagers,] Nous avons envoyé Moïse avec Nos miracles vers Pharaon et ses notables. Mais ils se montrèrent injustes*

*envers Nos signes. Considère donc quelle fut la fin des corrupteurs. Et Moïse dit : « Ô Pharaon, je suis un Messager de la part du Seigneur de l'univers, je ne dois dire sur Allah que la vérité. Je suis venu à vous avec une preuve de la part de votre Seigneur. Laisse donc partir avec moi les Enfants d'Israël. » « Si tu*

*es venu avec un miracle,  
dit (Pharaon,) apporte-le  
donc, si tu es du nombre  
des véridiques. ».* Il jeta  
son bâton et voilà que c'  
était un serpent évident.  
Et il sortit sa main et  
voilà quelle était blanche  
(éclatante), pour ceux qui  
regardaient.

Qu'est-ce qui peut

donc pousser Allah à  
fournir des miracles à  
Moïse (les fameux tours  
du Bâton-serpent et de la  
Main incandescente),  
lorsque Pharaon met au  
défi ce dernier de lui  
exposer une preuve de la  
véracité de sa mission  
prophétique, qui ne peut  
pourtant L'encourager à  
soutenir Muhammad, le  
sceau de Ses prophètes,

lorsque des incroyants  
s'interrogent sur  
l'incapacité du prophète  
de l'islam à réaliser ou se  
voir adresser des  
miracles ?



● **Hadith Bukhari,**  
**volume 5, livre 58,**  
**numéro 249 (récit**  
**d'Aïcha) ● *Le premier***

*enfant qui est né dans le  
Pays Islamique (Médine)  
parmi les Émigrants était  
'Abdullah ibn Az-Zubair.  
Ils l'apportèrent au  
Prophète. Le Prophète  
prit une datte, et après  
l'avoir mâchée il mit le  
jus dans sa bouche. Alors  
la première chose qui vint  
dans le ventre de l'enfant  
fut la salive du Prophète.*

Le miracle du bâton qui se change en serpent me semble quand même bien plus impressionnant (et surtout bien moins écœurant) que celui de la salive prophétique amenée à couler au fond de la gorge du bébé.



- **Coran, sourate 7,**

**verset 203** • *Quand tu ne leur apportes pas de miracles, ils disent : « Pourquoi ne l'inventes-tu pas ? ». Dis : « Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé de mon Seigneur. Ces [versets coraniques] sont des preuves illuminantes venant de votre Seigneur, un guide et une grâce pour des gens qui croient.*

● **Coran, sourate 16, verset 79** ● *N'ont-ils pas vu les oiseaux assujettis [au vol] dans l'atmosphère du ciel sans que rien ne les retienne en dehors d'Allah ? Il y a vraiment là des preuves pour des gens qui croient.*

● **Coran, sourate 27, verset 86** ● *N'ont-ils pas vu qu'en vérité, Nous avons désigné la nuit*

*pour qu'ils y aient du repos, et le jour pour voir ? Voilà bien des preuves pour des gens qui croient.*

● **Coran, sourate 30, verset 37** ● *N'ont-ils pas vu qu'Allah dispense Ses dons ou les restreint à qui Il veut ? Il y a en cela des preuves pour des gens qui croient.*

● **Coran, sourate 39,**

**verset 42** • *Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour des gens qui réfléchissent.*

• **Coran, sourate 51,**

**verset 20** • *Il y a sur terre des preuves pour ceux qui croient avec certitude ;*

Croire sans preuves, ça commence souvent lorsque l'on s'attache à une conviction qui illustre du mépris à l'égard de l'expérience pratique, de l'intelligence rationnelle ou de l'esprit

critique. Pourquoi Allah parle-t-Il, à plusieurs reprises dans le Coran, de « *preuves pour des gens qui croient* » ? Est-il vraiment sensé de parler de preuves que l'on pourrait croire ? Des preuves, selon moi, ça ne se croit pas : ça se constate ! Toute histoire de croyance me semble

opposée à l'idée de  
preuve... Je n'ai pas  
besoin de croire en la  
présence/l'existence du  
stylo bleu qui se trouve  
dans ma main droite. Le  
stylo bleu est dans ma  
main droite car je peux le  
voir et le sentir dans ma  
main droite, affaire  
classée.

Au regard de

l'ensemble des  
différentes informations  
fournies par les versets  
coraniques qui précèdent  
le paragraphe ci-dessus,  
que sont donc les preuves  
d'Allah adressées à ceux  
qui croient ou à ceux qui  
réfléchissent ? À  
première vue, des lieux  
communs factuels  
tellement élémentaires et  
indiscutés qu'ils en

frisent le truisme... Que le Coran soit ce que chacun veut qu'il soit (Coran, sourate 7, verset 203), ça tombe sous le sens ! Que les oiseaux volent dans les airs (Coran, sourate 16, verset 79), ça ne prouve en rien l'existence du Dieu Allah ! Qu'il soit plus facile de dormir avec les

yeux fermés en pleine nuit plutôt qu'en plein jour (Coran, sourate 27, verset 86), qui oserait dire le contraire ? Que ceux qui pensent qu'Allah dispense Ses dons à qui Il veut aient la preuve qu'Allah existe (Coran, sourate 30, verset 37), qu'est-ce que ça démontre à celui qui ne croit pas en l'existence

d'Allah ? Que la mort ne commence que lorsque la vie s'arrête (Coran, sourate 39, verset 42), qui en douterait ? Et avions-nous besoin du Coran pour comprendre que lorsque l'on ne croit pas en l'existence d'une preuve alors on ignore ou nie la présence et l'impact de cette même preuve (Coran, sourate

51, verset 20) ?

Pour le Dieu Allah, ces mirages insignifiants seraient des preuves censées nous ôter tout doute sur les motivations charlatanesques de Muhammad ou, tout du moins, sur la caducité des prétentions de ce dernier.



● **Coran, sourate 3,**  
**verset 119**

● *Vous, (Musulmans) vous les aimez, alors qu'ils ne vous aiment pas ; et vous avez foi dans le Livre tout entier. Et lorsqu'ils vous rencontrent, ils disent « Nous croyons » ; et une fois seuls, de rage contre vous, ils se mordent les bouts des doigts. Dis : « mourrez de votre rage »*

; en vérité, Allah connaît fort bien le contenu des cœurs.

● **Coran, sourate 53, verset 11** ● Le cœur n'a pas menti en ce qu'il a vu.

● **Coran, sourate 2, versets 9 et 10** ● *Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne*

*s'en rendent pas compte.  
Il y a dans leurs cœurs  
une maladie (de doute et  
d'hypocrisie), et Allah  
laisse croître leur  
maladie. Ils auront un  
châtiment douloureux,  
pour avoir menti.*

● **Coran, sourate 23,**  
**versets 63 et 64** ● Mais  
leurs cœurs restent dans  
l'ignorance à l'égard de  
cela [le Coran]. [En

*oultre] ils ont d'autres  
actes (vils) qu'ils  
accomplissent, jusqu'à ce  
que par le châtement Nous  
saisissions les plus aisés  
parmi eux et voilà qu'ils  
crient au secours.*

● **Coran, sourate 26,  
versets 200 et  
201** ● *Ainsi l'avons Nous  
fait pénétrer [le doute]  
dans les cœurs des  
criminels ; mais ils n'y [le*

*Coran] croiront pas avant de voir le châtement douloureux,*

**● Coran, sourate 29, verset 10 ●** *Parmi les gens il en est qui disent : « Nous croyons en Allah » ; puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un*

*châtiment d'Allah. Or, s'il vient du secours de ton Seigneur, ils diront certes : « Nous étions avec vous ! ». Allah n'est-Il pas le meilleur à savoir ce qu'il y a dans les poitrines de tout le monde ?*

**● Coran, sourate 31, verset 23** ● *Celui qui a mécru, que sa mécréance ne t'afflige pas : vers Nous sera leur retour et*

*Nous les informerons de ce qu'ils faisaient. Allah connaît bien le contenu des poitrines.*

● **Coran, sourate 33, verset 60** ● *Certes, si les hypocrites, ceux qui ont la maladie au cœur, et les alarmistes [semeurs de troubles] à Médine ne cessent pas, Nous t'inciterons contre eux, et alors, ils n'y resteront que*

*peu de temps en ton voisinage.*

● **Coran, sourate 7, verset 43** ● *Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines,* sous eux couleront les ruisseaux, et ils diront : « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne

*nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. » Et on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez. ».*

**● Coran, sourate 41, verset 5 ●** *Et ils diront : « Nos cœurs sont voilés contre ce à quoi tu nous appelles, nos oreilles sont*

sourdes. Et entre nous et toi, il y a une cloison, Agis donc de ton côté ; nous agissons du notre. ».

● **Coran, sourate 9, verset 77** ● Il a donc suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs, et cela jusqu'au jour où ils Le rencontreront, pour avoir violé ce qu'ils avaient promis à Allah et pour avoir menti.

● **Coran, sourate 42, verset 24** ● *Ou bien ils disent il a inventé un mensonge contre Allah.*

*Or, si Allah voulait, Il scellerait ton cœur. Par Ses Paroles cependant, Allah efface le faux et confirme le vrai. Il connaît parfaitement le contenu des poitrines.*

● **Coran, sourate 2, du**

**verset 6 au verset 10** • *[Mais] certes les infidèles ne croient pas, cela leur est égal, que tu les avertisses ou non : ils ne croiront jamais. Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles ; et un voile épais leur couvre la vue ; et pour eux il y aura un grand châtement. Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons*

en Allah et au Jour  
dernier ! » tandis qu'en  
fait, ils n'y croient pas. Ils  
cherchent à tromper  
Allah et les croyants ;  
mais ils ne trompent  
qu'eux-mêmes, et ils ne  
s'en rendent pas compte.  
Il y a dans leurs cœurs  
une maladie (de doute et  
d'hypocrisie), et Allah  
laisse croître leur  
maladie. Ils auront un

*châtiment douloureux,  
pour avoir menti.*

● **Coran, sourate 7,  
versets 178 et**

**179** ● *Quiconque Allah  
guide, voilà le bien guidé.  
Et quiconque Il égare,  
voilà les perdants. Nous  
avons destiné beaucoup  
de djinns et d'hommes  
pour l'Enfer. Ils ont des  
cœurs, mais ne*

comprennent pas. Ils ont  
des yeux, mais ne voient  
pas. Ils ont des oreilles,  
mais n'entendent pas.

Ceux-là sont comme les  
bestiaux, même plus  
égarés encore. Tels sont  
les insouciantes.

● **Coran, sourate 5,**  
**verset 41** ● *Ô Messager !*  
*Que ne t'affligent point*  
*ceux qui concourent en*  
*mécréance ; parmi ceux*

qui ont dit : « Nous avons  
cru » avec leurs bouches  
sans que leurs cœurs  
aient jamais cru et parmi  
les Juifs qui aiment bien  
écouter le mensonge et  
écouter d'autres gens qui  
ne sont jamais venus à toi  
et qui déforment le sens  
des mots une fois bien  
établi. Ils disent : « Si  
vous avez reçu ceci,  
acceptez-le et si vous ne

*l'avez pas reçu, soyez méfiants ». Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah. Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs. A eux, seront réservés, une ignominie ici-bas et un énorme châtement dans l'au-delà.*

(Liste non-  
exhaustive)

Dans ses  
révélation à Muhammad,  
Allah affirme connaître le  
contenu des cœurs (ou des  
poitrines) et savoir quand  
ces cœurs mentent ou  
sont dans le vrai. Ces  
cœurs dont Allah nous  
parle pourraient en outre  
être habités par des états

d'esprits ou des sentiments tels que le doute, l'hypocrisie, la rancune ou l'ignorance... Il se trouve d'ailleurs plus d'une bonne centaine de récits de dialogues, d'argumentaires et de tournures rhétoriciennes, dans les différentes sourates du Coran, qui exposent avec clarté toute

la panoplie de capacités cognitives, morales ou affectives pouvant émaner de l'organe d'un cœur humain sensé pourtant ne pas concurrencer le cerveau en ces domaines (si j'en crois la science mécréante des occidentaux).

Au regard du Coran, l'Homme est un être qui

pense et raisonne avec son cœur. Une significative énumération, citée par Allah dans la 7<sup>ème</sup> sourate du Coran, associe d'ailleurs, successivement, le cœur à la compréhension, les yeux à la vue et les oreilles à l'ouïe. De même, une autre

énumération, issue de la 5<sup>ème</sup> sourate du Coran, vient à associer, dans la même logique, le fait de parler avec la bouche et le fait de croire avec le cœur. En toute connaissance du catalogue de propriétés exposé par ces énumérations, comment peut-on encore nier le fait

que le Dieu du Coran ait  
doté les Hommes d'une  
« cardio-conscience » ?

Il n'existe  
AUCUNE référence  
coranique concernant  
l'organe du cerveau  
humain. J'ai lu, relu et re-  
relu maintes et maintes  
fois l'ensemble des  
versets du Coran, je n'ai  
jamais trouvé les mots

cerveau,                   cervelle,  
encéphale           ou           quelque  
synonyme (sous forme de  
mot, de locution ou de  
phrase) qui de loin ou de  
près           s'apparente           au  
cerveau humain. Le Dieu  
Allah l'exprime tellement  
de fois, depuis le Coran :  
l'Homme pense et ressent  
avec son cœur... Pauvre  
de moi ! Innocent ingénu  
victime des mensonges de

la science occidentale qui soutient avec acharnement que le cœur ne serait qu'un muscle ayant pour but essentiel de permettre la circulation sanguine dans le corps humain.



- **Coran, sourate 5, verset 90**
- *Ô les*

*croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. écartez-vous en, afin que vous réussissiez.*

● **Coran, sourate 47, verset 15** ● Voici la description du Paradis qui a été promis aux pieux : il y aura là des ruisseaux d'une eau

*jamais malodorante, et  
des ruisseaux d'un lait au  
goût inaltérable, et des  
ruisseaux d'un vin  
délicieux à boire, ainsi  
que des ruisseaux d'un  
miel purifié. Et il y a là,  
pour eux, des fruits de  
toutes sortes, ainsi qu'un  
pardon de la part de leur  
Seigneur. [Ceux-là]  
seront-ils pareils à ceux  
qui s'éternisent dans le*

*Feu et qui sont abreuvés  
d'une eau bouillante qui  
leur déchire les entrailles  
?*

Pourquoi Allah  
autorise-t-il la  
consommation du vin aux  
musulmans seulement  
durant la vie après la  
mort mais pas durant  
celle précédant la mort ?

Qu'est-ce que le vin licite du Paradis aurait que le vin prohibé du monde d'ici-bas n'aurait pas ?

Qu'est-ce que le vin licite du Paradis n'aurait pas que le vin prohibé d'ici-bas aurait ?

Le Dieu Allah, qui interdit aux croyants de consommer du vin, n'a jamais décrété pour ordre

coranique une interdiction de tous les alcools en général (de tous les vins et spiritueux donc), mais simplement une interdiction du vin. Le vin ça veut dire le vin, la vodka ça veut dire la vodka, l'hydromel ça veut dire l'hydromel et la bière ça veut dire la bière. Si Allah est si Clair et Parfait dans ses dires et

s'Il veut interdire l'alcool en général, Il doit déclarer illicites « tous les alcools » ou « les boissons alcoolisées à partir de X degrés » ou encore « les boissons fermentées ou distillées contenant de l'éthanol » (ou une autre expression plus ou moins dans ce genre là), mais pas

seulement « *le vin* ». Les musulmans du Monde Musulman ou d'ailleurs ne devraient donc ressentir aucun scrupule lorsqu'ils s'envoient deux ou trois gorgées de canette de bière ou de mignonnette à hydromel, une fois de temps en temps...



● **Sourate 3, du verset 156 au verset 158** ● *Ô les croyants ! Ne soyez pas comme ces mécréants qui dirent à propos de leurs frères partis en voyage ou pour combattre : “S'ils étaient chez nous, ils ne seraient pas morts, et ils n'auraient pas été tués.” Allah en fit un sujet de regret dans leurs cœurs.*

*C'est Allah qui donne la vie et la mort. Et Allah observe bien ce que vous faites. Et si vous êtes tués dans le sentier d'Allah ou si vous mourez, un pardon de la part d'Allah et une miséricorde valent mieux que ce qu'ils amassent. Que vous mouriez ou que vous soyez tués, c'est vers Allah que vous serez*

rassemblés.

● **Sourate 4, du verset 76  
au verset 78** ● Les

croyants combattent dans

le sentier d'Allah, et ceux

qui ne croient pas

combattent dans le

sentier du Tagut . Eh

bien, combattez les alliés

de Diable, car la ruse du

Diable est certes, faible.

N'as-tu pas vu ceux

auxquels on avait dit :

“Abstenez-vous de combattre, accomplissez la Salat et acquittez la Zakat ! ” Puis lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore, et à dire : "Ô notre Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le

combat ? Pourquoi n'as-  
Tu pas reporté cela à un  
peu plus tard ? ” Dis :  
“La jouissance d'ici-bas  
est éphémère, mais la vie  
future est meilleure pour  
quiconque est pieux. Et  
on ne vous lésera pas fût-  
ce d'un brin de noyau de  
datte. Où que vous soyez,  
la mort vous atteindra,  
fussiez-vous dans des

*tours imprenables. Qu'un bien les atteigne, ils disent : "C'est de la part d'Allah." Qu'un mal les atteigne, ils disent : "C'est dû à toi (Muhammad)." Dis : "Tout est d'Allah." Mais qu'ont-ils ces gens, à ne comprendre presque aucune parole ?*

● **Coran, sourate 9, verset 111** ● *Certes,*

Allah a acheté des  
croyants, leurs personnes  
et leurs biens en échange  
du Paradis. Ils  
combattent dans le  
sentier d'Allah : ils tuent,  
et ils se font tuer. C'est  
une promesse authentique  
qu'Il a prise sur Lui-  
même dans la Thora,  
l'évangile et le Coran. Et  
qui est plus fidèle  
qu'Allah à son

*engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès .*

**● Coran, sourate 3, du verset 138 au verset 141 ●** *Voilà un exposé pour les gens, un guide, et une exhortation pour les pieux. Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez*

*pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants. Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime*

*pas les injustes. et afin  
qu'Allah purifie ceux qui  
ont cru, et anéantisse les  
mécréants.*

La découverte de ces quelques passages issus du Coran pourrait bien chagriner plus d'un musulman pacifiste persuadé 1. que l'islam serait une religion d'amour qui ne glorifie

pas le martyr ou 2. que Muhammad, depuis sa position de prophète récitant le Coran, n'aurait jamais déclaré que combattre pour Dieu est un acte récompensé par Dieu. Il est toujours rassurant pour ce genre de croyants de refuser de comprendre la littéralité du texte que leur sens

moral « interprète » afin de mieux se réfugier derrière les flagorneries inconsistantes et partisans de tel savant ou tel commentateur... Pourvu que l'éloge hors-sujet de qualités morales imputées à Muhammad loin de la réalité du contenu idéologique de ses discours fasse oublier ce qu'est le véritable

« combat dans le sentier d'Allah ».

● **Hadith Muslim, livre 020, numéro 4652** ● *Un homme vint voir le Saint Prophète (que la paix soit sur lui) et dit : « Qui est le meilleur des hommes ? ». Il répondit : « Celui qui combat sur le chemin d'Allah épuisant sa santé et risquant sa vie. ». [...]*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 1, livre 2,**  
**numéro 35** ● *Le prophète*  
*d'Allah a dit : « Celui qui*  
*participe aux Guerres*  
*Saintes pour la cause*  
*d'Allah et que rien ne l'y*  
*oblige si ce n'est sa*  
*croyance en Allah et en*  
*Ses envoyés, recevra*  
*d'Allah sa récompense,*  
*soit le butin (s'il survit)*

*soit l'admission au Paradis (s'il est tué dans la bataille comme un martyr). [...] ».*

Plus que n'importe quel savant ou commentateur, le prophète Muhammad est la personne la mieux habilitée à définir les principes et les objectifs du Jihad islamique. Et

selon Muhammad, Allah promet le Paradis à tous ceux qui meurent en combattant pour Lui sans que rien ne les y ait obligé en dehors de leur foi en l'islam... Rien à voir donc avec un Jihad d'autodéfense que l'innocent utiliserait en réponse à l'agression physique !

● **Hadith Muslim, livre 020, numéro 4645** ● *Le Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) lui (Abu Sa'id Khudri) dit : « [...] Il y a une autre action qui élève la position d'un homme au Paradis à un niveau cent fois plus haut, et l'espace entre un niveau et l'autre équivaut à la hauteur séparant les*

*cieux et la terre. ». Il (Abu Sa'id) dit : « Quelle est cette action ? ». Il répondit : « Le Jihad sur le chemin d'Allah ! Le Jihad sur le chemin d'Allah ! ».*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 52,**  
**numéro 46** ● *Le*  
*Prophète d'Allah a dit :*  
*« [...] Allah garantit qu'Il*

*admettra le Mujahid <sup>1</sup> pour Sa cause au Paradis s'il est tué, autrement Il le renverra chez lui en sécurité avec des récompenses et un butin de guerre.*

Comment la pratique du Jihad en laquelle les musulmans droit-de-l'Hommes

adhèrent, au sens d'un combat SPIRITUEL et INDIVIDUEL visant à améliorer sa personnalité et à apaiser sa pensée, peut-elle exposer aux possibilités d'être tué ou de ramener un butin de guerre ? Serais-je à ce point stupide ? Un détail-clef m'aurait-il donc échappé ?

La définition voulant que le combat jihadiste pour la cause d'Allah relèverait de la pure abstraction a été prêtée à citation pour le compte du prophète Muhammad par bon nombre de musulmans occidentaux/occidentalisés soucieux d'adosser une image d'innocence et de sérénité à l'islam

fantasmé qui (les)  
rassure. Pourtant, il  
n'existe à ma  
connaissance aucune  
explication, dans quelque  
hadith Sahih qui soit,  
retranscrivant des paroles  
du prophète Muhammad  
tendant à assimiler le  
« Jihad pour Allah » à un  
quelconque combat  
personnel et intime de

nature purement (et  
exclusivement)

spirituelle. Quoi qu'en  
pensent les musulmans  
droit-de-l'Hommes,  
c'est la définition de la  
« participation au Jihad  
pour la cause d'Allah »  
définie et validée par le  
prophète Muhammad  
(c'est-à-dire un combat  
guerrier et offensif visant  
à contenter le Dieu Allah)

qui peut aboutir aux possibilités d'être tué ou de récolter un butin de guerre, et pas celle d'un « combat purement métaphysique ».

● **Hadith Bukhari, volume 2, livre 26, numéro 594** ● *Il fut demandé au prophète, « Quelle est la meilleure action ? ». Il dit, « Croire*

*en Allah et Son Apôtre. ».*  
*Il lui fut ensuite demandé,*  
*« Quelle est la meilleure*  
*action suivante ? ».* *Il dit,*  
*« Participer au Jihad*  
*pour la cause d'Allah. ».*  
*Il lui fut ensuite demandé,*  
*« Quelle est la meilleure*  
*action suivante ? ».* *Il dit,*  
*« Faire le pèlerinage. ».*

D'après

Muhammad, participer au Jihad pour la cause d'Allah serait une action bien meilleure que le pèlerinage (pourtant connu pour être un des fameux « 5 piliers de l'islam »). Partant de ce fait, et plus généralement en connaissance de l'ensemble des hadîts de la thématique du Jihad précédant le hadith ci-

dessus, je peine à  
comprendre comment les  
musulmans qui  
s'obstinent à juger  
« respectable » la liberté  
de croyance des autres  
peuvent tenter de nous  
faire croire que le Jihad  
pour la cause d'Allah, au  
sens guerrier du terme, ne  
serait qu'une déformation  
du message pacifique  
délivré par Muhammad

au nom du Dieu Allah.

Maintenant que nous venons de voir ce qu'est le Jihad islamique tel que le prophète Muhammad de la Sunna authentique l'a voulu, voyons un peu ce que ce même Muhammad pense de l'acte du martyr...

● **Hadith Muslim, livre 020, numéro 4696** ●

*Le Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit :*

*« Celui qui meurt sans avoir combattu sur le chemin d'Allah et sans avoir exprimé le désir de combattre pour le Jihad meurt de la mort d'un hypocrite. ».*

● **Hadith Bukhari, volume 4, livre 52,**

**numéro 53** • *Le Prophète a dit : « Aucune personne qui meurt et trouve le bien d'Allah (dans l'au-delà) ne souhaiterait revenir en ce monde même s'il lui était donné le monde entier et quelque soit ce qu'il contient, excepté le martyr qui, au vu de la supériorité du martyre,*

*aimerait revenir au monde et tuer encore (pour la Cause d'Allah). ».*

Pour Muhammad, le martyr du Paradis est un être qui, contrairement aux autres habitants du Paradis, a si bien compris la supériorité de l'acte du martyre qu'il souhaiterait ressusciter pour pouvoir

tuer de nouveau pour la  
cause d'Allah... Pas  
ressusciter en vue de prier  
Allah encore plus  
longtemps, d'aimer  
encore plus longtemps les  
siens, de défendre encore  
plus longtemps les siens  
contre les méchants  
tueurs islamophobes ou  
de prêcher encore plus  
longtemps la belle parole  
du message de tolérance

islamique à l'égard des mécréants. Non. Juste ressusciter pour tuer encore pour la Cause de Son Dieu !

C'est tout de même un peu paradoxal d'être le prophète d'une religion de paix, d'amour et de tolérance et de louer une attitude pareille ! En quoi le fait de mourir en tuant,

même par nécessité  
abnégatoire, serait-il un  
signe de supériorité ?

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 52,**  
**numéro 54** ● *Le Prophète*  
*a dit* : « *Par Celui dont*  
*Les Mains tiennent ma vie*  
*! S'il n'y avait pas eu des*  
*hommes parmi les*  
*croyants qui n'aiment pas*  
*rester derrière moi et à*

qui je ne peux pas fournir de moyens de transports, je ne serais certainement jamais resté derrière quelque Sariya' (unité armée) s'exposant dans la Cause d'Allah. Par Celui dont Les Mains tiennent ma vie ! J'aurais aimé devenir un martyr pour la Cause d'Allah pour ensuite ressusciter puis devenir un martyr, puis

ressusciter à nouveau  
puis devenir un martyr  
puis ressusciter à  
nouveau puis devenir un  
martyr. ».

● **Hadith Muslim, livre 020, numéro 4635** ● Le  
Messenger d'Allah (que la  
paix soit sur lui) a dit :  
« Aucune personne qui  
entre au Paradis  
n'aimerait revenir en ce

*monde même s'il se voyait offrir tout ce qui est à la surface de la terre (comme incitation) sauf le martyr qui désirerait revenir en ce monde et être tué dix fois simplement pour le grand honneur qui a été accordé sur lui. ».*

Si vous estimez qu'il faudrait vraiment

avoir l'esprit mal tourné pour trouver en les propos des deux hadîts Sahih ci-dessus ce qui motiverait la pensée fanatique et autodestructrice des « islamistes terroristes » qui disent agir, à notre époque, pour le Jihad d'Allah... Alors veuillez considérer que j'ai l'esprit mal tourné !



● **Coran, sourate 25,**  
**verset 56 et 57** ● *Or,*  
*Nous ne t'avons envoyé*  
*que comme annonciateur*  
*et avertisseur. Dis : « Je*  
*ne vous en demande*  
*aucun salaire (pour moi*  
*même). Toutefois, celui*  
*qui veut suivre un chemin*  
*conduisant vers son*  
*Seigneur [est libre de*

*dépenser dans la voie d'Allah] ».*

● **Coran, sourate 8,**  
**verset 1** ● *Ils*

*t'interrogent au sujet du butin. Dis : « Le butin est à Allah et à Son Messenger. » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son Messenger, si vous êtes*

*croyants.*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 4, livre 53,**  
**numéro 351**

● *L'Apôtre  
d'Allah a dit : « Le butin  
est devenu légal pour  
moi. ».*

● **Hadith Bukhari,**  
**volume 1, livre 7,**  
**numéro 331**

● *Le  
Prophète a dit « J'ai reçu  
cinq choses qui n'ont été  
envoyées à personne*

*d'autre avant moi. [...] 3  
Le butin est devenu licite  
pour moi bien qu'il  
n'était pas encore légal à  
n'importe quel autre  
avant moi. [...] ».*

Au cours de  
précédentes lectures  
philosophiques de ce  
chapitre, j'ai tenté de  
vous démontrer que le

prophète Muhammad disposait du droit de jouir du contrôle total d'un empire de fidèles soumis à ses quatre volontés, le Coran interdisant aux musulmans de désobéir aux ordres du sceau des prophètes divins, fussent-ils des ordres qui leur déplaisent. Cette légitimité coranique, Muhammad la doit bien

évidemment à sa propre parole humaine disposée à annoncer ce qu'Allah lui demande d'annoncer (si l'on en croit Muhammad, bien évidemment). Au cours de précédentes lectures philosophiques de ce chapitre, j'ai également tenté de mettre en évidence pour vous les passages du Coran qui

attestent du droit pour Muhammad de disposer de son harem de femmes, aussi bien parmi ses propres épouses que parmi ses esclaves ou ses concubines prisonnières de guerre. Les épouses de Muhammad peuvent difficilement se plaindre d'être victimes d'adultère puisque le droit de

Muhammad à coucher avec des femmes autres que celles auxquelles il est marié est reconnu par Allah... Ou plutôt, reconnu par Muhammad lui-même qui, à certains moments, parle pour sa propre voix puis, à d'autres moments, parle pour la révélation d'Allah. Ne manque alors plus qu'un droit à piocher

dans les butins, et là,  
qu'obtenons-nous ?  
Pouvoir politique, sexe,  
argent... Le triptyque du  
sage prophète  
désintéressé ?



● **Coran, sourate 6,**  
**verset 38** ● *Nous n'avons*  
*rien omis d'écrire dans le*  
*Livre.* Puis, c'est vers leur

*Seigneur qu'ils seront ramenés.*

● **Coran, sourate 2, versets 2 et 3** ● *C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux qui croient à l'invisible et accomplissent la Salat et dépensent [dans l'obéissance à Allah], de ce que Nous leur avons attribué.*

L'athéisme,  
l'agnosticisme, les  
dinosaures, la rotondité  
de la planète Terre, les  
différents continents de la  
planète Terre, les régions  
polaires des hautes  
latitudes de la planète  
Terre, l'ADN/l'ARN, la  
couche d'ozone, la force  
électromagnétique, la  
tectonique des plaques,

les étapes du cycle de l'eau invisibles à l'œil nu, les ondes radio, la thermodynamique, la pesanteur... De mon point de vue, le Coran aurait gagné en force de conviction et en éloquence en traitant de ces sujets plus que des principaux sujets dont il traite à la place. Si vous

cherchez un sujet sur lequel il ne fait aucun doute qu'Allah n'a rien omis d'écrire dans Son Coran, allez voir du côté des centaines de passages au sein desquels Allah parle des tourments de l'Enfer qui attendent ceux qui ne croient pas en Son existence/en le rôle de sceau des prophètes de Dieu de Muhammad.



● **Coran, sourate 22, verset 5** ● *Ô hommes ! Si vous doutez au sujet de la Résurrection, C'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence puis d'un embryon [normalement] formé aussi bien*

qu'informe pour vous  
montrer [Notre  
Omnipotence] et Nous  
déposerons dans les  
matrices ce que Nous  
voulons jusqu'à un terme  
fixé. Puis Nous vous en  
sortirons [à l'état] de  
bébé, pour qu'ensuite  
vous atteignez votre  
maturité. Il en est parmi  
vous qui meurent [jeunes]  
tandis que d'autres

*parviennent au plus vil de l'âge si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. De même tu vois la terre desséchée : dès que Nous y faisons descendre de l'eau elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux.*

● **Coran, sourate 40,**

**verset 67** • C'est Lui qui  
vous a créés de terre, puis  
d'une goutte de sperme,  
puis d'une adhérence puis  
Il vous fait sortir petit  
enfant pour qu'ensuite  
vous atteigniez votre  
maturité et qu'ensuite  
vous deveniez vieux, -  
certains parmi vous  
meurent plus tôt, - et pour  
que vous atteigniez un

*terme fixé, afin que vous raisonniez.*

**● Coran, sourate 23, du verset 12 au verset 14** ● *Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de l'adhérence Nous avons*

créé un embryon ; puis,  
de cet embryon Nous  
avons créé des os et Nous  
avons revêtu les os de  
chair. Ensuite, Nous  
l'avons transformé en une  
tout autre création.  
Gloire à Allah le Meilleur  
des créateurs !

Si vous souhaitez  
enrichir le champ de vos  
connaissances

scientifiques sur la reproduction humaine, le livre du Coran vous indiquera comment l'homme, avant de devenir cet être humain qui sort du corps d'une femme enceinte, a d'abord été créé à partir de terre (ou d'argile), puis de sperme (ou d'une goutte de sperme), puis

d'une adhérence, et enfin d'un embryon. L'homme créé à partir de terre ou d'argile (un bref copier-coller du mythe gréco-antique du Titan Prométhée), ce n'est bien sûr pour l'heure qu'une simple hypothèse quasi-animiste sur laquelle le savoir occidentalomécréant, fer de lance de la médecine moderne, ne

juge pas encore utile de se pencher outre mesure. On attend toujours la contre-expertise des meilleurs médecins et biologistes des pays arabo-musulmans, qui se forment essentiellement au travers des enseignements des universités du Monde Occidental chrétien ou christiano-laïque, avant

de pouvoir valider l'idée saugrenue selon laquelle les spermatozoïdes des testicules humains auraient d'abord été de l'argile. Cela viendra-t-il un jour ou l'autre au cours de ce siècle ? Rien n'est moins sûr...

Parce que les versets du Coran qui

traitent de la question de l'embryologie humaine discréditent très sérieusement l'autre hypothèse selon laquelle Muhammad serait un prophète capable de recevoir la visite d'un ange divin, il allait de soi que le Dieu du Coran ne pouvait pas inclure dans Ses révélations le fait que le gamète de l'ovule

agisse dans les différents et successifs « processus de fabrication » permettant au fœtus humain du ventre d'une femme de devenir un nouveau-né du genre humain. Cet ovule, cellule sexuelle femelle fécondable par le spermatozoïde (cellule sexuelle mâle), ou quelque autre mot ou

groupe nominal renvoyant à l'ovule, n'est d'ailleurs jamais cité nulle part dans aucun des versets du livre du Coran, que ces derniers traitent du sujet des sciences naturelles/physiques/chim ou pas d'ailleurs.

Parce qu'ils ont été conscients de cette flagrante absence,

beaucoup de  
« scientifiques  
concordistes » de  
confession musulmane  
ont dû se creuser la tête  
pour faire dire au Coran  
qu'un gamète femelle  
interagit avec le  
spermatozoïde afin de  
rendre efficient le  
processus de création de  
l'embryon humain voulu  
par Allah... Pourvu que la

science moderne ne rende pas incomplète ou fallacieuse La science d'un Dieu Allah qui, de toutes façons, ne pourrait pas avoir tort. Ceux-ci vont donc purement et simplement affirmer que l'élément « *reposoir* » cité deux fois par le Coran, et relatif à la création humaine, serait l'ovule produit par la

femme, gamète aussi indispensable à la création d'un embryon humain que le spermatozoïde de l'homme auquel il doit s'associer pour donner la vie. Or, non seulement le « *reposoir* » coranique n'est pas décrit comme le gamète femelle que nous connaissons depuis les

cours de sciences naturelles du collège et qui revient dans l'utérus de la femme de façon cyclique, mais en plus, l'ensemble des sourates coraniques qui traitent du développement embryonnaire ne centralisent la fibre créatrice qu'à partir du seul sperme ou d'une goutte de sperme (et non

à partir d'un spermatozoïde)... Un peu comme si la femme ne faisait que porter la création de l'homme, résultante de l'auto-fécondation du sperme masculin, quelque utilité qu'elle ait de son « *reposoir* » interne (reposoir décrit comme « *solide* » par le Coran, donc rien à avoir avec un

ovule de femme !).

À la lecture des passages du Coran le concernant, il apparaît que le « *reposoir* » ne serait au mieux qu'un lieu où viendrait se loger le sperme ou la goutte de sperme (dans les deux cas, une agglomération de spermatozoïdes), mais

certainement pas un gamète participant au développement embryonnaire. Par

ailleurs, si Allah voyait en l'adhérence précédant l'embryon comme le résultat de la fécondation entre un gamète mâle et un gamète femelle, Il aurait par exemple dû affirmer, à la sourate 23, « *Nous avons certes créé*

*l'homme d'un extrait  
d'argile, puis Nous en  
fîmes une goutte de  
sperme dans un reposoir.  
Ensuite, Nous avons fait  
DU MÉLANGE ENTRE  
CE SPERME ET LE  
REPOSOIR une  
adhérence ; et de  
l'adhérence Nous avons  
créé un embryon », mais  
Il a plutôt préféré  
affirmer « Nous avons*

*certes créé l'homme d'un  
extrait d'argile, puis Nous  
en fîmes une goutte de  
sperme dans un reposoir  
solide. Ensuite, Nous  
avons fait DU SPERME  
une adhérence ; et de  
l'adhérence Nous avons  
créé un embryon »...*

L'adhérence décrite par le  
Coran en tant qu'étape  
charnière précédant

l'embryon ne peut par ailleurs pas être l'ovule lui-même ni l'état de fécondation de ce même ovule dans la mesure où Allah affirme que l'adhérence est créée à partir du sperme et seulement à partir du sperme. Or, l'ovule est non seulement un gamète créé à part entière par le corps de la femme, mais,

de surcroît, l'acte fécondateur devant donner naissance à l'embryon humain ne peut qu'être le résultat de la rencontre entre un ovule et un spermatozoïde, et pas de l'un ou de l'autre, et encore moins de l'un amené à devenir l'autre. Enfin bon, je vais accorder un bénéfice du

doute à ces doux rêveurs  
qui défendent l'idée que  
le Coran aborde  
véridiquement la question  
du développement  
embryonnaire humain,  
tout ça dans le but de leur  
démontrer à quel point il  
peut être illusoire de  
vouloir s'entêter à  
penser :

- que l'auteur du Coran a inclus l'ovule comme élément actif et prééminent dans l'ensemble des « processus de fabrication » devant aboutir à la création de l'embryon humain,

- que l'auteur du Coran considère le gamète femelle (l'ovule) comme aussi indispensable que le

gamète mâle (le  
spermatozoïde) dans  
l'ensemble des  
« processus de  
fabrication » devant  
aboutir à la création de  
l'embryon humain,  
- ou encore, que l'auteur  
du Coran ait appelé  
l'ovule de la femme par  
le nom « *reposito* », lors  
de Ses révélations à

Muhammad.

● **Coran, sourate 76, verset 2** ● *En effet, Nous avons créé l'homme d'une goutte de sperme mélangé [aux composantes diverses] pour le mettre à l'épreuve. [C'est pourquoi] Nous l'avons fait entendre et voyant.*

Le verset coranique

ci-dessus, bien qu'il soit aussi imprécis et abstrait que la quasi-totalité des versets coraniques ayant la nature pour sujet d'observation, est le genre de verset qu'utilisent certains musulmans désirant ardemment que le Coran fasse interagir la « *goutte de sperme* » a un élément exogène à elle en vue de

créer l'homme. Le problème ici est que, pour Allah, cet autre élément serait pluriel puisqu'il s'agirait de « *composantes diverses* ». Or l'ovule est un élément singulier et non des composantes différentes (car diverses). J'oserai même ajouter que si l'y a bien un élément qui est

unitaire dans le corps humain de la femme, ce doit très certainement être la cellule de l'ovule (ou, à la limite, une autre de ses cellules). Et qu'aucun musulman ne vienne me parler du fait qu'Allah entrevoit l'ovule comme étant plusieurs éléments différents, à savoir un noyau, un cytoplasme et une

membrane, Lui qui a pourtant jugé suffisant d'affirmer à plusieurs reprises dans Son Coran que l'homme germe d'une goutte de sperme et non d'un spermatozoïde. Le Dieu Allah ne peut-Il donc pas inspirer des paroles scientifiques précises et irréprochables en donnant un terme précis pour l'échelle et la

nature propre du  
spermatozoïde,  
proportion unitaire de  
l'agglomération de  
spermatozoïdes qu'est la  
goutte ? Pour moi, la  
réponse est clairement et  
définitivement non  
puisque le Coran est un  
livre beaucoup trop  
lacunaire et imprécis pour  
savoir parler de ce que la

nature produit à échelle  
microscopique autrement  
qu'avec le savoir limité  
d'un « prophète » du  
VII<sup>ème</sup> siècle. Allah ne  
peut pas parler de l'ovule  
ou décrire ce dernier  
comme étant plusieurs  
éléments divers dans la  
mesure où déjà Il ne voit  
pas d'échelle plus petite à  
celle de la goutte pour

qualifier le gamète auto-fécondateur mâle.

● **Coran, sourate 75, du verset 36 au verset 40** ● *L'homme* *pense-t-il*

*qu'on le laissera sans obligation à observer ?*

*N'était-il pas une goutte*

*de sperme éjaculé ? Et*

*ensuite une adhérence*

*Puis [Allah] l'a créée et*

*formée harmonieusement*

: puis en a fait alors les  
deux éléments de couple :  
le mâle et la femelle ?

*Celui-là (Allah) n'est-Il  
pas capable de faire  
revivre les morts ?*

**● Coran, sourate 23, du  
verset 12 au verset  
14 ●** *Nous avons certes  
créé l'homme d'un extrait  
d'argile, puis Nous en  
fîmes une goutte de  
sperme dans un reposoir*

*solide. Ensuite, Nous  
avons fait du sperme une  
adhérence ; et de  
l'adhérence Nous avons  
créé un embryon ; puis,  
de cet embryon Nous  
avons créé des os et Nous  
avons revêtu les os de  
chair. Ensuite, Nous  
l'avons transformé en une  
tout autre création.  
Gloire à Allah le Meilleur*

*des créateurs !*

● **Coran, sourate 35, verset 11** ● *Et Allah vous a créés de terre, puis d'une goutte de sperme, Il vous a ensuite établi en couples. Nulle femelle ne porte ni ne met bas sans qu'Il le sache. Et aucune existence n'est prolongée ou abrégée sans que cela soit consigné dans un livre . Cela est vraiment*

*facile pour Allah.*

Comme je vous l'ai fait remarquer précédemment, avec le Coran, entre le sperme qui se transforme en l'adhérence devant créer l'embryon et la terre/l'argile (précédant le sperme) qui surplombe l'ensemble des étapes formatrices de l'homme,

aucune étape n'inclut l'ovule ou le « *repositoir* » comme élément actif du développement embryonnaire. Était-ce si difficile que cela pour Allah d'oser affirmer des citations telles que « Nous avons fait de la rencontre entre le sperme et le repositoir non-solide une adhérence ; et de

l'adhérence Nous avons  
créé un embryon » ou  
« Et Allah vous a créés de  
terre, puis d'un reposoir,  
Il vous a ensuite établi en  
couples » ? Pourquoi  
Allah n'associe-t-il  
l'embryon humain et sa  
forme primordiale  
l'adhérence qu'au seul  
sperme ? Pourquoi ne les  
associe-t-Il donc jamais  
ne serait-ce qu'une seule

fois au « *reposito*ir » ou à l'ovule ? S'Il sait que l'embryon ou le néo-embryon naît à partir d'un ovule et un spermatozoïde, je me demande même déjà pourquoi Allah se permet d'affirmer ce genre de versets :

● **Coran, sourate 16, versets 3 et 4** ● *Il a créé*

*les cieux et la terre avec juste raison. Il transcende ce qu'on [Lui] associe. Il a créé l'homme d'une goutte de sperme ; et voilà que l'homme devient un disputeur déclaré.*

**● Coran, sourate 36, versets 77 et 78** ● *L'homme ne voit-il pas que Nous l'avons créé d'une goutte de sperme ?*

*Et le voilà [devenu] un adversaire déclaré ! Il cite pour Nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création; il dit : « Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière ? ». ?*

Pourquoi est-ce qu'au sein du Coran, Allah affirme avoir créé

l'Homme d'une goutte de sperme, tandis qu'Il n'y affirme pourtant jamais avoir « créé l'Homme d'un reposoir » ou avoir « créé l'Homme de la rencontre entre un reposoir et du sperme » ?

● **Hadith Muslim, livre 033, numéro 6397** ● *Le Messager d'Allah (que la paix soit sur lui) a dit :*

Allah, l'Exalté et Glorieux, a nommé un ange en tant que gardien de l'utérus, et il a pu dire : Mon Seigneur, c'est désormais une goutte de sperme, mon Seigneur, c'est désormais une adhérence, mon Seigneur, c'est désormais un embryon, et quand Allah décide de lui donner une

forme définitive, l'ange  
dit : Mon Seigneur, sera-  
t-il un homme ou une  
femme et sera-t-il une  
mauvaise ou une bonne  
personne ? Qu'en sera-t-il  
de ses moyens de  
subsistance et de son âge  
? Et tout cela est écrit  
dans l'utérus de sa  
mère. »

En ce qui concerne

la science embryologique,  
la Sunna authentique du  
prophète Muhammad  
pourrait venir ajouter des  
bénéfices du doute à un  
Coran très indigent  
scientifiquement, avec  
ses mythes de l'homme  
qui naît de la  
terre/l'argile et raisonne  
avec son cœur... Mais au  
lieu de cela, elle ajoute  
encore davantage de

démonstrations douteuses  
aux lois d'une juridiction  
qui s'impose aux réalités  
matérielles d'un monde  
bien différent du monde  
naturel qui vit sur notre  
planète. Vous rendez-  
vous compte, vous les  
musulmans sunnites, de  
ce que ce dernier hadith  
enseigne de si  
improbable ?

Apparemment, selon  
votre prophète  
Muhammad, c'est  
seulement après que  
l'embryon humain ait pris  
sa forme définitive  
qu'Allah décide si celui-  
ci deviendra un homme  
ou une femme. Or, que  
cette forme embryonnaire  
définitive dont parle  
Muhammad soit la forme  
définitive du fœtus prêt à

sortir du ventre de sa mère ou celle de l'embryon juste avant sa phase de développement en tant que fœtus, cela ne change rien au fait que les spéculations scientifiques de la Sunna sont fausses ! En effet, dans la réalité du monde dans lequel je vis, le sexe génétique masculin ou féminin d'un embryon se décide au tout

début, au moment où l'ovule est fécondé par le spermatozoïde qui fusionne en lui car, bien évidemment, l'œuf fécondé ne peut pas se développer sans orientation anatomique sexuée. Le sexe du bébé (souvent visible à l'échographie à partir de 3 mois, lorsque

l'embryon est bien loin de sa forme définitive) ne vient pas s'ajouter, comme par magie, à un embryon ou un fœtus définitivement formé qui attendrait cependant, pour ultime complément cosmétique, le trou ou la trompe... L'être humain est une machine beaucoup plus complexe que ce que le Coran et la Sunna en

disent !



● **Coran, sourate 55, versets 14 et 15** ● *Il a créé l'homme d'argile sonnante comme la poterie ; et Il a créé les djinns de la flamme d'un feu sans fumée ;*

● **Coran, sourate 51, versets 55 et 56** ● *Et*

*rappelle ; car le rappel profite aux croyants. Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*

**● Coran, sourate 27, du verset 15 au verset 18 / du verset 36 au verset 39** ● *Nous avons effectivement donné à David et à Salomon une science; et ils dirent :*

*« Louange à Allah qui nous a favorisés à beaucoup de Ses serviteurs croyants ». Et Salomon hérita de David et dit : « Ô hommes ! On nous a appris le langage des oiseaux ; et on nous a donné part de toutes choses. C'est là vraiment la grâce évidente. Et furent rassemblées pour Salomon, ses armées de*

djinns, d'hommes et  
d'oiseaux, et furent  
placées en rangs. Quand  
ils arrivèrent à la Vallée  
des Fourmis, une fourmi  
dit : « Ô fourmis, entrez  
dans vos demeures, [de  
peur] que Salomon et ses  
armées ne vous écrasent  
[sous leurs pieds] sans  
s'en rendre compte » /  
Puis, lorsque [la

délégation] arriva auprès de Salomon, celui-ci dit : « Est-ce avec des biens que vous voulez m'aider ? alors que ce qu'Allah m'a procuré est meilleur que ce qu'Il vous a procuré. Mais c'est vous plutôt qui vous réjouissez de votre cadeau. Retourne vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront

*aucune résistance. et nous les en expulserons tout humiliés et méprisés. Il dit : « Ô notables ! Qui de vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi soumis ? »*

*Un djinn redoutable dit :*  
*« Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place : pour cela. Je suis fort et digne de confiance ».*

● **Coran, sourate 34, du verset 12 au verset 14** ●

*Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui nous avons fait couler la source de cuivre. Et parmi les djinns il y en a qui*

travaillaient sous ses  
ordres, par permission de  
son Seigneur. Quiconque  
d'entre eux, cependant,  
déviait de Notre ordre,  
Nous lui faisons goûter  
le châtement de la  
fournaise. Ils exécutaient  
pour lui ce qu'il voulait :  
sanctuaires, statues ,  
plateaux comme des  
bassin et marmites bien  
ancrées. « Ô famille de

*David, oeuvrez par gratitude », alors qu'il y a peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants. Puis, quand Nous décidâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que « la bête de terre », qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils savaient vraiment*

*l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant [de la servitude].*

À notre époque, les djinns sont des êtres aussi discrets et distants des Hommes que le sont le Dieu Allah ou les Anges. Ils sont même tellement discrets, parce que tout

simplement impossibles à voir, à entendre ou à toucher (jusqu'à preuve du contraire), que je peux envisager l'hypothèse légendaire selon laquelle ils seraient des êtres invisibles en retrait des affaires humaines quotidiennes. Il n'en a pourtant peut-être pas toujours été ainsi dans la mesure où, d'après le

Coran, au temps du roi Salomon, les ancêtres de nos contemporains les djinns ultra-discrets pouvaient s'intégrer à une infanterie composée d'humains et d'oiseaux, avoir une conversation avec un être humain ou encore exprimer leur savoir-faire dans un domaine appréciable par nos sens élémentaires :

l'artisanat. Dans la ville de Jérusalem du X<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, les chantiers du BTP où les briques et les truelles à ciment se promenaient en lévitation ainsi que les blocs de pierre qui s'auto-fragmentaient petit à petit jusqu'à prendre la forme de statues : c'était eux !

À l'ère des télécommunications, des vidéo-technologies et de la démocratisation du racolage biographique de Monsieur Tout-le-monde, les rares personnes qui soient jamais entrées en « contact » avec des djinns sont uniquement des personnes aux témoignages confus et imprécis du genre

« C'était une ombre à la forme difficilement discernable qui se trouvait dans un couloir sombre et qui y est passée furtivement, cette nuit, en ne laissant pour unique trace de son passage qu'un bruit sourd de vent léger à peine audible. »,  
« Lorsqu'il sent que je crains sa venue, le djinn

*cherche alors à me troubler, comme quand il m'inspire de mauvaises pensées, par exemple. »* ou encore « *Je l'ai vu de mes propres yeux et il m'a parlé... Durant mon sommeil. »*. Autre détail troublant en ce qui concerne les djinns : quand quelqu'un ne croit pas en l'existence des djinns, **bizarrement,**

aucun djinn ne souhaite entrer en contact avec lui ou agir sur lui contre son gré... Cela explique sans doute pourquoi les témoignages de gens qui sont ou furent possédés par un djinn émanent toujours de gens qui pensent que les djinns existent réellement. Personnellement, je sais qu'aucun des djinns de ce

monde ne viendra jamais  
me rencontrer ou me  
posséder puisque que  
mon ignorance non-  
convictionnelle à leur  
égard les fait fuir.

Parce qu'ils ne  
peuvent pas ignorer que  
les djinns ne s'attaquent  
qu'aux musulmans  
émotionnellement  
perturbés ou

psychologiquement  
fragiles, certains  
musulmans concordistes  
se complaisent à  
corroborer l'autre  
hypothèse légendaire  
voulant que les djinns  
sortent parfois de leur  
transparence/inconsistance  
matérielle pour prendre  
l'apparence humaine. Ben  
voyons ! Soit on ne voit  
pas le djinn, soit on ne

saurait le différencier de nous les êtres humains lambdas. Et j'imagine que les djinns ont également toujours eu la présence d'esprit (en tous temps) d'adjoindre à leur technique de mimétisme morphologique le comportement de se vêtir à la mode pour passer inaperçu, bien évidemment ! Un djinn

qui porte sur lui des vêtements industriels (un blue-jean, une paire de baskets...) et des accessoires industriels (un bracelet-montre, des lunettes de soleil...) ça se fond plus aisément dans la foule qui arbore nos rues bétonnées du monde moderne du XXI<sup>ème</sup> siècle qu'un djinn avec

des vêtements rudimentaires artisanaux (des sabots de bois, des braies en laine de mouton...) et des outils primitifs dignes du paléolithique (une canne de pèlerin en bois de châtaignier, un biface en silex...).

● **Hadith Bukhari, volume 5, livre 58,**

**numéro 200 (récit d'Abu Huraira) • [...]**

*Le prophète a dit « Apporte-moi des pierres afin de laver mes parties intimes et n'apporte pas d'os ou de crottin. ». [...]* J'ai demandé, « Pourquoi pas l'os ou le crottin ? ». Il dit, « Parce que c'est la nourriture des djinns. Les délégués des djinns de (la cité de) Nasibin sont

*venus me voir --comme ils étaient gentils ces djinns-- et m'ont demandé des restes de nourriture humaine. J'ai invoqué Allah pour eux afin qu'ils ne passent pas à côté d'ossements ou de crottin sans y trouver de la nourriture dessus. ».*

Muhammad a un

jour souhaité laisser des os et du crottin en nourriture pour certains djinns... En partant de ce fait et en faisant preuve d'un minimum de suite dans les idées, on peut donc en déduire qu'il serait possible d'observer des denrées alimentaires palpables et visibles (comme des os et du crottin posés à même le

sol) se déplacer seules dans le vide, lorsque les djinns invisibles s'en saisissent pour les faire entrer dans leurs bouches invisibles. Mais bon, ne rêvez pas trop ! Vous aurez beau aligner des tas de tonnes de crottin et d'os aux quatre coins de la Péninsule Arabique ou ailleurs et entourer du dispositif de vidéo-

surveillance le plus discret qui soit ces réserves d'ordures laissées à l'air libre, le constat sera toujours le même : seuls des êtres visibles comme les mouches, les cafards ou les chiens errants affamés oseront s'attaquer à vos tas de déchets. De là à en déduire que les djinns

prennent toujours la  
forme de mouches, de  
cafards ou de chiens  
avant de passer à table, il  
n'y a qu'un pas que je  
m'abstiendrai cependant  
de franchir...

Que cela plaise ou  
non aux coranistes, les  
soi-disant capacités  
d'invisibilité et de  
mimétisme  
morphologique des

djinns, légendes jugées  
crédibles par beaucoup de  
musulmans, ne sont que  
de vains prétextes  
capables d'aider à se  
rassurer face au caractère  
fallacieux des  
superstitions qui pullulent  
en le livre du Coran. Si  
ces créatures invisibles  
que sont les djinns  
existent bel et bien et  
qu'elles ont réellement la

capacité de se nourrir  
d'un quelconque élément  
matériel intra-  
atmosphérique qui soit,  
alors pourquoi aucun  
Homme de notre planète  
suranthropisée ne peut  
voir les traces de pas  
isolés que ceux-ci laissent  
en arpentant le sable du  
désert, la boue, la neige,  
les champs de céréales,

ou juste simplement voir  
des os et du crottin posés  
à même le sol en train de  
léviter ou de se  
volatiliser ? Parce que les  
djinn n'existent plus au  
XXI<sup>ème</sup> siècle ? Parce que  
les djinn sont une  
population suffisamment  
discrète, vive et alerte  
pour savoir en  
permanence opérer des

agissements et des  
mouvements loin des  
yeux des 7 milliards  
d'humains de notre  
planète et de leurs  
caméras vidéo tournant  
24h/24 ? Parce que les  
djinnns ne mangent du  
crottin ou des os et ne se  
déplacent que lorsqu'ils  
se glissent dans le  
costume  
anthropomorphique de

*l'homo sapiens sapiens*  
moderne ?

Si certains musulmans se plaisent à penser que les djinns ne se meuvent jamais à même le sol car ils se servent uniquement de leurs ailes pour se déplacer et sont suffisamment agiles pour éviter les avions, les

pigeons et les câbles de pylônes électriques situés au bord des routes... Cela confortera au moins leur croyance en des créatures dont ils ne peuvent pas nier l'existence, tant cela reviendrait à remettre en cause l'existence d'un Dieu Allah qui affirme bel et bien les avoir créés !



● **Coran, sourate 35, verset 13** ● *Il fait que la nuit pénètre le jour et que le jour pénètre la nuit. Et Il a soumis le soleil et la lune. Chacun d'eux s'achemine vers un terme fixé. Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté,*

*tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte.*

● **Coran, sourate 91, versets 1 et 2** : *« Par le soleil et par sa clarté ! Et par la lune quand elle le suit !*

● **Coran, sourate 21, verset 33** ● *Et c'est Lui qui a créé la nuit et le*

*jour, le soleil et la lune,  
chacun voguant dans une  
orbite.*

**● Coran, sourate 36, du verset 36 au verset 40** ● *Louange à Celui qui a créé tous les couples de ce que la terre fait pousser, d'eux-mêmes, et de ce qu'ils ne savent pas ! Et une preuve pour eux est la nuit. Nous en écorchons le jour et ils*

sont alors dans les ténèbres. Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné; telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient. Et la lune, Nous lui avons déterminé des phases jusqu'à ce qu'elle devienne comme la palme vieillie. Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la

nuit devancer le jour; et  
chacun vogue dans une  
orbite.

● **Coran, sourate 39,**  
**verset 5** ● *Il a créé les  
cieux et la terre en toute  
vérité. Il enroule la nuit  
sur le jour et enroule le  
jour sur la nuit, et Il a  
assujetti le soleil et la  
lune à poursuivre chacun  
sa course pour un terme  
fixé. C'est bien Lui le*

*Puissant, le Grand  
Pardonneur !*

● **Coran, sourate 14,  
verset 33** ● *Et pour vous,  
Il a assujetti le soleil et la  
lune à une perpétuelle  
révolution. Et Il vous a  
assujetti la nuit et le  
jour.*

D'après le Coran, la  
terre sur laquelle nous  
vivons se trouve dans le

champ lumineux d'un  
astre, la lune, qui suit un  
second astre, le soleil...  
Et chacun de ces deux  
astres vogue sur une  
orbite afin de suivre une  
perpétuelle révolution :  
fait aisément observable,  
à l'œil nu, depuis le plat  
monde géocentrique du  
VII<sup>ème</sup> siècle, par un  
bédouin ignorant tout de

nos connaissances scientifiques actuelles ! À votre avis, Allah pouvait-Il réellement espérer contredire, avec ce genre de récits, les errements cosmologiques qui faisaient autorité au temps du Prophète Muhammad ?

● **Coran, sourate 31, verset 29** ● *N'as-tu pas*

*vu qu'Allah fait pénétrer la nuit dans le jour, et qu'il fait pénétrer le jour dans la nuit, et qu'Il a assujetti le soleil et la lune chacun poursuivant sa course jusqu'à un terme fixé ? Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »*

Effectivement, j'ai déjà vu le soleil

poursuivre sa course jusqu'à un terme fixé. Mais dans la mesure où je sais que la terre sur laquelle je vis est une planète ronde, qu'elle tourne sur elle-même et surtout qu'elle gravite autour du soleil (et pas l'inverse), trois faits scientifiques avérés qu'Allah semble ignorer

ou passer sous silence, je sais que cette « course » est à relativiser...

● **Hadith Bukhari, volume 4, livre 54, numéro 421 (Récit d'Abu Dhar)** ● *Le*

*Prophète me demanda au coucher du soleil, « Sais-tu où va le soleil (lorsqu'il se couche) ? ». Je répondis, « Allah et*

*Son Apôtre le savent mieux. ». Il dit, « Il va, jusqu'à ce qu'il se prosterne sous le Trône et demande la permission de se lever à nouveau, et la permission lui est donnée. (Un jour viendra où) il ira se prosterner mais sa prosternation ne sera pas acceptée, et il demandera la permission de poursuivre sa course,*

*mais cela ne lui sera pas permis, mais on lui ordonnera de retourner d'où il vient et alors il se lèvera à l'ouest. Et ceci est l'interprétation du Verset d'Allah : « Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné ; telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient. » (Sourate*

36, *Verset 38*).

La terre sur laquelle je vis est non seulement rotonde mais elle est surtout en perpétuelle rotation sur elle-même et autour du soleil, ce qui permet ainsi au soleil d'éclairer en permanence (donc continuellement) une partie de la terre avec sa lumière. De là, on peut

tirer deux conclusions.  
Conclusion numéro 1 : il ne fait jamais nuit en même temps pour tous les habitants de notre planète, et cela est aussi valable pour le jour.  
Conclusion numéro 2 : il fait en permanence nuit sur la terre car il fait en permanence nuit pour une partie d'elle. Pourquoi Muhammad est-il alors

aller raconter que le soleil se prosterne sous un trône lorsqu'il se couche alors que la nuit comme le jour sont permanents pour au moins une partie de la terre ? Parce qu'il se pensait vivre sur une terre plate dont les Hommes n'habitent qu'un seul des deux côtés et autour de laquelle voguent les

astres de la lune et du soleil ? Les présences permanentes de la nuit et du jour à différents endroits de notre planète ne devraient-elles donc pas rendre caduque cette histoire de soleil qui réalise une action localisée et temporaire (en l'occurrence ici, se prosterner sous un trône) au moment de la tombée

de la nuit ? Pour vous illustrer de façon encore plus limpide ce que ce hadith m'inspire, je dirai que Muhammad, depuis son époque d'ignorance, a osé le pari suivant : « Quand il fait nuit, aucun être humain de la terre plate sur laquelle je vis ne voit le soleil, donc aucun être humain de ce monde ne sait ce que fait le soleil

qui s'est déplacé jusqu'à sortir de notre champ de vision... Je peux donc raconter ce que je veux et faire passer le soleil sous un trône chaque fois qu'il fait nuit. Personne ne pourra vérifier si ce que je dis est vrai ou faux de toutes façons, et ça impressionne toujours les gens ce genre de narration

qui avance des faits  
inaccessibles à la  
moindre expérience  
sensorielle humaine. »

Quand Muhammad  
informe Abu Dhar de  
l'existence du trône sous  
lequel se dirige le soleil  
lorsque ce dernier va se  
coucher, indirectement, il  
confirme qu'il ignore  
l'architecture

cosmologique d'un système solaire faisant que le jour luit toujours nécessairement pour une partie de la planète sur laquelle tous deux vivaient, il y a de cela plus de 14 siècles. Le fait que le soleil et la lune soient en mouvement constant dans l'univers (ne serait-ce que d'un point de vue relatif)

n'aidera donc en rien les musulmans sunnites à crédibiliser ce genre de hadith de leur messenger divin. Finalement, le dialogue du hadith ci-dessus n'est que le reflet du miroir déformant d'une époque limitée par l'ancienne croyance voulant que le soleil soit un astre lumineux qui

gravite autour d'un monde plat ou que la lune expose « sa » lumière de façon unilatérale et périodique à l'ensemble de la surface de ce monde. En même temps, ça m'aurait étonné que Muhammad voit en l'astre solaire autre chose qu'une entité autonome consciente (je vous rappelle que le soleil,

boule                    plasmatique  
composée essentiellement  
d'hydrogène et d'hélium,  
s'exprime pour formuler  
des requêtes à Allah,  
selon                    Muhammad)...  
Allah Lui-même n'est  
déjà                    pas                    capable  
d'affirmer explicitement  
dans Son Coran, ne serait-  
ce qu'une seule fois, que  
la terre serait une  
sphère/boule ronde, ou

que la terre tournerait  
autour du soleil, ou  
encore que la terre  
tournerait sur elle-même.  
De mon point de vue  
islamosceptique, je sais  
bien évidemment qu'il  
n'aurait pas pu en être  
autrement. Muhammad a  
inventé ce prétexte divin  
qui ne sait pas dire autre  
chose que ce que

Muhammad veut et peut lui faire dire. Parce que le prophète de l'islam ignorait tout des découvertes scientifiques de ces dix derniers siècles, il allait de soi qu'il ne pouvait pas faire parler Allah sur la rotondité de notre planète, sur ses continents Arctique et Antarctique ou sur les trois lois de

Kepler.



● **Coran, sourate 37, du verset 4 au verset 7** ● *« Votre Dieu est en vérité unique, le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux et Seigneur des Levants. »*. Nous avons décoré le ciel le plus

*proche d'un décor : les étoiles, afin de le protéger contre tout diable rebelle*

● **Coran, sourate 23, verset 17** ● *Nous avons créé, au-dessus de vous, sept cieux.* *Et Nous ne sommes pas inattentifs à la création.*

● **Coran, sourate 71, versets 15 et 16 / versets**

**19 et 20** • *N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe ? / Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis, pour que vous vous acheminiez par ses voies spacieuses. ».*

• **Coran, sourate 78, versets 6 et 7** • *N'avons-*

*Nous pas fait de la terre  
une couche ? et (placé)  
les montagnes comme des  
piquets ?*

**● Coran, sourate 79, du  
verset 27 au verset  
30 ● êtes-vous plus durs à  
créer ? ou le ciel, qu'Il a  
pourtant construit ? Il a  
élevé bien haut sa voûte,  
puis l'a parfaitement**

*ordonné; Il a assombri sa nuit et fait luire son jour. Et quant à la terre, après cela, Il l'a étendue :*

Allah, le Dieu qui se prétend, je cite, « *pas inattentif à la création* » (Coran, sourate 23, verset 17 ) et « *Parfait Connaisseur* » (Coran, sourate 4, verset 70), devrait normalement

savoir que notre planète est une sphère ronde... Cela tombe *a priori* sous le sens si l'on conçoit qu'Allah sait à quoi ressemble ce qu'Il créé ! Alors pourquoi Celui-ci affirme-t-Il avoir fait de la terre « *un tapis* » (Coran, sourate 71, verset 19) ou « *une couche* » (Coran, sourate 78, verset 6) et pourquoi affirme-t-

Il avoir déjà étendu la terre (Coran, sourate 79, verset 30) ? La terre sur laquelle nous vivons n'a ni la forme d'un tapis, ni celle d'une couche, et elle ne peut par conséquent certainement pas être étendue. Les ouvrages textiles de forme sphérique, ça n'existe pas parmi les tapis ! La terre

sur laquelle nous vivons étant une sphère ou une boule rotonde, elle ne peut en outre pas avoir non plus la forme d'une couche, c'est-à-dire la forme d'un mince volume à la surface relativement plane. Connaissez-vous des sphères ou des boules rotondes que l'on peut étendre, c'est à dire, que l'on peut déployer en

longueur/en largeur ?  
Très franchement, j'ai du mal à imaginer qu'il soit possible d'étendre une boule. Le tapis est une couche de matière qui peut effectivement être étendue... Pour ce qui est de la terre, la planète rotonde sur laquelle nous vivons aujourd'hui, ça n'est en revanche pas aussi simple que cela.

Au-dessus de cette terre des Hommes à l'apparence plutôt douteuse, Allah a disposé sept cieux... Nous savons d'ailleurs, grâce à Ses paroles formulées au sein de la sourate 37, que le ciel (de ces sept cieux) le plus proche fut décoré d'étoiles. Cela me permet

ainsi de pouvoir balayer  
la théorie scientifique  
islamo-concordiste  
voulant que les fameux  
« sept cieux coraniques »  
représenteraient les  
différentes couches de  
l'atmosphère terrestre.  
Dans la mesure où il y a  
des étoiles dans tout  
l'univers, mais pas dans  
l'atmosphère terrestre, les  
sept cieux coraniques

sont au moins/mieux  
« tout ce qui existe à  
partir de l'espace allant  
au-delà de l'atmosphère  
terrestre » et dont nous ne  
connaissons actuellement  
qu'un seul ciel (le moins  
éloigné) que nous  
considérons être l'espace  
de l'univers.

Autre  
problématique intrigante  
: pourquoi Allah affirme-

t-Il avoir créé sept cieux  
AU-DESSUS de nous  
(Coran, sourate 23, verset  
17) ? Si la terre d'Allah  
est la planète sur laquelle  
je vis, c'est-à-dire une  
masse ronde à  
l'intérieur de l'espace de  
l'univers, Allah devrait  
alors plutôt prétendre que  
la terre est comprise dans  
le premier ciel ou que les

sept cieux entourent (ou contiennent) la terre. Dit autrement : parce que les cieux coraniques se trouvent les uns au-dessus des autres mais aussi tous au-dessus de la terre plate (terre sous forme de tapis ou de couche) sur laquelle nous vivons, ces cieux ne peuvent pas être sept aires concentriques, les unes à l'intérieur des

autres.



● **Coran, sourate 21,**  
**verset 32**

● *E t Nous  
avons fait du ciel un toit  
protégé. et cependant ils  
se détournent de ses  
merveilles.*

● **Coran, sourate 22,**  
**verset 65**

● *N'as-tu pas  
vu qu'Allah vous a soumis*

*tout ce qui est sur la terre  
ainsi que le vaisseau qui  
vogue sur la mer par Son  
ordre ? Il retient le ciel  
de tomber sur la terre,  
sauf quand Il le  
permettra. Car Allah est  
Plein de bonté et de  
miséricorde envers les  
hommes.*

D'après le Coran, le  
Dieu Allah retient le ciel

de tomber sur la terre.  
Personnellement, j'ai du  
mal à imaginer un  
quelconque « ciel »  
atmosphérique et/ou  
exosphérique en train de  
tomber sur la terre... Et  
vous, le pouvez-vous ?

Quand le Dieu  
Allah prétend que le ciel  
au-dessus de nos têtes est  
en permanence retenu par  
Lui dans son mouvement

de chute en direction de la terre, je vois là un terrible aveu discréditant fortement le système de vérités scientifico-dogmatiques inhérent à la parole prophétique de Muhammad. L'histoire du ciel que Dieu retient afin qu'il ne nous tombe pas sur la tête, ça devait sûrement impressionner

la plupart des habitants de la Péninsule Arabique du VII<sup>ème</sup> siècle, mais depuis notre monde moderne fait d'avions et de fusées capables de se déplacer haut dans le ciel et loin dans l'espace, ça ne vole pas très haut.



- **Coran, sourate 69, du**

**verset 15 au verset 17** • *Ce jour-là alors, l'événement se produira, et le ciel se fendra et sera fragile, ce jour-là. Et sur ses côtés [se tiendront] les Anges, tandis que huit, ce jour-là, porteront au-dessus d'eux le Trône de ton Seigneur.*

Quel genre de ciel peut donc se fendre, si ce

n'est une strate/un bloc/une formation palpable composé(e) d'éléments chimiques soudés et relativement stables entre eux ? Quel genre de ciel peut donc se fragiliser, si ce n'est le genre de ciel suffisamment solide et lourd pour nous tomber sur la tête ? Et quel genre de ciel peut donc bien

avoir des côtés, si ce n'est le ciel d'un univers géocentrique imaginé par un bédouin né plus de quatorze siècles avant notre ère et qui jugea, de son vivant, que le soleil était un être pensant qui formulait des demandes à Dieu ?



● **Coran, sourate 18, du verset 83 au verset 100** ●

*Et ils t'interrogent sur Dūl-Qarnayn. Dis : « Je vais vous en citer quelque fait mémorable. ».*

*Vraiment, Nous avons affermi sa puissance sur terre, et Nous lui avons donné libre voie à toute chose. Il suivit donc une voie. Et quand il eut atteint le Couchant, il*

trouva que le soleil se couchait dans une source boueuse, et, après d'elle il trouva une peuplade [impie]. Nous dîmes : « Ô Dūl-Qarnayn ! ou tu les châties, ou tu uses de bienveillance à leur égard. ». Il dit : « Quant à celui qui est injuste, nous le châtierons; ensuite il sera ramené

*vers son Seigneur qui le punira d'un châtement terrible. Et quant à celui qui croit et fait bonne oeuvre, il aura, en retour, la plus belle récompense. Et nous lui donnerons des ordres faciles à exécuter. ».* Puis, il suivit (une autre) voie. Et quand il eut atteint le Levant, il trouva que le soleil se levait sur une peuplade à

*laquelle Nous n'avions pas donné de voile pour s'en protéger. Il en fut ainsi et Nous embrassons de Notre Science ce qu'il détenait. Puis, il suivit (une autre) voie. Et quant il eut atteint un endroit situé entre les Deux Barrières (montagnes), il trouva derrière elles une peuplade qui ne comprenait presque*

*aucun langage. Ils dirent : « Ô Dūl-Qarnayn, les Yā jūj et les Mā jūj commettent du désordre sur terre. Est-ce que nous pourrions t'accorder un tribut pour construire une barrière entre eux et nous ? ». Il dit : « Ce que Mon Seigneur m'a conféré vaut mieux (que vos dons). Aidez-moi donc avec*

*force et je construirai un remblai entre vous et eux. Apportez-moi des blocs de fer. ». Puis, lorsqu'il en eut comblé l'espace entre les deux montagnes, il dit : « Soufflez ! ». Puis, lorsqu'il l'eut rendu une fournaise, il dit : « Apportez-moi du cuivre fondu, que je le déverse dessus. ». Ainsi, ils ne purent guère l'escalader*

*ni l'ébrécher non plus. Il dit : « C'est une miséricorde de la part de mon Seigneur. Mais, lorsque la promesse de mon Seigneur viendra, Il le nivellera. Et la promesse de mon Seigneur est vérité. ». Nous les laisserons, ce jour-là, déferler comme les flots les uns sur les autres, et on soufflera*

*dans la Trompe et Nous  
les rassemblerons tous. Et  
ce jour-là Nous  
présenterons de près  
l'Enfer aux mécréants,*

Je ne suis pas  
convaincu par l'idée que  
l'astre du soleil se meut  
dans l'univers au point  
d'en venir à stagner  
toutes les 24 heures (donc

de façon cyclique), durant un laps de temps donné, dans une quelconque source boueuse ou sous un quelconque trône. La matérialisation de la figure de style de la « tombée de la nuit » vient juste du fait que la Terre est ronde et qu'elle gravite autour d'un soleil qui, bien que se mouvant dans l'espace

à près de 150 millions de kilomètres de notre planète, est capable d'obtenir de cette dernière un mouvement complet de révolution sur elle-même aussi régulier que possible (en tout cas, à l'échelle d'une vie humaine moyenne).

Dans la mesure où le Dieu Allah a pris la

peine de nous confirmer,  
à travers le récit  
coranique ci-dessus, que  
les faits qu'Il relate sur  
Dūl-Qarnayn eurent bien  
lieu dans la réalité, les  
musulmans ne peuvent  
malheureusement pas  
estimer que Dūl-Qarnayn  
vivrait là des aventures  
issues de ses  
fantasmes/délires

oniriques, depuis le monde d'un univers cosmologique qui n'existe pas. Le détail le plus intrigant dans l'extrait du Coran que je mets en avant ici n'est toutefois pas le récit des relations orbitales dépassées qui lient la terre sur laquelle nous vivons et l'astre du soleil mais plutôt le récit de

l'existence d'une étrange  
barrière de remblai... 1.  
forgée avec du cuivre  
fondu et des blocs de fer,  
2. située entre deux  
montagnes de la terre et  
3. censée avoir deux  
propriétés très insolites  
qui relèvent de la science-  
fiction.

Première  
propriété très insolite :  
empêcher les peuples Yā  
jūj et Mā jūj (Gog et

Magog) d'entrer en contact avec une peuplade qui ne comprend presque aucun langage. Deuxième propriété très insolite : n'être franchissable (à la suite d'un nivellement divin) qu'au jour du Jugement dernier.

Imaginez que nous les Hommes vivions sur une terre plate ayant des

limites géographiques en contact avec une sorte de vide cosmique intersidéral qui nous serait totalement inaccessible... Pensez-vous vraiment que, depuis ce monde imaginaire, pour isoler un groupe d'Hommes de toute possibilité de contact avec un autre groupe d'Hommes, il suffit de

séparer ces deux groupes à l'aide d'une barrière infranchissable bordée de part et d'autre par une simple montagne ? Si les deux montagnes qui bordent chacun des deux côtés de cette barrière séparent cette terre de l'espace inaccessible qui la supporte, et si elles demeurent tout aussi infranchissables que la

barrière métallique  
qu'elles bordent de part et  
d'autre : pourquoi pas ?  
Malheureusement pour  
Allah et Son Savoir  
géocentré, si l'on veut  
isoler un ou des peuples  
de notre planète de toute  
possibilité de contact  
avec un autre groupe  
d'individus de cette  
même planète, il faut

totallement entourer ce ou ces peuples à isoler de cette barrière métallique infranchissable puisque...

1. la Terre est sphérique et 2. toutes les montagnes sont franchissables, au moins déjà depuis leurs bases.

Cet emprisonnement ne fonctionnera bien évidemment que si ces gens à isoler n'ont pas les

capacités physiques,  
techniques ou  
technologiques  
nécessaires pour passer à  
travers, par-dessus ou  
par-dessous cette barrière  
prétendument  
infranchissable. Depuis  
notre planète Terre qui  
est, je le répète encore  
une fois, bel et bien  
rotonde, une barrière  
infranchissable peut

facilement se contourner si celle-ci n'est pas un périmètre fermé occupant les abysses, s'implantant bien profondément à des centaines de mètres dans la croûte terrestre, et ayant à ses sommets et bases des lances-missiles divins qui neutralisent tout engin volant ou forant qui viendrait à

transporter des gens  
d'une partie terrestre  
isolée à l'autre.

Les Yā jūj et Mā jūj  
dont parle Allah au sein  
du Coran ne pouvaient  
pas ne pas contourner la  
barrière métallique  
infranchissable située  
entre deux montagnes  
possiblement  
franchissables si celle-ci  
existe dans le monde

terrestre sur lequel nous vivons aujourd'hui même. On peut en outre supposer que cette barrière métallique serait un minimum conséquente et imposante dans la mesure où 1. elle se situe entre deux montagnes, ouvrages monumentaux dans le paysage terrestre, et que 2. elle n'est pas franchissable par des

Hommes, créatures  
terrestres pourtant  
débrouillardes et  
téméraires. On peut  
d'ailleurs même aller  
plus loin en avançant que  
cette barrière existe  
encore à notre époque,  
puisque Allah affirme que  
celle-ci sera franchissable  
par les Yā jūj et Mā jūj  
lorsque retentira la

Trompe du jour du Jugement qui signale la fin du monde et l'emprisonnement des mécréants dans l'Enfer (un temps qui, semble-t-il, n'est pas encore arrivé, puisque vous me lisez).

● **Coran, sourate 20, du verset 98 au verset 102** ●  
*En vérité, votre seul Dieu est Allah en dehors de qui*

*il n'y a point de divinité.  
De Sa science Il embrasse  
tout. C'est ainsi que Nous  
te racontons les récits de  
ce qui s'est passé. C'est  
bien un rappel de Notre  
part que Nous t'avons  
apporté. Quiconque s'en  
détourne (de ce Coran),  
portera au jour de la  
résurrection un fardeau ;  
ils resteront  
éternellement dans cet*

état, et quel mauvais fardeau pour eux au Jour de la Résurrection, le jour où l'on soufflera dans la Trompe, ce jour-là Nous rassemblerons les criminels tout bleus (de peur) !

● **Coran, sourate 27, versets 87 et 88** ● Et le jour où l'on soufflera dans la Trompe, tous ceux

qui sont dans les cieux et  
ceux qui sont dans la  
terre seront effrayés, -  
sauf ceux qu'Allah a  
voulu [préserver] ! - Et  
tous viendront à Lui en  
s'humiliant. Et tu verras  
les montagnes - tu les  
crois figées - alors  
qu'elles passent comme  
des nuages. Telle est  
l'oeuvre d'Allah qui a tout  
façonné à la perfection. Il

*est Parfaitement  
Connaisseur de ce que  
vous faites !*

**● Coran, sourate 36, du  
verset 51 au verset 54 ●**

*Et on soufflera dans la  
Trompe, et voilà que, des  
tombes, ils se  
précipiteront vers leur  
Seigneur, en disant :  
« Malheur à nous ! Qui  
nous a ressuscités de là  
ou nous dormions ? »*

*C'est ce que le Tout  
Miséricordieux avait  
promis ; et les Messagers  
avaient dit vrai. Ce ne  
sera qu'un seul Cri, et  
voilà qu'ils seront tous  
amenés devant Nous. Ce  
jour-là, aucune âme ne  
sera lésée en rien. Et vous  
ne serez rétribués que  
selon ce que vous faisiez.*

● **Coran, sourate 39, du**

## **verset 67 au verset 71 •**

*Il n'ont pas estimé Allah  
comme Il devrait l'être  
alors qu'au Jour de la  
Résurrection, Il fera de la  
terre entière une poignée,  
et les cieux seront pliés  
dans sa [main] droite .  
Gloire à Lui ! Il est au-  
dessus de ce qu'ils Lui  
associent. Et on soufflera  
dans la Trompe, et voilà  
que ceux qui seront dans*

les cieux et ceux qui  
seront sur la terre seront  
foudroyés, sauf ceux  
qu'Allah voudra  
[épargner]. Puis on y  
soufflera, et voilà debout  
à regarder. Et la terre  
resplendira de la lumière  
de son Seigneur ; le Livre  
sera déposé, et on fera  
venir les prophètes et les  
témoins; on décidera  
parmi eux en toute équité

et ils ne seront point  
lésés; et chaque âme sera  
pleinement rétribuée pour  
ce qu'elle aura oeuvré. Il  
[Allah] connaît mieux ce  
qu'ils font. Et ceux qui  
avaient mécru seront  
conduits par groupes à  
l'Enfer. Puis quand ils y  
parviendront, ses portes  
s'ouvriront et ses  
gardiens leur diront :

*« Des messagers [choisis] parmi vous ne vous sont-ils pas venus. vous récitant les versets de votre Seigneur et vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici ? » Ils diront : si, mais le décret du châtement s'est avéré juste contre les mécréants.*

● **Coran, sourate 50,**

**versets 20 et 21** • *Et l'on soufflera dans la Trompe : Voilà le jour de la Menace. Alors chaque âme viendra accompagnée d'un conducteur et d'un témoin.*

Souvenez-vous de ce qu'Allah dit à la fin de l'extrait de la sourate 18 du Coran qui fait récit de

l'infranchissable barrière  
de remblai qu'Il  
condamnera au  
nivellement  $\{\frac{1}{2}\}$  au jour de  
la fin du monde :  
*« lorsque la promesse de  
mon Seigneur viendra, Il  
le nivellera. Et la  
promesse de mon  
Seigneur est vérité ».*  
*Nous les laisserons, CE  
JOUR-LÀ, déferler*

*comme les flots les uns sur les autres, et on soufflera dans la Trompe et Nous les rassemblerons tous. ET CE JOUR-LÀ Nous présenterons de près l'Enfer aux mécréants. ».* Les Yā jūj et Mā jūj ne pourront traverser la barrière du remblai métallique que lorsqu'il sera soufflé dans la Trompe annonçant la

venue du Jour de la  
Résurrection. La fin des  
temps pour l'humanité  
terrestre n'étant pas  
encore d'actualité au  
moment où j'écris ces  
quelques lignes que vous  
lisez, une déduction  
logique s'impose alors.  
Actuellement, notre  
planète est  
photographiable au mètre  
près (voire même plus

près encore) par les satellites qui permettent, déjà depuis le XX<sup>ème</sup> siècle, de cartographier toutes les terres émergées observables, des plus hostiles situées près des pôles aux plus isolées situées au beau milieu des plus vastes océans. La barrière infranchissable par des Hommes issus des

peuples Yā jūj et Mā jūj  
(y'a t-il encore des gens  
qui, aujourd'hui,  
revendiquent leur  
appartenance à ces  
peuples ?) ne devrait donc  
pas échapper à la  
visibilité des satellites  
spatiaux des puissances  
du Monde Mécréant...  
Or, cette barrière n'est  
actuellement visible par  
aucun de ces satellites et,

jusqu'à preuve du contraire, elle n'a d'ailleurs encore jamais été observée par le moindre habitant de notre planète. Une barrière de fer et de cuivre située entre deux montagnes terrestres, ça ne devrait pourtant pas passer aussi facilement inaperçu, non ? Que déduire alors de l'absence de cette

barrière monumentale qui devrait pourtant se trouver actuellement quelque part entre deux montagnes de notre planète ? Que la fin du monde annoncée par le souffle de la Trompe est déjà venue ? Impossible, puisque vous me lisez... Posez-vous donc la question les musulmans

coranistes ! Que déduire  
de cette absence  
matérielle ?



Verset A. « *L'esclavage  
n'est qu'une abomination  
qui a toujours été et sera  
toujours blâmable. Vous  
(les musulmans) n'êtes  
nullement autorisés à  
posséder des esclaves car*

*tous les Hommes, sans exception, naissent libres. Pourquoi en serait-il autrement durant le reste de leur vie ? »*

*Verset B. « L'époux ne doit jamais frapper son épouse, en dehors du cas de la légitime défense de son intégrité physique menacée par cette dernière, car la violence conjugale ne règle aucun*

*problème. L'homme qui frappe sa femme pour obtenir d'elle un choix à contrecœur n'est qu'un lâche et un asservisseur ! Celui-là [le violenteur] est vraiment très injuste ! »*

*Verset C. « Devant la société civile comme en privé, la femme nubile qui choisit de subvenir elle-même à ses propres*

*besoins est un être qui possède les mêmes droits que l'homme nubile qui choisit de subvenir lui-même à ses propres besoins. Cette femme peut disposer de sa propre personne comme bon lui semble et à tout moment, et sa liberté ne peut nullement être entravée par quelque père, frère ou*

*époux qui soit car, certes, Allah n'aime point [les asservisseurs]. »*

*Verset D. « L'Homme est libre d'adhérer aux opinions politiques et aux convictions idéologiques qui lui plaisent et il peut, en accord avec ses choix personnels, être libre de les exprimer et de les défendre. Parler de ce que l'on veut et de ce que*

*l'on ne veut pas ou plus  
sera toujours la plus  
essentielle des libertés  
d'expression. »*

Verset E. « *Iront au  
Paradis les gens qui ne  
font pas à autrui ce qu'il  
n'aimerait pas que l'on  
leur fasse en retour et qui  
ne portent pas atteinte à  
la santé, à la liberté et  
aux biens d'autrui, sauf  
autorisation libre et*

*sciemment raisonnée par cet autrui. »*

Verset F. « Allah a favorisé les uns d'entre vous par rapport aux autres dans [la répartition] de Ses dons. Ceux qui ont été favorisés ne sont nullement disposés à donner leur portion à ceux qu'ils possèdent de plein droit

*[esclaves] au point qu'ils y deviennent associés à part égale. Nieront-ils les bienfaits d'Allah ? »*

*Verset G. « Aucun homme n'est supérieur à un autre sous le prétexte de ce qu'il a acquis, en richesse matérielle comme en richesse spirituelle. »*

À votre avis, parmi ces sept versets, lequel

est le verset 71 de la  
16<sup>ème</sup> sourate du Coran ?



Note

additionnelle - Dans la  
mesure où je ne vous ai  
pas soufflé le moindre  
indice, je voudrais bien  
savoir comment vous  
avez fait pour deviner  
qu'il s'agissait  
effectivement du verset

F. ! Avez-vous compris  
que ce verset fait partie  
du livre du Coran à cause  
de son contenu  
inégalitaire/pro-  
esclavagiste/antithèse de  
l'humanisme  
universaliste français, ou  
bien vous êtes vous dit  
que ce ne pouvait qu'être  
celui-ci tant les six autres  
versets (A., B., C., D., E.  
et G.) contredisent

incontestablement tout ce  
que le Dieu Allah  
considère comme juste,  
bon ou utile via Son  
Coran ? ◀



À force d'avoir lu à  
maintes et maintes  
reprises le Coran, j'ai pu  
constater que le sens  
général des actions, lois

et jugements de valeurs  
défendus par Allah ne  
pouvait pas faire de  
l'islam prophétisé par  
Muhammad la religion à  
l'eau de rose que certains  
veulent bien voir en elle,  
telle qu'elle leur plaît. Si  
l'islam du Coran était  
vraiment un message  
politico-religieux qui  
tolérait la liberté de  
pensée et n'exerçait

aucun chantage envers  
ceux qui refusent  
d'adopter Muhammad en  
législateur et chef  
spirituel, ses récits  
devraient alors seulement  
se contenter de parler de  
la salât ou des vertus de  
la foi, sans jamais ni  
menacer le mécréant ni  
l'insulter du fait de sa foi  
différente. Or, tant  
qualitativement que

quantitativement, le Coran demeure très bien fourni en ce qui concerne l'appréciation négative des gens qui ne croient pas en le rôle de prophète divin de Muhammad ou en ce qui concerne les châtiments et sévices corporels destinés à ceux qui ne sont pas musulmans. Jugez-donc

par vous-mêmes : au sein des 6236 versets que j'ai trouvé dans le livre du Coran, là où le mot salât (pas de pluriel référencé), le mot prière (dont pluriel) et le verbe prier (et ses conjugaisons) ne sont guère cités plus de 33 fois, il est en revanche un sujet majeur qui inspire bien plus Allah :

▼ Les noms  
associateur/associatrice  
(dont pluriel), le mot  
association (pas de  
pluriel), le verbe associer  
(et ses conjugaisons), le  
mot infidèle (dont  
pluriel), les noms  
mécréant/mécréante (dont  
pluriel), le mot  
mécréance (pas de  
pluriel), l'expression  
« ceux qui ne croient

pas » (et une expression « ceux qui ne croient point »), l'expression « ceux qui mécroient », le mot « quiconque » qualifiant celui qui n'est pas musulman ou ne croit pas en l'islam, Allah ou Muhammad = **510** occurrences trouvées dans le **Coran**.

▼ Le mot châtiment

(dont pluriel), le verbe châtier (et ses conjugaisons), le mot Enfer (pas de pluriel) et le mot feu/Feu -relatif au feu/Feu du châtement ou de l'Enfer- (pas de pluriel) = **630**  
**occurrences trouvées dans le Coran.**

▲ Les noms croyant/croyante (dont

pluriel), les expressions « ceux qui croient » (dont les formulations parlant des individus qui croient mais ne sont pas qualifiés par le pronom démonstratif « ceux »), « celui qui croit », « quiconque croit », « celui qui a la foi » et « ceux/les gens qui ont la foi » (et une expression « Si les gens du Livre

croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a parmi eux qui ont la foi ») = **403 occurrences trouvées dans le Coran.**

▲ Le mot récompense (dont pluriel), le verbe récompenser (et ses conjugaisons) et le mot Paradis (pas de pluriel) = **222 occurrences trouvées dans le Coran.**

Croyez-le ou non  
mais le long et fastidieux  
travail que fut la collecte  
et le classement de ces  
mots et expressions était  
bien plus qu'une simple  
histoire d'additions et de  
proportions... Cette  
impression globale  
produite par la lecture de  
l'ensemble des versets du  
Coran (l'impression

qu'Allah déteste et menace ceux qui ne sont pas musulmans PLUS QU'Il n'estime et n'approuve ceux qui croient en Lui), je voulais l'observer au moins une fois à partir de données arithmétiques. Le dénombrement de toutes ces occurrences regroupées en ensembles

thématiques et comparables entre elles n'a bien sûr pas pour objectif de faire émerger des « vérités relatives » faisant se corréler quantité et qualité. Pour autant, je trouve que cette autre forme d'analyse de la systémique idéologique du Coran peut apporter une certaine valeur ajoutée à ce devoir de

restitutions objective des faits qui m'a guidé, tout au long de ce chapitre...

Il m'a fallu faire appel à tous mes souvenirs de lecture du Coran et bien prendre la mesure du sens de chacun(e) des mots/expressions que j'ai lu(e)s, compté(e)s et inclu(e)s dans cette étude comparative en vue de

déterminer, le plus honnêtement possible, la ligne directrice que l'auteur du Coran a cherché à communiquer aux Hommes. Le résultat de cette étude impose finalement à mon esprit le constat suivant (sous forme d'une question) : pourquoi est-ce qu'au sein même du Coran,

Allah parle PRESQUE  
TROIS FOIS PLUS de  
l'Enfer et de ce qui  
arrivera dans l'au-delà à  
ceux qui ne croient pas en  
Lui qu'Il ne parle du  
Paradis et de ce qui  
arrivera dans l'au-delà à  
ceux qui croient en Lui ?

+ Le mot respect (pas de  
pluriel), le mot  
respectueux (pas de

pluriel), le mot respectueuses (pas de singulier) et le verbe respecter (conjugué) / [champ lexical proche d'un mot « tolérance » qui est inexistant] : 7 occurrences trouvées dans le Coran.

+ Le mot libre (dont pluriel), le mot libération (pas de pluriel), le mot librement et le verbe

libérer (conjugué) /  
[champ lexical proche  
d'un mot « liberté » qui  
est inexistant] : 19  
occurrences trouvées dans  
le Coran.

+ Le mot plaisir (pas de  
pluriel), le mot plaisants  
(pas de singulier), le mot  
plaisante (pas de pluriel)  
et le verbe plaire (et ses  
conjugaisons) : 9

occurrences trouvées dans le Coran.

+ Les mots [synonymiques] bonheur (pas de pluriel) et joie (pas de pluriel) : 13 occurrences trouvées dans le Coran.

Les quelques versets qui incluent les mots « respect », « libre », « plaisir » ou

« joie », je les ai presque toujours trouvés au milieu du vivier pléthorique d'inimitié/de menaces envers la pensée différente qui inspire tant Allah... Les mots « joie », trouvé par-ci, ou « plaisir », trouvé par-là, n'empêcheront quoi qu'il en soit pas les lois, les commandements et les jugements de valeur du

Coran d'être ce qu'ils ont toujours été.



● **Coran, sourate 3, du verset 10 au verset 12**

● *Ceux qui ne croient pas, ni leur biens ni leurs enfants ne les mettront aucunement à l'abri de la punition d'Allah. Ils seront du combustible*

*pour le Feu, comme le  
gens de Pharaon et ceux  
qui vécurèrent avant eux.  
Ils avaient traité de  
mensonges Nos preuves.  
Allah les saisit donc, pour  
leurs péchés. Et Allah est  
dur en punition. Dis à  
ceux qui ne croient pas :  
“Vous serez vaincus  
bientôt; et vous serez  
rassemblés vers l'Enfer.  
Et quel mauvais endroit*

*pour se reposer ! ”.*

Envoyer dans  
l'Enfer coranique une  
personne qui reproche à  
une prophétie  
convaincante sur la forme  
et sur le fond de n'être  
convaincante ni sur la  
forme ni sur le fond, c'est  
selon moi une punition  
excessive et  
profondément inique.

Alors imaginez ce que je  
peux penser de l'Enfer  
coranique destiné à punir  
ceux qui jugent douteuse  
une prophétie douteuse...



**IV - DÉFENSE ET  
PRÉDICATION DE  
LA FOI ISLAMIQUE  
DANS UN MONDE  
OÙ LES FAITS  
PRÉCÈDENT  
L'EFFET.**

**V - A. Cette affaire de fond  
qu'aucun vice de forme ne  
saurait clore.**

Le choix de l'indécision  
sacrée ou le hasard de la  
précision profane.

Avez-vous déjà  
entendu la théorie qui  
voudrait que le Coran soit  
un message trop

compliqué pour être  
compris par n'importe  
qui, si ce n'est par une  
élite intellectuelle ultra-  
minoritaire formée de  
grands savants ou  
diplômés universitaires ?  
Cette idée reçue s'oppose  
directement aux  
prétentions de La parole  
du Dieu Allah, qui  
affirme à de nombreuses

reprises, au sein du Coran, que le livre, le message, les versets du Coran sont des récits à l'attention de tous les Hommes, bien clairs, explicites et aseptisés de toute tortuosité. Quel intérêt Allah trouverait-Il donc à envoyer un message universel constitué de versets seulement

compréhensibles par une  
résiduelle/perpétuelle  
minorité de cerveaux  
« qui comprendraient  
seuls ce que d'autres ne  
pourraient pas  
comprendre seuls » ?  
Surtout au VII<sup>ème</sup> siècle,  
dans un désert d'Arabie  
où il y avait  
vraisemblablement plus  
de croyants analphabètes

et d'adultes superstitieux  
plongés dans la  
superstition depuis la plus  
tendre enfance qu'il n'y  
avait de scientifiques  
avant-gardistes et de  
philosophes-thésards  
autodidactes. Le Dieu  
Allah, qui prétend  
envoyer un message  
coranique à destination de  
l'humanité toute entière  
(Coran, sourate 34, verset

28), aurait-Il vraiment conçu un livre du Coran qui ne peut être compris que par une élite intellectuelle ? Quelle proportion peut donc représenter cette élite ? Plus de 50% des lecteurs du Coran (donc une majorité) ? Moins de 50% des lecteurs du Coran (donc une minorité, ce qui peut

corroborer l'idée reçue évoquée dès le début de ce paragraphe) ? Très exactement 50% des lecteurs du Coran ?

À travers le monde, le Coran semble loin de mettre d'accord l'ensemble de ses différents lecteurs autour d'une seule et même compréhension vis-à-vis

du sens de son contenu. Il n'est d'ailleurs nul besoin de voyager sur des centaines ou des milliers de kilomètres pour établir ce constat : dans l'immeuble dans lequel vous vivez, étudiez ou travaillez, vous pouvez entendre tout et son contraire sur ce livre dont les mythes fondateurs, universalisant et

divinisant l'ensemble de ses récits, aspirent pourtant à nous rendre tous égaux vis-à-vis de l'étude exégétique de son contenu. Certains pensent que ce livre autorise le mariage d'amour malgré la différence religieuse, tandis que d'autres pensent le contraire. Certains pensent que ce livre considère

l'apostasie de l'islam  
comme un crime, tandis  
que d'autres pensent le  
contraire. Certains  
pensent que ce livre  
autorise l'homme à  
pouvoir battre une épouse  
dont il aurait à craindre la  
désobéissance, tandis que  
d'autres pensent le  
contraire. Très  
franchement, soit le

Coran est tellement mal écrit qu'il a totalement raté sa vocation de message clair et fédérateur (fédérateur autour de sa sémantique) ... Soit l'état de discordance parmi les différentes « lectures » du Coran s'explique par les capacités cognitives limitées ou la malhonnêteté

intellectuelle de certains de ses « lecteurs ».

Lorsque l'on est un musulman moderne, habité par des modes de pensées, des goûts et des espoirs insignifiants au regard du Coran, il est parfois rassurant de penser que le Coran demeure un livre « *surnaturel et complexe,*

*riche d'arguments très  
éloquents bien que  
toujours*

*approfondissables* ». Cela permet notamment de se convaincre, suite à la lecture d'un verset coranique venant à chagriner son intime sens moral, que c'est forcément soi-même qui a mal compris le passage

du Coran sur lequel ses yeux sont tombés au hasard d'une lecture. C'est sûrement moins douloureux que d'admettre l'hypothèse blasphématoire selon laquelle il y aurait un quelconque problème au sein de la Parole du Dieu Allah indubitablement Juste, Véridique et Irréprochable.

En ma vie post-islamique, je n'ai plus à subir ni la culpabilisation du doute ni la peur des tourments de l'Enfer de l'au-delà. C'est donc en toute sérénité que je sais lire les menaces de ce livre du Coran qui ni ne m'impressionne ni ne me fait marcher au pas. D'ailleurs, loin du rôle de ses nombreux versets

salutaires exposés sous la forme de menaces et de lois juridiques liberticides, je sais constater sans la moindre hésitation à quel point le Coran demeure un livre qui ne m'est d'aucune utilité pratique, de mon vivant, aujourd'hui, dans le monde d'ici-bas. Cet aveu qui ne présume en

rien de ce que je serais amené à penser dans dix ou vingt ans reflète, au moment même où j'écris cette phrase, un constat mûrement réfléchi : le Coran ne me prépare en rien à affronter les péripéties, les enjeux et les découvertes de la vie biologique, individuelle et sociétale, en France, au quotidien. Dans la ville

bétonnée comme dans la forêt de conifères, le Coran a pour moi un pouvoir limité à son seul volume physique de livre, en tant qu'objet. Si je veux m'instruire sur les lois de diverses sciences dures comme les sciences naturelles, physiques ou mathématiques, le Coran ne me servira à rien ! Si je veux éduquer mes

enfants dans le but d'en faire des citoyens ouverts d'esprits et doués d'un sens critique constructif et pragmatique, le constat sera le même ! Le Coran est le degré zéro de l'instruction, physique comme métaphysique. Il n'enseigne que l'obéissance au gourou déifié et ne sensibilise

qu'aux « bonnes » raisons d'éviter de désobéir à ce même gourou.

En le Coran, le Dieu Allah exprime des jugements sur la vie des Hommes qu'Il légitime par des valeurs morales, des passions et des normes juridiques incompatibles avec mes propres convictions et

idéaux. Ce seul désaccord de fond ne permet bien évidemment pas de prouver ni que le prophète Muhammad serait un imposteur ni que le Dieu Allah n'existe pas. Les prophéties coraniques que vous pouvez/pourriez désapprouver moralement ou intellectuellement ne démontrent en rien que

Muhammad, le porte-parole de l'auteur officiel du Coran, a menti lorsqu'il s'est prétendu représentant de Dieu. Ce n'est pas parce que ma liberté de penser et la liberté de penser d'autrui me sont chères que l'hypothétique créature qui aurait créé tous les Hommes est obligée de

s'accorder avec moi sur ce sujet, lorsqu'elle s'adresse à moi dans ses prophéties. Le Dieu fantasmé qui a créé tous ces Hommes aux valeurs et mœurs aussi diverses que variées peut-Il être ce que chaque Homme aimerait qu'Il soit et défendre ce que chaque Homme désirerait pour lui et ses proches ? Peut-

Il tolérer la liberté des Hommes à penser et croire ce qu'ils veulent (ce qui m'arrangerait bien) tout en étant le bourreau qui punit ceux qui expriment leur refus de croire en certaines vérités (ce qui en arrangerait bien d'autres) ? Soyons réalistes : faire se corrélérer la crédibilité accordée à

l'existence d'un Dieu avec le degré de proximité morale et intellectuelle que l'on éprouve à l'égard des lois, jugements et actions de ce même Dieu, c'est une ineptie ! Le milliard et demi de musulmans qui vit sur cette planète est loin d'être un ensemble homogène sur

le fond. Parmi eux, il y a des gens qui pensent que le Jihad est un combat physique visant à tuer le non-musulman qui refuse la conversion à l'islam ou la dhimmitude, et d'autres qui pensent que c'est au maximum une affaire personnelle et métaphysique relevant strictement de l'intime. Ils se trouvent aussi

parmi eux des gens qui pensent que les femmes sont les égales des hommes en droits, tandis que d'autres pensent que la femme est toujours inférieure en droits par rapport à l'homme. Des gens qui pensent que l'apostat de l'islam est un criminel méritant un châtiment par les Hommes, là où d'autres

se contentent de penser que Seul Allah devrait juger et sanctionner les Hommes en conséquence de ce qu'ils pensent ou croient. Des gens qui pensent qu'un musulman peut et devrait avoir des amis non-musulmans, et d'autres qui pensent au contraire que les musulmans et les non-

musulmans sont des ennemis naturels.

Malheureusement pour tout ce petit monde hétéroclite, il n'existe qu'un seul Dieu Unique coranique. Ce Dieu, en prenant position sur un de ces sujets selon un parti pris incapable d'être accepté par 100% des musulmans de notre planète, ne pourra par

définition pas être en accord total avec les goûts et les valeurs de chacun de ces croyants.

C'est l'analyse de la systémique liant le fond (ce qui est dit) et la forme (la manière d'exprimer ce qui est dit) du Coran qui m'a fait cesser de croire qu'« Il n'y a de Dieu qu'Allah et

que Muhammad est Son  
envoyé », et pas  
seulement mon seul  
désaccord

moral/intellectuel vis-à-  
vis du fond de ce livre.  
Que le Dieu du Coran soit  
différent du justicier idéal  
qu'il me plaisait  
d'imaginer durant mon  
adolescence, ou que ce  
même Dieu ait préféré

l'exemple du prophète Muhammad à un autre choix de sceau des prophètes divins, ce sont là des lectures des faits qui à mes yeux n'ont de sens que sur le terrain des valeurs et des idées. Que le Dieu Allah ne s'adresse jamais à moi directement ou que son porte-parole sacré (Muhammad) ne me soit accessible que grâce

au livre d'un suiviste profane (le Calife Uthman), ce sont en revanche là des questions de forme relevant plus de la technique que du concept. Savoir distinguer la forme, qui porte et limite le message coranique, du contenu de ce message en lui-même, c'est bien, mais ça n'aide à comprendre l'islam

qu'en partie seulement. Il faut aller plus loin que ce seul travail de distinction et oser clairement analyser les liens et les oppositions entre le fond et la forme du Coran afin de pouvoir comprendre le véritable décalage qui existe entre la force des ambitions du Dieu Allah et la faiblesse des moyens

qu'Il donne à Ses ambitions.

Reconnaître que (le) Dieu (Allah) a des valeurs différentes des miennes et qu'Il me contraint à faire des choses que je n'ai pas envie de faire, c'est une résolution que j'avais parfaitement acceptée lorsque j'étais musulman. Que mes convictions et

mes idéaux puissent contredire ce que le livre du Coran exige des Hommes, là encore, je pouvais le concevoir en tant que croyant (je ne suis pas Dieu Lui-même et je ne suis qu'un profil moral/intellectuel d'Homme parmi tant d'autres). Le fond des lois et des jugements de valeurs du Coran devrait

être la plus mauvaise des raisons de quitter l'islam pour un musulman qui doute de sa foi. Vouloir que son Dieu unique et universaliste pense comme soi et agisse exactement selon ses propres intérêts est le summum de l'égoïsme et de la déification de son sens

moral. Il faut plutôt aller chercher du côté des agissements et des causes qui ont amené le Coran jusqu'à nous les Hommes (et du côté des moyens limités que ces agissements et causes emploient à dessein) pour arriver à comprendre à quel point le Coran n'aurait pas pu être autre chose que le peu qu'il a

toujours été...

Le Coran est un amoncellement de textes culpabilisateurs et infantilisans qui ne sont organisés ni par thématique ni par chronologie, tout ce que je déteste lire dans un récit qui prétend révéler du droit juridique. Le Coran, une œuvre

misogyne et esclavagiste  
criminalisant la liberté de  
croyance, est la cause  
d'un chef spirituel  
autoritariste, sectariste  
(surtout si j'en crois la  
Sunna Sahih) et dont je ne  
voudrais ni pour ami ni  
pour professeur de bonne  
conduite/moralité à qui  
confier l'éducation de  
mes enfants. Le Coran est

la compilation de paroles  
toujours transmises  
d'abord de bouche à  
oreille puis par écrit, sur  
plusieurs décennies, alors  
qu'il aurait pu être largué  
une bonne fois pour  
toutes sur Terre sous la  
forme d'un livre constitué  
de pages forgées dans un  
métal indestructible par  
les Hommes... Toutes ces  
conditions d'accès au

fond du message coranique ne m'inspirent guère confiance. Je n'ai pas la force (ni la faiblesse) d'accorder des bénéfices du doute à ces sourates incertaines et repoussantes revêtant une forme qui, loin de relativiser leur faible force de persuasion, jette encore plus d'opprobre sur elles. Cette ligne

directrice, dans laquelle mes exigences intellectuelles ne trouvent aucun écho, et ces moyens, dont je déplore les profondes suffisances et insuffisances, auront finalement eu raison de ma foi. Les dernières interrogations d'un homme doutant de ce qu'il avait toujours jugé

évident et insoupçonnable  
se sont alors chargées de  
convertir ce  
désenchantement en  
méfiance.

Si elles n'ont pas  
été exprimées par un Dieu  
à l'intelligence supérieure  
et suprême, alors de qui  
viennent ces prétentions  
coraniques aussi  
désagréables à lire que  
suspectes à croire ? Et si

les moyens que promeut  
le Coran pour arriver à  
des fins avaient été  
imaginés par un menteur  
dont l'avidité serait  
inversement  
proportionnelle à  
l'éloquence oratoire ? Et  
si les conséquences que  
les causes du Coran  
désirent nous faire  
réaliser ne servaient en  
définitive que les

ambitions d'un gourou  
qui, comme tous les  
manipulateurs, protège  
ses intérêts personnels au  
détriment de la vérité ?

Toutes les  
faiblesses et les lacunes  
que l'apostat que je suis  
est obligé de constater en  
le Coran invitent  
nécessairement à

s'interroger sur cet acquis  
tellement résistant, et en  
même temps tellement  
inconsistant, qu'est le  
sentiment/la raison de la  
foi. Le Coran ne me  
semble convaincant ni sur  
la forme ni sur le fond, il  
me déplaît autant  
moralement  
qu'intellectuellement, et  
en plus il ne contient pas  
un seul récit ayant le

moindre intérêt pratique pour mon vivant... Dès lors, comment voulez-vous que je puisse croire ce qui est dit en ce livre ou me considérer comme musulman, moi qui n'ai plus aucune motivation à croire en les enseignements et avertissements que ce livre contient ? Si j'estime que ce que dit le

Coran ne me préservera jamais d'aucune nuisance, présente ou à venir, et si j'estime que j'ai tout à gagner à me détourner de ce livre, avare et contraignant, l'idée même de savoir si son divin auteur existe ou ce qu'il pense de moi n'a en définitive plus aucune importance.

L'antagonisme  
intellectuel/moral  
m'opposant au Coran ne  
me permet certes pas de  
prouver l'inexistence du  
Dieu Allah ni même de  
prouver que son élu à qui  
je trouve plein de défauts  
aurait inventé sa mission  
prophétique... Pour  
autant, l'exercice critique  
et rationnel consistant à  
comprendre ce qui

m'empêche de croire en  
les prétentions du Coran  
m'amène nécessairement  
à devoir me situer vis-à-  
vis de ce livre à l'aide de  
jugements

intellectuels/moraux. Je  
n'ai en tout cas pas  
besoin de mettre les  
étiquettes « rationalité »  
ou « émotion » sur ce bon  
sens qui me fait constater  
la présence d'une prose

dénuée de toute  
instruction/pédagogie  
scientifique en les  
différentes sourates du  
Coran.

Au-delà de la  
problématique du lien/de  
l'opposition entre la  
forme et le fond, chercher  
à étudier et à analyser ce  
que disent les textes

sacrés de l'islam peut aussi passer par le constat de ce que ces textes ne disent pas. Vous seriez étonnés de découvrir que les conséquences de l'application d'une loi du Coran peuvent parfois plus dépendre de ce qui n'est pas dit dans cette loi que de ce qui y est dit. Pour tenter de vous convaincre que l'infinité

de ce que les textes coraniques auraient pu dire a tout autant de conséquences pratiques que le peu que ces textes disent, je pense qu'une expérience fantaisiste qui se risquerait à pousser mon imagination dans ses derniers

retranchements s'impose.

Admettons que je me retrouve un jour sur une

île vierge et jamais foulée par un quelconque autre être humain qui soit (ou fut) avant moi, et que je désire y faire venir mes amis, leurs amis, ainsi que les amis des amis de mes amis. Quelques temps plus tard, je me décide finalement à coloniser cette île vierge et inhabitée (que je

baptiserai sobrement du nom « Ile-Du-Din »), y conviant, comme je l'ai souhaité, mes amis et leurs amis, et les amis des amis de mes amis. Les premiers temps sont faits de projets en devenir et de découvertes. Le jour, nous apprenons à nous familiariser avec le paysage, nous construisons des

habitations, nous enterrons des semences, nous pêchons, nous chassons. La nuit, je m'évertue à réfléchir au mieux à l'idée d'une législation adaptée aux problèmes de la vie quotidienne que nous, les « fondateurs », risquer(i)ons de rencontrer depuis notre ersatz de cité prospère et

civilisée. Nous ne sommes qu'une petite centaine d'habitants pour l'instant, un groupe culturellement homogène, éduqué à l'occidentale et composé essentiellement de jeunes adultes parlant tous la même langue. Nous partageons tous une certaine idée de la vie (mes amis me

ressemblent, car eux  
comme moi nous  
choisissons pour amis des  
gens qui nous  
ressemblent, nous  
apprécient et nous  
comprennent un  
minimum)... Mais cela  
n'empêchera pas un jour  
la violente dispute de  
deux femmes convoitant  
le même homme, ni  
l'envie de vengeance

d'une personne bien  
décidée à s'attaquer à son  
voleur que le bénéfice du  
doute de la justice  
populaire et informelle  
déclarera cependant  
« innocent jusqu'à  
obtention de preuves  
matérielles concrètes ».  
J'ai beau retourner le  
problème de cette  
responsabilité de  
législateur dans tous les

sens, j'ai l'impression  
que réglementer le droit  
est un projet  
perpétuellement  
inachevé ! J'ai gardé de  
l'Ancien Monde (dans  
lequel la charpente  
morale et intellectuelle de  
ma personnalité s'est  
construite) quelques  
certitudes et autant de  
doutes... Je rêve de vivre

dans une cité idéale, sans vol, sans viol et sans meurtre. Ce monde idéal n'est certes pas possible à l'échelle d'une vie humaine moyenne (c'est un constat clinique réaliste), mais la diversité des sociétés du monde anthropisé qui entoure l'Ile-Du-Din est là pour témoigner du fait que certaines sociétés

humaines sont plus à l'abri du vol, du viol et du meurtre que d'autres. Je suppose que les pouvoirs politiques de ces sociétés plus paisibles que d'autres, loin de tout miser sur le cadre légal et judiciaire, oeuvrent avec le concours de l'éducation civique et morale pour savoir dissuader le peuple de se

laisser tenter par les fruits  
du vol, du viol et du  
meurtre. Dans la mesure  
où je n'ai fait venir sur  
l'Ile-Du-Din que des  
adultes, donc des  
cerveaux et des  
personnalités trop  
matures et autonomes  
pour que l'instruction  
professorale puisse  
convaincre en se passant

de l'expérience du réel, il va me falloir seulement agir à l'aide du droit, dans un premier temps tout du moins. L'école de demain pour les premiers enfants nés sur l'Ile-Du-Din, école qui se chargera de sacraliser, aux yeux des futures générations, un savoir accepté et agréé dans la confiance de l'autorité qui leur permet

de (sur)vivre et de sortir de l'ignorance, attendra.

À la minute où nos bateaux ont accosté sur les plages de ce Nouveau Monde préservé de toute histoire et de toute mémoire collective humaine, les premiers colons devaient prendre conscience du fait qu'ils viv(r)aient dorénavant sous un nouvel ordre

social (et surtout légal)...  
J'ambitionne de lier le  
bien commun des  
habitants de l'île à un  
ensemble de règles de vie  
individuelles et  
collectives capables  
d'avoir du sens (que  
l'existence et la  
légitimité de ces règles  
soient comprises par le  
plus grand nombre) et un

impact positif sur la vie  
citoyenne (que ces règles  
participent à défendre  
l'intérêt général et  
dissuadent de l'anarchie).  
Le vol, le viol, le meurtre,  
l'insulte, le harcèlement,  
la menace : ces notions-  
clefs doivent être  
clarifiées, définies dans  
un cadre précis, et  
s'inscrire dans un ordre  
législatif global qui se

veut cohérent et salvateur de l'intérêt général. « *Tu ne voleras point !* » n'est pas suffisant ! L'idée de vol suppose déjà l'idée de propriété privée. Le sens donné à la propriété privée, loin du cadre théorique d'une définition administrative, formaliste et binaire, doit tenir compte des limites et des réalités matérielles du

monde complexe et  
mouvementé dans lequel  
vivent les Hommes. Cette  
propriété privée,  
impliquant des droits et  
des libertés d'accès à la  
jouissance exclusive d'un  
bien, s'inscrit en outre  
dans une problématique  
plus globale liant  
indubitablement la vie de  
l'individu à celle du

groupe. Ainsi, à « *Tu ne voleras point !* », il me faudra préférer : « *Le citoyen peut définir comme sa propriété privée tout objet : 1. qu'il a construit, pêché, chassé, cultivé, cuisiné, acheté, trouvé ou reçu en don libre et volontaire / et 2. qui ne fait pas partie de la Liste du Capital naturel, mobilier et*

*immobilier sous l'autorité de l'État (la version la plus à jour de cette liste est disponible à l'Assemblée des Citoyens de l'Ile-Du-Din, au Bureau d'accueil de l'Amphithéâtre de l'Assemblée des Citoyens de l'Ile-Du-Din, 1 rue de l'Indépendance, Ile-Du-Din). Il est interdit d'user de ou de s'attribuer la*

*propriété privée d'une  
personne sans avoir  
obtenu le consentement  
de celle-ci. La Liste du  
Capital naturel, mobilier  
et immobilier sous  
l'autorité de l'État est  
discutée, débattue,  
complétée et redéfinie par  
les représentants de  
l'Assemblée des Citoyens  
de l'Ile-Du-Din, tous les*

*premiers de chaque mois, à l'Amphithéâtre de l'Assemblée des Citoyens de l'Ile-Du-Din, 2 rue de l'Indépendance, Ile-Du-Din. Cette Liste définit :*

- 1. les conditions d'accès pour les citoyens à la distribution écologique et rationnelle des denrées alimentaires issues du travail collectif de la pêche, de la culture*

*agricole et de l'élevage  
d'animaux dont la  
consommation est  
autorisée / 2. la  
répartition équitable et  
méritocratique des  
espaces fonciers et  
immobiliers prévus pour  
l'habitat, le travail et le  
loisir / et 3. les espaces  
naturels appartenant  
exclusivement à la faune  
et à la flore, sous*

*protectorat de l'État de l'Ile-Du-Din, et dont il est interdit de s'approprier le moindre élément constitutif à titre exclusif. ».* Pour juste définir ce qu'est un vol, il faut définir et expliciter tellement d'autres problématiques associées aux réalités qui donnent du sens à la

criminalisation de cet acte. La responsabilité de devoir dicter la frontière entre le licite et l'illicite peut aller jusqu'à l'observation des moindres détails de chaque rouage d'une mécanique complexe qui vous fait appréhender une cause, ses conséquences, mais aussi les causes de la cause ou la

conséquence des  
conséquences. La logique  
d'un ordre systémique  
législatif qui se veut  
capable de garantir que  
les libertés, les droits et  
les devoirs des individus  
ne nuisent en rien à  
l'intérêt général a bien  
évidemment pour objectif  
premier de faire  
trionpher la paix sur le  
chaos (et non pas celui

d'avoir un avis juridique et judiciaire sur tous les agissements possibles et imaginables par les Hommes). Dans un pays qui est une « année zéro : ère nouvelle de l'humanité » et ne requiert pas de devoir effacer les dettes et les erreurs du passé, la conduite de ce droit

demeure une  
responsabilité  
conséquente dont les  
meilleures intentions  
ne sauraient cependant en  
rien garantir l'efficacité.

Je pourrais  
toutefois ne pas chercher  
à me fatiguer, ouvrir un  
livre du Coran, et laisser  
la responsabilité du code  
civil/pénal de l'Ile-Du-  
Din à un être aussi

supérieurement  
intelligent que le Dieu  
mahométan Allah. Les  
primo-habitants que j'ai  
convié sur l'Ile-Du-Din  
m'ont donné la légitimité  
d'écrire le droit originel,  
comme promesse de leur  
confiance en moi, mais  
aussi pour me remercier  
de les avoir conviés à  
s'épanouir dans un  
Nouveau Monde fait

d'aventures, de découvertes et de grands espaces sauvages. Je leur ai promis un droit commun qui apporterait la paix et la stabilité sociale et économique, et surtout une consultation populaire régulière dans le temps, afin de permettre à l'avis majoritaire d'améliorer

les lois de ce droit ou de  
les faire s'adapter à  
l'intérêt général de tout  
instant T circonstanciel.  
En oubliant toutes mes  
velléités morales et  
démocratiques pour  
mieux laisser au Coran le  
soin de dicter le droit, je  
n'ose imaginer quel ordre  
ingrat et injuste naîtrait  
sur l'Ile-Du-Din... Oh et  
puis, après tout :

imaginons !



Première affaire du jour  
jugée par le tribunal de  
l'Ile-Du-Din : l'affaire  
July Van Beck.

● **Coran, sourate 4,**  
**versets 14 et 15** ● *Et*  
*quiconque désobéit à*  
*Allah et à Son messenger,*  
*et transgresse Ses ordres,*  
*Il le fera entrer au Feu*  
*pour y demeurer*  
*éternellement. Et celui-là*

aura un châtement  
avilissant. Celles de vos  
femmes qui fornicquent,  
faites témoigner à leur  
encontre quatre d'entre  
vous. S'ils témoignent,  
alors confinez ces femmes  
dans vos maisons jusqu'à  
ce que la mort les  
rappelle ou qu'Allah  
décrète un autre ordre à  
leur égard.

● **Coran, sourate 24, du verset 2 au verset 9 / verset 13** ● La

fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah - si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur

punition. Et ceux qui  
lancent des accusations  
contre des femmes  
chastes sans produire par  
la suite quatre témoins,  
fouettez-les de quatre-  
vingts coups de fouet, et  
n'acceptez plus jamais  
leur témoignage. Et ceux-  
là sont les pervers, à  
l'exception de ceux qui,  
après cela, se repentent et

*se réforment, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Et quant à ceux qui lancent des accusations contre leurs propres épouses, sans avoir d'autres témoins qu'eux mêmes, le témoignage de l'un d'eux doit être une quintuple attestation par Allah qu'il est du nombre des véridiques, et la*

*cinquième [attestation]  
est « que la malédiction  
d'Allah tombe sur lui s'il  
est du nombre des  
menteurs ». Et on ne lui  
infligera pas le châtiment  
[de la lapidation] si elle  
atteste quatre fois par  
Allah qu'il [son mari] est  
certainement du nombre  
des menteurs, et la  
cinquième [attestation]  
est que la colère d'Allah*

*soit sur elle, s'il était du  
nombre des véridiques. /  
Pourquoi n'ont-ils pas  
produit [à l'appui de  
leurs accusations] quatre  
témoins ? S'ils ne  
produisent pas de  
témoins, alors ce sont  
eux, auprès d'Allah, les  
menteurs.*

July Van Beck, une

femme de 27 ans, est accusée d'adultère par son mari, Ernst Van Beck, 31 ans, dans un procès où le tribunal qui juge cette affaire se base sur les lois coraniques en vue de pouvoir statuer...

Imaginons cinq possibilités de procès dans cette affaire :

+ Premier procès → Ernst accuse à raison July de l'avoir trompé et il dispose de quatre témoins honnêtes pour en attester.

+ Second procès → Ernst accuse à raison July de l'avoir trompé et il dispose de quatre témoins malhonnêtes pour en attester.

+ Troisième procès → Ernst accuse à raison July

de l'avoir trompé et il ne dispose que de son seul témoignage pour en attester.

+ Quatrième procès → Ernst accuse mensongèrement July de l'avoir trompé (cette affaire calomnieuse est montée de toutes pièces par lui et sa maîtresse) et il dispose de quatre

témoins malhonnêtes  
pour en attester.

+ Cinquième procès →  
Ernst accuse  
mensongèrement July de  
l'avoir trompé (cette  
affaire calomnieuse est  
montée de toutes pièces  
par lui et sa maîtresse) et  
il ne dispose que de son  
seul témoignage pour en  
attester.

Sur 100 cas  
d'adultère où le mari  
découvre que sa femme le  
trompe avec un autre, à  
votre avis, combien de  
fois la femme qui couche  
avec son amant est-elle  
surprise en pleins ébats  
par au moins quatre  
témoins en même temps ?  
Franchement !

Je les entends déjà  
d'ici, les témoins du

crime, durant le procès :  
« *Et à ce moment-là  
Monsieur le Juge, en  
passant devant la fenêtre,  
paf ! Que voit-on sous nos  
yeux ? July et le loueur de  
chevaux. En train de faire  
l'amour. Tous nus... Je  
les ai vu tous nus, l'un  
dans l'autre, comme je  
vous vois tout habillé,  
vous seul dans votre robe,*

*Monsieur le Juge. Et chacun de mes trois camarades pourra en témoigner de la sorte. Pas vrai, les gars ? »*

Coraniquement parlant, aucun recours n'est envisageable pour la femme accusée par son mari de l'avoir trompé si quatre témoins viennent à confirmer l'accusation de

celui-ci au cours d'un procès où le juge se base sur les lois coraniques en vue de rendre justice. Si le mari est véridique dans son accusation et qu'il dispose de quatre témoins ayant réellement vu July coucher avec son amant le loueur de chevaux, alors July recevra cent coups de fouets (d'après la sourate 24) et elle sera

séquestrée dans le domicile familial jusqu'à la mort (d'après la sourate 4).

Admettons maintenant que le mari ait menti dans le but de se débarrasser de son épouse, afin de pouvoir ensuite épouser sa maîtresse sans se voir reprocher un

comportement de traîtrise par les enfants qu'il a en commun avec celle qu'il voudrait répudier, mais à qui il avait pourtant promis un mariage monogame et un amour paternel exclusivement destiné aux enfants qu'ils auraient ensemble afin qu'elle accepte sa demande en mariage... Le mari a donc convaincu

ses quatre meilleurs amis de témoigner devant le juge du tribunal d'une histoire de tromperie par fornication dont il se prétend la victime. Pour les convaincre, il a affirmé à ces quatre amis qu'il a surpris sa femme en train de coucher avec le loueur de chevaux et il a peur que sa quintuple-attestation de seul témoin

ne soit annulée par la quintuple-contre-attestation de son épouse (une arme juridique que le Coran offre à l'épouse accusée d'adultère par la seule personne de son époux). Les quatre amis, qui oseront raconter avoir vu ce qu'ils n'ont pourtant jamais vu, dans le but d'aider ce mari qui

leur semble de bonne foi, sans pour autant se douter que celui-ci conspire en secret (sur une idée de sa maîtresse) et les trompe à dessein, sont donc tout à la fois des victimes et des coupables de la conspiration à laquelle ils participent. Le principal menteur de cette affaire, qui veut répudier sa femme afin de la

remplacer par une nouvelle qui lui plait bien plus, mais sans que les enfants qu'il a eus avec celle qu'il souhaite quitter ne lui fassent le reproche de manquer à ses vœux matrimoniaux de fidélité monogame et d'amour exclusif à leur égard, aura finalement réuni l'ensemble des conditions nécessaires en

vue de faire reconnaître la culpabilité de sa femme (pourtant innocente du crime dont elle est accusée). July recevra cent coups de fouets (d'après la sourate 24) et elle sera séquestrée dans le domicile familial jusqu'à la mort (d'après la sourate 4). Que July soit innocente ou

coupable n'avait de toutes  
façons pas vraiment  
d'importance. Allah ne  
demande que le  
témoignage de quatre  
personnes qui ne  
représentent qu'elles-  
mêmes pour  
définitivement faire  
reconnaître la culpabilité  
d'une femme accusée de  
fornication... Rien de  
plus infaillible, bien

évidemment !

Admettons maintenant que le mari ait bien surpris July en train de coucher avec le loueur de chevaux mais qu'il n'ait que son seul témoignage pour en attester, faute d'avoir sous la main des amis disposés à mentir devant un tribunal... En suivant alors la logique

protocolaire du début de la sourate 24, il formule une quintuple-attestation solennelle à l'encontre de sa femme. Sa femme a alors deux possibilités. Première possibilité : elle a peur d'encourir la Colère du Dieu Allah et elle ne contredit pas le témoignage à charge de son époux. Dans ce cas-

là, July recevra cent coups de fouets (d'après la sourate 24). Seconde possibilité : elle se fiche de La Colère du Dieu Allah et, dès lors, elle quintuple-contre-atteste, ce qui annule purement et simplement l'accusation de son époux. À partir de ce dernier cas de figure, la justice coranique fait triompher le témoignage

de défense de l'accusée  
niant la seule accusation  
de son époux, et ce,  
même si la réalité des  
faits donne raison à son  
époux. Si le mari  
véridique avait en  
revanche prévu  
l'hypothèse de la  
quintuple-contre-  
attestation mensongère  
qui peut annuler son  
témoignage (après tout,

pourquoi l'épouse qui a trompé l'époux et père de ses enfants, auquel elle a pourtant juré fidélité, devrait-elle tergiverser à l'idée de tromper cet illustre inconnu qu'est le juge du tribunal ?), et s'il avait su convaincre quatre faux témoins qui iraient dans le sens de son accusation, alors l'épouse

aurait effectivement pu être punie pour le crime qu'elle a commis. Je pense que cette dernière possibilité n'est pas inenvisageable... À votre avis, jusqu'où pourrait mener la colère/la haine d'un mari ayant découvert que sa femme le trompe (peu importe que ce mari croit ou non en les vertus des lois

coraniques) ? S'il estime que les failles de la loi coranique offriront à sa menteuse de femme la possibilité d'employer une formule magique qui annulerait des propos à charge pourtant véridiques, ce mari pourrait-il aller jusqu'à obtenir l'aide de plusieurs témoignages mensongers qui lui permettraient de

faire reconnaître par une cour de justice l'existence des faits réels qu'il soutient ?

Admettons enfin un dernier cas de figure où le mari ment sur la tromperie de son épouse dans le but de s'en débarrasser (afin de pouvoir ensuite épouser sa maîtresse sans que les

enfants qu'il a eus avec celle qu'il veut quitter ne lui reprochent le rôle du traître, qui avait pourtant promis d'être un père et un époux monogame) et que celui-ci apporte pour seul témoignage sa propre parole. Rebelotte : « *Je suis du nombre des véridiques. Je suis du nombre des véridiques. Je suis du nombre des*

*véridiques. Je suis du  
nombre des véridiques...  
Que la malédiction  
d'Allah tombe sur moi si  
je suis du nombre des  
menteurs ! ».* La réponse  
de sa femme, accusée  
mensongèrement, coule  
alors de source : « *Mon  
mari est certainement du  
nombre des menteurs.  
Mon mari est  
certainement du nombre*

*des menteurs. Mon mari est certainement du nombre des menteurs. Mon mari est certainement du nombre des menteurs... Que la colère d'Allah soit sur moi, s'il était du nombre des véridiques ! ».*

L'auditoire est alors subjugué : il y a forcément un des deux

époux qui ment dans cette situation où seules deux paroles auto-attestées devant Dieu Lui-même s'opposent ! Résultat des courses : la July honnête et fidèle peut pousser un grand ouf de soulagement. Elle s'en sort indemne.

**Moralité** du **procès** : Les lois pénales

coraniques évoquant les  
sanctions pénales à  
l'encontre de la  
fornicatrice offrent de  
larges possibilités de  
triomphe au  
mensonge/complot ! Un  
droit pénal qui détermine  
qu'un nombre  
arbitraire/arrêté de  
témoignages serait une  
preuve de culpabilité  
impossible à

discuter, c'est selon moi un droit inique et dangereux. Entendons-nous bien : je ne reproche pas à ce droit de tenir compte de la parole de témoins... Je lui reproche le systématisme voulant qu'à partir de 4 témoignages à charge soutenant une accusation, l'accusée devienne

définitivement coupable. Et avec le Coran, la coupable d'acte de fornication peut risquer gros étant donné que ce livre se permet d'ordonner des sentences pénales avec un encadrement sur les conditions d'applications de celles-ci des plus légers (pour ne pas dire inexistantes). Ainsi, pour

la peine de 100 coups de fouets à administrer à la fornicatrice, Allah ne précise ni la matière du fouet autorisé, ni la longueur de ce même fouet, ni la tenue vestimentaire ou non-tenue vestimentaire de la personne fouettée. Puisqu'il n'est n'imposé aucune modalité restreignant les matériaux

autorisés pour le fouet, les caractéristiques physiologiques du bourreau-fouettard, les zones du corps à fouetter ou celles à ne pas fouetter, la distance entre le fouettard et la personne fouettée ou encore la pression en kilogrammes par  $\text{cm}^2$  exercée par chaque coup de fouet sur

la personne fouettée...  
Pourquoi se restreindre ?  
Vous pensez  
sérieusement qu'un  
avironneur bodybuildé  
qui envoie de toute la  
force du bras dont il se  
sert pour écrire des coups  
de son fouet en cuir sur le  
dos, le visage et le torse  
d'un petit bout de femme  
frêle d'à peine 1m50 aura  
besoin d'exécuter plus de

50 coups de fouets avant de pouvoir la tuer ? Soyons réalistes : 100 coups de fouets (c'est-à-dire la totalité de la peine) donnés avec une hargne féroce par un champion olympique du lancer de javelot, ça va des séquelles à vie dans quelques rares cas (si le fouettard est dans un mauvais jour) à la mort

dans un bain de sang dans la quasi-totalité des autres cas. Une loi pénale qui admet la sentence d'une quantité arithmétique de coups de fouets mais qui omet pourtant de traiter, dans le même temps, des conditions matérielles (la manière) de l'application de cette peine, c'est selon

moi destiné à épargner tout reproche à l'encontre du fouettard qui serait capable de tuer la fornicatrice qu'il châtie. Il est possible que les lois coraniques concernant la façon de punir la femme ayant forniqué émanent d'un Dieu suprême qui sait très exactement ce qu'Il dit et le pourquoi de la manière dont Il le dit.

Et il est aussi possible (comme je le soupçonne) que le gourou à la culture dialectique et scientifique plus que limitée qu'est Muhammad ait conçu son Coran, loin de tout Dieu à l'intelligence supérieure, mais plutôt avec le simplisme technique et l'indigence sémantique que lui offrait l'optimum de ses capacités

intellectuelles de bédouin  
du VII<sup>ème</sup> siècle.

En un monde où il  
n'y a ni caméra vidéo ni  
appareil photo (exemple :  
la Péninsule arabique du  
temps du prophète  
Muhammad) et où le  
Coran dicte le droit, si je  
me sers des témoignages  
mensongers d'un groupe

de quatre amis dans une accusation d'adultère à l'encontre de l'épouse avec laquelle je vis, dans une ferme lointaine, isolée de tout voisinage à moins de trois kilomètres à la ronde, son sort sera déjà scellé, quoi qu'elle dise, quoi qu'elle fasse, et surtout quoi qu'elle se soit abstenue de faire. Je sais qu'elle reste chaque

jour à la maison sauf entre 14h et 17h, puisqu'elle part chercher de l'eau au puits dès 14h et s'en va ensuite faire un tour au marché jusqu'à son retour à 17h, de ce fait, je n'ai qu'à prétendre être rentré plus tôt chez nous, à 17h30 (au lieu de 18h, mon heure habituelle de retour à la maison), le jour où la romance de

notre histoire d'amour a basculé. De quoi l'accuserais-je ? D'une horrible trahison : en rentrant chez moi, accompagné de mes quatre meilleurs amis, j'ai surpris ma femme en train de faire l'amour avec un homme inconnu, sur le tapis du salon. Pour cette histoire inventée,

j'ai réussi à convaincre ces quatre meilleurs amis (qui me pensent de bonne foi) de confirmer et partager mon témoignage (qu'ils ne soupçonnent pas être mensonger, tellement je suis un bon comédien quand il s'agit de jouer à celui qui crie au scandale). Je les ai sensibilisés à l'idée que justice doit m'être rendue

loin du parapluie  
ignominieux de la  
quintuple-contre-  
attestation. Que pourra  
alors dire mon épouse  
afin de prouver son  
innocence ? « *Mais je  
vous l'assure, Monsieur  
le Juge : à 17h, j'étais à  
la maison en train  
d'éplucher des  
légumes !* » ?  
Coraniquement parlant,

cette piètre possibilité de défense ne vaut rien face à quatre mensonges jugés par Allah comme étant un ensemble d'éléments probants pour rendre justice. Une femme innocemment accusée d'adultère paiera ainsi pour un crime qu'elle n'a pas commis. « Ils sont trop nombreux pour avoir

tort », une façon primitive de rendre justice à mes yeux, se chargera de lui régler son compte dans un bain de sang, puisque Dieu Lui-même en a voulu ainsi.

Seconde affaire du jour  
jugée par le tribunal de  
l'Ile-Du-Din : l'affaire  
Amon Schaban.

● **Coran, sourate 5,**  
**versets 38 et 39** ● *Le*

*voleur et la voleuse, à  
tous deux coupez la main,  
en punition de ce qu'ils se  
sont acquis, et comme  
châtiment de la part  
d'Allah. Allah est  
Puissant et Sage. Mais  
quiconque se repent après  
son tort et se réforme,  
Allah accepte son*

*repentir. Car, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux.*

Un primeur accuse Amon Schaban, un enfant âgé de 11 ans, d'avoir volé une pomme qui se trouvait sur un de ses présentoirs de fruits en vrac. Cela peut vous sembler n'être qu'une

petite histoire ennuyeuse  
et intéressante...  
Pourtant, il n'en est rien !  
Ce seul début d'intrigue  
va nous en dire long sur  
le caractère hautement  
hasardeux du potentiel  
juridique du Coran.

Amon vient  
d'acheter un kilo de  
bananes à un des  
primeurs du marché de la

Place Centrale de l'Ile-Du-Din. Après avoir déposé le sac du kilo de bananes dans son cabas à roulettes qu'il laisse toujours grand ouvert durant son marché (plus par volonté de rationaliser son activité physique que par négligence), Amon commence à rentrer chez lui. Le primeur auprès de

qui il a réalisé son achat de bananes court alors après Amon afin de lui rendre la monnaie d'un centime de Franc-Dinien  $\{\frac{1}{2}\}$  que ce dernier venait d'oublier en partant. Amon le remercie vivement car, après tout, un sou est un sou. Le primeur constate alors qu'il y a une pomme

rouge étiquetée d'un petit auto-collant jaune vif de forme octogonale visible sur un des côtés du cabas transparent d'Amon. Il s'en saisit alors et constate de ses propres yeux qu'il s'agit là d'une pomme impayée de son arrivage inédit de pommes rouges dont il n'a pas encore vendu le moindre détail du stock

de ce jour. Il y a sur le fruit une étiquette identifiable (datée du jour même), tout juste collée le matin même sur chaque fruit appartenant à la catégorie de cette pomme. Le primeur est formel : Amon lui a volé une pommé qui vaut 26 à 27 fois le centime de monnaie oublié dans une fuite précipitée peut-être

bien moins innocente qu'il n'y paraît. L'oubli du centime de monnaie était-il en effet une façon pour l'enfant d'endormir l'attention du primeur qui encaissa son argent et d'ôter tout soupçon qui pourrait justifier de la méfiance vis-à-vis de son départ précipité ? Que ce geste d'oubli digne d'un

panier percé de pacotille  
ait été sciemment réalisé  
en ce sens ou non, je peux  
d'ores et déjà vous  
annoncer que si le  
tribunal qui juge cette  
affaire se base sur les lois  
du Coran pour rendre  
justice, ce procès sera  
nécessairement du grand  
n'importe quoi...

Imaginons cinq

possibilités de procès  
dans cette affaire :

+ Premier procès →  
Amon a délibérément  
volé la pomme mais il  
regrette déjà son acte et  
s'en repent avec sincérité.

+ Second procès → Amon  
a délibérément volé la  
pomme. Il ne regrette pas  
d'avoir commis cet acte  
car il se dit qu'il a déjà

fait ce genre de petits  
larcins par le passé,  
excellent compromis  
entre le prix de l'effort et  
la jouissance du gain  
selon lui, et que pour les  
vols d'objets peu onéreux  
sur lesquels il se fait  
parfois prendre en  
flagrant délit, quelques  
larmes d'une tristesse  
théâtralisée et un repentir

(qui paraît plus vrai que nature) sorti tout droit de son innocent minois de petit garçon embarrassé finissent toujours par lui éviter le moindre ennui.

+ Troisième procès → Amon a délibérément volé la pomme mais il ne regrette pas son geste ni ne se repent de celui-ci, préférant plutôt assumer haut et fort sa fierté

d'être un dissident du système capitaliste créant de la propriété privée.

+ Quatrième procès → Amon n'a pas volé la pomme. Une femme âgée qui s'est saisit de ce fruit durant quelques secondes a mal déposé celui-ci au-dessus du tas de pommes du présentoir auquel il appartient, ce qui le fit alors

malencontreusement  
chuter jusque dans le  
cabas à roulettes ouvert  
d'Amon. Amon pense que  
tout paraît l'accuser  
plutôt légitimement, sans  
toutefois comprendre ce  
qui lui arrive, alors il se  
repent d'un vol qu'il n'a  
pas commis, par faiblesse  
argumentative, mais  
surtout par peur de voir

cette histoire remonter jusqu'aux oreilles de ses parents.

+ Cinquième procès → Amon n'a pas volé la pomme. Une femme âgée qui s'est saisi de ce fruit durant quelques secondes a mal déposé celui-ci au-dessus du tas de pommes du présentoir auquel il appartient, ce qui le fit alors

malencontreusement  
chuter jusque dans le  
cabas à roulettes ouvert  
d'Amon. Amon,  
totalement ignorant de  
cette circonstance  
aléatoire qu'il subit aussi  
soudainement que  
brutalement, refuse de se  
repentir pour cet acte de  
vol qu'il n'a pas commis.

Si Amon a

délibérément volé la  
pomme et qu'il s'en  
excuse en prétendant être  
sincère, il aura quand  
même la main coupée  
(laquelle, je l'ignore, le  
Coran ne précisant pas  
quelle main du voleur il  
faut couper) ! La sourate  
ordonnant de couper la  
main au voleur et à la  
voleuse admet la

possibilité qu'Allah accepte le repentir du voleur « *qui se repent après son tort et se réforme* », mais elle n'évoque nullement une possibilité d'annulation de la peine du coupage de main. Amon prétend être sincère devant le juge à qui il expose son repentir et sa réforme, et il est effectivement sincère,

mais cette sincérité  
n'empêchera cependant  
pas ni une de ses mains  
de sauter, ni le sang de  
gicler hors du poignet de  
cette main coupée.

Si Amon a  
délibérément volé la  
pomme et qu'il s'en  
excuse en avançant des  
regrets qu'il n'éprouve  
cependant pas, il aura  
quand même la main

coupée (...J'ignore toujours de quelle main il s'agit) ! Comme je vous l'ai dit précédemment, la sourate ordonnant de couper la main au voleur et à la voleuse admet la possibilité qu'Allah accepte le repentir du voleur « *qui se repent après son tort et se réforme* », mais elle

n'évoque nullement une possibilité d'annulation de la peine du coupage de main. Amon prétend être sincère dans son repentir et sa réforme qu'il expose devant le juge, ce qu'il n'est pourtant pas, mais l'expression de ce repentir et de cette réforme n'empêcheront ni sa main de sauter ni le sang de gicler hors de son

poignet.

Dans un tout autre cas de figure, si Amon a délibérément volé la pomme et qu'il est assez effronté pour refuser de se repentir de ce vol qu'il assume, alors, dans le respect des lois coraniques : il faudra là aussi lui couper la main... Quoi ? Qu'est-ce qui vous choque ? Que la

main d'un enfant de 11 ans soit coupée pour un vol tandis que vous estimez que 11 ans est un âge bête depuis lequel on peut faire des erreurs bien plus graves que celles d'un simple vol de pomme ? Que cela soit le cas ou non, il faut quand même couper la main d'Amon. Allah et ses

messages coraniques  
irréprochables n'ont pas  
jugé nécessaire de  
conditionner la boucherie  
pénale sanctionnant les  
voleurs à une catégorie  
d'âge précise. De ce fait,  
à 40 ans comme à 30 ans  
ou 11 ans : CHTING ! On  
coupe ! Quoi encore ?  
Est-ce le fait que l'on  
coupe la main d'un voleur  
pour un larcin n'excédant

pas la valeur d'une  
pomme étiquetée qui  
vous pose un problème ?  
Et alors : Allah n'a pas  
jugé nécessaire de limiter  
la peine du coupage de  
main à une catégorie de  
vols particuliers. De ce  
fait, pour une voiture  
volée comme pour un  
téléphone portable, un  
œuf, une corde ou un  
fuit volé : CHTING ! On

coupe !

Autre hypothèse :  
Amon n'a pas volé la  
pomme mais il finira  
quand même par endosser  
la responsabilité de ce  
vol. En vérité, la pomme  
a malencontreusement  
chuté jusque dans son  
cabas transparent ouvert,  
et ce à cause d'une  
femme âgée qui pensait

avoir déposé le fruit du litige de façon stable, au sommet du tas de pommes du présentoir auquel il appartient. Imaginons alors, à partir de cette situation et de la confrontation qui s'en suit avec le primeur, qu'Amon, abasourdi et incapable d'expliquer comment la pomme a pu arriver dans son cabas à

roulettes, préfère s'excuser et se repentir par dépit, pensant à tort que l'objet d'un vol restitué à son propriétaire lui évitera un possible procès aboutissant à l'amputation d'une de ses mains. Pauvre Amon, innocent enfant de 11 ans ne connaissant même pas par cœur l'ensemble des lois coraniques du pays

où il vit ! Si seulement il savait que l'objet du vol restitué à son propriétaire n'empêche pas la main du voleur d'être coupée...

Enfin, dernier cas de figure à envisager : Amon n'a pas volé la pomme et il assumera la vérité de ce fait jusqu'au bout, en toutes circonstances. Comme

dans le précédent cas de figure, la pomme a malencontreusement chuté jusque dans son cabas transparent, alors ouvert, chute involontairement causée par une femme âgée qui pensait avoir déposé le fruit de façon stable, au sommet du tas de pommes du présentoir auquel il appartient.

Imaginons alors qu'à partir de là et de la confrontation qui s'en suit avec le primeur, Amon, abasourdi et incapable d'expliquer comment la pomme a pu arriver toute seule jusque dans son cabas sur roues, préfère défendre son honneur d'honnête petit homme qu'il est, lui qui n'a jamais volé quoi que

ce soit à quiconque.  
Durant le procès, le  
primeur pourra  
certainement témoigner :  
*« Mais Monsieur le Juge,  
je suis un des vingt  
vendeurs de fruits et  
légumes de l'île, un des  
dix vendeurs de pommes  
de l'île, et surtout le seul  
vendeur de pommes  
rouges de l'île. Les*

*voleurs qui sillonnent les marchés, et j'en ai vu en dix ans de carrière, disent tous ça quand il se font attraper. Ils ne savent pas comment c'est arrivé dans leur sac à dos, leur besace, leur cabas ou leur poche. Soyons réalistes : la pomme rouge, d'un stock dont j'ai vendu zéro quantité ce jour-là et étiquetée du jour-même,*

*de surcroît, était dans son cabas transparent, contre le sac de bananes qu'il venait de m'acheter. La loi coranique ne s'appliquera donc jamais si tous les voleurs disent qu'il ne savent pas comment c'est arrivé dans leur poche ou dans leur sac. Cette loi est on ne peut plus claire : le voleur doit être puni et*

*sa main doit être coupée,  
tel qu'Allah l'a voulu. Je  
tiens par ailleurs à  
préciser, bien que ce  
tribunal dans lequel nous  
nous trouvons se base sur  
le Coran et uniquement  
sur le Coran pour  
sanctionner les crimes et  
délits, qu'au hadith Sahih  
Muslim, livre 17, numéro  
4185, le prophète*

*Muhammad a dit ceci*  
“Que la malédiction  
d’Allah soit sur le voleur  
qui vole un oeuf et que sa  
main soit coupée, ainsi  
que sur celui qui vole une  
corde et que sa main soit  
coupée.”. *Je vends une  
pomme plus chère qu’un  
œuf, comme tous les  
autres commerçants de  
l’Ile-Du-Din qui en font  
commerce, puisque les*

*pommes se font rares sur  
cette île, contrairement  
aux œufs des poules,  
premier animal de l'île  
d'après le dernier  
recensement animalier bi-  
annuel. Et les cordes sont  
données gratuitement aux  
habitants de l'île par le  
sponsor qui équipe les  
pêcheurs du port...  
Qu'aurait donc pensé le  
Prophète d'un vol de*

*pomme, lui qui juge que même le vol d'un œuf ou d'une corde mérite l'amputation d'une main ? Posez-vous la question ! ».*

Voici donc une situation bien complexe qui se présente au juge du tribunal coranique de l'Ile-Du-Din, dans la mesure où la parole d'une

personne qui se présente  
comme la victime d'un  
vol s'oppose à celle d'une  
personne qui se présente  
comme une victime  
accusée par erreur d'un  
vol. Les plus  
précautionneux parmi  
mes lecteurs pourront  
arguer qu'il suffit  
d'appliquer la loi  
coranique uniquement si  
le voleur est pris en

flagrant délit et  
d'accorder un bénéfice du  
doute s'il n'y en a pas, ce  
qui permettrait alors  
d'innocenter Amon.  
Seulement, si ces deux  
variables définissaient  
effectivement la façon  
selon laquelle il  
conviendrait de  
comprendre le verset  
coranique dont il est  
question ici, alors

pourquoi Allah a-t-Il  
omis de préciser ce  
double-cadre qui  
conditionne l'application  
de Sa loi pénale contre les  
voleurs ? Et puis, un  
flagrant délit de vol, au  
temps du prophète  
Muhammad, ce n'est pas  
un(des) témoignage(s)  
suppléé(s) par la preuve  
matérielle que constitue

une photo, une vidéo, un test ADN ou une empreinte digitale. Ça pourrait être un acte auquel assistent un ou des témoins autres que les acteurs directs du crime (le plaignant et l'accusé), mais Allah n'a pas jugé utile d'aller jusque là pour faire condamner celui (ou ceux) qui commet(tent) un vol,

contrairement à Sa position juridique sur la punition du crime de l'adultère. En ce temps-là, une accusation de vol à laquelle on n'a pas assisté soi-même, ça se résume au témoignage d'une ou plusieurs personnes (victimes ou non) à l'encontre d'une ou plusieurs personnes accusées de vol

(coupables ou non). En un temps où le prophète Muhammad coupe les mains des voleurs au nom des lois d'Allah, si je veux conspirer contre une connaissance qui m'a déçu dans le but de la voir souffrir physiquement (peu importe quelle déception me motive à agir ainsi), je n'ai qu'à

l'accuser d'un flagrant délit de vol avec un minimum de suite dans les idées. Je l'invite gentiment à boire le thé chez moi et lui présente par la même occasion trois de mes amis (trois proches, complices de ma conspiration). Pendant que la future victime de mon accusation mensongère se trouve

dans le salon au milieu de mes amis, je range bien au fond de sa besace (très bien chargée, et que je sais qu'elle ne vide que très rarement) restée sur la table de la cuisine une petite tasse en argent ainsi qu'un porte-feuille contenant un peu de monnaie et sur lequel sont brodés mes nom, prénom et lieu de

résidence. Après le thé, la connaissance invitée s'en va retourner en son foyer, je n'ai alors plus qu'à aller à la rencontre du prophète Muhammad afin de le supplier d'« *envoyer une milice frapper à la porte de mon voleur afin de faire fouiller les effets personnels de cette personne que j'accuse en*

*vue de trouver ce que cette dernière a frauduleusement acquis avec un sourire narquois, devant nos regards ébahis à mes amis et moi-même* ». Si, par chance et comme je le suppose fortement, l'accusé n'a pas vidé son sac au moment où la milice prophétique nous autorise à pénétrer chez lui, il

finira avec une main en moins. Que pourra donc objecter mon « voleur » face à mon témoignage de flagrant délit accrédité par la présence (constatée par un des miliciens, lettré) d'un porte-feuille sur lequel sont inscrit les prénom, nom et lieu de résidence d'une personne qui porte mon identité et non celle du propriétaire

du sac fermé dans lequel il est caché ? Suite à cette fouille, je me présenterai en victime avérée devant le prophète et n'aurai qu'à dire à celui-ci : « *Ô Doux Prophète, croyez-moi, je n'ai que voulu l'inviter à prendre le thé chez moi en vue de consolider ma jeune amitié avec lui. Je ne*

*m'attendais toutefois pas à ce que celui-ci me dérobe mon porte-feuille d'économies et une tasse en argent, devant mes propres amis physiquement faibles et fatigués, avant de prendre la fuite d'un pas lourd mais décidé. Vous avez tout dans cette affaire : un coupable qui a caché les objets volés dans ses*

*effets personnels, donc à l'abri des regards indiscrets, la négation du coupable qui a peur de perdre sa main, un grand classique du voleur pris de panique car ne s'attendant pas à ce que le fruit de son vol soit retrouvé caché dans sa propre maison, de multiples témoignages décrivant tous la même*

*scène, un mobile clair et précis, mon voleur désirant, comme tous les voleurs, obtenir par la facilité et la rapidité du vol ce qu'il lui faudrait tant de temps et d'efforts à obtenir par le travail dur mais honnête de ses mains et de ses bras. Ô Doux Prophète, si vous ne le punissez pas tel*

*qu'Allah l'a voulu et vous contentez de laisser des paroles contradictoires s'annuler entre elles, quoi que disent les faits révélés par des investigations judiciaires sérieuses réalisées par vos miliciens, alors vous ne pourrez jamais punir aucun criminel ! ».*

Si le témoignage d'un flagrant délit plus la

fouille qui permet de trouver les objets volés sur les effets personnels de l'accusé n'ont aucune valeur afin de juger de faits de vols que le prophète Muhammad n'a pu observer de ses propres yeux d'élus divin, plus aucun vol ne pourra alors être puni durant tous les siècles qui séparent le jour de la mort du

prophète Muhammad de  
l'invention de la vidéo  
surveillance/de  
l'identification  
biométrique.

**Moralité** **du**  
**procès** : Faites-vous  
partie de ces gens qui  
pensent que la loi  
coranique qui prescrit de  
couper la main au voleur

a été conçue par un Dieu  
Tout-Puissant et  
Génialissime qui n'aurait  
omis aucun détail ? C'est  
quoi cette loi imprécise  
qui ne définit même pas  
ce qu'est un acte de vol  
(définition que non  
seulement vous ne  
trouverez nulle part dans  
le livre du Coran, mais  
qui en plus aurait  
nécessité d'être

complétée par une autre définition absente : celle de la propriété privée), qui ne fixe pas d'âge minimum de responsabilité pénale pour le voleur ni de montant minimum du larcin à partir duquel serait jugée opportune la sanction du coupage de main, et encore moins les modalités et conditions

du jugement en vue de l'exécution de la sentence du coupage de main ? Serait-ce une loi mettant sur un même pied d'égalité tous les types de vols et tous les types de voleurs ? Il faut être bien naïf pour penser qu'une telle sanction judiciaire, aussi indécise que lourde de conséquences, et dont

les suffisances sautent aux yeux, peut être capable de régler efficacement et légitimement le problème universel du crime du vol (universel, bien que plus ou moins important selon les lieux/époques où l'on se trouve).

Je ne reproche pas à Allah de vouloir punir le voleur. Mais je déplore

Son choix d'une peine  
aux conséquences graves  
et irréversibles qui aurait  
mérité de Sa part  
l'exigence d'un procès  
équitable avec des  
conditions  
d'établissement de la  
culpabilité de l'accusé  
définies intelligemment.  
Si cette sentence de  
l'amputation de la main  
du voleur (laquelle

d'ailleurs ?) ne doit  
s'appliquer qu'avec le  
concours du flagrant délit  
justifié par les yeux et la  
parole humaine, le  
mensonge et le quiproquo  
couperont alors plus  
d'une main innocente  
puisque la parole d'un  
témoignage ou l'objet  
trouvé dans le sac/la  
maison de l'accusé

suffiront à appuyer une accusation de vol mensongère/erronée mettant en cause un innocent. Si cette loi ne doit s'appliquer qu'avec le concours du flagrant délit vidéo-capturé, alors pourquoi Muhammad a-t-il donc reçu cette loi bien des siècles avant l'ère des photo- et vidéo-technologies inventées en

le monde impie des  
mécréants de l'Occident ?

---

---

Ces deux procès  
fictifs ne sont que deux  
raisons parmi tant  
d'autres, deux exemples  
qui tentent de démontrer  
comment l'obligation de  
clarifier la mise en  
oeuvre de

commandements trop  
indigents  
méthodologiquement peut  
révéler tout le potentiel  
de dangerosité de ces  
mêmes  
commandements... Et  
encore, je suis gentil : j'ai  
imaginé ici des situations  
illustrant l'application de  
lois pénales du Coran  
dans un cadre un

minimum civilisé, avec un tribunal, et un juge officieusement différent de l'une et l'autre des deux parties qui s'opposent. Je précise cela car, avec le Coran, Allah demande de punir des criminels sans jamais exiger ni que la culpabilité soit évaluée par un juge indépendant ni que la sentence soit

exécutée par une autorité pénale indépendante. Dans le verset 34 de la sourate 4 du Coran, où avez-vous lu qu'Allah attend de la part des hommes qu'ils fassent estimer par un juge non-partisan la désobéissance de leurs épouses avant de pouvoir les battre ? Se faire justice soi-même, et frapper sa femme

désobéissante avec son statut de juge et parti, c'est la religion universelle voulue par Allah et transmise aux hommes par Muhammad. Il en va de même pour la main du voleur à couper ou la fornicatrice à fouetter. Coupez la main du voleur qu'il vous plaira de couper et

fouettez 100 fois la  
femme ayant fornicqué  
comme il vous plaira  
puisque le cadre juridique  
léger et indécis du Coran  
oblige les musulmans à  
devoir combler les vides  
qui la caractérisent si  
bien. Les lois juridiques  
du Coran sont aussi  
inconsistantes sur le fond  
que sur la forme, et ce  
n'est donc pas un hasard

si les autorités religieuses des pays où la charia dicte le droit n'ont d'autre choix que celui de devoir les expliciter, les compléter ou les encadrer. *« Il faut les frapper si elles désobéissent... Et on va ajouter "mais jamais au visage", ce sera mieux », « Seule la boisson du vin y est interdite... On*

*devrait quand même aussi  
faire interdire toutes les  
autres boissons  
alcoolisées », « On doit  
couper la main du  
voleur... Mais  
uniquement la main  
gauche du voleur  
multirécidiviste et adulte,  
et pas une des mains de  
l'enfant qui a volé deux  
friandises deux jours de*

*suite* ». Cette attitude visant à retravailler et approfondir arbitrairement des textes pauvres sur le fond et hasardeux sur la forme est, bien évidemment, un aveu.

Ce conte de faits qui se vit mieux qu'il ne se lit.

## L'approche

consistant à critiquer les textes sacrés de l'islam en s'épargnant l'usage des concepts binaires et manichéens du Bien ou du Mal me semble être une attitude des plus sages, surtout pour celui qui voudrait juger le plus objectivement possible la qualité du sens du cadre juridique que l'on peut

trouver dans le livre du  
Coran. Justifier  
clairement et  
honnêtement les raisons  
pour lesquelles le Coran  
serait un livre hautement  
critiquable ne devrait en  
tout cas pas se faire avec  
le seul concours du  
tribunal de l'émotion ou  
celui de la police de la  
pensée. Et puis, quand on

essaie de juger les  
moyens que le Coran  
donne à ses propres  
ambitions avec la  
sincérité de la logique  
rationnelle et  
l'intransigeance des faits  
(quoi qu'en disent, au  
passage, ses propres  
espoirs, tabous, mœurs et  
intérêts personnels), on  
ne peut que constater à  
quel point les prétentions

de ce livre ont besoin de la peur et de l'ignorance pour gagner en force de conviction.

Beaucoup de théologiens musulmans vous diront que le Coran est un livre épanouissant et que la course à la justification permanente de sa compréhension littérale est une activité paisible et transparente

qui déterre plus de vérités qu'elle n'en cache. Libre à eux de témoigner dans les médias de masse du Monde Occidental ou en librairie, sous forme d'essais, de biographies ou d'entretiens, pour exprimer aux autres les sentiments de bonheur et de plénitude que leur procure la lecture, l'étude

ou la mise en pratique du livre du Coran. Libre à eux également d'inclure, au milieu de leurs louanges et plaidoyers à l'égard de l'œuvre du prophète Muhammad, des analyses

psychanalytiques ou sociologiques sur ce fou d'islamophobe qui ne peut que juger l'islam sans avoir jamais cherché

ni à le connaître ni à le comprendre. *IL ÉTAIT UNE FOI, L'ISLAM...*, ode à la logique rationnelle et à la liberté de penser, a justement été créé dans le but d'offrir un droit de réponse efficace aux diatribes anti-islamophobes de ces théologiens persuadés que l'antipathie à l'égard du Coran ne pourrait être

motivée que par/pour de  
« mauvaises » raisons...  
Souvenez-vous de cette  
parole que je fais  
prononcer par Hellen, au  
chapitre II : « *Je n'ai pas  
plus ou moins de  
légitimité que toi à  
pouvoir juger l'islam et  
ma position  
d'islamophobe ne me  
rend pas moins objectif*

*dans ce travail de  
jugement que toi,  
l'islamophile » !*

J'assume mon  
islamophobie, intime  
conviction, qui n'est ni  
racisme ni étroitesse  
d'esprit, basée  
**UNIQUEMENT** sur des  
constats sincères et  
sensés issus des textes  
sacrés de l'islam (rien à  
voir, donc, avec une haine

des individus ayant foi en l'islam), loin des « on m'a dit » et des « il paraît ». Je laisse aux rentiers du système politique dominant depuis ces 30 dernières années, qui ne lutte aucunement contre l'islamisation progressive et continue de la France, le soin de criminaliser les sentiments de la phobie et

de la haine, moi qui, de mon côté, me contente de penser que seuls les actes ayant un impact physique/matériel direct devraient être criminalisés (ce qui épargne, de fait, les auteurs d'opinions écrites et de sentiments dits). J'assume également ce choix conscient, que dis-

je, cette conviction  
instinctive, m'ayant  
amenée à quitter l'islam.  
Je ne sais pas faire  
semblant de trouver  
convaincant et utile ce  
qui ne m'apparaît être ni  
convaincant ni utile.  
J'aurais pu ne jamais  
quitter l'islam, trop  
effrayé par le jour du  
Jugement dernier, et  
préférer courir après les

excuses et les bénéfiques du doute le plus loin possible dans le temps, mais j'ai choisi d'affronter le sentiment du doute, sans lâcheté ni hypocrisie, afin de juger de quoi le Dieu Allah est capable.

Pourquoi l'auteur des récits coraniques dictés oralement par

Muhammad est-il un Dieu qui enverra en Enfer toute personne qui ne croit pas qu'« Il n'y a de Dieu que Lui Seul et que Muhammad est Son envoyé », ce qui condamne de fait les innocents membres des peuples Inuit, Inca ou Korowai préservés de toute connaissance du

livre du Coran entre 10 minutes après la mort du prophète Muhammad (en l'an 632) et aujourd'hui ? Pourquoi la révélation coranique valable pour l'humanité toute entière jusqu'au jour du Jugement dernier devrait s'appliquer différemment selon que l'on se trouve au VII<sup>ème</sup> siècle ou au

XXI<sup>ème</sup> siècle ? Pourquoi voir de la métaphore en des récits coraniques absurdes sous le prétexte que ceux-ci avanceraient des faits que la science moderne (des mécréants, cela va de soi) a catégoriquement réduit au stade de superstition ? Pourquoi estimer interprétable tel verset

qui parle du droit de  
battre une femme  
désobéissante et pas tel  
autre qui parle de  
l'interdiction de manger  
du porc ? Pourquoi les  
traductions de versets qui  
sont prétendument  
erronées ou imprécises  
contiennent toujours des  
verbes polémiques,  
comme les verbes  
« tuer », « frapper » ou

« mécroire » ? Aux musulmans coranistes (pléonasme ?) qui me lisent et ne savent répondre à ces questions qu'avec des mensonges et des silences, je dis la chose suivante : assumez votre Coran, tout votre Coran, avec ses manquements et ses vides que vous ne voulez pas voir, avec sa forme

lacunaire qui rend le  
dangereux fond qu'elle  
révèle encore plus  
dangereux ! Auriez-vous  
donc plus peur du regard  
des Hommes que de celui  
de votre Dieu ? Arrêtez  
de vous chercher des  
prétextes hors-sujet en  
vue de fuir ou relativiser  
en permanence les  
moindres arguments

capables de discréditer ce  
Coran idéalisé et  
entièrement assumable  
qui n'existe pas ! De  
votre point de vue, vous  
savez que les prophéties  
coraniques de  
Muhammad ont pour  
origine une volonté  
divine et que le corpus  
des textes répertoriant ces  
récits divins ne pouvait  
pas ressembler à autre

chose qu'à ce à quoi il ressemble (Coran, sourate 6, verset 38). Du mien, je sais que si votre prophète Muhammad n'avait pas été assassiné à cause de ce repas empoisonné préparé par une cuisinière de Khaibar (hadith Bukhari, volume 5, livre 59, numéro 713) et s'il avait vécu trois années de plus, alors, comme par

hasard, le Coran n'aurait pas compilé 23 années de prophéties mahométanes mais 26. Vous voyez du divin en ce qui n'est, jusqu'à preuve du contraire, qu'humain. Quand on suppose la possibilité que votre prophète Muhammad se serait instruit aux religions juive et

chrétienne grâce aux enseignements d'un ou plusieurs livre(s), vous invoquez son illettrisme comme pour mieux justifier ce miracle qui le fit raconter ce que seul Dieu put lui souffler. Cet argument, un des plus illustres de la mystique de votre endoctrinement, je peux bien aisément le retourner contre vous.

Votre prophète  
Muhammad prétendait  
être illettré (et le Dieu  
Allah l'annoncerait  
comme tel dans le  
Coran), et bien des années  
après son décès, on se  
retrouve avec un Coran  
sous forme de livre  
manuscrit (la version du  
Coran dont les  
musulmans d'aujourd'hui  
déifient les récits). Cela

signifie donc que les récits de votre prophète illettré couchés sur du papier incluent nécessairement l'intervention d'un intermédiaire lettré, donc profane (évidemment, car il n'y a qu'un seul prophète de l'islam à avoir reçu la visite de l'Ange Djibril, et c'est

l'illettré Muhammad !).  
Votre coran a d'abord été  
une affaire de bouche à  
oreille jusqu'à ce qu'il ne  
soit finalement rédigé  
sous la forme d'un livre,  
le livre du Coran que tous  
les musulmans de notre  
monde moderne  
connaissent, livre agréé  
(selon la légende et  
quelques hadîts) par le  
jugement du Calife

Uthman... Ce livre ne  
serait donc pas plus  
mahométan  
qu'uthmanien. Le Dieu  
Allah pense sans doute  
qu'un Coran transmis à  
l'oral sur plusieurs  
décennies avant de finir  
sous la forme d'un tas de  
papyrus (bien des années  
après la mort de son  
narrateur, qui ne peut par  
conséquent authentifier

l'exactitude des textes qui  
lui en seraient lus) : c'est  
là la meilleure façon de  
rendre infalsifiable Son  
message originel ! La  
garantie des pages d'un  
livre forgé dans un métal  
que seul un astéroïde  
exterminateur peut  
déformer, on s'en  
passera ! Amusez-vous  
donc à transmettre un

long et important message oral à un nombre conséquent de personnes qui seront chargées de le diffuser oralement à leur tour à d'autres, et vous vous rendrez compte qu'après seulement quelques jours, un mot ajouté/déformé par-ci, par le dernier mis au courant, et un autre mot enlevé par-là, par un des

premiers qui n'avait pas été très attentif à vos paroles, commenceront déjà à favoriser l'émergence de plusieurs messages originels contradictoires parmi la population de ceux qui en ont entendu parler. Le Dieu du Coran, dont je juge l'existence hautement contestable, aurait peut-être gagné en

crédibilité à mes yeux s'il avait agi différemment. Son prophète ne me semble pas si différent de tous ces charlatans qui se prétendent les représentants de Dieux les ayant élus dans le but de donner des ordres à des sujets soumis et obéissants, de s'enrichir matériellement et d'avoir

de nombreuses  
compagnes. En outre,  
l'existence et le rôle de ce  
prophète Muhammad, au  
comportement plus  
passionnel que  
désintéressé, semblent  
tellement essentiels pour  
la bonne guidée de  
l'humanité, tant d'un  
point de vue temporel (il  
est le législateur d'un  
droit universel) que

spirituel (il est l'incarnation de la parole du Juge du Jugement dernier), qu'on se demande s'il faut chercher un sens (fût-il symbolique) au fait qu'Allah l'ait fait/laissé mourir empoisonné par une cuisinière mécréante. Cette mort par assassinat ayant mis un terme à la vie/mission du prophète

Muhammad a-t-elle eu lieu dans le but de souligner le danger de la perfidie des mécréants qui peut prendre tout croyant par surprise, au moment où il s'y attend le moins ? Peut-être, oui. Ou bien peut-être a-t-elle eu lieu tout simplement parce que Muhammad n'était qu'un gourou de

secte s'étant inventé un rôle de prophète divin, et qu'il ne pouvait par conséquent pas éviter ni prévoir sa propre mort par homicide.

Si seulement les musulmans pouvaient simplement réussir à envisager l'idée que leur Coran pourrait n'être qu'un livre anthropique et

aléatoirement  
circonstanciel, fruit de  
l'Histoire d'Hommes  
doués d'un libre arbitre et  
consubstantiellement  
faillibles ! Et si  
seulement le Dieu Allah  
avait dit, témoignage  
écrit en le Coran à  
l'appui : « *Attention !*  
*Après la mort du prophète*  
*Muhammad, vous devrez*  
*suivre la compilation*

*écrite de Mes versets coraniques que validera le Calife Uthman ibn Affan !* » ! Le prophète de l'islam ne sachant ni lire ni écrire, il est normalement impossible pour les musulmans coranistes d'avoir la certitude que le corpus coranique uthmanien serait plus divin et sacré

qu'humain et profane. Et pourtant, cette certitude ils l'ont. De mon point de vue, le livre du Coran est hautement critiquable non seulement pour ce qu'il dit (le fond), la manière dont il le dit (la forme), mais aussi et surtout sur ce qu'il ne dit pas. De leur point de vue, une sous-estimation de leur être, irresponsable pantin

tenté par le diable et  
infantilisé par Dieu,  
s'impose dès que le  
moindre doute vient à les  
habiter vis-à-vis du  
Coran.

Tant comme  
musulman que comme  
non-musulman, j'ai  
participé à tellement de  
discussions et de débats  
sur le Coran (tellement  
que je serais incapable

d'en évaluer le nombre au  
millier près...) que les  
plus célèbres  
raisonnements et  
démonstrations des gens  
endoctrinés à l'islam  
n'ont plus aucun secret  
pour moi. En allant à la  
rencontre du large  
éventail d'horizons  
philosophiques des  
différents types de

musulmans avec lesquels  
j'ai débattu dans ma vie  
(croyants par éducation  
familiale depuis la plus  
tendre enfance ou  
convertis depuis  
l'adolescence/le début de  
l'âge adulte, français ou  
étrangers, musulmans  
non-pratiquants ou  
imams qui fréquentent  
quotidiennement les  
mosquées, tribuns qui

osent assumer la totalité de leurs convictions devant n'importe quel auditoire ou timides qui n'arrivent pas à exprimer leurs doutes et leurs craintes autrement que depuis l'anonymat qu'offre des forums et des sites de discussion instantanée sur Internet), j'ai pu acquérir une certitude : il existe chez

tous les musulmans un stock plus ou moins important de procédés argumentatifs qui permettent d'esquiver les questions/vérités qui dérangent sans se voir soupçonner de toute tentative de repli ou de fuite. Les musulmans droit-de-l'Hommes étant les « comiques

malgré eux » les plus inspirés qui soient à mes yeux, vous trouverez ci-dessous quelques exemples de leurs plus belles trouvailles rhétoriciennes censées détourner l'attention de sujets qui les fâchent ou les indisposent...

---

---

● **1. Répondre à la question de son interlocuteur par une autre question (hors-sujet, de surcroît).** ●

-  
**INCROYANT :** -  
Pourquoi le Dieu du Coran n'a-t-Il jamais interdit l'esclavage ?

**UN CROYANT :** - **Tu crois sans doute que c'est l'islam qui a**

## **inventé l'esclavage ?**

**INCROYANT** : - Je n'ai jamais pensé ni dit que l'esclavage n'existait pas avant l'islam. Je te demande simplement pourquoi Allah n'a jamais affirmé, au sein du Coran, que l'esclavage est une pratique à révoquer et qui demeure condamnable aussi bien moralement

que juridiquement.

**UN CROYANT : - Parce que tu vas me dire que tu as déjà trouvé une interdiction de l'esclavage dans la Bible ou dans la Torah peut-être ?**

**INCROYANT : - Si tu veux nous parlerons un peu plus tard de la Bible et de la Torah, mais juste après avoir fini de parler**

du Coran. Tu veux bien ?

-

● **2. Faire passer les questions sensées de son interlocuteur pour des prises de positions absurdes. ●**

-

**INCROYANT** : -  
Comment peux-tu me prouver, ou simplement te prouver à toi-même, que l'univers qui nous

entoure est  
nécessairement le fruit de  
la création d'un Dieu, et  
non le fruit de la création  
de plusieurs Dieux ? Et en  
admettant que cet univers  
soit bien la création d'un  
seul Dieu, pourquoi ce  
Dieu-Créateur unique  
devrait-il être le Dieu  
coranique Allah et pas un  
autre Dieu ?

**UN CROYANT : - Tu penses sans doute que l'univers est né sans créateur, comme ça... À partir de rien ! C'est absurde car tout a une origine !**

**INCROYANT : - Rappelle-moi, déjà, comment est né Allah ! Tu sais, Allah : le Dieu qui ne peut pas exister**

depuis toujours sans avoir été engendré ou créé, dans la mesure où tout a une origine.

**● 3. S'obstiner à ne voir un récit que pour ce qu'il ne signifie pas, alors même que le sujet évoqué par l'interlocuteur est ce que ce récit signifie. ●**

INCROYANT : - En lisant le Coran, j'ai appris qu'Allah autorise un homme à battre son épouse s'il craint que celle-ci ne lui désobéisse. Je sais que beaucoup de musulmans n'assument pas cet aspect du Coran. Et toi, tu t'y fais facilement ?

UN CROYANT : - **Tu as**

**lu ça dans une pauvre traduction française du Coran. La complexe et multiforme langue arabe a une grande subtilité sémantique et une grande richesse lexicale. Le verbe arabe « daraba » du 34<sup>ème</sup> verset de la sourate 4 du Coran, qui signifie « frapper » dans**

**certaines situations, inclut aussi une dizaine d'autres sens divers et variés : « bouger », « se mouvoir », « secouer », « proposer en parabole », « voyager », « mettre un voile », « mentionner », « proposer », « comparer », « prévenir »... Et puis Allah n'autoriserait**

**jamais aucun homme à  
pouvoir battre sa  
femme.**

INCROYANT : - Tu  
exprimes cet avis mais  
d'autres musulmans  
disent le contraire,  
assurant et assumant le  
fait que la violence  
conjugale serait bien  
autorisée par le Coran  
pour l'époux qui craint la  
désobéissance de son

épouse. Et je ne suis pas sûr d'avoir bien compris ton propos louangeur sur la langue arabe... Pour moi, les mots ayant chacun de multiples sens divers et variés discréditent la réputation de richesse sémantique ou lexicale de la langue à laquelle ils appartiennent. Si une langue contient un

unique verbe capable de signifier « voyager », « courir », « frapper » ou « embrasser », c'est que ce verbe ne peut que desservir la précision et la compréhension de cette langue. Imaginons deux langues fictives. La première dispose de 4 différents verbes à usage univoque pour exprimer les 4 sens suivants : rire,

moquer, s'esclaffer,  
plaisanter. La seconde  
langue ne possède qu'un  
seul mot pour exprimer  
ces 4 sens, mais en plus,  
ce seul mot qui contient  
ces 4 sens sert aussi pour  
exprimer d'autres sens  
très différents : secouer et  
dégôûter. À ton avis, la  
seconde langue permet-  
elle réellement  
d'exprimer son goût pour

le rire et son dégoût pour la moquerie de façon plus précise et concrète que ne le pourrait la première langue ?

**● 4. Avancer l'argument d'autorité voulant que le Dieu du Coran ne pourrait ni mentir ni se tromper. ●**

**INCROYANT** : - Tu n'as jamais vu ni entendu, ni touché, ni goûté, ni humé les djinns dont parle le Coran. Alors comment peux-tu être sûr que ces créatures existent vraiment ?

**UN CROYANT** : - **Si Allah dit que les djinns existent, c'est qu'ils existent.**

● 5. Répondre à une autre question que celle posée par l'interlocuteur. ●

INCROYANT : -  
Trouves-tu ça juste que le Dieu Allah ait décidé de torturer, dans l'Enfer éternel de l'au-delà, ceux qui n'ont cru ni en Lui ni en Son prophète

Muhammad durant la vie  
d'ici-bas ?

**UN CROYANT : - Ce  
n'est pas moi qui décide  
qui ira en Enfer ou au  
Paradis, mais Dieu.**

**INCROYANT : - Je ne  
t'ai pas demandé de me  
dire qui décide ou non  
d'envoyer dans l'Enfer ou  
le Paradis de l'au-delà la  
résurrection des morts**

ayant vécu dans le monde d'ici-bas... Je t'ai demandé ce que tu penses de la décision du Dieu Allah de torturer, dans l'Enfer éternel de l'au-delà, ceux qui n'ont cru ni en Lui ni en Son prophète Muhammad durant la vie d'ici-bas.

● **6. Reprocher à son interlocuteur de**

**formuler des critiques sélectives dans un but partisan. ●**

-  
INCROYANT : - Dans les pays où l'islam est la religion d'État et où les pouvoirs politiques, juridiques et judiciaires locaux ne cherchent pas à singer le Monde Occidental et ses lois libertaires, un mari peut

battre une épouse  
désobéissante.

Coïncidence : le droit  
coranique d'Allah  
autorise l'époux  
musulman à battre  
l'épouse dont il aurait à  
craindre la désobéissance.

UN CROYANT : -  
**Pourquoi ne t'indignes-  
tu donc pas également  
de la violence conjugale**

**perpétrée par les mécréants du Monde Occidental ? La violence conjugale existe partout dans le monde. Il y a des maris mécréants qui battent quotidiennement leur femme en France, en Suisse ou aux Etats-Unis d'Amérique.**

**INCROYANT : - Certes, mais les lois de la France, de la Suisse ou des Etats-**

Unis d'Amérique condamnent pénalement les maris adeptes de la pratique de la violence conjugale. Par contre, les lois coraniques d'Allah que les pays islamiques s'évertuent à faire respecter n'interdisent pas la violence conjugale de l'époux qui aurait à craindre l'insubordination de son épouse. Nuance

originale, non ? Dans un cas, c'est un crime, mais dans l'autre, ça n'en est pas un.

- 
- **7. Dévaloriser l'impact de l'accusation/la critique de l'interlocuteur par le (supposé) lien de celle-ci à un ensemble de faits contradictoires. ●**

INCROYANT : - Quand le prophète Muhammad a épousé Aïcha, il était âgé de 50 ans alors qu'Aïcha, elle, n'avait que l'âge de 6 ans. Et Muhammad a couché avec cette épouse-enfant 3 ans seulement après leur mariage. Le savais-tu ?

UN CROYANT : - **C'est impossible !**

**Muhammad n'a pas pu  
coucher avec une enfant  
de 9 ans étant donné  
qu'il avait épousé,  
comme tout premier  
choix d'épouse durant  
sa vie, Khadija, une  
femme de 40 ans, quand  
lui n'avait alors que 25  
ans.**

**INCROYANT : - Et  
alors ? Pourquoi**

**l'adultophilie et la  
pédophilie seraient-elles  
incompatibles ?**

**● 8. Lancer des défis  
ineptes dans le but de  
pouvoir relativiser sa  
propre ignorance. ●**

**UN CROYANT : - Tu me  
reproches de ne pas être  
capable de prouver  
l'existence d'Allah**

**mais...**

**INCROYANT** : - Pas du tout. Ce que je constate simplement, c'est que tu as la certitude que le Dieu du Coran existe tandis que tu es dans l'incapacité de pouvoir le prouver.

**UN CROYANT** : - **D'accord, mais toi qui ne crois pas en Son existence, prouve-moi**

**donc qu'Allah n'existe pas puisque tu es si malin !**

**INCROYANT : - Tu voudrais que je te prouve qu'Allah, le Dieu coranique Allah, n'existe pas ?**

**UN CROYANT : - Oui.**

**INCROYANT : - Mais comment veux-tu prouver qu'une chose inexistante**

n'existe pas ? Ça n'a aucun sens de chercher à démontrer que le Dieu Tyrannosaure Jaune-Fluo à trois têtes n'existe pas !

●           **9. Moquer l'interlocuteur pour sa critique d'un Dieu en lequel il ne croit pas ou d'un Enfer auquel il pense pouvoir échapper.**

●

INCROYANT : - Ton Dieu explique plusieurs centaines de fois au sein du livre du Coran qu'Il fera brûler dans le Feu de l'Enfer celui qui ne croit pas en Lui et en la mission prophétique de Muhammad... Je trouve qu'Il punit de façon plutôt disproportionnée le mécréant qui, en tout état

de cause, se contente de penser ce qu'il veut.

**UN CROYANT : -**

**Pourquoi te plaindre du sort de l'Enfer qui serait soi-disant censé s'abattre sur le mécréant ? Tu devrais n'en avoir rien à faire puisque tu n'y crois pas !**

**INCROYANT : - Ose me**

dire que tu n'as jamais ni critiqué un simple projet encore à l'état de projet ni émis un jugement de valeur négatif vis-à-vis du comportement d'un personnage de fiction issu d'un film ou d'un roman ? Je trouverais inique et extrêmement liberticide que l'on m'inflige des tortures physiques en punition de

mes convictions et croyances personnelles, peu importe qui m'inflige ces tortures physiques, pas toi ?

● **10. Faire passer l'interlocuteur qui ne fait que poser des questions pour un agresseur. ●**

**INCROYANT** : - Dans le Coran, Allah compare

ceux qui ne croient pas en l'islam à des chiens qui halètent et à des bestiaux qui ne raisonnent point. Serais-tu capable de m'expliquer l'utilité de ce genre de comparaisons ?

**UN CROYANT : - « Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah**

**ne veut que parachever  
Sa lumière, quelque  
répulsion qu'en aient les  
mécréants. » : sourate 9,  
verset 32.**

**INCROYANT : -  
Comment cette citation  
coranique tellement  
constructive et opportune  
peut-elle répondre à ma  
question ?**

**UN CROYANT : - Cette  
citation parle des gens**

**comme toi. Des gens qui veulent empêcher les musulmans d'avoir leurs croyances.**

**INCROYANT : - Je te demande juste de me donner ton avis sur la façon avec laquelle ton Dieu se permet de parler des mécréants, alors cesse donc de chercher à me voir faire toute autre chose !**

**UN CROYANT : - Inutile de t'énervé sur moi !**

**INCROYANT : - Je ne suis pas énervé. J'attends juste de savoir ce que t'inspire ton Coran lorsqu'il compare les mécréants à des chiens qui halètent et à des bestiaux qui ne raisonnent point ... Te dis-tu par exemple que ce**

genre de qualifications  
ressemble à de l'insulte ?

**UN CROYANT : - Tu  
sais, tout Homme a, au  
moins une fois dans sa  
vie, insulté quelqu'un.  
Que celui qui n'a jamais  
insulté quiconque me  
jette la première  
pierre !**

**INCROYANT : - Selon  
toi, qualifier des gens de  
chiens qui halètent ou de**

bestiaux qui ne raisonnent point, est-ce insulter ?

---

---

Les dix exemples de cette nomenclature non-exhaustive ne doivent pas vous amener à juger que les musulmans qui s'en servent les utilisent strictement par

conviction. Cette  
rhétorique qui élude le  
fond de  
questions/affirmations  
claires et simples à  
comprendre est souvent  
une résolution à  
l'impuissance ou à la  
lâcheté (lâcheté à  
admettre sa propre  
lâcheté incluse). Croyez-  
en mon expérience :

lorsque vous demandez  
aux musulmans  
coranistes et droit-de-  
l'Hommistes leur avis sur  
une loi ou un jugement de  
valeur coranique qui leur  
fait honte, la grande  
majorité d'entre eux,  
avant même de se  
demander si ce que vous  
dites est vrai, sensé ou  
logique, se demande  
d'abord comment réussir

à relativiser, discréditer  
ou ridiculiser le  
constat(l'analyse)  
soulevé(e) par votre  
question. Ce dogmatisme  
immunitaire qui rallonge  
la durée des débats  
d'idées et oblige trop  
souvent à devoir se  
justifier d'accusations  
d'ordre moral est une  
variable à laquelle il faut  
s'habituer quand on débat

avec un musulman tiraillé entre deux Mondes... Ces méthodes sont utilisées par des gens qui non seulement ne sont pas capables de prouver à autrui l'origine divine du livre du Coran, mais qui en plus ne sont pas plus capables de simplement se l'expliquer à eux-mêmes ! À cette double-

incapacité, ajoutez le  
constat du fait que la  
quasi-totalité des  
meilleurs idées qui  
rayonnent parmi les  
civilisations humaines  
d'aujourd'hui ont  
trionphé sous  
l'impulsion de l'esprit de  
mécènes (l'abolition de  
l'esclavage, l'école  
obligatoire pour les  
enfants, l'humanisme

universaliste, la  
démocratie, les outils et  
technologies les plus  
utiles au quotidien des  
Hommes, les meilleurs  
hôpitaux et médecines,  
les constitutions déclarant  
les Hommes égaux devant  
la loi en dépit de la  
différence sexuelle,  
confessionnelle ou  
raciale, etc.)... Et vous  
comprendrez alors à quel

point l'« islam moderne »  
d'aujourd'hui peut  
s'avérer être une horrible  
schizophrénie pesant sur  
la conscience de bien des  
« musulmans  
modernistes » qui  
refusent de trouver le  
moindre défaut au livre  
du Coran. C'était  
sûrement facile de  
pouvoir fanfaronner sur le

caractère avant-gardiste  
de la science du Coran, en  
des temps anciens où les  
éclipses solaires  
provoquaient des fuites  
urinaires et où les  
malades atteints de crises  
d'épilepsies étaient  
chassés du village, à  
coups de pieds au  
derrière, afin d'éloigner  
la malédiction  
contagieuse du démon !

Ça ne l'est en revanche pas aujourd'hui, dans un monde globalisé où les recherches, savoirs et savoirs-faire des mécréants du Monde Occidental laissent rarement indifférents les musulmans coranistes. En vérité, il y a beaucoup plus de raisons de s'émerveiller devant l'imprimerie, l'ampoule à

incandescence, l'effet de Joule chauffant les plaques électriques, ce petit et léger stylo à bille capable de tracer une ligne d'encre longue de plusieurs kilomètres, l'informatique, Internet, le réfrigérateur, le congélateur, la télévision, le sous-marin, la fusée, l'automobile, la forme

des ailes d'un avion  
permettant la portance  
aérodynamique, la  
téléphonie mobile ou un  
poste radiophonique que  
de s'émerveiller devant  
un livre qui menace  
l'intégrité physique des  
libres penseurs qui  
refusent d'obéir au  
gourou. Ce que les  
sciences, techniques et  
technologies mécréantes

ont apporté de mieux à notre monde moderne renvoie plus que jamais le Coran à son état de conte de fées destiné à effrayer et asservir les plus ignorants. Les faits sont là, et ils sont têtus.

# **V - B. Tel épris qui croya: éprendre.**

La morale est un bon  
maître et un mauvais  
serviteur.

J'ai été musulman  
durant les 18 premières  
années de ma vie. J'ai pu  
atteindre l'âge adulte  
avec la foi qu'Il n'y a de

Dieu qu'Allah et que  
Muhammad est Son  
envoyé car, comme pour  
la plupart des musulmans  
à conscience réfléchie qui  
sont nés dans une famille  
de musulmans et n'ont  
jamais été autre chose  
que musulmans,  
l'environnement socio-  
éducatif dans lequel j'ai  
vécu mon enfance m'a

conditionné en ce sens.  
L'inévitable et  
indispensable phase de  
construction identitaire  
qu'est l'enfance a été  
pour moi la plus  
favorable période pour  
éclairer l'innocent regard  
de ma conscience  
immédiate à la lumière  
du processus  
d'intériorisation de la foi  
islamique. J'ai longtemps

cru en Allah. Il était là, bien qu'Invisible et Inaudible, et je Le savais tant Réel et Véridique qu'il ne pouvait en être autrement. L'adolescence passa, je commençais à devenir un homme, et le modèle théologique et culturel de la religion islamique s'imposait toujours à moi comme étant un idéal voué à

purifier mes désirs et à  
inspirer mes rêves...  
Jusqu'au jour où je suis  
passé de la pratique à la  
théorie ! J'ai alors cessé  
d'apprendre à croire pour  
chercher à comprendre, et  
j'ai cessé d'acquiescer le  
dogme indiscutable et  
axiomatique pour épouser  
la pensée laïque et  
critique. À présent, je

porte un regard différent sur la croyance de mes anciens frères et sœurs coranistes. Avec le recul que m'offrent les dispositions d'esprit de la raison agnostique, j'ai finalement compris que l'absence de toute preuve matérielle/expérimentale capable d'appuyer le système de croyances qu'est l'islam coranique

conforte encore plus les musulmans dans leur foi religieuse, loin de les en faire douter. En poussant les musulmans à concevoir l'existence d'une sorte de réalité perpétuellement distante basée sur les résolutions de leur capacité à vouloir/imaginer, cette absence divinise en effet plus l'outil à conviction

qu'est leur esprit que ces convictions elles-mêmes en lesquelles ils croient. Je pense ainsi être sorti de l'islam, non pas parce que j'ai remis en cause la nature de théories ou de faits, mais parce que j'ai d'abord su remettre en cause ma capacité à savoir observer et analyser la nature de

théories ou de faits. Pour arriver à saisir le fonctionnement de la foi d'un musulman lambda, il ne suffit pas de dresser la liste des croyances que ce musulman accepte comme vraies. Cherchez à savoir comment/pourquoi ce musulman en est venu à accepter les dogmes et les postulats en lesquels il

croit et vous comprendrez alors comment fonctionne sa foi ! Plus qu'en un Dieu Tout-Puissant et des légendes surannées, le musulman a d'abord foi en sa propre capacité à croire...

Bien loin des préoccupations existentielles de la plupart des musulmans, il

est des croyants qui voient des Dieux en certains représentants de la faune (en général, des animaux qui vivent dans un des milieux bioclimatiques du pays dans lequel ils vivent !), et d'autres qui voient un Dieu en l'astre solaire ou lunaire par exemple... Le Dieu du Coran, si on le

relativise par rapport à ses « congénères » divins, n'est ni plus ni moins qu'une hypothèse arbitraire parmi d'autres. Les Dieux des Hommes n'étant pas aussi concrets que le bracelet-montre attaché à mon poignet gauche, nous ne pouvons que CROIRE en leurs biographies, leurs fonds et leurs formes, faute de

SAVOIR quoi que ce soit sur eux. Vous n'avez pas besoin d'avoir foi en l'existence du bracelet-montre que vous portez à votre poignet parce que vous pouvez constater qu'il existe par simple expérience sensible (de la vue, du toucher...). Jusqu'à preuve du contraire, l'existence du Dieu Allah dont parle

Muhammad, via le Coran, ne peut que reposer sur la volonté de l'esprit. Le fait que le Allah mahométan soit Omniscient et Omnipotent, ce que les Allahs d'autres religions (monothéistes ou pas) ne sont pas nécessairement, ne changera rien à l'affaire. Même si le Dieu du Coran avait été le plus

concluant des Dieux sur le fond, cela n'aurait jamais pu combler le vide en arguments matériels qui fait peser un énorme doute sur la question de la possibilité de Son existence. Et puis, comparer des raisonnements basés sur des postulats invérifiables ne permettra jamais à aucun musulman de

pouvoir prouver  
l'existence du Dieu Allah.  
Pourquoi un message  
religieux matérialisé dans  
un livre serait-il plus  
divin et plus éloquent  
qu'un message religieux  
qui se transmet  
uniquement de bouche à  
oreille ? Un Dieu Unique  
qui existe depuis toujours  
et ne mourra jamais est-il  
vraiment plus tangible

(tant pour les réalités matérielles de l'univers que pour l'entendement d'un Homme) qu'un Dieu parmi d'autres Dieux, inscrit dans un ordre hiérarchique biologique et filiatore ?

Il faut que le musulman qui défie sa propre capacité à accepter/désirer les

dogmes de sa foi  
comprene que n'importe  
lequel des croyants de la  
planète Terre est  
nécessairement le sectaire  
d'un autre croyant.  
D'ailleurs, d'une certaine  
manière, nous pourrions  
dire que nous sommes  
tous, croyants ou non, les  
musulmans de quelqu'un  
d'autre. Nous avons tous  
en nous une (non-)foi

infirmée/désavouée par la  
foi de quelqu'un d'autre.  
Il est de ce fait loin d'être  
aisé, pour le musulman  
coraniste ayant pour  
référence les prétentions  
d'un livre qu'aucun  
miracle ne vient à  
soutenir, de pouvoir  
prétendre que la religion  
de l'islam serait une voie  
véridique du fait :

- qu'Allah serait Le Seul Dieu régnant sur ce monde,

- qu'une vie éternelle attendrait les Hommes, après leur mort, et que les « conditions de vie » de cette « vie sans fin » dépendraient de ce qu'Allah pensera des agissements et opinions terrestres de chacun

d'eux,

- que nous devrions à Allah tous les bienfaits qui nous entourent : eau, nourriture, époux/épouses qui partagent nos vies, ondes radios, etc.

Ces discours ne suffisent plus à convaincre, et même ceux qui, parmi les prédicateurs musulmans,

sont assez bêtes pour transposer leur crédulité de simples lecteurs sur leur auditoire agnostique ou athée, s'en contentent rarement. Le mythe de la vérité qui plaît à tout le monde ayant de beaux jours devant lui dans la France du droit-de-l'Hommeisme universaliste, c'est sur le terrain des valeurs

morales (et aussi, indirectement, intellectuelles) que jouent les meilleurs prêcheurs musulmans, ceux qui ont réellement compris comment la tyrannie de l'émotion règne en maître sur l'agora politique de nos sociétés occidentales. Ces partisans du bien de leur auditoire ne

s'empresseront  
évidemment pas de vous  
parler de l'Enfer  
coranique qui attend ceux  
qui mécroient. La  
contrainte par la menace  
de l'intégrité physique de  
l'impie étant aux  
antipodes de la culture du  
dialogue ouvert et de la  
libre pensée critique d'un  
pays comme la France, ils  
préfèreront vous raconter

ce que vous aurez à  
gagner en acceptant de  
donner une place au  
Coran dans votre vie  
avant même de vous  
raconter ce que vous  
risqueriez à vous en  
détourner. S'il vous  
venait l'idée de me  
reprocher une attitude  
analogue et symétrique,  
en supposant ma plume  
focalisée sur les seuls

aspects négatifs de  
l'islam des textes  
sacrés... Je vous  
répondrai 1. que *IL ÉTAIT  
UNE FOI, L'ISLAM...*  
passe largement plus de  
temps à constater et  
comprendre le sens du  
contenu des textes sacrés  
de l'islam qu'à le  
critiquer (ceux qui ne  
savent pas dissocier,

depuis mon expression écrite, les constats objectifs des jugements de valeur personnels, sont sans doute plus islamophobes qu'ils ne le voudraient) et 2. que pour trouver des aspects positifs au Coran, il faut vraiment (mais vraiment) avoir l'envie ardente d'en trouver. Très honnêtement, parmi les

6236 versets du Coran, je n'ai pas trouvé le moindre verset positif moralement et/ou intellectuellement, aussi bien parmi les légendes de prophètes prédécesseurs de Muhammad que parmi les lois juridiques concernant directement les musulmans aux ordres du prophète Muhammad ! Je

parle bien évidemment de versets impliquant une sentence théorique ou pratique 1. qui serait aussi explicite que les horreurs juridiques destinées au monde d'ici-bas que l'on peut trouver dans le Coran et 2. qui ne perdrait pas de sa superbe au milieu du circuit (juridique) fermé lui

donnant son sens/sa fonction. Inutile donc de penser à la proposition d'Allah d'envoyer les croyants au Paradis pour donner une belle image du Coran/de l'islam : cette promesse ne vaut rien dans le monde d'ici-bas et elle implique le pendant négatif de l'Enfer criminalisant la liberté de pensée de l'incroyant.

En dehors du cas privilégié de la personne de Muhammad, n'ayant personnellement rien vu de bon, pour le restant des Hommes, dans chacune des différentes composantes de la logique globale et systémique du Coran, je me propose de vous exposer les 5 seules expressions coraniques

que les musulmans occidentaux/occidentalisés utilisent pour vanter la valeur morale/intellectuelle de l'islam. Si j'arrive à vous convaincre, un tant soit peu, que ces 5 expressions sont utilisées à des fins mensongères, dans le but de faire dire au Coran ce qu'il ne dit

pas, vous pourrez alors sans doute en conclure que vous et moi partageons une certaine idée commune du bon sens...

---

---

**1 / ● Coran, sourate 109, du verset 1 au verset 6 ●** *Dis : « Ô vous les infidèles ! Je n'adore pas*

*ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi ma religion ».*

Contrairement aux  
dires de certains

musulmans                    droit-de-  
l'Hommites,            « *A vous  
votre religion, et à moi  
ma religion* » ne signifie  
aucunement            qu'Allah  
tolère/agréé la liberté de  
pensée des croyants qui  
ne sont pas musulmans.  
Je ne vois pas du tout en  
cette expression un blanc-  
seing pour les religions  
dont            les            principes

fondateurs contredisent l'autorité/la véracité de l'islam du prophète Muhammad. « *A vous votre religion, et à moi ma religion* », un simple constat qui n'est ni une loi juridique ni un jugement de valeur, me semble comparable au constat suivant : « Dans ton assiette, il y a de la viande de poulet, et dans

la mienne, il y a de la viande de bœuf ».

**2 / ● Coran, sourate 2, verset 256 ●**

**Nulle contrainte en religion !**

*Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.*

*Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il*

*croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut*

*se briser. Et Allah est*

*Audient et Omniscient.*

Quand Allah dit « *Nulle contrainte en religion* » dans le Coran, il ne faut pas chercher là une incantation capable d'annuler toutes les obligations juridiques que le Dieu Allah considère comme salutaires. Ou alors, si c'est le cas, c'est

que le Coran se contredit de façon très manifeste tant cet inventaire absolu (Il n'a pas dit « PEU de contraintes » mais « NULLE contrainte ») empêcherait Allah ou Muhammad de transmettre le moindre commandement ou la moindre obligation aux croyants. À ce que je sache, la salât est une

contrainte (Allah n'a jamais déclaré que cette pratique était facultative), le ramadan est une contrainte (ne pas manger ou boire en plein jour alors que l'on en a le besoin et la possibilité, c'est une contrainte), les interdictions de consommer du porc et du vin sont une contrainte (pour ceux qui voudraient

y goûter)... Ce « *Nulle contrainte en religion !* » n'est donc, au pire, qu'un simple jugement de valeur sous-estimant totalement la réalité de l'ensemble des obligations coraniques d'ordre pratique, et il n'est, au mieux, qu'une tournure sémantique sans rapport aucun avec les

lois juridiques du Coran (« *Nulle contrainte en religion... Juste des interdits et des obligations !* »). Les musulman(e)s un minimum honnêtes envers eux-mêmes savent pertinemment que si, du jour au lendemain, leur propre époux/épouse décidait de ne plus jamais pratiquer la salât et le

ramadan, l'alibi du  
« Nulle contrainte en  
religion ! » qui viendrait  
à justifier cette attitude  
ne les satisferait pas  
vraiment. De même,  
s'ils/elles apprenaient que  
l'un de leurs propres  
enfants a décidé de  
s'autoriser la  
consommation régulière  
de viande de porc, du jour  
au lendemain, avec la

bénédiction du divin  
« Nulle contrainte en  
religion ! », là encore, la  
nouvelle aura du mal à  
passer.

**3 / ● Coran, sourate 18,  
verset 29 ●** *Et dis : « La  
vérité émane de votre  
Seigneur ».* Quiconque le  
veut, qu'il croit, et  
quiconque le veut qu'il

mécroie ». Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !

« Quiconque le

*veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie* » est bien plus un constat factuel que la défense d'un droit libertaire. Cette phrase qui n'est même pas un jugement de valeur (surtout en comparaison avec la menace qui vient juste derrière cette citation) n'est d'ailleurs parfaitement compatible

avec le cadre juridique coranique que dès l'instant où on la considère comme un simple constat. De mon côté, je sais que quiconque veut m'insulter dans la rue peut m'insulter... Ce seul constat ne nie en rien ma désapprobation vis-à-vis de ce comportement et

encore moins ma possible réaction à l'encontre de mon insulteur. Allah, le Dieu qui destine la volonté personnelle des Hommes, sait que les Hommes n'ignorent en rien la volonté qui justifie leurs croyances. Pourquoi déduire de cette prise de conscience par Allah le fait que Celui-ci tolèrerait la liberté de croyance ?

**4 / ● Coran, sourate 5,  
verset 32 ● C'est**

*pourquoi Nous avons  
prescrit pour les Enfants  
d'Israël que quiconque  
tuerait une personne non  
coupable d'un meurtre ou  
d'une corruption sur la  
terre, c'est comme s'il  
avait tué tous les hommes.*

*Et quiconque lui fait don  
de la vie, c'est comme s'il*

*faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.*

Liriez-vous ici  
qu'Allah interdit aux

musulmans de tuer  
n'importe lequel des  
autres Hommes qui  
vivent en le monde d'ici-  
bas ? Allah a déjà  
exprimé le  
commandement  
(contredisant l'hypothèse  
de ma question) selon  
lequel certains types  
d'Hommes méritent  
d'être tués. Sourate 9,  
verset 5 : « *Après que les*

*mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. ».*

Contrairement à l'image

comparative du début du verset 32 de la sourate 5 du Coran qui ne concerne que les seuls Enfants d'Israël, cet ordre meurtrier du verset 5 de la sourate 9 du Coran concerne (au moins) les musulmans. En outre, je ne sais pas précisément qui est celui qu'Allah désigne comme une

personne coupable  
d' « *une corruption* »  
(c'est tellement coranique  
d'aborder des questions  
de fond de façon  
elliptique et de ne rien  
définir), mais une chose  
est sûre : pour Lui, que  
les Enfants d'Israël  
puissent tuer un homme  
coupable d'une  
corruption ne Lui semble  
pas être assimilable à un

génocide global. La corruption doit certainement être un grave péché pour Allah... Cependant, pour Lui, le plus grave des péchés reste quand même de Lui donner un (ou des) associé(s) ! Le Dieu Allah, qui juge que l'association est le seul péché impardonnable (Coran, sourate 4, verset

116) et que les associateurs sont les pires des créatures (Coran, sourate 98, verset 6), ordonne clairement de tuer les associateurs en dehors des mois sacrés et rien en le Coran ne vient à contredire ce commandement. Dès lors, pourquoi vouloir se persuader que le Dieu du

Coran aurait interdit aux musulmans de tuer n'importe quel associateur, fut-il un « gentil » (subjectif) ? Une image comparative, sans valeur d'ordre juridique et valable pour les seuls Enfants d'Israël, devrait-elle empêcher un musulman du XXI<sup>ème</sup> siècle vivant

en Afghanistan, en  
Mauritanie ou en  
Somalie, et qui se pense  
uniquement appartenir à  
sa communauté  
musulmane respective, de  
tuer un associateur en  
dehors des mois sacrés ?

**5 / ● Coran, sourate 2,  
verset 190 ● *Combattez  
dans le sentier d'Allah  
ceux qui vous combattent,***

*e t ne transgressez pas.*  
*Certes. Allah n'aime pas*  
*les transgresseurs !*

La transgression, c'est comme le crime : un cadre/concept arbitraire qui dépend des lois de la juridiction dans laquelle on se trouve. Ainsi, pour Allah, un mari qui bat une épouse dont il craindrait la désobéissance ne peut

pas être l'auteur d'une transgression dans la mesure où le Coran autorise ce comportement. La transgression n'est pas une norme universelle. « La transgression par rapport à quoi ? » est la bonne question à se poser...

---

---

Libre à vous, mes  
lecteurs, de juger si ces 5  
expressions aux  
conséquences pratiques  
limitées peuvent être  
capables de remettre en  
cause l'ensemble des  
horreurs juridiques dont  
je vous ai exposé l'étude  
approfondie au sein des  
différents chapitres de ce

livre... Et libre à vous également de lire entièrement le Coran, dans le but de vérifier si je vous ai trompés ou non en limitant le poids cette liste

moralemment/intellectuelle] correcte à ces 5 seuls extraits de citations.

Les constats absolus que l'on peut tirer

des textes coraniques  
n'offrant que peu de  
marges de manœuvre  
pour valoriser l'islam  
(constats absolus  
indirectement  
comparatifs, car  
finalement toujours  
focalisés, d'une façon ou  
d'une autre, sur la valeur  
des Droits de l'Homme  
du Monde Occidental),  
des musulmans se

retrouvent souvent dans l'obligation d'utiliser une autre forme de constat capable de neutraliser les critiques qui peuvent être faites à l'encontre de leur foi/religion : le constat comparatif dévalorisant (ou constat dévalorisant par comparaison). Trouver des points communs moraux entre le Coran et les Droits de

l'Homme du Monde Occidental étant une entreprise vaine, pourquoi ne pas plutôt chercher à prouver que l'islam serait la meilleure des religions du fait qu'elle serait loin d'être la pire (voire la moins pire) ? En vilipendant l'intolérance de l'islam du Coran vis-à-vis de la liberté de

croyance, que n'ai-je  
entendu en retour sur le  
Christianisme ou la  
Bible ! Au son de « *Je te  
ferai remarquer que dans  
la Bible, c'est la même  
chose ! La liberté de  
croyance des hérétiques  
est aussi punie chez les  
chrétiens.* », il m'est bien  
évidemment aisé de  
rétorquer « *Trois choses.  
Premièrement : tu*

*reconnais que l'islam du Coran ne tolère pas le droit à la liberté de conscience puisque tu affirmes que la Bible est tout aussi intolérante sur ce point... Merci pour l'aveu ! Deuxièmement : fais-tu partie de ces musulmans qui pensent que la Bible a pour auteur Dieu Lui-même ? Si tu penses que oui, cela*

*signifie donc que tu considères la Bible comme étant l'œuvre du même auteur que le Coran, c'est-à-dire Allah Lui-même. Dès lors, où est le problème ? Tu considères que la Bible du Dieu Allah ne vaut guère mieux que le Coran du Dieu Allah... Soit. En revanche, si tu penses que*

*non et que tu considères  
que certaines ou toutes  
les parties de la Bible ont  
été écrites par un ou des  
Hommes, c'est que tu te  
permets de comparer ce  
qui n'est pas comparable,  
d'un côté une œuvre  
purement divine, le  
Coran, et de l'autre la  
Bible, une œuvre que je  
ne peux pas ouvrir  
aléatoirement entre deux*

*pages afin de pointer mon doigt sur une des phrases de ceux deux pages et de dire « Ceci est assurément un message divin ou incréé, et non pas un message né de l'esprit d'un ou plusieurs Hommes ! ».*

*Troisièmement : quand un voleur, pris en flagrant délit de vol, déclare au policier qui lui a passé*

*les menottes qu'il connaît un autre homme qui lui aussi vole, notre voleur en état d'arrestation continue de demeurer un voleur. Essaierais-tu donc de minimiser les fautes du Coran en allant chercher les mêmes fautes ailleurs ? ».*

Autre façon originale de produire des

constats comparatifs dévalorisants : jouer sur une opposition entre l'islam théorisé par les textes sacrés islamiques et l'islam pratiqué par les musulmans dans le but de hiérarchiser leurs légitimités respectives de façon opportune. Ce genre de procédé permet ainsi aux musulmans qui l'utilisent de ne définir le

« véritable islam » qu'en fonction des situations qui les arrangent. Lorsque vous vous interrogerez sur les agissements d'un terroriste issu du Monde Arabo-Musulman ayant commis un attentat kamikaze contre des gens innocents et qu'il a revendiqué, avec préméditation, au nom de l'islam, ils vous diront

« Tuer des gens innocents, ça n'a rien à voir avec le véritable islam du Coran, donc déjà, je peux te dire que ce n'est pas un musulman ! Et puis, quelle que soit sa religion, ça n'a de toutes façons pas de sens de faire des généralités à partir du cas isolé d'un

*terroriste !* ». Mais dès l'instant où on leur expliquera que le véritable islam exposé par le Coran autorise l'homme à battre l'épouse dont il aurait à craindre la désobéissance, alors, soudainement, le véritable islam se reflètera avant tout dans les actes du croyant :  
« *Un musulman se juge*

*avant tout à ses actes. Je suis musulman et je n'ai pourtant jamais frappé ma femme... Alors arrête de chercher à prouver que l'islam serait une religion d'hommes qui battent leurs femmes ! »*

(dans ce dernier commentaire, admirez, au passage, la façon de faire une généralité à partir de son propre cas isolé, et ce

en dépit de sa remarque précédente sur le terroriste kamikaze qui ne représenterait que lui-même !).

Voici à présent mon constat comparatif dévalorisant préféré : celui consistant à opposer les « vrais musulmans » aux « faux musulmans ». Le principe est simple :

quand un attentat kamikaze est perpétré par un terroriste croyant qu'« Il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muhammad est Son envoyé », on ne doit pas dire qu'il est musulman mais qu'« il se dit musulman » ou que « c'est un soi-disant musulman ». Pour résumer, le (soi-disant) musulman qui utilise ce

genre de procédé argumentatif s'attribue le pouvoir d'excommunier de l'islam qui il veut et de certifier la conformité de la foi de qui il veut. Oui, je sais : on croirait entendre Dieu Lui-même, au jour du Jugement dernier...

Finissons-en avec les constats comparatifs dévalorisants en abordant

celui qui me semble être le plus démocratisé de tous : l'opposition entre les textes sacrés islamiques assumables et les textes sacrés islamiques honteux. Comme exemple capable d'explicitier ce dernier procédé, il me vient à l'esprit cette façon qu'ont les musulmans sunnites

droit-de-l'Hommes de ne mettre en pratique que les seuls hadîts qui leur plaisent. Pour rappel, j'ai inclus l'étude des témoignages de la vie du prophète Muhammad issus des hadîts (al-)Bukhari et (al-)Muslim à mes lectures/analyses du livre du Coran parce que l'écrasante majorité des musulmans sont sunnites

et que cette même majorité estime, d'une manière ou d'une autre, que la Sunna du prophète Muhammad est l'une des manières les plus efficaces et légitimes qui soit pour illustrer l'application des lois du Coran. J'ai n'ai bien évidemment pas oublié la légende voulant que pointer son doigt sur

n'importe quel passage d'une page prise au hasard au sein du Coran reviendrait à montrer un récit né de l'esprit du Dieu Allah, tout comme je n'ai pas oublié l'autre légende n'autorisant pas les hadîts à bénéficier de la même aura sacrée. La plupart des musulmans sunnites avec qui j'ai

dialogué dans ma vie ont  
apparemment aussi  
conscience de cette  
différence... Ainsi,  
beaucoup d'entre eux ont  
tendance à n'estimer  
respectables que les seuls  
récits de la Sunna qui  
plairaient à leurs  
exigences morales et  
intellectuelles. À des  
musulmans supposant que  
l'aide exégétique de la

Sunna permettrait de bien comprendre, interpréter ou appliquer les éléments polémiques du Coran, parlez donc des hadîts évoquant l'âge de la petite Aïcha en tant qu'épouse ou concubine du prophète Muhammad et aussi de la peine de mort que ce même prophète préconise pour les apostats de l'islam !

Au mieux, vous tomberez sur un des rares cas de musulman fondamentaliste qui, sans honte ni hypocrisie, assumera totalement la logique voulant que la Sunna (au minimum celle des hadîts Sahih) se prend entièrement ou ne se prend pas. Au pire, vous tomberez sur la majorité

qui se déshonore en refusant de se demander pourquoi les seuls éléments de la Sunna qui seraient déconnectés de tout contexte révolu ou de toute interprétation métaphorique sont précisément des récits compatibles avec la morale droit-de-l'Hommeiste du Monde Occidental...

Au verset 44 de la sourate 5 du Coran, Allah n'a-t-Il pas dit « *Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.* » ? Ce rappel, destiné aux musulmans qui pensent qu'ils peuvent se détourner d'une partie ou de la totalité des

commandements du  
Coran, fera peut-être  
réfléchir certains de mes  
lecteurs vis-à-vis du sens  
qu'ils donnent à la  
pratique de leur religion.  
Pour donner un peu plus  
de sueurs froides et de  
consistance à la pratique  
religieuse des musulmans  
sunnites qui me liraient,  
je me permets bien

évidemment de rappeler l'équivalent Sunna de cette précédente citation coranique, au travers d'une citation du prophète Muhammad, dans le hadith Bukhari, volume 7, livre 62, numéro 1 : « *Celui qui ne suit pas ma façon de faire en religion, il n'est pas de moi (pas un de mes disciples)* ». Navré pour

les musulmans coranistes  
et/ou sunnites que mes  
rappels incommodent  
mais, la vérité est un  
tout : c'est le laid et le  
beau, la victoire et la  
défaite, la sincérité et le  
mensonge... Et pas  
uniquement ce que l'on  
voudrait pour soi et ses  
proches. Loin des vœux  
pieux formulés par la  
plupart des théologiens

musulmans  
occidentolâtres, et plus  
loin encore des conseils  
de vos amis et proches  
qui vous inviteraient à ne  
pas vous poser trop de  
questions ou à ne pas  
blasphémer, demandez-  
vous si c'est réellement  
aux goûts et faveurs de  
votre sens moral de  
pouvoir déterminer quels

versets

coraniques/hadiths Sahih

seraient applicables et

quels versets

coraniques/hadiths Sahih

ne le seraient pas.

L'obstacle des valeurs

morales serait-il le seul

facteur capable

d'expliquer l'incapacité

de l'islam théorique à

pouvoir être mis en  
pratique partout et par  
tous ?

Les jeunes adultes mécréants nés dans la France multiculturelle de ces 30 dernières années peuvent difficilement ignorer l'existence de l'islam. À la limite, ils peuvent se résoudre voire même s'employer à en

savoir le moins possible  
sur cette idéologie  
politique/religieuse, mais  
il apparaît assez  
inenvisable  
d'imaginer qu'il puisse  
encore exister des gens  
qui, parmi cette  
génération, demeurent  
préservés de toute  
possibilité d'entendre  
parler, d'une manière ou

d'une autre, en bien ou en mal, de cette inéluctable raison d'être qu'est l'islam. Il faut vraiment refuser tout contact/toute communication d'un quelconque autrui depuis sa plus tendre enfance et s'adonner à sa passion pour la spéléologie de jour comme de nuit pour ne jamais avoir entendu ne serait-ce qu'une seule

fois, dans la pleine force de l'âge et de la vivacité de l'esprit, les mots « Coran » et « musulman » ou les noms « Allah » et « Muhammad (ou Mahomet) », aujourd'hui, en France.

Cet islam difficile à ignorer pour cette génération à laquelle j'appartiens doit sa place

de seconde religion du peuple français (pour l'instant) à l'immigration massive et au regroupement familial... Deux litanies politiques promues et défendues, ces dernières décennies, sans que jamais le peuple ne puisse y avoir un droit de regard ou de veto. Le Dieu du Coran est très

loin d'avoir contribué à l'Histoire millénaire, riche et complexe, du peuple de cette France de mon enfance, fière de ses traditions chrétiennes et de sa culture gréco-latine, mais que je reconnais de moins en moins, à mesure que le temps passe. Inutile donc d'accorder du crédit à cette prétention du Dieu Allah,

qui nous dit, au verset 36 de la sourate 16 du Coran : « *Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: “Adorez Allah et écarterez-vous du Tagut”.* »... Prétention qui pourrait poussivement laisser supposer qu’Il aurait fait en sorte d’offrir à chaque

communauté ayant peuplé  
la Terre pré-islamique,  
royaume des Francs  
inclus, la possibilité  
d'entendre parler de Lui.  
Si Allah avait  
effectivement agi ainsi,  
j'aurais alors pu voir en  
Lui un Dieu universaliste  
et équitable. Seulement  
voilà, je doute  
sincèrement que toutes

les communautés ayant foulées la Terre avant la formulation de ce verset coranique au VII<sup>ème</sup> siècle aient eu accès au savoir d'un messenger les ayant informées qu'il n'y a de Dieu que le Seul Dieu Allah. Croyez-vous donc que, 100 ans avant la naissance du prophète Muhammad, toute

personne née dans une quelconque communauté de la planète Terre pouvait avoir la possibilité d'entendre parler du Dieu Unique Allah (vous savez, celui des musulmans, qui désapprouve la consommation de la viande de porc et de vin...) ? Et croyez-vous donc que, 5 ans après la

mort du prophète  
Muhammad, toute  
personne née sur Terre  
dans une communauté  
Inuit (sur la banquise),  
indigène d'Amazonie (au  
fin fond de la forêt  
équatoriale) ou japonaise  
(sur cette île tellement  
loin de la Péninsule  
Arabique) pouvait avoir  
accès, sur son sous-  
continent respectif, à un

messenger sensibilisant sur  
l'ultime religion  
monothéiste du Dieu  
Allah ? Connaissez-vous  
le ramadan ? Vous savez,  
le ramadan, ce mois  
approximatif (qui à  
certaines périodes tombe  
en été, et à certaines  
autres en hiver) durant  
lequel il est interdit de  
manger, boire et faire

l'amour tant que le soleil  
peut luire dans le ciel !  
Sachez que cette pratique  
n'est même pas adaptée  
aux régions des hautes  
latitudes de notre  
planète ! Allez donc  
expliquer les bienfaits de  
la pratique du ramadan  
aux membres d'une  
communauté qui vit en  
Laponie (donc au nord de  
la Suède/de la Norvège/de

la Finlande ou au nord-ouest de la Russie), là où le soleil peut luire dans le ciel durant plusieurs semaines d'affilée... Si la période du mois du ramadan, qui se déplace, de façon régulière dans le temps, voguant de saison en saison, impose à un musulman Lapon de devoir se priver de boire et manger durant 30 jours

d'ensoleillement  
ininterrompu, que se  
passera-t-il alors ?  
Réponse logique : on  
finira par ramasser son  
cadavre à la pelle. Ce cas  
de figure extrême, et qui  
n'est pas sans rappeler le  
cas inversement extrême  
de musulmans qui  
pratiqueraient le ramadan  
dans une Laponie plongée

dans une nuit  
ininterrompue qui  
viendrait à durer  
plusieurs semaines  
successives (cela revient  
alors à ne pas faire du  
tout de ramadan), avait-Il  
été prévu par Allah ? De  
toutes façons, un Lapon  
illettré né en l'an 800, en  
l'an 1000, en l'an 1200 ou  
en l'an 1777 et ayant  
passé toute sa vie, depuis

son plus jeune âge, à travailler les champs ou à élever des bestiaux dans une ferme, au beau milieu de la campagne isolée, devait avoir toutes les raisons du monde d'ignorer qui était le Dieu coranique Allah et ce que ce Dieu pensait de la viande de porc, du voile couvrant les cheveux des femmes, de la salât ou du

ramadan. Et je pense également qu'il paraît peu probable que tout Homme né sur Terre entre la première et la millièmè année après l'an 632 (année de la mort du prophète Muhammad) ait eu la possibilité de recevoir la visite d'un messenger qui lui aurait donné un exemplaire du

livre du Coran ou parlé du prophète Muhammad et du Dieu Allah. Pour enfoncer le clou, j'imagine mal tout esclave africain victime du commerce triangulaire et ayant passé sa vie dans des champs de cotons, quelque part sur une île bordant le continent américain, avoir été dans la position de pouvoir

entendre parler de l'islam ou du Coran (et encore moins dans la position de pouvoir appliquer ses commandements au quotidien). Pas de chance pour tous ces différents individus ignorés : au sein du Coran, Allah n'a jamais évoqué la possibilité d'une alternative au dilemme binaire « Soit tu finis au

Paradis des croyants, soit tu finis dans l'Enfer des mécréants. » ! Par déduction, on peut facilement deviner ce qui attend la résurrection de ces ancêtres préservés de toute possibilité d'accès au Paradis, absence de foi en les dogmes fondamentaux du Coran oblige...

Les communautés islamisées situées très loin de la Péninsule Arabique d'aujourd'hui (à l'ouest de l'Europe, en Asie du Sud-Est, au nord du continent américain...) ne comptent pas dans leurs rangs une majorité de croyants convertis à l'âge adulte par la force de persuasion des versets

du Coran. Ce qui a permis à l'islam de se maintenir et de prospérer durablement dans un pays comme la France, ce n'est pas le prosélytisme religieux ni la conquête territoriale par invasion armée, mais plutôt la vigueur démographique des populations musulmanes installées

sur notre territoire depuis le dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle et l'immigration massive importée, en parallèle, par des gouvernements indifférents à cette valeur non lucrative qu'est l'identité nationale de notre pays. En remontant un peu plus loin à différents moments du

passé de la France, au XVI<sup>ème</sup> siècle, au XV<sup>ème</sup> siècle ou au XIII<sup>ème</sup> siècle par exemple, lorsque la présence de populations musulmanes sur notre territoire métropolitain tutoyait le zéro absolu à échelle macroscopique, j'imagine qu'il devait sans doute être difficile pour les

moins de 30 ans de s'instruire sur la religion du prophète Muhammad. Sans contact avec des enfants issus de l'immigration arabo-musulmane dans ces écoles de la France pré-républicaine qu'étaient les monastères, les champs ou les cuisines, rares devaient être les enfants, adolescents et

jeunes adultes du Moyen-  
Âge ou des Temps  
Modernes français qui  
pouvaient avoir  
l'occasion d'entendre  
parler des obligations  
cognitives et  
comportementales issues  
du livre du Coran... Dans  
la mesure où le Coran  
n'évoque, pour les  
Hommes d'un monde  
déjà pénétré par l'islam,

que la possibilité d'un Paradis pour musulmans afin d'éviter les châtements de l'Enfer, les Français nés après le jour de la mort de Muhammad mais n'ayant jamais entendu parler, depuis leur XVI<sup>ème</sup>, XV<sup>ème</sup> ou XIII<sup>ème</sup> siècle respectif, des prophéties de Muhammad, ne peuvent

par conséquent qu'être châtiés pour leur ignorance. Si Allah était un Dieu juste et équitable, 100% des populations Inuits, amazoniennes, chinoises, aborigènes, japonaises ou françaises mortes entre l'an 633 et aujourd'hui devraient avoir reçu, au moins une fois durant leur vie, un livre du Coran entre leurs

mains ou la visite d'un  
messager venu prêcher la  
bonne parole de l'islam et  
celle du droit chemin  
allant avec... Mais, à  
votre avis, est-ce  
vraiment arrivé ?

Certains  
musulmans droit-de-  
l'Hommes, conscients  
des limites de la  
démocratisation absolue

du dilemme binaire « Soit tu finis au Paradis des croyants, soit tu finis dans l'Enfer des mécréants. », s'obstinent à chercher à faire croire qu'Allah ne pourrait pas être assez Injuste au point d'envoyer en Enfer des gens qui n'ont jamais entendu parler ni du Coran ni de l'islam. Ils

pourraient d'ailleurs se servir des trois extraits coraniques ci-dessous pour en attester...

● **Coran, sourate 45, du verset 8 au verset 11** ● *Il entend les versets d'Allah qu'on lui récite puis persiste dans son orgueil, comme s'il ne les avait jamais entendus. Annonce-lui donc un*

châtiment douloureux. S'il  
a connaissance de  
quelques-uns de Nos  
versets, il les tourne en  
dérision. Ceux-là auront  
un châtiment avilissant :  
L'Enfer est à leur  
trousses. Ce qu'ils auront  
acquis ne leur servira à  
rien, ni ce qu'ils auront  
pris comme protecteurs,  
en dehors d'Allah. Ils  
auront un énorme

*châtiment. Ceci [le Coran] est un guide. Et ceux qui récusent les versets de leur Seigneur auront le supplice d'un châtiment douloureux.*

● **Coran, sourate 31, verset 7** ● *Et quand on lui récite Nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus,*

*comme s'il y avait un poids dans ses oreilles. Fais-lui donc l'annonce d'un châtement douloureux.*

**● Coran, sourate 84, du verset 20 au verset 24** ● *Qu'ont-ils à ne pas croire ? Et à ne pas se prosterner quand le Coran leur est lu ? Mais ceux qui ne croient pas, le traitent plutôt de*

mensonge. Or, Allah sait bien ce qu'ils dissimulent. Annonce-leur donc un châtiment douloureux

...Manœuvre que je m'empresserai alors de retourner immédiatement contre eux, via deux simples constats qui les mettront sans doute mal à l'aise ! Constat numéro 1 : ces trois extraits font

état de paroles du Dieu du Coran admettant que si une personne qui entend les récits de versets coraniques n'arrive pas à y croire ou à estimer qu'ils sont véridiques, alors Muhammad doit lui annoncer la menace du douloureux châtiment/de l'Enfer. Nous sommes donc d'accord : l'islam

du Coran est une idéologie opposée à la liberté de croyance et il punit bien la liberté de croyance des mécréants qui n'arrivent pas à trouver convaincantes les prophéties (coraniques) de Muhammad. Merci pour l'aveu ! Constat numéro 2 : Allah prétend à différentes reprises, dans le Coran, qu'il

punira de l'Enfer ceux qui ne croient pas à Ses versets coraniques. Mais jamais Il n'est allé jusqu'à dire, en toutes les circonstances de telles citations, que cette punition de l'Enfer ne concernera QUE ceux qui ont pu lire (ou se faire réciter) les versets du Coran. Dans le Coran, sourate 4, verset 56, il est

ainsi écrit : « Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant et Sage ! ». Un homme

qui vit au fin fond de sa forêt équatoriale d'Amazonie, au IX<sup>ème</sup> siècle, est par définition une personne qui ne croit pas en les versets du Coran d'Allah. Il n'y croit pas, non par choix (ou conviction) personnel(le), mais plus par ignorance de l'existence de ces récits.

Il y a en effet deux façons de ne pas croire en les prétentions du Coran : ne rien en croire après les avoir lues/entendues, et ne rien en croire en toute ignorance de leur existence. Il aurait pourtant été tellement simple à Allah de dire, ne serait-ce qu'une seule fois dans le Coran : « *J'épargnerai de la*

*peine de l'Enfer ceux qui auront passé leur vie entière à ignorer l'existence du Coran et de ses versets ! ».* Cela aurait cependant posé un énorme problème d'ordre logistique car le Paradis n'est accessible qu'à ceux qui **AU MOINS** sont musulmans (je vous l'ai prouvé lors du chapitre précédent)... Et en dehors

de ce Paradis et de l'Enfer destiné aux mécréants, Allah n'a pas décrit d'autre possibilité de destination finale et éternelle depuis le monde de l'au-delà.

De mon point de vue, Muhammad a quand même créé un système juridique suffisamment cohérent et simple à

comprendre pour nous éviter de trop tergiverser : le Paradis d'Allah n'est accessible qu'à des gens qui, au moins, sont musulmans, et en dehors de ce Paradis pour croyants et de l'Enfer pour les mécréants, Allah n'a pas prévu d'autre destination finale et éternelle dans l'au-delà. Les conséquences de ce

systeme, pour qui  
s'interrogerait sur le  
devenir des mangeurs de  
porcs adulateurs de Dieux  
imaginaires et nés après  
la mort du prophète  
Muhammad, relèvent  
selon moi de l'évidence.

Les seuls supports  
d'information ayant  
permis de démocratiser, à  
l'échelle planétaire, la

rencontre entre l'islam et le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes, sont ceux issus de choix opérés par des mécréants. Le média « guerre d'expansion par des cavaliers musulmans armés d'épées » ayant le désavantage de ne rien valoir face aux armes surpuissantes des nations

européennes (et de ne pas mettre suffisamment en avant le caractère hautement tolérant et pacifique du Coran fictif qui plaît tant aux musulmans droit-de-l'Hommistes)... Il aura finalement fallu attendre que le média ouvert à tous de l'Internet citoyen voit le jour, grâce à l'ingéniosité de

mécréants occidentaux, afin que des représentants du peuple se sentant concernés par l'intérêt général puissent enfin contrebalancer les propagandes officielles de pouvoirs politico-économiques ne parlant de l'islam que selon le sens de leurs seuls intérêts personnels. De même, le média « livre du

Coran » ayant le désavantage de n'être convaincant ni sur la forme ni sur le fond... Il aura finalement fallu attendre que les pouvoirs politico-économiques de nations non-soumises à la charia importent massivement des populations musulmanes extérieures aux frontières

des pays qu'ils dirigent, afin que des jeunes Français mécréants, minorités religieuses de quartiers ou communes majoritairement peuplées de musulmans, soient dans la position de devoir s'adapter, plus ou moins consciemment, à la force culturelle dominante qui les entoure et fait leur quotidien. Ces deux

médias mondialistes de la culture, ayant l'avantage de souligner ensemble (l'un avec/contre l'autre) les contradictions séparant la perception des faits vécus par la base et la censure des mots/maux défendue par l'élite qui dirige cette base, donnent en tout cas matière à réfléchir quant à l'évolution de l'impact

que l'islam peut avoir sur le sens (relatif et absolu) de notre identité nationale. Les seuls manuels scolaires de l'école publique de nos enfants et journaux papiers ou télévisés qui ne cessent de devenir de plus en plus islamo-tolérants/islamo-complaisants à mesure

que le temps passe (ce qu'ils n'ont pas toujours été), ne sont hélas pas le symptôme le plus à même d'éveiller les consciences de l'opinion publique sur la menace qui guette notre pays.

Souvenez-vous de ce qu'était la France il y a seulement 20 ou 30 ans et voyez donc ce qu'elle est devenue aujourd'hui !

Pensez-vous vraiment que nous serons à l'abri de voir pousser, dans 20 ou 30 ans, des espaces dédiés aux personnes qui souhaiteraient manger ou boire à l'abri des regards de foules d'inconnus, dans les centres commerciaux français ouverts durant les périodes de ramadan ?  
Raison officielle : aider à

ne pas frustrer davantage les musulmans qui font le ramadan. Raison officielle : faire s'adapter la future minorité de dhimmis au nouvel ordre halal en approche. Ces espaces conseillés, pour qui souhaiterait manger ou boire discrètement durant le ramadan, deviendront

petit à petit des espaces obligatoires, dissuasion judiciaire oblige. Et il y aura toujours un idiot utile de mécréant qui, pour trouver à défendre ce genre d'avancée en matière de vivre-ensemble, clamera :  
*« Mais tu t'en fiches ! Manger dans ce petit espace dépourvu de vitres et de visibilité sur*

*l'extérieur ou manger dans les grandes artères principales de circulation et de repos fréquentées par les autres, c'est pareil... ».*

Pauvre imbécile à la conscience politique court-termiste ! Si seulement tu savais à quel point bien des dictatures à parti unique ont commencé à exister avec l'aval de sujets qui,

comme toi, acceptent de renoncer à une petite liberté individuelle par-ci, puis à une autre petite liberté individuelle par-là.

La raison démographique ne saurait mentir : au rythme où nous allons, la population de la France pourrait bien

réussir à se constituer,  
bien avant la fin du  
XXI<sup>ème</sup> siècle, d'une  
majorité de gens pensant  
que le livre du Coran  
serait un livre juste,  
véridique et salutaire. Et  
sans présumer du  
caractère analogue du  
vote de chaque musulman  
Français de ce lendemain,  
mais dans le même temps

bien conscient du fait que le principe fondateur d'une démocratie demeure que la majorité a le pouvoir d'élire, de décider et d'œuvrer pour l'intérêt général, je ne vois pas comment nous pourrions éviter de futurs débats, dans les décennies à venir, qui en diront long sur le niveau d'islamisation de notre

peuple. Dans un avenir que j'espère le plus lointain possible, nos politiciens en viendront à débattre du droit des muezzins des mosquées des principales villes totalement islamisées de notre pays à pouvoir réveiller très tôt le matin les riverains endormis pour l'appel à la salât, et ils débattront également

de l'interdiction pour  
Marianne d'orner de son  
buste à chevelure  
apparente et à poitrine  
suggestive les mairies de  
nos communes au sein  
desquelles l'adage  
« mariage sous les  
youyous, mariage bien de  
chez nous » aura  
remplacé le désuet adage  
« mariage pluvieux,

mariage heureux » ! Ces débats, qui pousseront à la compromission anti-conflictuelle ou au consensualisme, par le biais de négociations, en amèneront d'autres qui, à leur tour, en amèneront plus encore.

                    Finalement, ce Coran intrinsèquement asservisseur et anti-démocratique n'aura eu

besoin ni des épées des  
Guerres Saintes ni de  
l'éloquence de ses versets  
liberticides pour se voir  
ouvrir les portes de ce  
royaume des Francs  
devenu la France. Par  
peur d'être accusés de  
racisme, de  
discrimination ou  
d'intolérance, et donc  
d'être bannis de la grande  
famille de l'humanité,

des décideurs politiques  
de premier plan ayant  
vendu leur âme au plus  
offrant contribuent,  
depuis trop longtemps  
déjà, dans la pleine  
certitude de l'ignorance  
ou de la défaite, à  
islamiser cette France  
catholico-laïque que  
j'aime de plus en plus  
d'un amour nostalgique...

Dans ce pays où le pari de l'espoir ne changera jamais aussi bien le cours des choses que l'efficacité de l'action, notre peuple est un Dieu qui façonne la nation à son image. Pourquoi en serait-il autrement dans cet avenir où les musulmans seront majoritaires, ici, chez eux ?



# V - CONCLUSION POLITIQUE.

Au sein des différents supports de l'art et de l'information accessibles au grand public (œuvres de fiction et documentaires pour le petit et le grand écran, spots publicitaires, articles de journaux sur la

vie quotidienne du peuple, pièces de théâtre, essais ou programmes politiques, expositions de photos etc.), il n'est pas bien difficile de pouvoir mettre des mots, des sons ou des images sur ce merveilleux rêve d'une société stable et paisible, au sein de laquelle tous les citoyens de toutes confessions et de tous

horizons culturels font l'effort de se comprendre, de se respecter et de s'entraider, sans laisser quiconque de côté. Le rêve d'une société multiculturelle ouverte et tolérante où chacun trouve sa place est peut-être beau à lire, à entendre ou à observer, néanmoins, une idéologie aussi communautariste

que celle de l'islam du Coran ne fera jamais sienne ce genre d'utopie. L'alliance et la fraternité inter-confessionnelles motivées par le respect des libertés individuelles des autres n'existent pas avec le Coran, ce code juridique dans lequel le Dieu Allah demande aux musulmans de cesser de

s'allier à leurs propres pères et frères si ces derniers choisissent l'incroyance à la place de la foi (sourate 9, verset 23) et de ne pas épouser les associatrices avant que celles-ci n'aient foi en l'islam (sourate 2, verset 221). Les droit-de-l'Hommeistes universalistes, une minorité d'individus de

notre monde qui se pense être la représentante d'un droit ayant la légitimité de dicter un ordre légal et judiciaire à tous les habitants de la Terre, et leurs alliés sans-frontiéristes peuvent s'obstiner à penser que l'islam serait une chance pour la France ou que toutes les cultures peuvent coexister

pacifiquement dans ce pays... Ils jouent en tout cas un rôle de premier plan, comme idiots utiles, dans la déchristianisation et la dénationalisation de la France, au profit de l'islam et de la gouvernance mondiale, deux facteurs qui nous dépossèdent de notre unité sociale patriotique

et de notre souveraineté  
en tant que peuple. Un  
Monde Occidental à  
juridiction coranique leur  
siérait sans doute mieux  
qu'un Monde Occidental  
à culture catholique...

Méfiez-vous des  
consensus qui voient d'un  
bon œil la place  
prépondérante et  
incontournable de  
l'image spirituelle,

victimaire ou apolitique de l'islam dans le paysage médiatique ! Et méfiez-vous également de la rhétorique martelée par les alliés directs ou indirects de l'islamisation de notre pays et destinée à empêcher les citoyens français de pouvoir appeler les problèmes par leur nom. Ce verre à moitié vide de la France

immigrationniste qui  
s'islamise de façon  
intensive et irrésistible  
est-il vraiment si  
différent de ce verre à  
moitié plein de la France  
ouverte et  
multiculturelle ? Durant  
les différents épisodes de  
« l'affaire des prières de  
rues », serais-je donc le  
seul à avoir été interloqué

par ces politiciens et ces  
journalistes parlant de  
musulmans OBLIGÉS de  
prier dans la rue ? Les  
Hommes sont à  
l'évidence obligés  
d'éternuer, mais il ne  
m'était jamais apparu  
aussi évident qu'ils  
étaient tout autant obligés  
de prier dans la rue. Qui  
oblige qui à faire quoi  
dans cette pièce de

théâtre où les prieurs des  
rues joueraient le rôle de  
gentils dans le besoin ou  
de victimes oppressées ?  
L'article 2 de la loi de  
1905 qui proclame que  
l'État ne reconnaît, ne  
salarie ni ne subventionne  
aucun culte ?

Au nom du respect  
des consciences et de la  
défense de l'ordre public,

de plus en plus de  
politiciens, conscients du  
basculement  
civilisationnel et  
populaire qui s'opère  
dans la nation française,  
exigent que la foi  
islamique soit respectée  
de tous. Objectif officiel :  
ne pas diviser davantage  
une société déjà  
suffisamment en crise

identitaire et sociale. Mais que cache donc cette exhortation, louable en apparence, invitant à ce que tout le monde respecte la foi islamique ? Est-il encore accepté et autorisé aujourd'hui de pouvoir critiquer ce en quoi croient les musulmans ? Serait-il déconseillé voire interdit de ne trouver que

des défauts à cette idéologie religieuse et politique qu'est l'islam du Coran ? La France est-elle encore un pays de liberté de débat et de confrontation des points de vue contradictoires qui autorise le vrai et le faux à se soustraire à un ordre cosmique suprême fait de questions morales et de réponses émotionnelles ?

Va-t-on devoir user de notre tradition de la satire jusqu'à la corde pour réussir à faire entendre notre voix face à ces bonnes intentions politiques qui, sous prétexte de garder intact le rêve de la nation multiculturelle joyeuse et paisible, font passer ceux qui expriment leurs

inquiétudes pour des vendeurs de peur ? Ce genre de procès d'intention, où la fin morale finit toujours par justifier les moyens immoraux, n'est malheureusement que le triste reflet d'une époque. Ne constatez-vous donc pas tous ces dysfonctionnements qui nuisent à la qualité et au

sens des débats actuels  
traitant des principaux  
sujets de société sur  
lesquels tant de Français  
s'interrogent ? Débats  
dénaturés, appauvris ou  
corrompus par des  
arguments  
incompréhensibles,  
illogiques, hypocrites, par  
ceux qui font d'un cas  
isolé une généralité (au  
mépris des proportions et

des statistiques), par les adeptes de l'amour entre tous les peuples (et leur inconditionnelle foi en l'universalité de la bonté occidentale animant l'esprit de chaque Homme de la planète Terre), par la lâcheté des forces réactives qui aiment arroser en prenant toutefois le soin de ne

jamais se mouiller, par  
d'interminables hors-  
sujet qui permettent de  
couvrir une diversion en  
bonne et due forme, par  
des discours vides de sens  
ou de justification, par  
ceux qui vivent de la  
démagogie, par ceux qui  
ont l'art de trouver des  
maximes qui les  
dispensent de l'obligation  
de répondre à une

question ou de prendre position sur un sujet, etc. Et dire que toutes ces perniciosités sont aujourd'hui des rouages à part entière connus et reconnus par tous ceux qui défendent leurs idées et leurs convictions sur la scène publique, médiatique ou politique... Les dissimulations, faux-

semblants et autres tromperies couvertes par les mots apparaissent comme des procédés incontournables qui feront encore longtemps les beaux jours de ceux qui, obligés de disqualifier pour mieux convaincre, usent de moyens loin d'être à la hauteur de l'estime qu'ils

ont d'eux-mêmes.

À côté de la satire et de la parabole au 3<sup>ème</sup> degré, il est devenu très difficile aujourd'hui de pouvoir simplement critiquer ou contester le rôle de « chance »/d'« opportunité » que jouerait l'islam, de façon indirecte, en défendant

par comparaison le sens général des normes juridiques et des valeurs culturelles de la France, véritables antithèses de tout ce que prônent, justifient ou inspirent les versets du Coran. Les écritures sacrées du Dieu mahométan Allah enseignent en effet ce qui devrait choquer ou scandaliser n'importe

quel individu lucide qui adhère aux idéaux de l'ordre moral égalitariste et libertaire de notre beau pays ! En pratique cependant, la France et ses valeurs sont aujourd'hui devenues le dernier des arguments légitimes sur le terrain de la critique culturelle, philosophique ou sociologique, même face

à un livre aussi horrifiant  
que celui du Coran...

*« Tu me parles d'un  
Coran violent, haineux,  
intolérant et asservisseur,  
toi, le donneur de leçons  
qui appartient à un  
peuple dont l'Histoire  
honteuse a fait plus de  
mal aux musulmans que  
l'inverse ! Ton pays, qui a*

*participé à la colonisation du Tiers-Monde et qui a contribué à réduire en esclavage ou à déporter vers des camps de la mort des vieillards, des femmes et des enfants : tu en es fier ? ».*

À nous, les vivants qui faisons le présent, certains sont même prêts à nous reprocher la

responsabilité des actes d'autres, fussent-ils des morts que nous n'avons jamais connus. Face à ce genre de subterfuge ayant pour but de détourner l'attention de tous du sujet traité (des tournures rhétoriciennes classiques depuis la bouche des adeptes de la surenchère relativiste), je répondrai simplement ceci :

*« Si un jour ton père commet un meurtre qu'il te serait impossible d'empêcher, m'en voudras-tu de te faire porter la faute de son crime ou de te la reprocher ? Si ta réponse est oui, je t'invite alors à cesser d'adjoindre à mon sentiment patriotique la*

*faute d'ancêtres qui n'y sont peut-être pas tous pour quelque chose dans les différents épisodes les plus violents de l'histoire de mon pays. Je ne crois pas que, sur le territoire français, il a un jour existé 100% de Français esclavagistes ou 100% de Français conducteurs de trains qui déportent des juifs vers les camps de la*

*mort. Je ne nie en rien le passé de mon pays mais je suis un homme du 21<sup>ème</sup> siècle et je sais que la France du 21<sup>ème</sup> siècle n'institutionnalise pas l'inégalité entre les races, les ethnies ou les sexes et qu'elle ne reconnaît pas le droit de posséder des esclaves, contrairement à ton coran*

*asservisseur... Tes propos me rappellent ceux de tous ces tribalistes qui viennent à la télévision pour expliquer que “Les occidentaux pillent les richesses des pays les plus pauvres de la planète !”. Les propriétaires de multinationales, dont les sièges sociaux sont basés en Europe ou en*

*Amérique du Nord, qui extraient des matières premières des sols de ces pays en expropriant des gens de leur terres avec l'aide de dirigeants locaux corrompus, ils y sont peut-être pour quelque chose, mais nous, les autres occidentaux, ceux qui vivons chez nous sans exproprier quiconque et qui ne*

*sommes que de simples  
caissiers de supermarché,  
étudiants en histoire de  
l'art, patrons de PME ou  
agriculteurs : nous n'y  
sommes pour rien ! Je  
n'ai pas à me sentir  
coupable d'une faute  
commise par une ou des  
personnes que je ne  
connais pas  
personnellement, surtout*

*en un temps durant lequel  
je n'existais pas. Si tu  
tiens tant que cela à  
accabler les hommes qui  
ont fait la France du  
Commerce triangulaire  
ou la France de la  
collaboration à  
l'extermination des juifs  
avec l'occupant nazi, je te  
suggère d'aller maudire  
des cadavres ! ».*

La France qu'il me plaît à défendre, ce n'est pas seulement celle de la République ou le pays des Droits de l'Homme. Il y a beaucoup de républiques qui fonctionnent à peu près comme la nôtre à travers le monde et au moins autant de pays ayant eu le mérite honorifique de ratifier la Déclaration universelle

des Droits de l'Homme de 1948 (déclaration qui, soit dit en passant, n'a aucune valeur juridique). Bien plus que cela, la France est avant tout une nation millénaire qui, tel un être biologique, porte et transmet un caractère propre constitué d'une langue, d'une histoire, d'une terre, de mœurs, de

modes de vie et d'un peuple. À mesure que le temps passe, la langue française s'enrichit de nouveaux mots et de nouvelles métaphores, l'histoire de France se dote de nouveaux souvenirs, le territoire de la France s'orne de nouveaux paysages, les traditions de la France se garnissent de nouveaux us

et coutumes, et son peuple se reproduit pour mieux se perpétuer. Tel un être biologique, la France, qui hérite et se donne en héritage, évolue pour renforcer et prolonger ce qu'elle a de meilleur en elle, face à l'incertitude du lendemain, au détriment de ce qui lui est inutile voire nuisible. Les droit-

de-l'Hommistes  
universalistes et leurs  
alliés sans-frontiéristes  
ne se satisfont cependant  
de la richesse du  
patrimoine culturel  
français que si ce dernier  
n'outrepasse pas la  
condition de l'objet  
matériel (artisanal ou  
industriel) à fonction  
substantielle, telle la

vache à lait (ex : les pièces de musées placées sous cloche) ou la vache à steak (ex : les grands monuments nationaux que l'État français cède à des fortunes étrangères). Ces individus, qui ne voient en la culture qu'un simple sujet de promotion ou de marketing, n'ont en général aucun respect ni pour la démocratie ni

pour le droit à l'autodétermination des peuples. Leur colonialisme moral (qui, au nom de droits de l'Homme universels, justifie de piétiner la souveraineté de n'importe quelle juridiction extranationale qui soit) ne serait-il pas là le meilleur moyen d'imposer, *manu militari*, la démocratie, la

justice ou le savoir-vivre  
du Monde Occidental à  
des peuples qui ont tout  
simplement préféré se  
soumettre à la loi de la  
descendance de droit  
divin ou de celui qui pisse  
le plus loin ? Critiquer  
l'expression publique de  
préférences ou de  
discriminations  
comparatives, entre des

cultures, afin d'empêcher  
que soit décrédibilisée la  
loi qui fait saliver tous les  
encenseurs du  
multiculturalisme, à  
savoir « posséder une  
seule culture, c'est bien,  
mais posséder une  
double-culture, c'est  
mieux » : n'est-ce pas là  
le meilleur moyen de  
dévaloriser ou nier le  
caractère qualitatif de la

culture ?

Il faut croire que le fossé qui sépare l'égalitarisme culturel de la négation culturelle semble aussi facile à recouvrir qu'à franchir. Je n'arrive pas à comprendre les gens qui pensent que, d'un côté, les mœurs et les modes de vie exotiques qui définissent l'étranger seraient une

force, une chance ou une faculté enrichissante, ici, en France... Tandis que, de l'autre, ils pensent que depuis le pays d'origine de ce même étranger, ce sont les protocoles et habitudes d'un modèle culturel passéiste voué à une inéluctable transition vers les valeurs libertaires, égalitaires et

individualistes d'un autre modèle culturel, le nôtre, celui qui reconnaît la supériorité de valeurs décrétées universelles par nos propres locaux. Un détail essentiel m'aurait-il donc échappé ?

Dans un monde globalisé, où les frontières de la France se sont déjà effacées avec

l'Europe de Schengen, le francophile d'hier semble être devenu le xénophobe d'aujourd'hui (j'aurais d'ailleurs tout aussi bien pu parler du francophile d'aujourd'hui qui semble être devenu le xénophobe d'hier). À l'ère de l'inversion des valeurs (une drôle d'époque depuis laquelle l'agresseur est devenu la

victime, la victime est devenue le héros et le héros est devenu l'agresseur), la position patriotique est en tout cas moins photogénique, médiatiquement et politiquement, que le sentiment de Français qui se jugent les héritiers (souvent bien malgré eux) de la politique expansionniste de

l'Empire colonial de la France (en un temps où les plus forts faisaient fièrement, à échelle industrielle et internationale, ce que les plus faibles faisaient plus modestement, à la mesure de moyens et objectifs moins ambitieux). La dynamique idéologique dans laquelle s'inscrit

cette posture de culpabilisation filiatrice fait passer l'attachement aux racines et au modèle civilisationnel de sa propre nation pour un sentiment impérialiste, et elle fait également passer le regard critique sur des idéaux et des valeurs différents de ceux de sa propre culture pour de la haine ou du mépris. Cela

peut sans doute expliquer  
pourquoi l'écrasante  
majorité de mes  
compatriotes sait  
autocensurer (de façon  
plus ou moins consciente)  
les signes, déclarations ou  
manifestations d'une  
fierté, d'un amour ou  
d'un sens moral national  
qui les feraient passer  
pour des individus  
arrogants, étroits d'esprit,

incapables de s'adapter à l'ère de l'ouverture sur le monde et du dialogue des cultures... Ou pire : pour de méchants racistes « caucasienophiles<sup>{1}</sup> ». L'expression de l'identité française la plus facilement assumable ne semblerait donc plus reposer désormais que sur quelques symboles qui,

malheureusement, ne  
disent mot. Le drapeau  
bleu blanc rouge :  
bannière que j'ai  
personnellement bien du  
mal à apercevoir  
aujourd'hui dans l'espace  
public ailleurs qu'au-  
dessus des frontons de  
mairies. La Marseillaise :  
hymne national  
copieusement sifflé  
lorsque l'équipe de

France de football  
rencontre, sur son propre  
sol, un pays du Maghreb  
en match amical. La  
devise liberté égalité  
fraternité : devise formée  
d'un ensemble de deux  
concepts creux (dans la  
mesure où la liberté et  
l'égalité NUES,  
dépourvues de toute  
liaison à un verbe ou de  
tout complément du nom,

désignent chacune un idéal absolu et dualiste) et d'un concept moral (la fraternité étant à la fois un sentiment et une relation qui unit des êtres). Aussi navrant que cela puisse paraître, la source de motivation que sont ces trois dispositions de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ne saura

jamais aussi bien pacifier la société française que la tyrannie de ces maux nécessaires que sont la souveraineté du droit, la propriété privée, la hiérarchie et la dissuasion pénale. Pire, au prétexte de la protection des plus faibles dont seraient garants ces trois idéaux, les puissances oligarchiques qui nous

dominant aujourd'hui en viennent à justifier la censure (le contraire de la liberté d'expression), la discrimination positive (le contraire de l'égalité méritocratique) et le communautarisme (le contraire de la fraternité nationale/patriotique).

Loin de ces signes conventionnels que sont nos couleurs, notre

hymne national ou notre devise, et plus loin encore du patrimoine historique laissé par des murs et des œuvres d'art, nous n'avons guère d'autre choix que celui de faire entendre notre voix (orale ou électorale), nous la majorité dont les mœurs et les modes de vie s'incarnent encore (mais,

hélas, de moins en moins) dans la force culturelle dominante qui définit l'intérêt général. Que se passera-t-il lorsque la voix de cet islam grandissant, revendicatif (car politique) par essence, atteindra la masse critique suffisante pour pouvoir se passer de l'image policée donnée par ses petits faire-valoir

diplomatiques que notre gouvernant le Système arrive encore aujourd'hui à corrompre, avec son orthodoxie diabolisante, et à contenir, par le syndrome de Stockholm qu'exerce le confort matériel ? Quoi qu'en dise le climat de désinformation faisant passer les valeurs morales et culturelles défendues

par l'ordre juridique  
coranique pour ce  
qu'elles ne sont pas, cette  
voix qui n'est pas encore  
calife à la place du  
Système, et qui pour  
l'heure se montre  
forcément plus pacifiste,  
victime et pédagogue que  
guerrière, oppressante et  
autoritariste, avance  
tranquillement, avec

l'épreuve des maux pour  
légitimité et les preuves  
des mots pour ambition,  
pleurant et implorant  
pour bénéficier du cercle  
vicieux des privilèges qui  
finissent toujours par en  
justifier d'autres... Vous  
avez entendu d'elle  
qu'elle s'indigne de la  
publication des  
« caricatures de  
Mahomet ». Moi j'ai

entendu d'elle qu'elle  
bafoue notre liberté  
d'expression et notre  
droit de pouvoir rire de  
tout. Vous avez entendu  
d'elle qu'elle dénonce  
l'islamophobie au nom du  
devoir de respect envers  
les sensibilités  
religieuses. Moi j'ai  
entendu d'elle son  
Maccarthysme anti-  
blasphème faisant passer

la critique et l'esprit critique à l'égard de la religion islamique pour une insulte ou une offense censée viser directement les individus qui croient en l'islam. Vous avez entendu d'elle qu'elle milite pour que la liberté de la pratique du culte religieux devienne un droit reconnu et défendu

par l'État. Moi j'ai  
entendu d'elle la volonté  
de promouvoir, auprès de  
pouvoirs publics locaux  
ou nationaux, la  
construction sur le  
territoire français de  
nouvelles mosquées  
estampillées

« centre/espace culturel  
islamique » (avec un tel  
nom, les élus ayant  
soutenu ou facilité

l'obtention de terrains, de  
financements ou de prêts  
pour que ces mosquées  
voient le jour peuvent  
ainsi dire : « Non, la  
République laïque ne  
finance pas des lieux  
EXCLUSIVEMENT  
voués au culte religieux !  
Regardez bien, sur le plan  
de l'architecte, ici en haut  
à droite ! Vous voyez : il  
y aura une

bibliothèque. »).

La voix de cet islam  
qui aura toujours une  
raison sincère et  
bienveillante de gagner  
des passe-droits  
soustrayant au droit  
commun agit,  
patiemment, et ce qui  
devra arriver finira un  
jour par arriver. De  
concertations en

conciliations d'abord,  
puis de conciliations en  
compromissions, puis de  
compromissions en  
négociations, et enfin de  
négociations en  
capitulations : la France  
que j'ai toujours aimée  
finira un jour par ne plus  
être qu'un bon souvenir  
raconté par de mauvais  
livres d'Histoire. Ironie  
du sort : plus

l'islamisation de la France se consolidera dans son peuplement, son architecture et ses lois, et plus les promoteurs du vivre-ensemble, qui participent à tourner la page de notre civilisation helléno-catholico-laïque et assimilationniste, auront du mal à nier la naturelle disposition des Hommes à préférer

certains types de voisins plutôt que d'autres. Vous avez des yeux qui vous servent à voir et vous avez des oreilles qui vous servent à entendre... Pensez-vous sincèrement que l'islamisation croissante du peuple français rend notre nation de plus en plus soudée, pacifique et optimiste ?

Le bon prétexte de la lutte contre les sentiments de la haine et de l'intolérance empêchera-t-il vraiment l'islam, en tant que force culturelle dominante définissant l'intérêt général de la France de demain, de faire au peuple français ce qu'il a toujours fait aux peuples d'ailleurs, en tous temps et en tous

lieux ? La France, cette nation exceptionnelle que je sais distinguer des autres nations du monde pour ce qu'elle a fait et pour ce qu'elle est, va-t-elle vraiment finir par devenir, un jour ou l'autre, le genre de pays que l'on ne voit que pour ce qu'il n'est plus ou pour ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être ?





# **VI - LA MISSION IMPENSABLE QUI RENDRAIT L'OMISSION IMPOSSIBLE ?**

Je me permets de vous exposer ici, en ce chapitre final qui n'en est pas vraiment un, quelques réflexions/pensées/théorie issues de passages que

j'ai préféré ne pas  
conserver parmi les  
différents autres chapitres  
de ce livre. Ces bribes,  
résumant (de façon plus  
ou moins concise) l'idée  
directrice de textes qui  
me semblaient marquer  
une discontinuité depuis  
le passage de mes écrits  
dans lequel ils furent un  
temps inscrits,  
détournaient selon moi

l'attention du fil  
conducteur qu'elles  
accompagnaient, loin de  
le servir. Il aurait peut-  
être été dommage de ne  
pas vous laisser être  
inspirés par un des récits  
qui va suivre...



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage

du chapitre I :

Ma définition d'un bien-pensant est la suivante : « personne capable d'identifier des mal-pensants ».



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage

du chapitre V :

N'est-il pas  
contradictoire de vanter  
les bienfaits du métissage  
et, dans le même temps,  
les bienfaits de la  
différence ?



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage

du chapitre III :

Quelle était la religion de Muhammad avant qu'il ne reçoive la visite de l'Ange Djibril et qu'il ne devienne (par la suite) Prophète du Dieu Allah ?



Réflexion/Pensée/Théorie

issue d'un ancien passage  
du chapitre IV :

À l'oreille, la  
langue française fait  
parfois prendre certaines  
expressions pour d'autres.  
On pourrait me parler de  
« la Rome Antique » et,  
par manque d'attention  
vis-à-vis du discours dans  
lequel cette expression  
est employée, je pourrais

comprendre qu'il  
s'agirait de « la  
romantique », « l'arôme  
antique », « l'art  
romantique », « l'arôme  
en tiques », « las  
romantique », « l'arôme  
menthe tique », « lard  
romantique », « l'art au  
Mans tique », « las roman  
tique », « l'arôme hante,  
hic ! (hoquet d'ivresse) »,  
« la Rom anti-queues »...

Des musulmans m'ont un jour dit que l'islam du Coran est une religion de paix et de tolérance. Mais peut-être ai-je mal entendu ce qui m'a été dit, ce jour-là ? La poésie de la langue française pouvant parfois jouer des tours pour qui n'est pas suffisamment attentif, je n'écarte pas l'idée que ces musulmans aient pu

me parler de cette religion comme d'une religion « de pets et de tolérance », une drôle de métaphore qui, à vrai dire, ne me parle pas vraiment.



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage  
du chapitre II :

Le verset 34 de la sourate 4 est le seul verset du Coran abordant la question des sanctions qu'un époux doit administrer à une épouse dont il aurait à craindre la désobéissance. Aucun autre verset du Coran ne contredit ni n'aborde le sujet de la violence conjugale sanctionnant la

désobéissance de l'épouse  
(même indirectement,  
dans le cas par exemple  
d'un autre verset, fictif,  
qui pourrait contrer le  
droit des hommes à user  
de violence conjugale  
contre leurs femmes  
désobéissantes et qui  
dirait « Peu importe les  
circonstances, ne faites  
jamais rien subir à vos  
épouses qui leur

déplairaient »). Dès lors, pourquoi chercher à se persuader que « le Coran tout entier moins le verset 34 de la sourate 4 » pourrait être capable de justifier l'interdiction d'user de violence conjugale à l'encontre des femmes désobéissantes ?



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage  
du chapitre III :

Les différents  
centres de recueils de  
données, écoles et  
bibliothèques répertorient  
et classant les hadîts  
Muslim et Bukhari ont  
chacun leur propre  
« politique éditoriale » et

leurs propres desseins culturels, ce que je peux tout à fait admettre. Dans l'absolu, mon étude critique de l'islam, dans son ensemble, n'accorde pas d'importance à la problématique visant à pouvoir

démontrer/infirmer le lien entre les récits formulés dans les hadîts Sahih et la réalité des

faits. L'important, c'est ce que les musulmans sunnites pensent et font de ces textes qui sont, à leurs yeux, de véritables témoignages de la vie du prophète Muhammad.

[Précision bibliographique : Afin de vous éviter de devoir déboursier des sommes d'argent non-négligeables

dans le but d'acquérir les  
lourds pavés  
encyclopédiques de hadîts  
Sahih que vous pouvez  
parfois trouver dans les  
librairies islamiques, je  
vous invite à vous rendre  
sur le site Internet du  
Centre pour  
l'Engagement Judéo-  
Musulman (*Center for  
Muslim-Jewish*

*Engagement*) de  
l'université de Californie  
du Sud (*University of  
Southern California*),  
États-Unis d'Amérique.  
Cette association, qui  
publie les textes des  
hadîts Muslim et Bukhari  
(les numéros des textes,  
livres et volumes de  
hadîts cités dans mon  
livre renvoient à la  
référence de leur

support), en offre un accès libre via les liens Internet suivants :

<http://www.usc.edu/org/cmje/texts/hadith/bukhari/>

<http://www.usc.edu/org/cmje/texts/hadith/muslim/>

Ce support avec lequel j'ai (notamment) travaillé et étudié la Sunna du prophète

Muhammad, durant de nombreuses années, n'est bien évidemment qu'un support parmi tant d'autres. Que les anti-américanistes primaires déifiant les positions théologiques validées par des institutions religieuses issues d'États islamiques se rassurent : le hadith traitant de la condamnation à mort de

l'apostat musulman en tant que jugement du prophète Muhammad (comme bien d'autres hadîts parmi les pires hadîts Sahih qui soient), on peut aussi le trouver dans des recueils de hadîts validés par des théologiens/oulémas du Monde Musulman.]



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage  
du chapitre I :

Minimiser  
qualitativement/quantitati-  
vement une réalité (passée,  
présente ou à venir), la  
nier, la moquer, émettre  
le jugement de valeur que  
l'on souhaite sur elle...

C'est aussi cela la liberté  
d'expression !



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage  
du chapitre I :

Beaucoup de gens  
confondent les  
agnostiques et les athées.  
À mes yeux d'agnostique,

deux des plus illustres arguments de la raison athée sont en fait totalement noyés dans l'*a priori*

illogique/irrationnel le plus dogmatique. N'avez-vous donc jamais vous donc jamais entendu un athée vous dire un jour : « *N'as-tu pas vu toute la misère qu'il y a dans le monde ? Tous ces gens*

*qui souffrent de la guerre,  
de la famine, de la  
pauvreté... À partir du  
constat de ce désolant  
spectacle, et en sachant  
que pour Dieu, rien n'est  
impossible, je ne vois pas  
comment                   Celui-ci  
pourrait exister. » ?*

L'athée qui s'exprime ici  
défend clairement trois  
réalités distinctes : un

constat qu'il soulève  
(l'état de fait), un  
postulat qu'il admet  
(l'hypothèse) et un  
raisonnement qu'il établit  
(le lien logique).

→ L'état de fait : sur  
Terre, il y a des gens qui  
vivent dans la misère et  
qui souffrent de la guerre,  
de la famine, de la  
pauvreté.

→ L'hypothèse : Pour Dieu rien n'est impossible. Dit autrement : pour Dieu tout est possible puisque rien ne Lui est impossible. Dieu est donc Tout-Puissant ou Omnipotent.

→ Le lien logique : Si, sur Terre, il y a des gens vivent dans la misère et qui souffrent de la guerre,

la famine, la pauvreté,  
alors aucun Dieu Tout-  
Puissant ne peut exister.

De nombreux  
athées partent du principe  
selon lequel Dieu ne peut  
pas exister autrement que  
depuis Sa (supposée)  
condition d'être  
exclusivement et  
subjectivement Bon... Ou

du principe selon lequel Dieu ne pourrait qu'éprouver l'empathie et l'altruisme d'un être bienveillant et doué d'une sensibilité affective qui ne saurait coexister avec la volonté(capacité) de(à) supporter que des Hommes souffrent. Mais pourquoi Dieu ne pourrait-Il pas être un méchant qui prend du

plaisir à(ou se fiche de)  
savoir que beaucoup  
d'hommes, de femmes et  
d'enfants vivent sur Terre  
pour souffrir  
quotidiennement et  
continuellement ? C'est  
un peu trop simpliste et  
facile à la fois de  
restreindre le champ des  
qualités ou la définition  
de Dieu à d'arbitraires  
perspectives rassurantes.

« Soit Dieu est Bon, soit Dieu n'existe pas » : quelle philosophie bancale ! Et pourquoi ce même Dieu résolument Bon ne pourrait-Il pas demeurer dans l'incapacité à pouvoir intervenir, pour une raison X ou Y, afin de sauver tous ces misérables terriens envers

lesquels Il serait censé éprouver compassion et miséricorde ? Pourquoi vouloir attribuer des propriétés inflexibles à un être inexistant au point même de les lui rendre indissociables ? Ça rime à quoi de se dire « Dieu n'existe pas parce qu'Il est censé être Bon » ? Depuis quand ce qui n'existe pas peut-il

capitaliser une  
quelconque nature  
(hypothétique ou  
formelle) ? Et pourquoi  
serait-il plus difficile de  
concevoir l'existence  
d'un Dieu Mauvais (au  
sens manichéen du terme)  
et/ou très Puissant (mais  
pas suffisamment pour  
être Tout-Puissant) que  
celle d'un Dieu Bon (au  
sens manichéen du terme)

et Tout-Puissant (sachant par conséquent tout faire) ?

Si le raisonnement consiste à dire : « Par nature, Dieu est Tout-Puissant et, toujours par nature, Il ne laisse régner que le Bien absolu sur Terre > Du Mal (aussi minime soit-il) subsiste

pourtant sur Terre >  
Conclusion : Dieu  
n'existe pas », c'est que  
trop de variables sont  
négligées... Examinons  
donc les 3  
caractéristiques propres à  
ce Dieu :

1. Il est Tout-Puissant,
2. Il ne laisse régner que  
le Bien absolu sur Terre
3. Et (roulement de

tambours...) Il existe !

Pourquoi le fait que le Mal existe sur Terre devrait-il uniquement remettre en cause la 3<sup>ème</sup> caractéristique de ce Dieu, à savoir Son existence ? Ce pourrait très bien remettre seulement en cause la 1<sup>ère</sup> caractéristique OU la

2<sup>ème</sup> caractéristique OU  
la 1<sup>ère</sup> ET la 2<sup>ème</sup>  
caractéristiques de cette  
hypothèse théologique, ce  
qui donnerait alors lieu  
aux possibilités de  
raisonnements suivants :

→ « Le Mal existe sur  
Terre car Dieu qui existe  
(+3) et qui est disposé à  
ne laisser régner que le

Bien absolu sur Terre  
(+2) n'est pas Tout-  
Puissant (-1). Par  
conséquent, bien qu'Il  
S'emploie à cela du  
mieux qu'Il le peut, Dieu  
ne dispose pas des  
moyens d'offrir le Bien à  
tous les terriens, comme  
Il le voudrait. »

→ « Le Mal existe sur  
Terre car Dieu qui existe  
(+3) et qui est Tout-

Puissant (+1) a  
sciemment choisit de ne  
pas laisser régner le Bien  
absolu sur Terre (-2). »

→ « Le Mal existe sur  
Terre car Dieu, qui existe  
(+3) mais ne peut pas  
réaliser tous Ses Souhails  
et exécuter tous Ses  
Desseins (-1), n'est pas  
disposé à ne laisser  
régner que le Bien absolu  
sur Terre (-2). »

Le raisonnement juste (en tant que système d'idées interconnectées ou interdépendantes) consisterait à dire : Si Dieu peut seulement exister en tant qu'être à la fois Tout-Puissant et Instaurateur du Bien absolu sur Terre, alors l'existence du Mal sur

Terre démontre indubitablement que « le Dieu (conjecturé) Tout-Puissant et Instaurateur du Bien sur Terre » n'est pas envisageable. En revanche, si j'avais clos ce raisonnement en affirmant que l'existence du Mal sur Terre démontre indubitablement qu'aucun Dieu ne peut exister (qui

dit « aucun Dieu » dit « aucun TYPE de Dieu »), mon lien logique qui accorde un état de fait (le Mal sur Terre) à une hypothèse moins restrictive (l'existence de Dieu, en général) aurait alors été inepte.

Second argument  
athée inepte qui,  
étrangement, tire son

essence de la radicale  
concordance entre  
l'obscène ou passionnel  
théo-exhibitionisme et  
l'insolent  
anthropocentrisme  
déifiant l'intérêt de la  
vie/l'avis des Hommes :  
« *Si Dieu existait, Il se  
serait montré depuis le  
temps ! Je ne l'ai  
pourtant jamais vu, ni*

*même entendu d'ailleurs :  
alors Il n'existe pas, tout  
simplement. ».* Cette  
parole révèle une idée  
nombriliste de la réalité  
perçue par son  
locuteur car elle expose  
clairement le postulat  
selon lequel un Dieu doit  
nécessairement avoir  
pour principe de vie de Se  
rendre identifiable par  
nous, les humains de la

planète Terre. Peut-être qu'un Dieu existe et qu'Il n'a tout simplement pas l'envie de communiquer avec les terriens qu'Il a créés (supposition) ou de leur montrer/prouver qu'Il existe. On comprend clairement, dans l'esprit de l'athée s'exprimant ici, qu'aucun Dieu n'a daigné se montrer à sa propre vue ou s'adresser à

sa propre personne, et que si Dieu l'exhibitionniste n'existe pas pour sa propre personne, il sait alors qu'aucun type de Dieu (exhibitionniste ou non) ne peut exister pour tous les autres humains... Le genre de discours aussi éloquent en insignifiance qu'en absurdité !



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage  
du chapitre III :

*« Au lieu de lire une  
traduction française du  
Coran en langue arabe, tu  
ferais mieux d'apprendre  
la langue arabe ! ».* Ceux  
qui cherchent à ridiculiser

les Français de souche  
assumant leur  
coranophobie mais ne  
comprenant pas le  
moindre mot de la langue  
arabe devraient parfois y  
réfléchir à deux fois avant  
d'utiliser ce genre  
d'argument stupide...  
Pourquoi opposer la  
traduction de la langue  
arabe avec

l'apprentissage de la  
langue arabe ? Pour  
apprendre à parler une  
nouvelle langue, on ne  
peut pas se passer de la  
traduction. Un livre  
permettant  
l'apprentissage de  
l'anglais à un  
francophone traduira  
« parapluie » par  
« umbrella » et « chat »  
par « cat ». Lorsqu'un

professeur de langue arabe dira à son élève francophone que le sens de tel mot arabe se retrouve dans tel mot français, il traduira lui aussi.



Réflexion/Pensée/Théorie  
issue d'un ancien passage  
du chapitre III :

L'omnipotence,  
serait-ce là une propriété  
qui permettrait à Dieu de  
Se suicider  
irréversiblement ? Si oui,  
alors Dieu ne serait donc  
pas Immuable ou  
Invincible. L'immuabilité  
ou l'invincibilité, serait-  
ce là une propriété qui  
empêcherait Dieu de Se

suicider irréversiblement  
(donc d'être  
Omnipotent) ?

L'omniscience, serait-ce  
là une propriété qui  
permettrait à Dieu de  
pouvoir voir ce qu'Il va  
faire dans le futur, à un  
instant T, alors que Lui-  
même ne S'est pas encore  
déterminé sur ce que  
seront, à ce moment-là,  
Ses choix et agissements

personnels ? Si oui, alors peut-Il ensuite changer d'avis et annuler cette action de l'instant T qui aurait été accomplie par Lui dans ce futur ? Si oui, alors pourquoi s'est-Il vu, tel un mauvais médium, en train d'accomplir cette action de l'instant T qu'Il n'accomplira finalement pas ?



# Du même éditeur

*Ils ont tué la télé publique*, Jean Robin, avril 2006

*La judéomanie, elle nuit aux juifs, elle nuit à la République*, Jean Robin, août 2006

*L'immigration par escroquerie sentimentale*, Marie-Annick Delaunay, novembre 2006

*Le Huitième Mort de Tibhirine*, Rina Sherman, fév 2007

*Les Chemins de la Puissance*, collectif d'universitaires sous la direction de Christian Harbulot, février 2007

*Experto, 1001 classements,*  
collectif, octobre 2007

*L'Oublié d'Outreau,* Ludovic  
Lefebvre, février 2008

*Le Monde des Truands,*  
Dominique Zardi, avril 2008

*Le Crépuscule des élites,* Louis  
Dalmas, octobre 2008

*Sexe, amour et timidité,* Jean-Paul  
Benglia, nov 2008

*La position du missionnaire,*  
*Alain Finkielkraut décrypté,* Jean  
Robin, mars 2009

*La Mosquée Notre-Dame de  
Paris,* Elena Tchoudinova, avril  
2009

*Radars, le grand mensonge,*

Jean-Luc Nobleaux, novembre  
2009

*Voilà, justice, pourquoi je te hais,*  
Marie-Elisabeth Claustre,  
novembre 2009

*Dictionnaire des débats interdits  
mais légaux,* Jean Robin, mars  
2010

*L'Horreur européenne,* Frédéric  
Viale, avril 2010

*Les meilleures Facebookeries,*  
Jean Robin, septembre 2010

*Ces maires qui courtisent  
l'islamisme,* Joachim Véliocas,  
octobre 2010

*La rencontre amoureuse à la  
portée de tous,* Jean-Paul Benglia,

février 2011

*Décrypter l'antiracisme en 1h,*

Christophe Bentz, avril 2011

*Entre la haine et l'espoir,* Jean

Robin, septembre 2011

*Jonathan Gullible,* Ken

Schoolland, octobre 2011

*Sarkomensonges,* Christian

Grégoire, novembre 2011

*Antifa, petit manuel antifasciste,*

Oskar Freysinger, novembre

2011

*La Bible en BD, version non*

*censurée,* Jean-Pierre Petit,

janvier 2012

*Al-Dura, ou du bon usage de*

*l'indignation,* Samuel Nili, janvier

2012

*L'académie des anges*, Coline  
Mulatier, janvier 2012

*Dieu, les miracles et la science*,  
Lucien Daly, mars 2012

*Qui veut encore tuer le Christ*,  
Gilbert Abas, mars 2012

*Petit guide de l'antidéprime*,  
Marc Hillman, avril 2012

*Après l'accident atomique*, Yves  
Lenoir, juin 2012

*Le livre le plus utile au monde*,  
Jean Robin, juin 2012

*Le désastre Obama*, Guy Millière,  
septembre 2012

*Sécu, comment faire mieux ?*, Dr  
Patrick de Casanove, septembre

2012

*Les oiseaux noirs de Calcutta*,  
Anna Lauwaert, septembre 2012

*L'horreur étatique*, Alain Le  
Bihan, octobre 2012

*Un Français à Belgrade*, Patrice  
Champion, octobre 2012

*Manuel d'antidogme*, Patrice  
Champion, octobre 2012

*Le livre noir de la gauche*, Jean  
Robin, novembre 2012

*Le grimpeur maudit*, Anna  
Lauwaert, novembre 2012

*Ces grands esprits contre l'islam*,  
Jean Robin, janvier 2013

*C'est scientifiquement démontré !*,  
Jean Robin, février 2013

*Vérités sur le Moyen-Orient*, Léon Bessis, mars 2013

*Le modèle français dans l'impasse*, Jean-Louis Caccamo, mars 2013

*L'État à l'étoile jaune*, Guy Millière, mars 2013

*Contre l'Europe de Bruxelles, Fonder un État européen*, Gérard Dussouy, avril 2013

*Pour un antiracisme de droite*, Jean Robin, mai 2013

*D comme DRH et dépressif*, Jacky Lhoumeau, septembre 2013

*Les dernières années de Tchaïkovsky*, Laurence Catinot-Crost, septembre 2013

*Le livre noir de l'Union européenne*, Jean Robin, octobre 2013

*Le livre noir de l'écologie*, Jean Robin, novembre 2013

*Le livre pour être heureux*, Jean Robin, novembre 2013

*L'histoire vraie d'un jeune hacker français*, Sophie Léac, nov 2013

*Pourquoi je vais quitter la France*, Jean-Philippe Delsol, nov 2013

*La face cachée de l'affaire Tapie*, Sidney Touati, nov 2013

*Les confessions de Mishka*, Thérèse Zrihen-Dvir, janvier

2014

*Le livre noir de l'AFP*, Jean

Robin, janvier 2014

*KO-Tabac*, de Xavier Tramon,

janvier 2014

*Le livre noir des services publics*,

Jean Robin, février 2014

*La sanglante vie du baron*

*Ungern von Sternberg racontée*

*par lui-même*, Roman Ungern,

mars 2014

*Justice criminelle*, de Frédéric

Valandré, mars 2014

*La religion sans épines*, Philippe

Lauria, mai 2014

*Gagner un revenu*

*complémentaire, c'est facile !*,

Jean Robin, mai 2014

*Pour une France libérée,*

Christian Vanneste, mai 2014

*L'islamisme racontée à ma fille,*

Hamid Zanaz, mai 2014

*La contre-histoire de Michel*

*Onfray,* Jonathan Sturel, août

2014

*L'attraction du vide,* Bertrand

Latour, août 2014

*La sexophobie de l'Eglise,*

Bernard Garel, octobre 2014

*Les grands esprits contre le*

*socialisme,* Jean Robin, octobre

2014

*La face voilée du rap,* Mark

Bredden, octobre 2014

*Voici revenu le temps des  
imposteurs*, Guy Millière, octobre  
2014

*Influence politique*, Valentin  
Becmeur, octobre 2014

*Le livre noir des géants de  
l'internet*, Jean Robin, octobre  
2014

*Un homme se bat*, Alain le Bihan,  
novembre 2014

*Le livre noir de l'automobile*,  
Jean Robin, novembre 2014

*Comment Jésus fut créé*, Thérèse  
Zrihen-Dvir, novembre 2014

*Changer Bercy pour changer la  
France*, Bernard Zimmern,  
janvier 2015

*Big Brother est parmi nous,*  
Daniel Depris, janvier 2015

*Le livre noir de la souffrance animale,* Jean Robin, février 2015

*AZF, accident ou attentat,* Daniel Depris, février 2015

*L'avocat à histoires,* Me Ludot, mars 2015

*Le livre noir de la violence familiale,* Jean Robin, mars 2015

*Tous responsables,* Jean Robin, avril 2015

*Ukraine, le royaume de la désinformation,* Laurent Brayard, mai 2015

*Pour une nouvelle nuit du 4 août,* Jean Robin, mai 2015

{1} *La Sunna du prophète Muhammad* : Ce que le prophète Muhammad, par le récit de ses paroles et agissements personnels, a communiqué comme jugements, diagnostics, enseignements ou comportements exemplaires, durant la période de son prophétat... C'est ce que l'on appelle sa *Sunna*. Les *hadîts*, livres retranscrivant le récit de

paroles/agissements  
personnels de Muhammad  
ou celui de proches qui font  
état d'actions personnelles  
réalisées par Muhammad  
(même ce qu'il a dit, puisque  
parler est une action), sont la  
principale source  
d'information permettant de  
définir le sens de cette  
Sunna. Comme complément  
de mes lectures et analyses  
du livre du Coran, j'ai choisi  
d'étudier les témoignages de

la vie du prophète Muhammad issus des hadîts (al-)Bukhari et (al-)Muslim parce que ces deux recueils de textes ont le statut de recevabilité/fiabilité maximale *Sahih* (signifiant « authentique ») pour les musulmans sunnites.

{2} *Les musulmans sunnites* : À l'échelle planétaire, le sunnisme est le courant religieux majoritaire parmi les musulmans (il est

difficile d'avancer des chiffres précis sur cette question, mais, pour vous donner un ordre d'idée qui n'engage que la modestie de mes seules recherches personnelles la concernant, les différentes sources d'informations que j'ai consultées à ce sujet avancent à peu près toujours la même proportion pour la première décennie de ce XXI<sup>ème</sup> siècle : une

population musulmane mondiale constituée de 85 à 90% de musulmans sunnites). Bien que le livre du Coran reste (normalement) leur principale référence informative et légale, les musulmans sunnites voient en les textes de la Sunna du Prophète de Muhammad une source d'inspiration, une aide voire même un guide juridique dans leur pratique

de l'islam.

$\{\frac{1}{-}\}$  *Le champ d'action de la liberté d'expression* : Par « liberté d'expression », comprenez ici « liberté de critique(r) » !

$\{\frac{1}{-}\}$  *La culture* : ENSEMBLE de modes de vie (pratiques rationnelles ou économiques, traditions), de principes moraux et intellectuels qui définissent/justifient les comportements

communautaires/sociétaux  
fédérateurs ou exclusifs,  
admirables ou honteux,  
tolérés ou proscrits, et  
d'idéaux qui nourrissent les  
désirs individuels ou y  
répondent SPÉCIFIQUE À  
UN GROUPE  
D'INDIVIDUS.

{1} *L'apostat de l'islam  
mérite d'être sanctionné  
d'une peine de mort :*  
Commandement du prophète  
Muhammad que l'on peut

trouver tant parmi les hadîts Sahih Muslim (un exemple : au livre 16, numéro 4152) que parmi les hadîts Sahih Bukhari (un exemple : au volume 9, livre 84, numéro 57).

[{1}](#) *Des miracles scientifiques du Coran : Le concordisme des dits « miracles scientifiques du Coran » est une entreprise rhétoricienne visant à démontrer que le livre du*

Coran renfermerait des récits s'accordant parfaitement avec des connaissances scientifiques occidentales modernes, totalement inconnues à l'époque du prophète Muhammad. Cette forme de concept exégétique ayant pour but de prouver le caractère divin du soi-disant avant-gardisme scientifique du Coran est selon moi, depuis la France d'aujourd'hui, l'argument

numéro 1 dont se servent les prêcheurs musulmans qui essaient de prouver la véracité des prétentions coraniques à des mécréants.

{1} *Les femmes associatrices* : L'association consiste en le fait de vouer adoration et/ou culte à de faux Dieux, en lieu et place des adoration et culte à rendre au Seul Dieu Allah (qui Lui, contrairement aux autres Dieux, existe

vraiment).

{1} Avant que le calife Uthman, jamais annoncé par Allah dans le Coran, ne vienne à compiler, avec son jugement profane et sous la forme d'un corpus définitif, le récit de textes que tous les musulmans d'aujourd'hui vénèrent : En dehors de cette réplique prononcée par le personnage fictif Hellen, je reprends moi-même, ailleurs que dans ce chapitre II, cette

thèse selon laquelle la version du livre du Coran que les musulmans d'aujourd'hui connaissent serait le résultat d'une entreprise d'institutionnalisation théologique dirigée par le Calife Uthman ibn Affan (577 - 656)... Entreprise visant à uniformiser l'ensemble des différentes versions coraniques présentes sur son empire

(qui, bien au-delà de la Péninsule Arabique, s'étendait notamment sur le nord-est de l'Afrique et sur la Perse), pour ne définir qu'une seule version officielle du récit du Coran, matérialisée sous la forme d'un corpus unique. Que cette thèse (par ailleurs abordée au sein même de hadîts Sahih, comme par exemple au numéro 510 du livre 61 du volume 6 des

hadîts Bukhari) expose ou non des faits réels n'est en-soi pas un enjeu capable d'influencer le sens de mon travail. *IL ÉTAIT UNE FOI, L'ISLAM* ... ne valorise aucune approche scientifique de l'historiographie des textes sacrés de l'islam.

$\{\frac{1}{2}\}$  *Il (chaque citoyen) va mourir un jour* : Ce peut être le jour du décès physique constaté à l'hôpital comme le jour du décès civique

prononcé par la justice, pour cause d'acte de terrorisme, par exemple.

{1} *Les différents handicaps qui distinguent les Hommes à la naissance* : Soyons réalistes ! Dans les vingt premières années de la vie d'un Homme, l'environnement éducatif et socioculturel se charge de conditionner l'esprit comme aucun autre facteur ne le pourrait... Ainsi, si un

enfant naît dans la tribu amazonienne Yanomami ou chez les Inuits d'Iglulik, il part déjà vraisemblablement avec 99,9999 % de chances de ne pas devenir musulman, contrairement à l'enfant qui naît à Médine en Arabie Saoudite ou tout simplement au sein d'une famille où les deux parents sont musulmans.

$\left\{\frac{1}{2}\right\}$  *Une mort (celle d'un des deux époux) mettant un*

*terme à la vie commune de deux êtres unis par les liens du mariage* : Pour rappel, nous venons de voir lors de la lecture philosophique précédente que Muhammad a fait d'Aïcha une veuve alors que celle-ci avait à peine 18 ans.

{<sup>1</sup>/<sub>1</sub>} *Un siwak* : Petit bâton de bois qui dépasse rarement la taille d'un stylo à bille et qui sert de brosse à dent.

{<sup>1</sup>/<sub>1</sub>} *Pauvre Dieu de*

*l'univers qui subit la perfidie humaine du fait de son incapacité à savoir protéger le contenu des livres religieux qu'Il envoie* {—}:

Ceci est aussi valable pour la révélation coranique, si l'on en croit des musulmans droit-de-l'Hommes du Monde Occidental qui prétendent que les Corans intolérants et liberticides seraient des traductions erronées et falsifiées ne

reflétant pas le véritable message libertaire et pacifique du Coran originel formulé par le prophète Muhammad.

*{1}* *Les musulmans n'ont pas plus de preuves venues de la part de leur Dieu Allah : Des lectures philosophiques de la troisième partie de ce chapitre vous donneront suffisamment de matière en vue de soutenir ce que discours que je tiens là.*

{1} *La preuve apportée par deux femmes est l'équivalent de la preuve apportée par un seul homme* : Se référer au 282<sup>ème</sup> verset de la sourate 2, situé à la page 174 de ce livre, en ce chapitre III.

{1} *Un Mahram* : Personne avec qui la femme ne pourrait pas se marier et avec qui l'acte sexuel serait considéré comme un inceste (ex : son père, son frère, son grand-père, son oncle).

{1} Cet animal peut par conséquent se retrouver en proie au sommeil, à la faim ou être la victime d'un meurtre{—}: La fameuse chamelle d'Allah envoyée en miracle pour les Tamud n'a même pas pu survivre au meurtre fomenté par des notables orgueilleux (Coran, sourate 7, verset 77)... Sans doute parce que ce soi-disant miracle n'était ni plus ni moins qu'une simple

chamelle parmi d'autres.

<sup>2</sup> *Le phénomène prétendument miraculeux que personne ne peut expliquer : Ce peut être un phénomène qui ne trouve aucune explication en les savoirs humains.*

*{<sup>1</sup>}* *Le Mujahid* : Celui qui pratique le Jihad.

*{<sup>1</sup>}* *L'infranchissable barrière de remblai qu'il condamnera au nivellement : Cet aplanissement du relief*

de la barrière sera-t-il obtenu par un phénomène d'érosion dû à l'effet corrosif d'une matière exogène et envahissante ? Par tassement dû à une croissance (fulgurante et temporaire) de la pesanteur entourant cette barrière ? Par une explosion due à l'usage d'une sorte de TNT divine utilisée par des Anges-soldats ?

$\{\frac{1}{2}\}$  *La monnaie d'un centime de Franc-Dinien :*

Sur l'Ile-Du-Din, les transactions commerciales se réalisent essentiellement par le troc lorsqu'il s'agit d'acquérir ou échanger des objets-outils, des vêtements ou des services (ex : une canne à pêche en bois contre un lot de 6 assiettes en terre cuite, le nettoyage du sol de ton garage contre ta paire de lacets de chaussures de couleur bleue). Le Franc-Dinien, la monnaie nationale

de l'île, demeure toutefois la seule unité de change servant de réserve de valeur qui est autorisée pour l'achat des denrées alimentaires (ex : fruits, légumes, viandes, poissons, soupes, jus de fruits).

[1](#) *De méchants racistes « caucasienophiles »* : Depuis le dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, en France, le sentiment/la pensée caucasienophile est

devenu(e), essentiellement pour des raisons historico-politiques, une forme de racisme. L'exact contre-pied (de l'imaginaire collectif) en terme de -philie ethnique ou raciale est pourtant loin d'être aussi méprisable. Bien au contraire... Dans la chanson *Va leur dire*, interprétée par le duo de rappeurs Soprano et Larsen, on peut entendre cette phrase : « Faudra leur

dire que j'étais le fils d'un colonisé, que je suis black, fier de l'être, dis-le à tous ces pédés. ». Dans une toute autre chanson, *Bad Boys de Marseille*, extraite de l'album du chanteur Akhenaton intitulé *Mètèque et Mat*, on peut entendre cette autre phrase : « J'ai la peau noire et fier de l'avoir je cours à la gloire des quartiers avec mes idées ». En soi, ces paroles, l'une

comme l'autre, ne sont selon moi le révélateur d'aucun sentiment de haine/mépris racialisé, mais simplement les libres expressions d'un sentiment (fictionnel ou non) de fierté/de dignité individuelle ou collective. Je suppose donc que si, aujourd'hui, un chanteur français de souche à la peau blanche clamait haut et fort dans ses chansons des paroles telles que « Je suis

blanc et fier de l'être » ou  
« J'ai la peau blanche et je  
suis fier de l'avoir », la  
logique voudrait que je ne  
puisse rien avoir à lui  
reprocher : nous sommes  
d'accords !